

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ARTS (ÉTUDES QUÉBÉCOISES)

PAR
YVAN ROUSSEAU
BACC. SCIENCES POLITIQUES

"VIE ASSOCIATIVE ET RAPPORTS SOCIAUX:
LE CAS DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA MAURICIE
1934-1975"

SEPTEMBRE 1987

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

TABLE DES MATIERES

	page
Table des matières	I
Liste des tableaux.....	IV
Liste des graphiques.....	V
Liste des figures.....	VI
Liste des cartes.....	VII
Présentation.....	VIII

CHAPITRE PREMIER

PROBLÉMATIQUE ET STRATÉGIE D'ENQUÊTE.....	1
A) Aspects généraux.....	2
1. Quelques considérations sur la notion de sociabilité.....	2
2. Associations volontaires et vie associative.....	4
a) le volontariat. b) des groupements intermédiaires. c) des groupements organisés. d) des groupements traversés par les tensions sociales. e) des révélateurs des changements sociaux.	
3. Associations, société locale et pouvoir local.....	14
B) Aspects spécifiques.....	18
1. La structure.....	22
a) le développement de l'organisation. b) les assises financières.	
c) la structuration du pouvoir.	
2. Les acteurs.....	30
3. Le projet social.....	34
Notes du chapitre premier.....	38

CHAPITRE II

ELÉMENTS HISTORIQUES.....	41
---------------------------	----

A) Une longue et difficile gestation.....	42
B) La réorganisation.....	52
1. Les fondateurs.....	53
2. La restructuration et l'essor.....	56
a) des corps de métiers aux sections paroissiales. b) de la régionalisation à la provincialisation du mouvement. c) le Cercle des Philanthropes.	
C) La propagation: 1955-1965.....	69
1. Une croissance généralisée.....	70
a) les assises spatiales. b) les assises financières. c) la participation dans les sociétés locales.	
2. Elus et permanents à la direction régionale du mouvement....	85
a) de la nécessité. b) de la spécialisation. c) de l'appropriation du pouvoir exécutif par les permanents. d) de la distanciation entre la base et la direction.	
3. Les pratiques associatives.....	105
a) à la conquête d'une reconnaissance publique. b) la coexistence tranquille.	
D) La déchirante réorientation d'un mouvement: 1965-1975.....	117
1. La décroissance.....	118
a) la désaffection des membres. b) le déclin des sociétés locales.	
2. La coexistence revisitée.....	127
a) la situation à la Fédération. b) l'évolution de la situation à la SSJBM.	
Notes du chapitre II.....	150

CHAPITRE III

LA COMPOSITION SOCIALE DE LA DIRECTION ET LE PROJET NATIONAL DES ACTEURS, 1955-1975.....	159
A) La composition socio-démographique.....	161
1. Quelques données à caractère général.....	161
2. Les assises spatiales.....	168
3. Itinéraires et profils de dirigeants.....	176

B) La composition socio-professionnelle.....	181
1. Présentation générale.....	184
2. Les acteurs sociaux et leur positionnement.....	192
a) le petit commerce et les membres des professions libérales.	
b) les agents de l'encadrement. c) les ouvriers et les employés.	
C) Persistance et changements.....	213
1. Au cœur de la réorientation: la transformation d'un bloc d'alliances.....	215
2. Le projet.....	223
a) la fusion des classes, la réalisation de l'unité nationale.	
b) la constitution d'une bourgeoisie nationale.	
Notes du chapitre III.....	233
Conclusion générale.....	238
Bibliographie.....	245
Annexes.....	257

LISTE DE TABLEAUX

	page
I. La participation des membres à l'assemblée annuelle des sociétés locales, 1955-1975.....	83
II. Les administrateurs regroupés selon leur profession 1955-1975.....	185
III. Les membres du Comité exécutif regroupés selon leur profession, 1955-1975.....	186
IV. Classement des professions des administrateurs selon les secteurs de l'activité économique, 1955-1975.....	190
V. Classement des professions des membres du Comité exécutif selon les secteurs de l'activité économique.....	191
VI. Mandats exercés par les propriétaires de commerces et d'entreprises assimilées, 1955-1975.....	196
VII. Mandats exercés par les membres des professions libérales, 1955-1975.....	198
VIII. Mandats exercés par les commerçants et les membres des professions libérales, 1955-1975.....	200
IX. Mandats d'administrateurs exercés par les agents de l'encaissement, 1955-1975.....	204
X. Mandats au Comité exécutif exercés par les agents de l'encaissement, 1955-1975.....	204
XI. Mandats d'administrateurs exercés par les ouvriers et les employés, 1955-1975.....	210
XII. Mandats au Comité exécutif exercés par les ouvriers et les employés.....	211

LISTE DES GRAPHIQUES

	page
I. Evolution du nombre de sociétés locales, 1934-1954.....	59
II. Evolution du nombre de membres, 1934-1935.....	64
III. Evolution du nombre de sociétés locales, 1955-1975.....	71
IV. Evolution des effectifs globaux des sociétés locales, 1955-1975.....	72
V. Budget de fonctionnement annuel, 1955-1974.....	79
VI. Valeur en portefeuille et actif total consolidé, 1955-1974.....	80
VII. Evolution de la participation des membres à l'assemblée annuelle des sociétés locales, 1955-1975.....	82
VIII. Fréquence des assemblées (C.A., C.E. et C.R.D. réunis), 1955-1975.....	98
IX. Fréquence des assemblées, 1955-1975.....	99
X. Evolution du taux de participation des conseillers aux assemblées du Conseil régional de direction, 1955-1975.....	103
XI. Répartition des présences des conseillers aux assemblées du Conseil régional de direction, 1955-1975.....	104
XII. Age moyen des représentants régionaux, 1955-1975.....	116
XIII. Moyenne d'âge générale des membres du Cercle des Philanthropes, 1963-1967.....	119
XIV. Evolution du budget de fonctionnement annuel de la Fédération des SSJB du Québec, 1960-1972.....	134

LISTE DES FIGURES

	page
I. Organigramme officiel de la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1974.....	25
II. Comités relatifs à l'éducation et à la culture, 1955-1975.....	91
III. Comités relatifs au recrutement, à l'organisation et à la régie interne, 1955-1975.....	92
IV. Comités d'orientation, et d'action politique, économique et nationale, 1955-1975.....	93
V. Comités relatifs au financement et à l'administration des budgets, 1955-1975.....	94
VI. Année de naissance des membres du C.A. et du C.E., 1955-1975.....	163
VII. Mandats cumulés par les administrateurs classés selon leur année de naissance, 1955-1975.....	163

LISTE DES CARTES

	page
I. Localisation des sociétés locales, 1955-56.....	74
II. Localisation des sociétés locales des villes de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine, 1955-56.....	75
III. Localisation des sociétés locales, 1965-66.....	76
IV. Localisation des sociétés locales des villes de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine, 1965-66.....	77
V. Localisation des sociétés locales, 1974-75.....	124
VI. Localisation des sociétés locales des villes de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine, 1974-1975.....	125
VII. Locale d'origine des administrateurs, 1955-1975.....	170
VIII. Locale d'origine des membres du Comité exécutif, 1955-1975.....	171
IX. Locale d'origine des administrateurs, villes de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine, 1955-1975.....	173
X. Locale d'origine des membres du Comité exécutif, villes de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine, 1955-1975.....	174

PRESENTATION

Le texte que voici est l'aboutissement d'une recherche menée sur la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie. Elle s'inscrit dans le cadre d'un champ de recherche englobant l'étude des diverses formes de sociabilité.

L'objectif de l'étude est double: à travers l'analyse du cas de la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, il s'agit, d'une part, de rendre compte de la structuration de la vie associative dans la perspective de la longue durée et, de l'autre, d'appréhender la dynamique des rapports entre groupes sociaux autour d'intérêts communs, de volontés et d'actions collectives. La recherche est fondée principalement sur le traitement des archives de l'association. De façon complémentaire, elle s'appuie sur un ensemble de travaux menés sur le compte du mouvement nationaliste québécois, le phénomène associatif et sur l'évolution de la société québécoise depuis la seconde guerre en particulier.

Le texte est divisé en trois parties. Le premier chapitre, s'attarde à présenter les grandes dimensions de l'étude et à définir les concepts, les notions et les stratégies d'enquêtes qui ont été utilisés. Le second cherche à dégager les lignes de force majeures de l'évolution historique du mouvement des SSJB, et celles plus particulières, de la SSJBM. Le dernier chapitre se veut une

analyse de l'évolution de la composition sociale de la direction de la SSJBM; il se propose, par ailleurs, d'interroger le projet social porté par l'association à la lumière des acteurs sociaux qui l'ont animée.

Je veux tout d'abord exprimer ma gratitude à messieurs Roger Levasseur et Normand Séguin qui ont assumé la direction de mes recherches. Je leur suis reconnaissant de l'intérêt soutenu qu'il ont manifesté pour ce mémoire et de la confiance qu'il m'ont témoignée à toutes les étapes de la recherche. Leurs commentaires et leurs suggestions ont constitué un apport inestimable au contenu et à la forme de ce document au moment de sa rédaction finale.

Je veux également remercier messieurs Mario Lachance et Jocelyn Morneau qui, par leur travail de dépouillement des archives de l'association, ont contribué grandement à l'enrichissement du dossier de recherche, M. Michel Bellefleur qui a bien voulu annoter la deuxième version du manuscrit, M. Mario Desjardins, pour l'aide technique qu'il m'a apportée, le personnel de la SSJBM qui a fait preuve de disponibilité et d'ouverture et, enfin, le F.C.A.R. qui a contribué financièrement à la réalisation du projet.

De façon un peu plus personnelle, j'aimerais remercier Huguette, ma compagne, pour tout le support qu'elle m'a apporté durant l'ensemble de ma démarche, et surtout, pour la patience dont elle a fait preuve pendant la rédaction du mémoire.

CHAPITRE PREMIER

PROBLEMATIQUE ET STRATEGIE D'ENQUETE

A) ASPECTS GENERAUX:

1. QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LA NOTION DE SOCIABILITE:

Dans son sens couramment accepté, le terme de sociabilité pourrait se traduire comme l'aptitude générale à vivre en société, à entretenir des relations avec autrui ou encore à se lier positivement aux autres. On dit communément d'une personne sociable qu'elle a de la facilité à se lier aux autres, qu'elle recherche la compagnie de ses semblables ou même qu'elle est accommodante et de compagnie agréable. La sociabilité au sens usuel est aussi, pour reprendre les termes utilisés par Maurice Agulhon, "une qualité abstraite, prêtée à certains milieux régionaux par une observation qui relève du sens commun" (1). Ici l'objet de l'attribut diffère mais l'essence de la définition demeure la même: dans les deux cas, la sociabilité réfère au caractère esthétique de la vie sociale (2).

Pour notre part, nous définirons provisoirement la notion de sociabilité comme étant les multiples manières pour les individus d'être liés au tout et d'être liés entre eux au sein d'une unité collective concrète. Cette première

définition, on le constate, est très large. A priori, elle indique que les modes de liaison sociale sont multiples et qu'ils se situent dans des espaces très diversifiés. Liaisons entre les individus par les manifestations populaires (fêtes, défilés, cérémonies, etc.), la participation dans les associations, la fréquentation des lieux publics, etc.; et, liaisons des individus aux structures sociales d'encadrement telles que la famille, le quartier, le village, la ville, les institutions, etc. A posteriori, cette définition couvre un champ d'investigation immense: il s'agit ni plus ni moins de l'étude des relations sociales qui tissent à peu près toutes les dimensions de la vie en société. La portée de cette première définition nous amène donc à circonscrire davantage la notion de sociabilité.

La sociabilité s'exprime de façon informelle ou spontanée: au sein des groupes de base tels que la famille, la parenté, le voisinage, etc. Elle se manifeste aussi de façon formelle ou organisée: au sein des groupes structurés tels que les associations volontaires, les syndicats, les sociétés de philanthropie, les confréries, les clubs sociaux, etc. Entre ces deux expressions de la sociabilité, il n'existe pas de frontière très nette ni d'exclusion réciproque: le formel et l'informel coexistent, le plus souvent, dans toutes les manifestations de la vie sociale. Par exemple, le caractère organisé d'une association régie par des règles de procédures et un mode de fonctionnement déterminés, n'y élimine pas pour autant la formation de groupuscules, liés par des affinités

plus particulières et entretenant des relations plus spontanées (3). A l'inverse, les relations de voisinage peuvent acquérir une dimension plus formelle avec la constitution d'un comité de quartier (4). Bref, dans tout regroupement social, on retrouve les deux formes de sociabilité; elles s'articulent à des degrés variables et selon des modalités multiples (5).

Dans le cadre de cette étude, nous entendrons la notion de sociabilité au sens que lui a attribué Maurice Agulhon, c'est-à-dire, "l'étude des relations sociales dans ce domaine intermédiaire, qui est plus vaste que l'intimité familiale et plus limité que la communauté d'appartenance civique obligatoire" (6). L'étude de cette sphère de la vie sociale implique la prise en considération du principe du volontariat et le dépassement des modes de liaisons "primaires". Son histoire peut être rattachée (sans pour autant y être réduite) à celle des associations volontaires.

2. ASSOCIATIONS VOLONTAIRES ET VIE ASSOCIATIVE:

Avant d'aborder les grandes dimensions de notre étude, il conviendrait de s'attarder quelque peu à la notion d'association et de s'interroger, dans un premier temps, sur ce qui les distinguent des autres formes de groupements sociaux (7).

Deux acceptations de portée très différente sont généra-

lement attribuées à la notion d'association.

Dans un sens très large, l'association désigne toute espèce de groupement volontaire et permanent formé entre plusieurs personnes quels qu'en soient la forme, l'orientation ou l'objectif poursuivi.

Dans un sens plus spécifique, l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs individus ou sociétés mettent en commun d'une façon permanente et volontaire leurs connaissances, leurs ressources et leurs activités dans un but autre que d'accumuler ou de se partager des bénéfices.

Le premier sens est très extensif; il place côte à côte l'entreprise gérée par une assemblée d'actionnaires, le club social et le comité de citoyen de tel ou tel quartier. L'autre définition introduit une distinction juridique capitale entre l'association visant le bénéfice financier et celle n'ayant pas de visées lucratives. C'est évidemment cette dernière que nous retenons, et nous y ajoutons quelques autres considérations (8).

Les associations sont des groupements volontaires relativement autonomes des institutions sociales établies et reconnues comme telles (ce qui n'empêche qu'elles puissent être à l'origine des processus d'institutionnalisation ou encore qu'elles puissent les soutenir); elles sont généralement organisées selon la formule de la démocratie représentative.

Envisionnées sous un angle proprement sociologique, nous

soutiendrons enfin que les associations volontaires participent à la dynamique de la société globale (9). Par ailleurs, elles sont traversées par les enjeux, les tensions et les conflits caractéristiques de la société en des moments historiquement déterminés. Les relations entretenues entre associations et société globale sont donc empreintes de réciprocité et d'opposition. Suivant les moments, leur base sociale et les intérêts qu'elles expriment, les associations peuvent se faire des agents de conservation ou de contestation de la société globale. Une dialectique constante caractérise les relations entre les deux entités; l'espace associatif est traversé, de façon complexe et contradictoire, par les rapports sociaux typiques de la société globale. Rapports qui, continuellement, lient en même temps qu'ils opposent et distinguent des individus et des groupes sociaux. Rapports qui, de façon latente ou manifeste, sont des rapports de pouvoir, d'autorité ou encore de réciprocité.

Reprendons un peu plus en détail les éléments de définition que nous avons soulevés jusqu'à présent.

a) Le volontariat:

Les associations ne constituent qu'une forme de groupement volontaire parmi d'autres qui reposent aussi sur le principe du volontariat. Sur le plan formel, ce dernier implique la liberté d'adhésion, de participation et de retrait. Ce qui exclut de notre champ d'investigation les types imposés ou

suscités de participation associative ou institutionnelle (10).

Selon la distinction introduite par J.-W. Lapierre, l'association est "un groupe social organisé selon des règles qui dépendent de la volonté des membres", alors que l'institution "est un groupe social organisé selon des règles indépendantes de la volonté des membres" (11). La dimension volontaire des associations suppose ici l'initiative commune et partagée d'un groupe d'individus ou de sociétés aux plans de l'élaboration des orientations, de la planification des activités, de la stratégie de financement et du fonctionnement interne.

b) Des groupements intermédiaires:

L'intuition sociologique originale de Durkheim réside dans cette conception selon laquelle une société ne peut se reproduire sans ces "groupes intermédiaires", ces "organismes tampons" qui assurent une relative cohésion entre les individus et l'Etat. A sa suite, Weber a fait à l'association une large place dans cette sociologie générale qui analyserait cet entre-deux fluctuant et ambivalent qui sépare la "communauté naturelle de la famille" de l'Etat et des institutions, ces structures sociales qui se développent en marge des pouvoirs organisés et reconnus comme tels (12).

Plus près de nous, on représente toujours l'espace associatif par des images qui apparaissent sous le signe de l'ambiguïté: "zone molle du dispositif politico-administratif"

(13), "mailles, espaces libres, lieux sociaux où le contrôle des appareils d'Etat ne s'exercerait pas (ou pas encore)" (14), "cadres de distanciation par rapports aux systèmes établis" (15), etc. Toutes les tentatives, nouvelles et anciennes, qui veulent circonscrire l'espace social couvert par les associations, convergent immanquablement vers cette "règle de l'ambivalence", pour reprendre une expression de J.-P. Rioux (16).

La notion de groupe intermédiaire est porteuse de certaines ambiguïtés qui tiennent à l'introduction d'une distinction entre ce qui relève de la collectivité et ce qui tient de l'Etat, entre ce qui est civil et ce qui est politique, entre privé et public, etc. La difficulté inhérente à ce découpage tient au fait qu'il est purement conceptuel. En effet, comment cerner empiriquement les contours de l'Etat et ceux de la société civile? Nous sommes aux prises avec deux sphères de la société qui, tout en conservant leur caractère distinctif, ont tendance à se fondre l'une dans l'autre. L'histoire même du XX ème siècle n'est-elle pas celle d'une perméabilité croissante entre le social et l'étatique (17)?

Néanmoins, cette séparation peut s'avérer une opération conceptuelle fructueuse dans la mesure où elle superpose à l'axe d'analyse des rapports sociaux, un autre axe qui renvoie, pour sa part, aux dimensions de la régulation sociale (18).

Les associations appartiennent à cette zone charnière que

J. Habermas a nommée "sphère sociale", où "s'interpénètrent les domaines étatisés de la société et ceux "socialisés" de l'Etat" (19). Elle évolue dans cet espace intermédiaire où s'organisent, se distinguent et s'expriment les groupes sociaux.

Dans certains cas, les associations sont plus que des groupements intermédiaires; elles peuvent être aussi des pouvoirs intermédiaires. On comprendra tout de suite que l'association ne détient aucun pouvoir formel sur l'ensemble de la société. Son pouvoir, elle le tire de sa capacité d'influencer, de persuader et de mobiliser des individus et des groupes sociaux à sa cause, et d'autre part, de sa facilité à se positionner dans les réseaux d'accès aux appareils d'Etat et aux institutions. Ainsi, les associations peuvent constituer des supports à travers lesquels l'Etat intervient dans les domaines les plus divers et, dans un même mouvement, des contre-pouvoirs qui l'obligent à ajuster constamment ses interventions (20). Le pouvoir associatif est de nature antinomique: sa relation à l'Etat et aux institutions reconnues oscille, selon les circonstances, entre l'autonomie et la dépendance. L'historien J.-P. Rioux écrit à ce sujet:

"L'association s'oppose et participe, rend des services et défend des idéaux, relaie le secteur public défaillant et introduit des contre-pouvoirs tout en protestant de son idéal de liberté civile et d'émancipation: toujours l'ambivalence!" (21)

c) Des groupements organisés:

Par la déclaration juridique ou solennelle qui la constitue, l'association se donne une plus grande "visibilité" sociale. Elle opère une distinction entre ses adhérents et le milieu social environnant en les unissant dans le cadre d'activités, d'orientations et d'objectifs partagés. L'association devient un groupement organisé à partir du moment où elle se donne des représentants habilités à agir en son nom, adopte des règles de procédure et attribue différents statuts à ces membres. Cette structuration interne est plus ou moins intense et varie d'une association à l'autre pour des motifs historiques et sociaux (22).

L'évolution d'une association donnée est conditionnée à la fois par sa propre dynamique interne, et par les rapports qu'elle entretient avec la société locale que nous traiterons un peu plus loin. Au plan de sa dynamique interne, elle possède ses propres forces de structuration qui appartiennent à son histoire spécifique. Pour notre part, nous entendons privilégier deux angles d'analyse de la dynamique associative: celui de la participation et celui des rapports de pouvoir (23).

L'étude de la participation au sein des associations devrait s'appuyer sur l'analyse de certains phénomènes qui lui sont généralement concomitants et qui ont fait l'objet de nombreux travaux dans le champ de la sociologie des organisations (24): les procès de concentration des pouvoirs, le pas-

sage de la démocratie à l'"oligarchisme" et vice versa (25), les contradictions qui imprégnent les rapports entre les élus, les permanents salariés et les membres de la base, etc. La vie associative constitue un terrain particulièrement propice à l'analyse concrète de ces phénomènes qui, par ailleurs, la débordent très largement.

Dans l'analyse des organisations, les notions de "pouvoir formel" et de "pouvoir réel", de même que celles de "structure formelle" et de "structure réelle" constituent des éléments-clefs. Elles servent à faire ressortir la différence entre, d'une part, le pouvoir et les différents éléments d'une organisation tels qu'ils sont décrits dans les déclarations et les définitions officielles et, d'autre part, la division des pouvoirs et le fonctionnement de l'organisation tels que le chercheur les observe sur le terrain. Une seconde distinction peut être relevée, d'une part, entre les différents éléments et instances de l'association où se concentrent les organes décisionnels et la représentation des différents intérêts (assemblée générale, instances regroupant les élus, comités, etc.), et d'autre part, les organes d'exécution directe qui produisent l'"output" de l'organisation (26). Les éléments du premier type forment la structure de représentation, alors que les divers services et secteurs de l'organisation constituent la structure opérationnelle.

Du point de vue des acteurs de la vie associative, ces précisions nous amènent à appréhender la participation à partir de la dynamique des rapports entre les permanents sala-

riés, les élus et la base du membership. Dans les associations les plus développées, c'est l'équilibre précaire entre ces trois éléments, que J. Godbout a adéquatement qualifiés de "trois pôles de la tension démocratique", qui est central dans les tentatives visant à y cerner l'évolution des rapports de pouvoir (27).

d) Des groupements traversés par les tensions sociales:

Les associations sont pénétrées par les tensions et les enjeux caractéristiques de la société globale en des moments historiquement déterminés; elles vivent en leur sein les transformations sociales, politiques et culturelles qui travaillent la société. Ce qui implique que l'espace associatif est à la fois lieu de distinction sociale et lieu de participation, consciente ou non, aux conflits qui divisent la société globale.

En regroupant ses membres sur la base d'intérêts communs et en leur conférant une identité sociale, l'association traduit une volonté de distinction sociale. Distinction à travers laquelle s'expriment différentes formes de sociabilité selon les groupes sociaux en cause. Par exemple, il est reconnu que le club sélect, l'association de locataires, le cercle littéraire et le regroupement de fermières expriment, les uns par rapport aux autres, des façons de dire et des façons de faire distinctes (28). Distinction aussi que l'on pourrait situer dans une perspective plus large: les groupes et les

classes, selon nous, acquièrent en partie leur cohésion interne et la conscience de leurs intérêts à travers cette forme particulière d'action collective que réalise l'association.

Les associations, soutient G. Lemarchand, "se différencient entre elles selon l'accord ou le désaccord qu'elles expriment - consciemment ou non, ouvertement ou de façon dissimulée - avec la société globale où elles sont établies" (29). Ici, encore une fois, il faut apporter une précision: toute association a sa propre histoire, elle évolue et peut, en des circonstances différentes, passer de l'acceptation à la contestation des structures de l'organisation sociale et vice versa.

e) Des révélateurs des changements sociaux:

Les phénomènes de changement social constituent des terrains particulièrement propices à l'éclosion de la vie associative. Etudier la vie associative c'est, écrivent R. Levasseur et N. Séguin, analyser "comment les groupes et les collectivités vivent dans leur quotidienneté la dialectique continuités-ruptures" (30).

Les associations représentent une aire d'activité privilégiée pour l'observation des clivages socio-culturels d'une société donnée: conflits de classes, de générations, rapports hommes/femmes, clivages ethniques, relations urbains/ruraux, etc.

Qui s'associe avec qui? Pour quels motifs et de quelles façons? Des regroupements d'individus se forment et deviennent des lieux où se vivent les grandes transformations qui affectent leur milieu. L'attitude face au changement oscille, selon les circonstances et les groupes sociaux en présence, entre une volonté de le maîtriser, de le provoquer, de l'accélérer ou encore de s'y opposer. Une telle assertion doit évidemment passer par une analyse concrète des acteurs associatifs proprement dits, de leur position relative dans le système social voire de l'évolution de leur trajectoire sociale, en termes d'ascension, de maintien ou de déclin, sur une période de temps déterminée.

Les associations naissent, du moins nous en faisons une hypothèse générale, des processus de structuration/restructuration des rapports sociaux. Ce qui nous renvoie à la conception selon laquelle l'espace associatif est un espace conflictuel qui cristallise, pour un temps, un rapport donné entre groupes sociaux et, par conséquent, un lieu identitaire sans cesse à redéfinir dans les champs social, culturel et politique.

3. ASSOCIATIONS, SOCIETE LOCALE ET POUVOIR LOCAL:

Envisagées dans leur ensemble, les associations forment un réseau relationnel, à l'intérieur duquel se recrutent, se po-

sitionnent et s'expriment les forces sociales d'une collectivité donnée; par conséquent, le réseau associatif est le lieu de l'établissement d'un pouvoir relationnel où les jeux d'influences réciproques contribuent à l'articulation des rapports entre la localité et la société globale. Deux aspects retiendront notre attention: 1/ la structure et les bases sociales du réseau; 2/ le réseau en tant que lieu d'articulation entre le local et le global.

La structure du réseau, nous semble-t-il, tire sa cohésion relative du seul fait qu'elle est en filiation avec la collectivité locale et les forces sociales qui y sont à l'oeuvre. Par ailleurs, elle est pénétrée par les tensions et les conflits qui se manifestent au sein de la société locale. Certaines associations se lient entre elles et entretiennent des relations plus ou moins étroites sur la base d'intérêts, d'affinités et de relations similaires (31); d'autres peuvent en arriver à des conflits ouverts (32). Fortement insérées dans le "jeu des clientèles locales", les associations se distinguent entre elles par la position centrale ou périphérique qu'elles occupent au sein du réseau, c'est-à-dire, par leur positionnement au sein des filières d'accès aux institutions et pouvoirs locaux.

Les bases sociales du réseau, pour leur part, sont relatives aux agents et aux groupes sociaux qui oeuvrent à l'intérieur de celui-ci, à leur appartenance de classe, aux rapports qu'ils entretiennent et à leurs stratégies

respectives. Certains acteurs locaux se situent en marge du réseau, d'autres y occupent une position stratégique et s'y constituent, pour reprendre la belle expression de Bourdieu, un véritable "capital social", c'est-à-dire, "un ensemble de ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisé d'interconnaissance et d'interreconnaissance" (33). Ainsi, l'appartenance aux associations traduit non seulement la réalité d'un ensemble d'individus dotés d'une volonté partagée et de propriétés communes, mais aussi celle de personnes unies par des liaisons permanentes et utiles.

Le réseau associatif apparaît, avons-nous dit, comme un des lieux de l'articulation entre la société globale et la société locale, il assume un rôle d'intermédiaire entre la localité et la globalité. Les phénomènes qui traversent la société globale finissent toujours par affecter la réalité locale; cependant, ils s'y manifestent de façon spécifique. C'est dire que la réalité observée au sein de la localité n'est jamais réductible à la simple inscription locale des phénomènes qui affectent la société globale. P. Vergès conçoit les rapports entre localité et globalité comme étant essentiellement dialectiques:

"Les processus qui affectent la société globale "s'insèrent" dans le tissu social; en s'insérant, ils peuvent changer partiellement de nature; mais il n'en reste pas moins que la localité est ici définie comme une organisation spécifique de phénomènes

globaux." (34)

Et, poursuit-il:

"La localité est aussi productrice de la réalité sociale, elle a un certain "être propre-singulier", produit des rapports de son histoire à sa structuration socio-économique." (35)

La société locale n'est donc pas un "isolat", elle n'est pas non plus une "copie réduite" de la société globale. Elle apparaît à la fois comme le produit des processus complexes qui traversent la société globale, des stratégies des groupes sociaux locaux, de la spécificité de sa structure socio-économique et de son histoire singulière.

La vitalité du réseau est relative à sa capacité d'intervention sur les processus globaux qui affectent la localité. Par ailleurs, il constitue un intermédiaire privilégié pour les représentants des agents externes (Etat, entreprise). Lieu où s'établissent influences réciproques, négociations et médiations avec les agents externes, le réseau associatif contribue au maintien de la société locale mais dans le sens des intérêts des agents et des groupes sociaux qui le contrôlent. De là, le réseau associatif devient réseau relationnel et, par là, pouvoir relationnel.

B) ASPECTS SPECIFIQUES:

Si l'on voulait ramener l'objet de notre démarche à sa plus simple expression, on pourrait le traduire par ces quelques questions très succinctes: Qu'est-ce-que la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie? Quels sont les intérêts sociaux qui y sont exprimés? Qui y participe? Qui la dirige? Qu'y fait-on? D'un premier abord, ces quelques interrogations peuvent sembler anodines. Cependant, à y regarder de plus près, elles soulèvent une série d'implications rendant hasardeuse toute tentative qui se proposerait de définir cette association d'une manière péremptoire.

Le premier niveau de difficultés auquel nous sommes confrontés, tient à l'historicité de l'association. Le mouvement des SSJB a une histoire longue de plus de 150 ans. Ses origines remontent à l'année 1834 alors que, dans un contexte politique passablement agité, l'on met sur pied les premières sections de l'organisation dans la région de Montréal. En Mauricie, il faut attendre près d'une quinzaine d'années avant que la presse locale ne relève sa présence au sein du cortège de la procession St-Jean-Baptiste. Par la suite, l'évolution de l'association ne se déroule pas de façon linéaire: elle s'effectue à travers certaines périodes de continuité qui alternent avec des moments plus ou moins longs de discontinuité, des phases de croissance et de décroissance,

des périodes de réorientation et d'autres de stabilité... Ainsi, selon le moment où on l'envisage, le mouvement des SSJB se montre sous des jours différents: cette polyvalence dans le temps, va de sa liaison avec le mouvement des Patriotes à son appui au projet souverainiste québécois en passant par les relations privilégiées entretenues avec l'Eglise, le monde des affaires francophone, les élites politiques municipales et même, à un certain moment, avec le mouvement syndical. Bref, tenter de définir le mouvement des SSJB sans le re-situer dans son évolution historique nous apparaît fort risqué.

Le second niveau de difficultés a trait au caractère diffus de ses objectifs, de ses interventions et de ses activités. A cet égard, nous ne sommes pas en présence d'un regroupement d'hommes d'affaires, d'une association de locataires ou encore d'une organisation de consommateurs où les objectifs poursuivis sont habituellement plus départagés et de portée plus restreinte. Nous sommes face à une association se définissant d'abord comme nationale, dont les fins poursuivies sont "l'avancement de la culture française et des intérêts religieux, culturels, sociaux, éducatifs et économiques des ses membres" (36). Sa référence constante au vocable national lui confère un champ d'intervention pratiquement inépuisable. Longtemps associée à l'organisation des festivités de la St-Jean-Baptiste, elle s'est progressivement ouverte aux questions relatives à l'éducation, l'économie, la culture, la langue française, etc. De plus, à la façon d'un club social, elle organise des activités visant à favoriser

des formes d'expression plus spontanées: soupers-causerie, réceptions, équipes de quilles SSJB, "pèlerinages patriotiques", parties de pêche, "voyages d'amitié", etc. Enfin, avec la fondation du Cercle des Philanthropes en 1944, elle se dote d'un service d'assurances mutuelles. En somme, la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie se situe quelque part entre le groupe de pression, l'association d'expression et la mutuelle d'entraide (37).

Il existe enfin une dernière propriété de l'association qui commande une certaine prudence dans notre démarche, il s'agit de son organisation. A titre d'exemple: en 1965, la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, c'est près de 20,000 membres regroupés à l'intérieur d'une soixantaine de sociétés locales situées aux quatre coins de la Mauricie, et chacune ayant ces représentants attitrés; c'est également une structure de représentation régionale localisée dans la ville de Trois-Rivières, composée d'une assemblée régionale, d'un Conseil de direction, d'un Conseil d'administration, d'un Comité exécutif et pourvue d'un secrétariat permanent; c'est enfin son appartenance à la Fédération des SSJB du Québec (qui est devenue le Mouvement National des Québécois en 1972). Par ailleurs, cette structure est le résultat d'une réorganisation du mouvement qui s'est amorcée durant la seconde guerre; d'autres modes d'organisation ont prévalu avant celui-ci. Mentionnons en passant l'organisation sur la base des corps de métiers que l'on retrouve pendant le XIX ème siècle et que l'on tente de réintroduire pendant les années 1930. Les di-

mensions de son organisation actuelle et, surtout, le fait qu'elle ait existé antérieurement sous d'autres formes, nous invitent donc à faire preuve de beaucoup de circonspection dans l'analyse.

En regard de ces quelques considérations préliminaires, nous avons dû ramener le sujet d'étude à des dimensions plus réalistes.

Ainsi, sur le plan historique, nous n'abordons que très sommairement la période antérieure à l'année 1934. Les motifs ayant orienté ce choix sont principalement de deux ordres. D'abord, les archives de l'association n'ont pas été conservées avant cette date (38). Nous avons pu reconstituer certains épisodes de son existence durant cette période en parcourant la presse locale et en consultant un fichier des dirigeants constitué par la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie (39). Ensuite, c'est en 1934 qu'a lieu l'incorporation juridique de l'association; les années subséquentes sont consacrées à la mise en place de l'organisation des SSJB telle qu'elle existe encore aujourd'hui. Pour le chercheur, l'intérêt de la période est grand puisque l'on peut y observer comment un mouvement d'inspiration nationaliste, peu structuré et relativement dispersé, en vient à s'unifier et à se doter d'une organisation active à l'échelle du Québec, en passant par les régions, les localités et les paroisses.

Par ailleurs, cette étude a été menée à partir d'un angle d'observation bien précis: celui du palier de représentation

régionale et des dirigeants qui y sont actifs. Cependant, nous avons cherché à reconstituer et à élucider, dans les limites du possible, les grandes lignes des processus qui affectaient la base du mouvement (participation intense, contestations, recrutement, etc.) ainsi que les événements qui se déroulaient à l'échelle provinciale du mouvement des SSJB.

Enfin, dans cette étude, nous insistons moins sur les réalisations de l'association que sur les acteurs associatifs proprement dits, les rapports qu'ils entretiennent et les projets et stratégies de développement qu'ils proposent quant au devenir social.

Trois grandes dimensions d'analyse ont orienté cette étude: la structure, les acteurs et leur projet social. Pour la clarté de l'exposé, nous présentons distinctement ces trois dimensions d'analyse, bien que dans notre démarche elles soient indissociables.

1. LA STRUCTURE:

La structuration est un processus qui résulte de l'action des agents sociaux et des rapports qu'ils entretiennent; par effet de retour, la consolidation des structures impose un cadre et des limites à l'action volontaire. Par ailleurs, les structures sont également l'expression d'un rapport déterminé

entre forces sociales; c'est dire qu'avec l'évolution des rapports entre celles-ci, celles-là se transforment et font l'objet de réaménagements constants.

La naissance du mouvement des SSJB au Québec remonte à la lointaine époque des événements entourant les soulèvements de 1837. Plus d'un siècle s'écoule avant qu'il parvienne à se doter d'une organisation permanente, d'une aire d'activité étendue et d'un mode de fonctionnement destiné à lui assurer une certaine continuité. Un siècle où, en Mauricie, l'existence de la SSJB, ses activités et surtout ses visées sont étroitement liées aux stratégies de consolidation sociale préconisées par l'Eglise et les notables locaux. Un siècle, enfin, où sa présence est relativement discontinue, où alternent des périodes d'activités fébriles et d'autres de complète désorganisation. En fait, il faut attendre la seconde guerre mondiale avant que le mouvement des SSJB ne réussisse à conquérir sa pleine autonomie et à s'affirmer comme une force sociale importante.

Par l'étude de l'évolution de la structure, nous voulons examiner comment une association naissante, marquée surtout par le caractère plus ou moins relâché et plus ou moins régulier de ses activités, en arrive, d'une part, à "régulariser" et à "formaliser" les rapports entre ses membres et, d'autre part, à doter son organisation d'une certaine permanence dans le temps. Par la reconstitution des mouvements de structuration qui traversent la SSJB, nous tentons d'établir une périodisation des différentes phases de

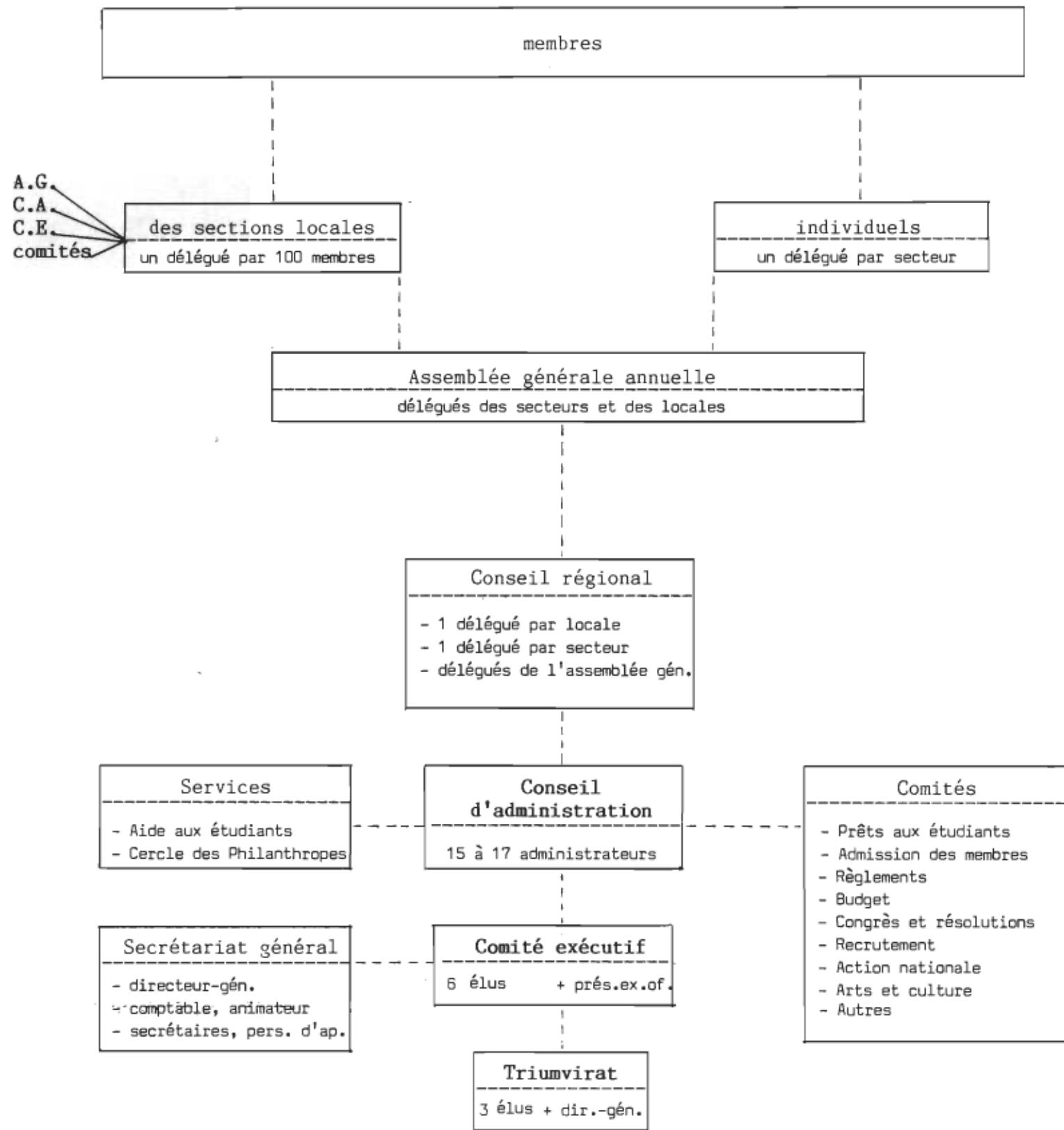
son développement. Nous analysons le développement de la structure à travers trois points d'observation que nous avions préalablement déterminés: l'organisation, les assises financières et le pouvoir.

a) Le développement de l'organisation:

C'est en 1934 que la SSJB voit juridiquement le jour dans la région de la Mauricie. Après plusieurs années d'existence ponctuées par la tenue plutôt sporadique de réunions, et des activités organisées de façon intermittente autour des célébrations du 24 juin, un groupe composé d'une quinzaine de militants nationalistes de Trois-Rivières - surtout des hommes d'affaires, et des membres des professions libérales - entreprend des démarches qui aboutissent à l'incorporation de l'association sous le nom de "Société St-Jean-Baptiste des Trois-Rivières, Inc." (40).

Les années subséquentes voient l'association se développer selon deux axes prépondérants: sa structuration interne et sa régionalisation. Chartes, statuts, règlements et création de structures de participation se succèdent au rythme de la croissance de l'association. A "SSJB des Trois-Rivières" en 1934, succèderont les appellations suivantes: "Fédération des SSJB du diocèse des Trois-Rivières" en 1941, puis "SSJB de la région des Trois-Rivières" en 1949, et finalement "SSJB de la Mauricie" en 1974. Cette dernière appellation est toujours actuelle; c'est elle que nous utilisons afin de favoriser la

FIGURE I
Organigramme officiel
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie
1974



clarté de l'exposé.

La régionalisation du mouvement a impliqué, par ailleurs, la mise en place d'un type particulier de structure de participation et de représentation des intérêts et de la volonté des membres: il s'agit d'une structure d'organisation à trois paliers - le local, le régional et le provincial - qui s'inspire, grossso modo, de celle qui fut développée par l'Eglise alors qu'elle était confrontée au problème de l'urbanisation accélérée du Québec. La paroisse, la région et la province ont donc constitué les trois fondements de la réorganisation du mouvement des SSJB durant les années 1940.

A travers une analyse de l'évolution des rapports entre les sociétés locales (ou paroissiales), la Société régionale et la Fédération des SSJB du Québec, nous cherchons à élucider les différents processus qui ont marqué le développement de la SSJBM. Quelques phénomènes font l'objet d'une attention plus particulière: le rythme de création de sociétés locales, la croissance du membership, les stratégies de recrutement, l'élargissement de l'aire d'activités, la participation des membres. Ces phénomènes, croyons-nous, constituent des indicateurs privilégiés de la vitalité de l'association dans le cours de son évolution (41).

b) Les assises financières:

C'est là une réalité bien connue, les assises financières

des associations volontaires de même que la provenance de leurs budgets de fonctionnement ont des répercussions considérables sur leur permanence, leur degré de développement et sur leur capacité réelle de se positionner au sein de leur milieu social d'implantation. Cette question capitale nous renvoie, par ailleurs, à une autre question toute aussi fondamentale: celle de leur autonomie qui tient, pour une large part, à leur capacité réelle d'autofinancer leurs activités. Pour toutes ces raisons, il importe de bien saisir l'évolution des assises financières de l'association.

Cette dimension de la vie associative qui a fait choir tant d'associations a constitué, sans contredit, la pierre angulaire du mouvement des SSJB. Au début des années 1970, la SSJBM gère un actif de plus d'un million de dollars et dispose d'un budget de fonctionnement annuel qui se chiffre autour de 150,000\$.

La mise sur pied du Cercle des Philanthropes en 1944, service d'assurance-vie fondé sur le principe du mutualisme, allait garantir une complète autonomie financière aux SSJB (42). Ce service offert aux adhérents a également ouvert des possibilités de recrutement considérables. Par ailleurs, l'existence d'un tel service a un impact important sur les activités et les caractéristiques du mouvement.

Jusqu'au milieu des années 1960, une des principales activités des dirigeants de la SSJBM consistait à administrer et à gérer des fonds d'assurés. En 1966, le Surintendant des assurances du Québec obligea les Cercles d'entraide des

Sociétés régionales et diocésaines à transformer leur service sur une base actuarielle. Cette obligation fut suivie de la conclusion d'un accord entre ces dernières et La Sauvegarde, compagnie appartenant au Mouvement Desjardins depuis 1962 (43). Des comités de liaison assumant la responsabilité de l'administration et de la gestion du service, se substituèrent aux élus régionaux des SSJB.

Par ailleurs, l'existence du service d'entraide n'est pas sans affecter la nature même du membership des SSJB. En effet, les membres adhèrent au mouvement non seulement par sympathie nationaliste, mais aussi parce qu'ils "font une bonne affaire" en bénéficiant d'un service peu coûteux. Ce mode particulier d'adhésion instaure un double rapport entre les membres et leur organisation: le "clientélisme" et l'appartenance idéologique. Les membres se trouvent effectivement dans une situation qui leur confère un statut de consommateurs d'un service dispensé par leur organisation; au "clientélisme" se greffe cependant l'idéologie nationaliste. Les membres adhèrent à la SSJB parce qu'ils font une bonne affaire, mais aussi parce que cette affaire est en harmonie avec leur sympathie nationaliste.

A travers l'analyse de cette pratique économique nationaliste, nous cherchons à déterminer, d'une part, si le service d'assurance qui, à l'origine, s'est avéré un moyen efficace de financer les autres activités de l'organisation, a pu devenir au fil des années une fin en soi et, d'autre part, dans quelle mesure l'existence et surtout le contrôle de ce

service ont pu exercer une influence sur l'agencement des rapports de pouvoir à l'intérieur du mouvement.

c) La structuration du pouvoir:

Lieu d'expression de rapports sociaux, la SSJBM, à l'instar de tous les groupements organisés, évolue et se transforme sous l'action et les effets conjugués de ses propres contradictions internes et des tensions qui traversent la société globale. Dans cette perspective, elle est un lieu où se vivent, à différents degrés et selon diverses modalités, des tensions, des clivages et des conflits sociaux; par là, elle constitue également un lieu d'ancrage de rapports de pouvoir. Par conséquent, la SSJBM, sa structure, son discours officiel et ses orientations générales à un moment déterminé de son histoire, expriment toujours un rapport donné entre les forces qui oeuvrent en son sein.

La structuration du pouvoir au sein de l'organisation est analysée sous deux angles particuliers: celui du statut des acteurs associatifs et celui des instances de représentation.

Les acteurs oeuvrant au sein du mouvement des SSJB n'entretiennent pas tous les mêmes rapports aux structures de l'organisation. Ils se distinguent, d'une part, selon qu'ils soient membres, élus ou permanents salariés et, d'autre part, selon leur point d'attache aux structures de participation et aux instances décisionnelles de l'organisation: la société

locale, la société régionale et son secrétariat général et la Fédération. Dans le cadre de cette étude, nous voulons examiner l'évolution des rapports entre ces divers pôles de tensions qui caractérisent l'organisation des SSJB. Nous nous demandons ici, qui exerce le pouvoir au sein de l'association? Comment ce pouvoir est-il exercé? A quel niveau de l'organisation est-il concentré? Existe-t-il une différence entre la définition et la répartition des pouvoirs telle qu'elle apparaît dans les statuts et règlements officiels et d'autre part, ces pouvoirs tels qu'ils sont effectivement exercés? Et enfin, comment se structurent les rapports de pouvoir au sein de l'association dans la longue durée? Quelques indicateurs ont retenu notre attention d'une façon toute particulière: le cumul de mandats et de responsabilités, les taux de participation aux assemblées ayant lieu aux diverses instances, le nombre annuel d'assemblées, la croissance des effectifs salariés et la nature de leurs attributs, la création de nouveaux organes, les modifications apportées aux statuts et règlements, le renouvellement des équipes dirigeantes, etc.

2. LES ACTEURS:

La SSJBM, et plus particulièrement sa direction, expriment au XXème siècle la montée et l'affirmation de certaines

couches sociales du milieu régional francophone. Elle y apparaît à la fois comme un lieu important de distinction sociale pour les éléments d'une petite-bourgeoisie urbaine et francophone, et un point d'appui privilégié de l'expression de leurs intérêts et de leur volonté d'influer sur le cours de l'évolution de la région, et partant de la société québécoise.

Par ailleurs, la direction du mouvement des SSJB n'est pas monolithique; elle traduit généralement un équilibre, précaire et instable, historiquement constitué entre les groupes sociaux ou les forces sociales qui oeuvrent en son sein. Ce bloc d'alliances engagé dans la promotion du nationalisme, avançons-nous, a fait l'objet d'importants réaménagements depuis la seconde guerre jusqu'au milieu des années 1970.

Quelles sont les forces sociales qui s'affirment à travers cette association?

Il y a lieu tout d'abord de relever la présence d'agents du petit commerce, d'entrepreneurs locaux, d'hommes d'affaires et de membres de professions libérales. Militants de la première heure, les éléments de cette petite-bourgeoisie indépendante furent au nombre des principaux artisans de la réorganisation du mouvement durant les années quarante et cinquante.

Signalons également l'influence, d'abord timide puis prédominante, d'agents intimement associés à la croissance des appareils d'Etat, du mouvement coopératif et des institutions d'enseignement. Au cœur de la réorientation du

mouvement des SSJB durant les années 1960, le positionnement de ces petits-bourgeois salariés à sa direction, s'est accompagné d'une importante transition dans le discours et le projet social qui l'avaient animé depuis la seconde guerre.

Il existe une autre force sociale qui fut particulièrement active à l'intérieur du mouvement des SSJB: l'Eglise. L'influence qu'elle y a exercée se pose cependant dans des termes différents. Les SSJB, leurs orientations et leurs pratiques associatives furent longtemps liées au leadership social assumé par l'Eglise. Au fil des années et au rythme du processus de laïcisation qui a embrassé la société québécoise durant les années 1960, il ne fait aucun doute que le rôle joué par les membres du clergé au sein de l'association se soit graduellement effacé.

En marge du leadership assumé par les divers éléments de la petite-bourgeoisie régionale et de l'influence exercée par l'Eglise, il faut enfin mentionner la présence, quoique moins consistante, de contremaîtres et d'ouvriers d'usines, d'employés des services, des commerces et des institutions financières et de militantes du mouvement.

La stratégie d'enquête préconisée dans ce volet de l'étude est de type sociographique; elle privilégie une analyse des acteurs sociaux proprement dits et de l'évolution de leurs rapports dans la moyenne durée. Le discours des acteurs ne sera abordé qu'après avoir établi les bases sociales de la direction de l'association.

Dans un premier temps, nous procémons à la reconstitution des caractéristiques socio-démographiques des équipes d'élus qui ont représenté la Société régionale de 1955 à 1975. Cette opération est destinée à l'identification des assises sociales, économiques et spatiales de la direction du mouvement dans la région.

Dans un second temps, nous examinons l'évolution du profil socio-démographique des équipes dirigeantes de l'association de façon à discerner les réaménagements au sein du bloc d'alliances et les stratégies de positionnement déployées par les différents acteurs.

Quels ont été l'influence et le poids respectifs de ces acteurs à la direction de la SSJBM? Quels rapports ont-ils entretenus? Comment ce bloc d'alliances a-t-il évolué dans la longue durée? A travers les années, peut-on y déceler des phénomènes de déclin, d'ascension ou de maintien en regard de la représentation et du positionnement des groupes et des forces en présence? Existe-t-il une relation entre les groupes en position dominante à la direction de l'association et les discours, les orientations et les pratiques qui la caractérisent? Y-a-t-il un rapport entre la composition sociale des dirigeants de la SSJBM et les alliances qu'elle privilégie au sein de la région mauricienne? Ce sont là quelques interrogations qui ont orienté cette étude.

3. LE PROJET SOCIAL:

L'évolution du mouvement des SSJB n'est pas fermée sur elle-même; elle est particulièrement sensible aux tensions sociales et aux enjeux politiques qui travaillent la société québécoise. Bien qu'elles se soient définies et perçues comme représentantes des intérêts communs à l'ensemble de la collectivité francophone, les SSJB ont constitué un forum privilégié à l'intérieur duquel se sont manifestées les contradictions qui la divisaient. Constamment, les conflits qui ont traversé la société québécoise ont trouvé un écho dans les orientations exprimées par le mouvement. Pourvu d'un membership considérable, enraciné au sein des localités et des régions, actif à l'échelle du Québec, puis doté de solides assises financières, on comprendra que le mouvement des SSJB, et plus spécifiquement sa direction, aient pu représenter des lieux identitaires convoités par les forces sociales et politiques à l'œuvre au sein de la société québécoise.

De la fin de la seconde guerre au milieu des années 1970, le Québec, à l'exemple des autres sociétés occidentales, a vécu d'importantes transformations sociales. La constitution puis l'affirmation de nouvelles couches sociales et une conjoncture favorable finirent par ébranler l'ordre social et culturel qui avait caractérisé le Québec durant l'ère duplessiste. A cet égard, les années 1960, et plus

précisément les réformes qui furent entreprises, ont vraisemblablement eu un impact considérable sur l'évolution qu'allait connaître la société québécoise par la suite. Réforme des appareils de santé, restructuration et extension du système scolaire, mise sur pied par l'Etat d'organismes d'intervention économique, mise en place d'un ensemble de services sociaux assumés par l'Etat: des mesures semblables furent préconisées dans la plupart des pays occidentaux.

L'originalité de la "Révolution tranquille" au Québec se situe ailleurs. D'une part, les réformes introduites dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux ont favorisé la laïcisation des appareils; les éléments de la "nouvelle" petite-bourgeoisie se substituèrent aux membres du clergé dans l'exercice des fonctions d'encadrement, de gestion et de régulation au sein des appareils. D'autre part, la Révolution tranquille au Québec s'est déroulée sous la toile de fond de l'idéologie du "rattrapage" et de l'affirmation d'un nouveau nationalisme: à peu près toutes les forces favorables à la "modernisation" appuyaient les réformes introduites par le gouvernement québécois à partir de 1960; elles se divisèrent cependant sur la question nationale. Pour les uns, l'Etat du Québec allait devenir le représentant exclusif et authentique de la nation québécoise et devait, par conséquent, s'approprier les leviers de commande et les moyens nécessaires à son plein développement. Pour les autres, le fédéralisme canadien offrait les meilleures garanties de développement pour la société québécoise. Evidemment, les

tensions qui se sont manifestées au Québec durant cette période se présentent de façon beaucoup plus complexe. Pour aller au plus court, disons que les années 1960 ont favorisé l'expression d'un certain pluralisme sur les plans politique, culturel et idéologique: affirmation du mouvement syndical, création de nouveaux partis politiques, émergence de nouveaux mouvements sociaux, libéralisation, renouveau culturel, etc.; bref, ces nouvelles données politiques et sociales ont provoqué un bouleversement important des rapports sociaux.

Dans la perspective d'une formation sociale en pleine mutation, nous nous interrogeons ici sur les répercussions du changement social à l'intérieur de l'association. Comment les tensions sociales ont-elles été vécues à l'intérieur de la SSJBM? Dans quelle mesure les nouvelles données politiques, sociales et culturelles ont-elles eu un impact sur la vie associative?

A l'inverse, par l'idéologie qu'elles diffusent, les pressions qu'elles exercent, les projets qu'elles proposent quant au devenir social, les SSJB participent à la dynamique de la société. Selon les moments de son histoire et les groupes sociaux qui s'y sont affirmés, leurs orientations, leurs pratiques et leur projet social se sont transformés. Modernisme et traditionalisme, laïcisme et catholicisme, indépendantisme et fédéralisme, libéralisme et conservatisme ont constamment été au cœur des tensions idéologiques qui ont travaillé le mouvement des SSJB. Dans cette perspective.

est-il plausible de soutenir qu'il ait pu être porteur d'un projet social? Dans cette étude, nous avançons l'hypothèse voulant qu'il ait effectivement constitué le véhicule d'un projet national. Depuis les années 1930 en particulier, celui-ci se serait caractérisé par certaines continuités fondamentales telles que la volonté de réaliser l'unité intégrale de la "nation" et celle d'aménager une place au capital autochtone dans le cadre d'une économie fortement soumise aux pressions des forces dominant le complexe économique nord-américain. Par ailleurs, ce projet aurait connu des variantes au gré de l'évolution de la société québécoise et des forces sociales en présence à la direction du mouvement.

Le mouvement des SSJB a connu une importante réorientation durant les années 1960; elle fut d'ailleurs l'occasion d'une profonde crise interne et fit l'objet de conflits déchirants. Quelles ont été les dominantes du discours et du projet national du mouvement? Quels groupes se sont opposés au cours de la réorientation? Quels en ont été les enjeux? Quelles en ont été les répercussions au sein de son milieu social d'implantation? Comment ont évolué les rapports entre la SSJBM, les institutions établies et les autres forces sociales de la région? Ce sont là des questionnements qui alimentent cette dimension de l'étude, et auxquels nous tenterons de fournir certains éléments de réponses.

NOTES DU CHAPITRE PREMIER

- (1) Cf. M. Agulhon. Pénitents et Francs-Maçons de l'Ancienne Provence. Paris, Fayard, 1968, p.365.
- (2) Il revient à Georg Simmel d'avoir systématisé cette perspective d'analyse. Simmel définit la sociabilité comme "la forme ludique de la socialisation". La socialisation étant entendue ici comme le processus d'accomplissement de la forme sociale qui se réalise suivant des modalités multiples et variées à travers lesquelles des individus, en vertu d'intérêts communs, "se soudent en une unité au sein de laquelle ces intérêts se réalisent". Pour plus de détails, Cf. G. Simmel. Sociologie et épistémologie. Paris, P.U.F., Collection Sociologies, 1981, 238p.
- (3) A. Meister attribue le phénomène de la formation de petits groupes spontanés dans les grands groupes organisés à une réaction contre la rationalité imposée par ces derniers: "Les individus qui font partie de tels groupes formels, où les "personnes deviennent des personnels", où les fonctions prennent le pas sur les individualités, ne peuvent pas ne pas connaître des tensions psychiques et la nécessité de lutter contre elles par la formation de petits groupes informels. Les petits groupes apparaissent alors comme des réactions contre la rationalisation et la dépersonnalisation du groupe formel". Cf. A. Meister, La participation dans les associations, Paris, Les Editions ouvrières, p.168-169.
- (4) Il faut lire à ce sujet l'œuvre de l'historien M. Agulhon concernant le passage d'un stade informel de la vie associative à un stade plus formel durant le XIXème siècle dans certaines régions de la France. Le noeud de sa thèse réside dans l'énoncé voulant que les associations, leur degré de développement ainsi que les formes de sociabilités qui s'y rattachent se transforment avec la restructuration des rapports sociaux. Privilégiant une approche historique, Agulhon veut expliquer les modalités de transformation du phénomène associatif par une étude empirique de la transition de la sociabilité mondaine (propre à l'aristocratie) vers l'associationnisme bourgeois (le cercle en l'occurrence); l'affirmation d'une nouvelle forme de sociabilité est marquée par le passage de l'informalité à la formalité. Cf. Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848: Etude d'une mutation de sociabilité, Paris, Armand Collin, 1977, 105 p.
- (5) G. Gurvitch a élaboré une typologie détaillée des diverses formes de groupements sociaux et de leurs distinctions dans La vocation actuelle de la sociologie, tome III: Vers la sociologie différentielle, Paris, P.U.F., 1968. (première édition en 1950).
- (6) Cité dans J.-P. Rioux, "Structures de sociabilité et Pouvoir. Remarques à propos des associations en France au XXème siècle", Les Cahiers de l'Animation, III, no.46, 1984, p.3.
- (7) L'inspiration pour la rédaction de cette partie est redéivable, pour une bonne part, à un texte écrit par R. Levasseur et N. Séguin: Etude sur deux associations trifluviennes au XXème siècle: la Chambre de commerce de Trois-Rivières et la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, projet présenté au F.C.A.R., Trois-Rivières, U.Q.T.R., 1985. (document non-publié).
- (8) Le lecteur qui voudrait lire un ouvrage plus approfondi sur les aspects juridiques des associations volontaires ainsi que des implications qu'elles comportent est référé au livre suivant: J.-M. Garrigou-Lagrange, Les associations, Paris, P.U.F., 121 p.
- (9) Lorsque nous utilisons le concept de société globale, nous l'entendons au sens que lui a prêté Guy Lemarchand, c'est-à-dire "un tout relativement cohérent et délimité dans l'espace sous l'autorité d'un même pouvoir (...) dont l'Etat n'est qu'une des formes". Cf. G. Lemarchand, "Structures de sociabilité et société", La Pensée, no. 244, mars-avril, 1985, p.112.
- (10) La participation suscitée, telle que la conçoit Meister, est celle qui a cours "dans des associations non créées par la population elle-même mais par des animateurs venus de l'extérieur (cas des projets de développement communautaire ou d'animation rurale). Cette participation a pour objet de faire adopter par les membres des comportements que les animateurs jugent désirables de faire acquérir à la population". Cf. A. Meister, op.cit., p.26. Au Québec, le cas de l'expérience du B.A.E.Q., vaste programme d'animation et de participation au développement régional lancé durant les années 1960, constitue un exemple de ce type de participation. A ce sujet, cf. J. Godbout. La participation contre la démocratie, Montréal, Ed. A. St-Martin, pp.49-62.

- (11) Cf. J.W. Lapierre, La création du théâtre de Nice, Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, (16), 1972.
- (12) Weber disait: "Une des tâches fondamentales de la sociologie est d'étudier ces structures appelées communément "sociales", c'est-à-dire tout ce qui se trouve entre les pouvoirs organisés et reconnus - l'Etat, la Commune, l'Eglise établie - d'une part, et la communauté naturelle de la famille d'autre part. Il s'agit essentiellement d'une sociologie des associations dans le sens le plus large du mot...". Cf. M. Weber, Essais sur la théorie de la Science, Paris, Ed. Plon, 1965.
- (13) P. Grémion, "Les associations et le pouvoir local", Esprit, no.6, juin 1978, 19.
- (14) G. Poujol, "La dynamique sociale des associations", Les Cahiers de l'Animation, INEP, no.39, mars 1983, p.60.
- (15) Ibidem.
- (16) J.-P. Rioux, op.cit., p.5.
- (17) Cf. J. Habermas, L'espace public, Paris, Payot, 1986. (en particulier, pp.148-149).
- (18) Voir à ce sujet l'article suivant: D. Monjardet et G. Benguigui, "L'utopie gestionnaire. Les couches moyennes entre l'Etat et les rapports de classes", Revue française de sociologie, XXIII, 1982, pp.605-632.
- (19) J. Habermas, op.cit., p.184.
- (20) Cf. R. Levasseur à propos de ce qu'il nomme les "associations partenaires" et les "associations mixtes" dans "Le phénomène associatif", Les Cahiers de l'Animation, INEP, no.39, mars 1983, p.38-39.
- (21) J.-P. Rioux, op.cit., p.7.
- (22) Les structures, telles que nous les concevons, sont des complexes de rapports sociaux formalisés et codifiés, mais aussi la condensation d'un rapport de force déterminé: entre membres et élus, hommes et femmes, élus et permanents, etc. Ces structures ne sont jamais des données permanentes; elles se modifient sans cesse sous l'apparition et la pression de nouvelles forces - les permanents et salariés d'une association, un groupe de membres récalcitrants, l'arrivée de jeunes militants, etc. - qui se développent au cours de l'évolution de l'association et viennent réaménager les rapports de forces.
- (23) Le pouvoir est envisagé ici dans sa qualité de relation, c'est-à-dire qu'il n'a pas d'essence intrinsèque et qu'il n'est pas non plus réductible à un lieu à conquérir; il représente plutôt un rapport de forces complexe: "Le pouvoir n'est pas une essence qualifiable, mais une relation". Cf. N. Pouantzas, in Repères, Paris, Maspero, 1980, p.173.
- (24) Parmi les plus remarqués de ces travaux, notons ceux de Crozier et de Grémion qui ont fait école en France et, dans un contexte différent, certains travaux produits par l'équipe sur l'urbanisation de l'Institut national de recherche scientifique au Québec.
- (25) Ici, la notion d'oligarchisme est utilisée dans un sens très large, c'est-à-dire, l'exercice du pouvoir par un cercle relativement restreint d'individus sans possibilité de renouvellement véritable de ces derniers.
- (26) A défaut d'un équivalent dans la langue française, nous utilisons le terme très général d'"output" qui réfère à tout ce qui est produit par l'organisation: services, formation, projets, presse, etc.
- (27) J. Godbout, op.cit.
- (28) Des comportements différentiels ont été étudiés de façon systématique par: P. Bourdieu, La distinction. Critique sociale du jugement, Paris, Editions de Minuit, 1979, 670 p.
- (29) G. Lemarchand, op.cit.
- (30) Selon l'expression de R. Levasseur et N. Séguin, op.cit.
- (31) Cf. le chapitre que consacre E. C. Hughes aux associations volontaires dans Rencontre de deux mondes, Montréal, Boréal Express, 1972, pp.215-251.
- (32) Un des cas illustrant le mieux ces oppositions est celui des relations entre une association de locataires et une Ligue des propriétaires.
- (33) Cf. P. Bourdieu, "Le capital social", Actes de la recherche en sciences sociales, no. 31, 1981, p.2.
- (34) P. Vergès, "Approche des classes sociales dans l'analyse localisée", Sociologie du travail, no.2, 1983, p.227.
- (35) Ibidem.
- (36) Statuts généraux, section I, article 2, sanctionnés en 1955 par le bill privé no. 162.
- (37) Suivant les moments et les conjonctures particulières, l'un ou l'autre de ces caractères

- prédomine et imprégne l'ensemble des activités de l'association.
- (38) Concernant la période antérieure à l'année 1908, il semble que l'incendie de 1908 aurait détruit tous les insignes, les statuts et les règlements de l'association. De 1908 à 1934, elle fonctionna vraisemblablement "bona fide", aucune demande d'incorporation n'ayant été enregistrée durant ces années. Cf. En collaboration, Rapport de recherche sur l'histoire de la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, Trois-Rivières, secrétariat de la SSJBM, 20 p., janvier 1984.
- (39) Liste informatisée des noms des dirigeants de la SSJB de la Mauricie: depuis 1851 jusqu'en 1984, Trois-Rivières, secrétariat de la SSJBM, 1986.
- (40) Les membres qui entreprirent les démarches pour l'incorporation de la SSJB des Trois-Rivières en 1934 étaient: Auguste Panneton, médecin et président de l'association; Omer Jules Désaulniers, inspecteur d'écoles et vice-président; Sylvio Carignan, épicier; Loyola Bernaquez, homme d'affaires et trésorier; Paul-Émile Neveu, homme d'affaires et administrateur; Émile Tellier, organisateur des syndicats catholiques et administrateur; Maurice Gélinas, courtier d'assurances et administrateur; J.-C. Boudreault, homme d'affaires; Dollard Dubé, professeur et secrétaire; Hervé Gagnon, profession libérale; Bernard Benoit, courtier d'assurances; Raymond Douville, profession libérale; Frédéric Poliquin et Jean-Baptiste Poliquin.
- (41) La participation des membres de la base, croyons-nous, constitue un indicateur privilégié de l'ensemble des rapports qui prédominent au sein de l'association. Nous avons pu procéder à l'étude de ce volet important de la vie associative grâce au travail considérable qu'ont effectué Mario Lachance et Jocelyn Morneau dans le cadre d'un séminaire de maîtrise en Etudes québécoises tenu sous le thème de la sociabilité à l'Université du Québec à Trois-Rivières. En effet, durant ce séminaire, l'ensemble des assemblées générales annuelles des sociétés locales ont pu être traités.
- (42) Ce service assure une protection au décès de tout adhérent, moyennant une cotisation qui est versée annuellement. Une somme est allouée à la famille du défunt le jour même de son décès; ce qui permet aux familles les moins fortunées d'assumer dans l'immédiat les frais relatifs à l'inhumation.
- (43) Entreprise appartenant aux membres de la famille Ducharme, La Sauvegarde passa entre les mains du Mouvement Desjardins en 1962. En 1984, elle gérait un actif de plus de 470 millions \$. A propos des premières années d'existence de La Sauvegarde, cf. La Sauvegarde, 10 années de présence au sein du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, document préparé à l'occasion de son dixième anniversaire, 1972.

CHAPITRE II

ELEMENTS HISTORIQUES

A) UNE LONGUE ET DIFFICILE GESTATION:

C'est dans le contexte d'une profonde crise économique et d'une agitation politique sans précédent que germa l'idée de la mise sur pied d'une vaste organisation patriotique destinée à la défense et à la promotion de la culture canadienne-française (1).

A Montréal, au mois de juin 1834, au cours d'un banquet réunissant plusieurs leaders politiques du Bas-Canada, Ludger Duvernay, rédacteur et directeur du journal La Minerve, jetait les bases du mouvement des SSJB. Parmi les convives, étaient les Jacques Viger, élu premier maire de la ville de Montréal l'année précédente; John Turney, ancien membre du Conseil de ville; Louis-H. Lafontaine, S. de Bleury et S.-E. Rodier, membres du Parlement; Thomas Storrow Brown, qui allait devenir le commandant des soulèvements de St-Charles; le Dr E.-B. O'Callaghan, propriétaire du journal The Vendicator; G.-E. Cartier, rédacteur au journal Le Canadien; et plusieurs autres.

Dans sa version originale, la SSJB était conçue comme un groupement patriotique attaché à la défense et à la promotion

de la langue et de la nationalité canadienne-française. Les fondateurs lui attribuèrent comme emblème la feuille d'érable et comme devise celle du journal Le Canadien: "Nos institutions, notre langue et nos droits". Par ailleurs, ils confierent à cette jeune association le soin de faire revivre une tradition qui avait été interrompue depuis la Conquête: celle de la célébration des fêtes de la St-Jean-Baptiste, qui remontait aux premiers temps de la colonie.

L'idée de Duvernay ne tarda pas à se concrétiser, se répandant dans tout le district de Montréal où plusieurs sections de la nouvelle organisation furent fondées. Comme les membres de ces groupements étaient tous plus ou moins impliqués sur la scène politique, la SSJB devint rapidement une "organisation semi-politique" (2). Par ailleurs, elle contribua beaucoup à resserrer les liens du mouvement des Patriotes.

A la veille des événements de 1837, la SSJB était une organisation relativement importante, moins par son nombre d'adhérents qui demeurait somme toute très modeste, que par sa qualité d'instrument d'affirmation nationale des éléments francophones de l'opposition au régime colonial britannique (3). Bien que l'association n'ait vraisemblablement pas pris part aux événements qui allaient suivre, c'est de ses rangs que devaient émerger les futurs éléments dirigeants du Comité central et permanent. Ce dernier constitua, en quelque sorte, un organe de coordination de l'opposition politique dans le Bas-Canada (4).

La suite des événements est connue. Face au durcissement des positions de l'administration coloniale, un groupe paramilitaire - les Fils de la Liberté - s'organisa et l'affrontement armé éclata. Le mouvement d'opposition fut réprimé en deux vagues successives par l'armée coloniale. Puis ce furent la suspension des droits constitutionnels et, avec elle, l'abolition du droit d'association.

Au moment où les éléments dirigeants du mouvement des Patriotes furent contraints à l'exil ou à l'emprisonnement, les SSJB cessèrent toutes leurs activités.

Dès lors, l'histoire du mouvement des SSJB sera celle de tentatives répétées de réorganisation et d'implantation plus ou moins réussies et plus ou moins permanentes dans les principaux centres urbains (5). Suivant la conjoncture, le développement des SSJB connut certaines périodes d'activités très fébriles qui alternèrent avec de longs moments de passivité (6). En fait, il faudra attendre plus d'un siècle avant que le projet associatif de Duvernay ne se réalise sur une base permanente.

L'histoire de la SSJB dans la région de Trois-Rivières épouse sensiblement la même évolution: elle est épisodique et se déroule sous le sceau de la précarité. Aussi, cette histoire entretient des rapports très serrés avec le développement de l'Eglise et la mise en place des pouvoirs municipaux. Enfin, elle se confond avec l'histoire de la fête nationale.

Un examen de la presse locale ne permet pas d'établir avec certitude l'origine exacte de la SSJB à Trois-Rivières. Seul une court article paru dans le Journal des Trois-Rivières révèle qu'en 1848 la SSJB était une association naissante (7). Chose certaine, elle existe bel et bien en 1851 alors que la présidence en est assumée par le maire en fonction.

Par la suite, l'évolution de la SSJB emprunte un rythme très inégal où se succèdent certaines périodes de relative stabilité et même de croissance, des épisodes plus ou moins longs de complète désorganisation et des phases de réorganisation.

De 1855 à 1885, l'association assume une présence relativement continue. Les journaux locaux font paraître sur une base assez régulière un avis de convocation à l'assemblée annuelle, les résultats des élections, un compte-rendu des délibérations, le programme de la fête nationale ainsi qu'un sommaire du déroulement des festivités. Ces comptes rendus parus dans les journaux nous apprennent, en outre, que la structure de représentation de la SSJB était alors composée de deux instances différentes. La première, le Conseil de la société, était formée de cinq à huit personnes qui dirigeaient l'association entre les assemblées annuelles. La seconde, le comité de régie, était composée de représentants nommés par les dirigeants du Conseil de la société. Ces représentants étaient regroupés sur la base des corps de métiers et

veillaient à l'organisation des festivités nationales (8). Quant au mode de financement des activités, il reposait sur les cotisations des membres ainsi que sur des campagnes de souscription menées auprès des marchands. Il semble par ailleurs que ce fut ce dernier mode qui prévalut durant la seconde moitié du siècle (9).

Les quinze dernières années du XIX ème siècle sont celles d'une désorganisation prolongée, entrecoupée de quelques moments de regain. Les postes de direction de la société étant particulièrement convoités par les personnage politiques locaux, il apparaît que le caractère précaire de l'association et sa présence très sporadique furent attribuables en grande partie à de profondes divisions parmi ceux-ci (10).

Les années qui suivent nous présentent une association presque continuellement en réorganisation. De 1900 à 1933, nous avons relevé pas moins de six tentatives de réorganisation de la SSJB. Dans la moitié des cas, elles furent menées sous l'égide de diverses associations locales: le Cercle Palamède (1901), le Cercle trifluvien de l'Alliance nationale (1905-06) et l'Association des Citoyens (1910). Un examen de la correspondance de Maurice Gélinas - un des militants les plus chevronnés du mouvement - fournit quelques indications selon lesquelles la SSJB des Trois-Rivières fut en voie de devenir une section de la SSJB de Montréal entre 1914 et 1917. Enfin, le curé de la paroisse Sainte-Cécile et quelques notables tentèrent de faire revivre l'association en

1926. Toutes ces tentatives de réorganisation connurent une existence éphémère.

*

*

*

Si nous examinons maintenant la composition sociale des animateurs de l'association à Trois-Rivières, tout indique que le mouvement des SSJB a entretenu des rapports privilégiés avec le clergé, les marchands, les petits producteurs indépendants et les membres des professions libérales. Ce sont eux qui constituèrent vraisemblablement les principaux instigateurs du mouvement, et qui en furent les éléments dirigeants.

Pour en avoir une idée plus précise, nous avons reconstitué systématiquement l'ensemble des équipes de dirigeants de la SSJB durant la période concernée, et nous avons ensuite tenté d'établir des rapprochements avec les personnages politiques municipaux (maires, échevins et conseillers) ayant oeuvré durant la même époque. Si nous retenons l'hypothèse selon laquelle ces élus municipaux ont été recrutés parmi les marchands, boutiquiers, artisans et membres des professions libérales (11), les résultats sont éloquents.

Examions tout d'abord le cas des maires. Pas moins de douze maires, soit 60% de tous ceux qui ont oeuvré entre 1850 et 1934, ont présidé la SSJB. Pour la même période, 56% de tous les mandats de présidence de l'association ont été

assumés par des hommes ayant été maires de la cité. Si nous regardons la répartition de ces mandats, les maires ont cumulé 35 mandats de présidence durant la seconde moitié du XIX ème siècle, soit 88% de l'ensemble. Ce nombre tombe à 6 entre les années 1900 et 1934, soit 18% du total.

Prenons maintenant le cas de l'ensemble des élus municipaux (conseillers, échevins et maires réunis). De 1850 à 1934, nous avons relevé environ une centaine d'élus municipaux à avoir exercé des mandats à la direction de la SSJB: 87% d'entre eux ont été actifs durant la seconde moitié du XIX ème siècle; 13% l'ont été entre 1900 et 1934. A partir de l'année 1923-24, il n'y a eu que deux seuls élus municipaux à s'impliquer au sein de la SSJB. En fait, 75% des élus municipaux au siècle dernier ont détenu un poste dans la structure de représentation de l'association. Cette proportion est tombée à 33% entre 1900 et 1934. De 1924 à 1955, nous n'avons retracé que trois élus municipaux parmi les dirigeants de la SSJB (12).

Qu'est-ce à dire?

La genèse de la SSJB dans la région de Trois-Rivières semble étroitement liée à la mise en place et à la consolidation des pouvoirs municipaux. De fait, la fondation de l'association n'est consécutive que d'environ trois années de celle du Conseil municipal et les maires sont les premiers à en assumer la présidence alors que les autres élus municipaux y convoitent les autres postes de direction (13).

Durant la seconde moitié du XIX ème siècle, la SSJB s'est développée pratiquement en symbiose avec le Conseil de ville de qui elle n'est pas arrivée à conquérir son autonomie ou, du moins, à acquérir un caractère nettement distinct. Le cumul de mandats à la direction de la SSJB a représenté, sans aucun doute, un élément privilégié de la stratégie de positionnement social déployée par les élites politiques locales. La SSJB a constitué notamment un lieu d'affirmation à partir duquel il était possible pour les candidats défaits de conserver une certaine "visibilité" sociale et politique durant les intervalles de leurs mandats (14).

L'histoire de la SSJB, rappelons-le, se confond avec celle de la fête nationale et c'est peut-être ce qui explique la précarité de son organisation. C'est surtout aux moments entourant la préparation des festivités du 24 juin que la présence de la SSJB devenait manifeste. L'état général de l'association reposa constamment sur la volonté des élites locales d'organiser ou non les festivités et cette volonté fut continuellement subordonnée à l'existence de conditions favorables à l'expression d'une certaine unité minimale parmi ces dernières (15).

Mais, d'aborder le problème de la composition sociale de ces dirigeants à partir du rapport entretenu avec les élites locales demeure encore très imprécis; ces élites, nous semble-t-il, sont beaucoup plus que l'addition de personnes. Car, c'est bel et bien à un groupe social relativement cohérent, aussi bien du point de vue de ses assises politiques

que de ses affinités idéologiques et sociales, que nous avons affaire. Ainsi, avançons-nous provisoirement: la direction de la SSJB au XIX ème siècle reposa sur un bloc d'alliances notabliaires, que l'on pourrait assimiler à une coalition d'intérêts entre des éléments de la petite-bourgeoisie locale et du clergé (16). Ce bloc d'alliances s'est maintenu à la direction de l'association jusqu'au tournant du siècle. Il apparaît que c'est précisément la fissuration de ce bloc qui provoqua la longue période de léthargie de la SSJB qui perdura jusqu'en 1934. En effet, le désistement des élus municipaux qui s'amorce vers la fin du siècle, fit place à une période de complète désorganisation et à des épisodes de réorganisation plus ou moins réussis et plus ou moins permanents

Durant l'ensemble de la période 1850-1934, le rapport qui lia la SSJB à l'Eglise ne fut pas de type organique comme dans le cas du mouvement de l'Action Catholique, il fut plutôt implicite. Ce qui n'enlève rien à la position centrale occupée par le clergé au sein de l'association. En fait, le discours social du monde religieux contribua, pour un certain temps, à maintenir la cohésion et l'unité du bloc d'alliances qui se trouvait à la direction de la SSJB. Son influence est notamment perceptible à travers les activités et les discours tenus par l'association durant toute cette période (17); elle a imposé, en quelque sorte, une éthique, des façons de dire et des façons de faire conformes aux vues de l'Eglise. Cette prépondérance était particulièrement manifeste lors des

festivités nationales alors que les religieux occupaient une place de premier ordre. Le programme des fêtes de l'année 1926 en dresse d'ailleurs un aperçu fort éloquent:

"La fête nationale St-Jean-Baptiste sera célébrée dans cette ville, demain. Telle est là la décision prise par les directeurs de la Société St-Jean-Baptiste de Trois-Rivières à une réunion qui fut tenue la semaine dernière.

Il y aura une messe spéciale dans chacune de nos églises. La société s'est ainsi conformée au voeu exprimé par Mgr l'Auxiliaire qui tient à ce que notre fête nationale soit surtout marquée par le caractère religieux qu'elle a toujours eu depuis sa fondation. Demain soir à la Cathédrale, il y aura un salut solennel. Le sermon de circonstance sera fait par le Révérend Père Johal, Supérieur des Oblats du Cap-de-la-Madeleine. Immédiatement après cette cérémonie religieuse, la foule sera invitée à se grouper devant l'hôtel de ville pour assister à un concert donné par la fanfare de l'Union Musicale des Trois-Rivières et entendre les discours patriotiques prononcés par M. le Chanoine Boulay, curé de la Cathédrale, Son Honneur le maire Bettez, M. Charles Bourgeois, bâtonnier général de la province, M. Antoine Rivard, avocat de Québec et M. Léo Pinsonneault, avocat des Trois-Rivières..." (18)

Au moment où les élus municipaux se désintéressèrent de la SSJB, les religieux tentèrent de réanimer l'association. Ainsi, à partir de la première guerre mondiale, le curé de la paroisse Ste-Cécile se fit le pivot de toute l'organisation; il en assuma même la présidence durant quatre années avant de se retirer en 1926.

Pour conclure, trois particularités définissent, selon nous, l'évolution de la SSJB durant cette longue période.

En premier lieu, entrevue sous l'angle des pratiques qu'elle a engendrées, la SSJB est apparue comme une

association à dominante culturelle. L'étroite et constante relation entre sa permanence et celle des festivités semble symptomatique de cet état de fait. Ce qui n'a pas empêché la SSJB de se trouver au cœur des enjeux et des conflits politiques locaux.

En second lieu, durant l'ensemble de la période concernée, les assises sociales de la SSJB ont reposé sur un bloc d'alliances dominé par des éléments de la petite-bourgeoisie d'affaires et professionnelle et du clergé. Avec la progression de l'urbanisation et de l'industrialisation, cette coalition locale est devenue de plus en plus divisée. La précarité de ce bloc explique, en partie, les échecs répétés des tentatives de réorganisation qui ont cours entre 1900 et 1934 (19).

Enfin, la SSJB s'est montrée incapable de se démarquer des pouvoirs municipaux et ecclésiastiques, et de conquérir, pour ainsi dire, une place distincte dans la configuration des groupes sociaux organisés de la société trifluvienne. Elle s'est développée à la charnière des institutions religieuse et municipale. Il faudra attendre l'année 1934 pour voir l'association acquérir une certaine autonomie.

B) LA REORGANISATION: 1934-1955:

La "renaissance" de la SSJB dans la région de Trois-Rivières s'inscrit dans un contexte de bouleversements sociaux très intenses provoqués conséutivement par la grande dépression économique, la deuxième guerre mondiale et le boom

économique d'après-guerre.

Cette période marque, pour le mouvement des SSJB pris dans son ensemble, une ère de restructuration intensive qui se déploie sous les effets conjugués d'un regroupement des entités SSJB, qui jusqu'alors étaient dispersées sur tout le territoire québécois, et de la mise en place d'un mode de financement qui lui permettra de surmonter un nombre considérable de difficultés auxquelles il avait été constamment confronté.

Dans le cas qui retient plus particulièrement notre attention, cette période s'ouvre sur l'incorporation juridique de l'association et se clôt avec l'adoption puis la sanction du bill privé no.162 par le législateur. Sur le plan du fonctionnement interne, on assiste à la mise en place d'un mode de représentation démocratique où les membres constitués en assemblée générale exercent le pouvoir souverain (20).

Pourtant, durant les dix premières années de cette période, rien ne laisse présager le développement considérable que va connaître la SSJB par la suite.

1. LES FONDATEURS:

Un noyau composé approximativement d'une cinquantaine de militants nationalistes a constitué le ferment de la réorganisation du mouvement des SSJB dans la région

trifluvienne. Pour une large part, ce groupe était composé de membres des professions libérales, d'éléments d'une petite-bourgeoisie d'affaires oeuvrant dans les secteurs de l'assurance et de la finance, de petits commerçants et de membres du clergé. Francophones et urbains, les fondateurs de la SSJB de la Mauricie (SSJBM) étaient étroitement associés au mouvement d'implantation des caisses populaires et constituaient des éléments particulièrement actifs au sein de la Chambre de commerce locale (21). Personnages bien en vue dans les diverses institutions et associations locales, les instigateurs de la réorganisation s'identifiaient volontiers au courant nationaliste animé par les Lionel Groulx et L'Action nationale (22).

Durant les années 1930, l'association fut porteuse des premiers germes d'un nationalisme économique centré, pour l'essentiel, sur la promotion de l'entreprise privée locale. Elle se fit d'ailleurs, un porte-parole privilégié de ce petit capital qui se trouvait dans une situation passablement difficile avec le prolongement de la dépression économique. C'est ainsi que les premières années d'existence de la SSJBM furent consacrées à des actions à caractère économique très associées aux préoccupations du petit capital. Enquête sur l'état de la petite industrie (1935), création d'une ligue d'hommes d'affaires (1937), organisation des premières campagnes d'"Achat chez-nous" (1934-39), fondation des caisses populaires de Ste-Cécile, St-Philippe et Notre-Dame (1939), campagne d'épargne chez les enfants par le biais des "caisses

scolaires" (1939) furent au nombre des principales actions entreprises par l'association.

Durant ces années, le mode d'organisation prédominant fut celui des corps de métiers. Quatre sections professionnelles, regroupant leurs membres sur la base de leur profession, avaient chacune leurs représentants attitrés et tenaient leurs assemblées distinctement. Educateurs, membres des professions libérales, hommes d'affaires et papetiers étaient formellement distingués. Un Conseil général réunissait leurs représentants respectifs et un Comité central coordonnait les activités des sections professionnelles.

A l'aide de listes de membres confectionnées en 1938, nous avons pu évaluer sommairement le profil du membership de la SSJBM durant cette année qui reste vraisemblablement la plus fructueuse en termes de recrutement. Selon notre estimé, le membership de l'association durant l'année 1938 s'élevait à environ 350 membres. Une cinquantaine d'entre eux appartenaient à la section des éducateurs; pour la plupart, ils étaient enseignants ou cadres des institutions scolaires et, fait intéressant, près de la moitié de ceux-ci étaient religieux. La section des professions libérales regroupait un nombre à peu près égal de membres. Celle des hommes d'affaires était de loin la plus active: elle comptait approximativement 150 membres parmi lesquels se côtoyaient courtiers d'assurance, gérants d'établissements financiers, commerçants et personnel cadre de l'entreprise privée. La

section des papetiers comprenait une centaine de membres au sein desquels on retrouvait un bon nombre de petits contremaîtres de production.

Vers le milieu des années quarante, l'association commençait à démontrer certains signes d'affaiblissement: le membership décroissait, des pressions s'exerçaient pour que l'on abandonne l'organisation en corps de métiers, le financement posait toujours problème et un mouvement favorable à la mise en place d'une fédération des SSJB du Québec et même du Canada devenait une solution de plus en plus sérieuse devant la dispersion des forces nationalistes...

2. LA RESTRUCTURATION ET L'ESSOR:

Les années quarante ont constitué un tournant dans l'évolution du mouvement des SSJB. Une restructuration en profondeur s'appuyant sur trois lignes de force majeures est venue métamorphoser ce caractère éclaté qui avait toujours été le propre du mouvement. Cette restructuration s'est accompagnée d'un essor considérable de la SSJBM qui s'est appuyé sur un élargissement de son aire d'activités, un accroissement de son "membership" et une consolidation de ses ressources financières.

a) Des corps de métiers aux sections paroissiales:

L'organisation en corps de métiers avait été rendue complètement désuète par les transformations sociales qu'apportaient la venue de la grande industrie et l'intensification du processus d'urbanisation. Les corps de métiers appartenaient à une époque révolue où des rapports sociaux à dominante communautaire s'appuyaient sur une organisation sociale du travail laissant encore une place importante à la petite production de type artisanal. Ce mode d'organisation mimait, à une échelle plus réduite, une réalité qui s'estompaient sous la poussée de la généralisation du lien salarial et la socialisation des procès de production (23).

Confrontée à l'urbanisation spectaculaire du Québec, l'Eglise avait réévalué, depuis déjà un certain temps, sa stratégie de contrôle en multipliant les unités paroissiales de façon à segmenter l'espace au maximum et à s'assurer ainsi d'une meilleure disposition de ses forces dans les milieux urbains (24). A l'échelle du Québec, le mouvement des SSJB s'activait à la mise en place d'un modèle d'organisation calqué, pour l'essentiel, sur celui de l'Eglise catholique. Ce mode d'organisation reposait sur l'existence de trois paliers hiérarchisés - la paroisse, le diocèse et la province - et regroupait ses membres dans des sections distinctes selon leur âge et leur sexe (25). Ce fut vraisemblablement sous ces pressions que les dirigeants de la SSJBM préconisèrent finalement le quadrillage paroissial comme fondement de toute

l'organisation régionale.

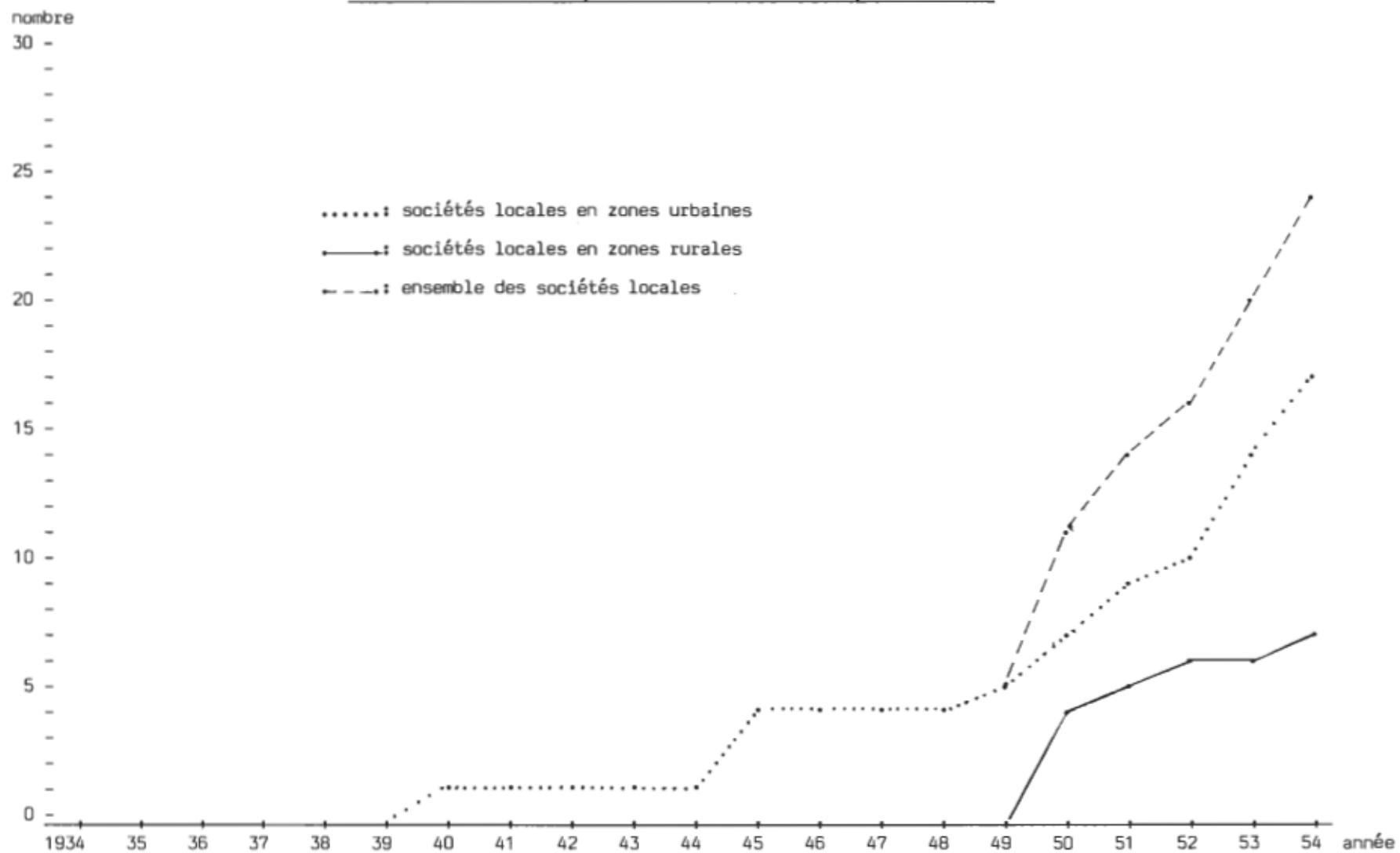
Comme en témoignent les statuts qui ont été conférés aux sociétés locales (ou paroissiales), une filiation très explicite a été établie entre celles-ci, le patriotisme et la vie paroissiale:

"... la société locale s'emploiera particulièrement :

- a) à promouvoir l'union des canadiens français dans leur paroisse;
- b) à les aider à promouvoir en eux un amour de leur pays et plus spécialement de leur paroisse;
- c) à entretenir des relations cordiales avec les autres groupements paroissiaux et plus spécialement les associations à caractère patriotique et national;
- d) à unir dans une action commune les efforts de ses membres au service de la paroisse et partant de la région et de la nation toute entière;
- e) à développer dans la paroisse l'esprit d'entraide et de solidarité fraternelle entre tous les membres d'abord, puis entre tous les paroissiens au bénéfice de la collectivité." (26)

Le graphique I, à la page suivante, retrace le mouvement de fondation des sociétés locales et en indique l'essor. La première section à être fondée l'est au commencement des années quarante dans la vieille paroisse trifluvienne de Ste-Cécile. La mise sur pied du Cercle des Philanthropes, en 1944, est suivie immédiatement d'une première vague du mouvement d'implantation qui s'étend aux autres paroisses de Trois-Rivières pour s'y maintenir jusqu'à la fin de la décennie (27). Ainsi, aux environs de 1950, la SSJBM était une association à composition urbaine, localisée dans la ville de Trois-Rivières.

GRAPHIQUE I
Evolution du nombre de sociétés locales,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1934-1954



Source: S.S.J.B.M., Procès-verbaux des assemblées du Conseil d'administration, Trois-Rivières, 1934-1954.

Tout au début des années cinquante, le mouvement d'expansion se généralise et déborde les confins de la ville de Trois-Rivières. Il atteint rapidement les espaces ruraux avoisinants. Suivent enfin l'intégration définitive de la Fédération des SSJB de Cap-de-la-Madeleine et l'établissement d'autres sociétés locales dans les centres urbains de La Tuque, Louiseville, Shawinigan et Grand-Mère.

C'est au cœur de cette expansion de l'organisation de la SSJB - au nord, à l'est et à l'ouest de la ville de Trois-Rivières - que s'est progressivement affirmé le caractère régional de l'association et, dans un même mouvement, un groupe de dirigeants associatifs habilités à tenir un discours sur la région. Par ailleurs, il faut tout de suite préciser que l'élément moteur qui inclinait le mouvement de fondation à s'étendre à l'ensemble de la Mauricie était localisé dans la ville même de Trois-Rivières. Cet état de fait, nous le verrons plus loin, a constitué une donnée fondamentale dans l'agencement des rapports de pouvoir au sein de la SSJBM.

b) De la régionalisation à la provincialisation du mouvement:

Un mouvement axé sur la concentration et l'uniformisation des structures va transformer radicalement l'ensemble des relations entre les diverses composantes du mouvement des SSJB à travers tout le territoire québécois. Cette restructuration va s'effectuer à deux niveaux.

En premier lieu, un mouvement favorisant la constitution de fédérations se déroule à l'échelle des régions et des diocèses. Représentantes attitrées d'une Assemblée régionale composée des délégations des sociétés locales d'une région ou d'un diocèse, les sociétés régionales ou diocésaines vont être les véritables pivots de l'expansion du mouvement et de "facto" les lieux réels d'exercice du pouvoir au sein du mouvement.

En Mauricie, l'uniformisation des modes d'organisation des Fédérations de Trois-Rivières, de Cap-de-la-Madeleine et de Batiscan amène celles-ci à se doter d'une fédération régionale qui, jusqu'alors, était confinée au territoire compris dans les limites du diocèse de Trois-Rivières (28). En 1949, a lieu la dernière assemblée générale de la Fédération des SSJB du diocèse des Trois-Rivières et, en 1950, se déroule la première assemblée générale de la Société St- Jean-Baptiste de la région des Trois-Rivières.

En second lieu, un autre mouvement se déploie à l'échelle du Québec. Un premier rassemblement sur le plan régional donne lieu à des tentatives de regroupement plus vaste des Sociétés diocésaines et régionales. Après l'échec d'une tentative de fédération à l'échelle pan-canadienne (29), on assiste à la fondation de la Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste du Québec en 1947. Elle comprend alors neuf sociétés régionales et diocésaines: Québec, Rimouski, Trois-Rivières (adhère définitivement en 1949), Sherbrooke, St-Hyacinthe, Nicolet, Hull, St-Jean et Chicoutimi. Par la suite, neuf

autres sociétés régionales viendront se joindre graduellement à la Fédération provinciale jusqu'au moment où une crise majeure verra poindre un mouvement de scission.

c) Le Cercle des Philanthropes:

Attribuer le "décollage" de la SSJBM au seul engouement pour l'idéologie nationaliste portée par le mouvement - qui jusqu'ici s'était surtout exprimée dans le champ de la culture - serait très discutable. L'essor du mouvement et, par là, sa capacité de recrutement sont principalement redevables à la mise sur pied de mutuelles d'assurances. Avec la création de ce service, le nationalisme véhiculé par les SSJB allait se manifester de façon beaucoup plus pragmatique: désormais, il s'exprimerait à travers des pratiques économiques.

C'est en 1944 que l'on fonda le Cercle des Philanthropes. Son succès fut immédiat. En 1949, l'association faisait enregistrer la raison sociale du Cercle des Philanthropes de la Mauricie au bureau du protonotaire. Les premières démarches auprès du gouvernement étaient entreprises en 1951 afin de légaliser ses opérations. Une bataille rangée s'engage alors avec les compagnies d'assurances qui étaient manifestement opposées à l'existence de ces mutuelles (30). Cette opposition fut vaincue trois années plus tard avec la reconnaissance juridique des activités du Cercle sur la base du principe d'entraide.

Le principe du fonctionnement de ces mutuelles est relativement simple. Le service assure une protection au décès de tout adhérent, moyennant une cotisation peu élevée, versée annuellement. Cette somme est versée à la famille du défunt le jour même de son décès; ce qui permet aux familles les moins fortunées d'assumer les principaux frais relatifs à l'inhumation.

Celui qui adhère au Cercle des Philanthropes devient par la même occasion membre de la SSJBM, et se trouve aussi au nombre des adhérents de la Fédération provinciale (FSSJBQ). Une fraction de sa cotisation alimente effectivement le budget du Cercle; le reste étant divisé entre la Société régionale, la société locale d'appartenance et la FSSJBQ. C'est donc ce montant qui sert à financer les activités de l'association. Par ailleurs, les fonds affectés au roulement de la mutuelle finissent par devenir considérables; le placement de cette masse monétaire génère à son tour des sommes importantes comme nous le verrons plus loin.

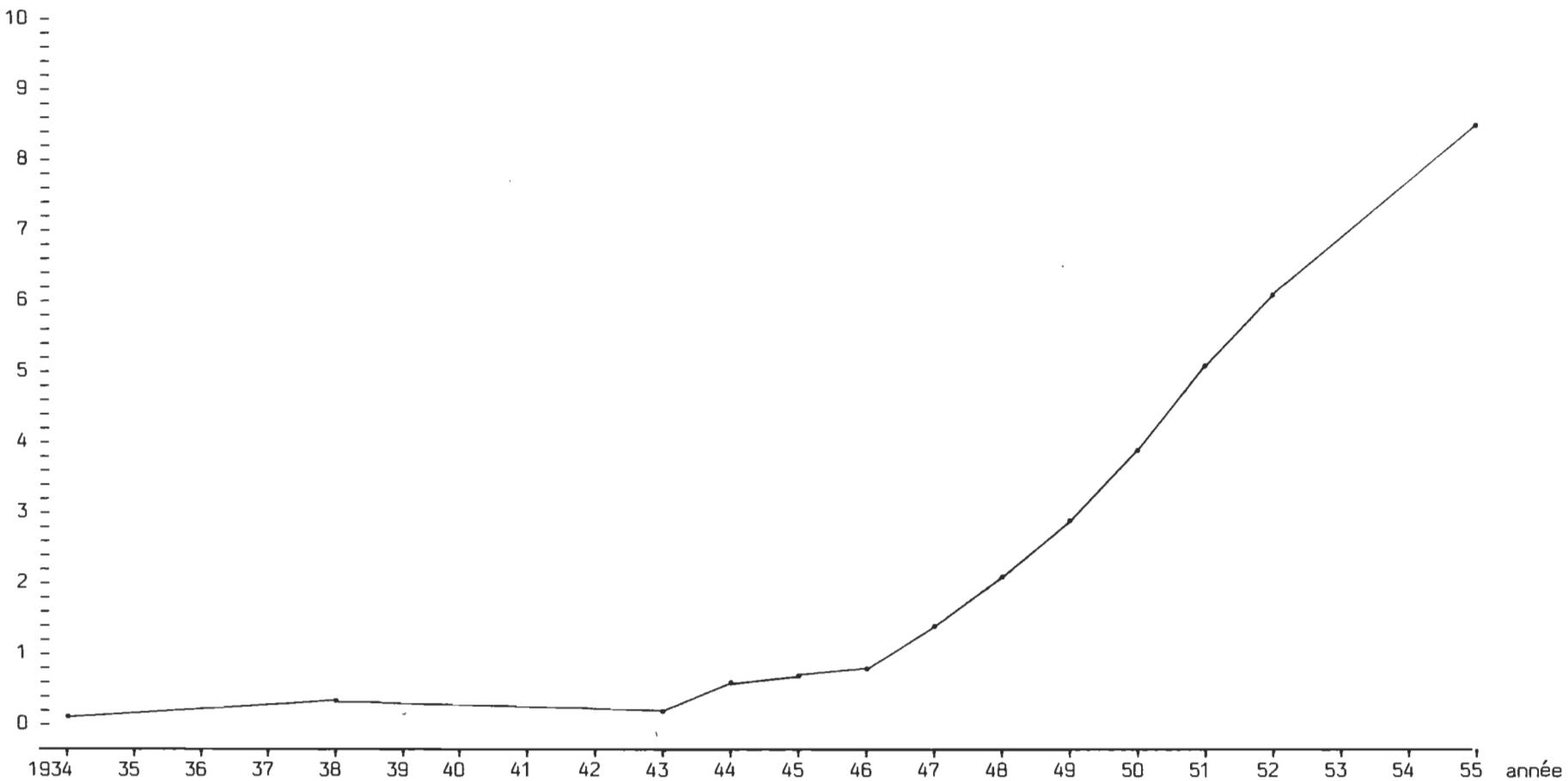
Revenons maintenant à notre propos du début et examinons les implications et les enjeux que va susciter la mise sur pied de ce service d'entraide.

Un examen sommaire des graphiques I et II révèle que le Cercle des Philanthropes a été indubitablement le moteur de l'essor du mouvement des SSJB. Après s'être limité à l'existence d'une seule société locale durant cinq années, leur nombre quintuple en une seule année, soit immédiatement

GRAPHIQUE II

Evolution du nombre de membres,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1934-1955

milliers de membres



Source: Approximations établies à partir des listes de membres ayant été constituées entre les années 1934-1955.

après la fondation du Cercle. A partir de l'enregistrement de la mutuelle en 1949, une deuxième vague d'implantation porte le nombre de sociétés locales à 24 en 1955. Le membership, qui était en pleine décroissance de 1938 à 1943 (seulement 72 membres en règle en 1943), connaît un revirement spectaculaire à partir de la mise sur pied du service d'entraide. Le nombre de membres est décuplé entre 1944 et 1946; il atteint quelque 6,000 en 1952; et poursuit sa montée jusqu'à 8,000 en 1955. Moteur de la croissance de l'association après la seconde guerre, le Cercle des Philanthropes, nous le verrons plus loin, va aussi devenir le moteur de sa survie au moment où elle sera traversée par de profondes divisions internes.

L'uniformisation du service d'assurance ainsi que l'expertise que nécessite sa gestion (administrative, financière et médicale), obligent à une certaine centralisation des ressources, des budgets, des équipements et des pouvoirs de décision au plan régional. Secrétariat général, employés et permanents salariés, presse de l'association, exclusivité des rapports avec la FSSJBQ, etc., vont revenir, de fait et de droit, à la Société régionale. La mise sur pied du Cercle s'est donc accompagnée de la consolidation de la Société régionale au détriment des sociétés locales. Par là, elle a contribué au renforcement des pouvoirs de décision des dirigeants régionaux au détriment des représentants des sociétés locales.

Sur le plan national, la mise en place de ces modes de financement va devenir un élément de poids dans la

détermination des caractéristiques du mouvement. Les mutuelles d'assurances vont garantir aux Sociétés régionales une autonomie financière et une liberté d'action sur lesquelles reposera leur position de force au sein de la Fédération provinciale. C'est également cette autonomie régionale qui minera sans cesse l'unité du mouvement à l'échelle du Québec.

La dernière implication de l'apparition des mutuelles affecte directement le statut des membres qui devient, par la même occasion, très ambigu. La question soulevée peut être formulée dans les termes suivants: en règle générale, les membres adhèrent-ils à un regroupement nationaliste en se prévalant d'un service qui serait, en quelque sorte, une prime à l'adhésion? Ou inversement, n'est-ce-pas plutôt le fait de se prévaloir du service qui constitue la motivation sous-jacente à l'adhésion? Cette question est complexe mais elle est aussi centrale, car elle implique des nuances capitales dans l'évaluation du caractère représentatif des positions exprimées par les dirigeants de l'association. Une chose demeure certaine: s'il existe, sans aucun doute, une sympathie nationaliste qui accompagne le mouvement d'adhésions massives à l'association, cette sympathie revêt un caractère très relâché: elle n'implique pas une participation, si minime soit-elle, aux activités de l'association. Cette nuance importante permet, en outre, de relativiser la croissance rapide du membership. A l'inverse, elle ne signifie pas qu'il y ait absence de dynamique associative à la base du mouvement:

on retrouve dans les sociétés locales, un monde particulièrement sensible aux préoccupations et aux orientations nationalistes de la SSJBM.

*

*

*

La période de réorganisation se termine avec l'adoption du bill privé no.162 par le législateur. Il faut voir dans ce processus légal beaucoup plus qu'une simple reconnaissance du fonctionnement et des opérations de la SSJBM. D'un point de vue juridique, les statuts et règlements de 1955 sanctionnent la mise en place par l'association d'un mode de délégation et d'exercice du pouvoir fondé sur la primauté du palier régional de représentation. Ce qui ouvre la porte à une éventuelle marginalisation du rôle des sociétés locales. Aussi, ces règlements définissent les aires de pouvoir et d'autorité qui, en principe, doivent régir les rapports entre les membres constitués en Assemblée générale, les élus et les salariés du mouvement. Les premiers étant détenteurs du pouvoir souverain, les seconds exerçant ce pouvoir entre les assemblées annuelles et les derniers étant formellement subordonnés à la gestion des élus (31).

En guise de conclusion, trois phénomènes retiendront notre attention.

Premièrement, une vingtaine d'années ont suffi à la SSJBM

pour qu'elle gagne une place distincte dans la configuration régionale des forces sociales organisées. Les années 1940 ont vu l'association s'engager dans la voie de l'autonomie alors que durant près d'un siècle elle avait vécu, pour ainsi dire, en marge des pouvoirs municipaux et ecclésiastiques. Ce qui ne veut pas dire que les liens aient été rompus, mais plutôt qu'ils soient devenus beaucoup plus relâchés.

Un second phénomène nous semble digne d'intérêt: ce fut dans un contexte historique particulièrement agité que le mouvement des SSJB prit son véritable départ. Ce qui constitue une sérieuse indication tendant à confirmer l'hypothèse générale selon laquelle les bouleversements sociaux créent des conditions propices à l'élosion de la vie associative.

Un dernier élément retient notre attention: la réorganisation des années 1940 s'est appuyée sur une diversification des activités de l'association. Longtemps confinée à l'organisation des festivités de la St-Jean-Baptiste, la SSJBM se dotait, au cours de cette période de restructuration, d'un service dont la gestion, nous le verrons plus loin, est devenue une préoccupation quotidienne pour les dirigeants du mouvement.

C) LA PROPAGATION: 1955-1965

Au cours de l'assemblée générale annuelle tenue en 1953, le président régional de la SSJBM tenait les propos suivants:

"Notre objectif permanent est de grouper tous les Canadiens français de la région dans une grande famille. Nous visons à l'établissement d'une section par paroisse." (32)

Cet extrait de discours traduit bien l'esprit qui va animer les dirigeants de l'association entre les années 1955 et 1965.

Cette période de l'évolution de la SSJBM se caractérise par la poursuite de la croissance précédemment amorcée. Intensification du recrutement, élargissement de son aire d'activités, consolidation financière et participation grandissante du membership des sociétés locales résument assez fidèlement les principales tendances de développement que va emprunter le mouvement.

Par ailleurs, sous les signes apparents de la stabilité et du conservatisme, quelque chose est en voie de bouleverser l'équilibre des forces sur lequel repose l'unité du mouvement. Le secrétariat général - regroupant les permanents et autres salariés du mouvement - devient progressivement la plaque tournante de l'association. La SSJBM entre dans une phase de réorientation générale qui mettra en cause la fragile unité sur laquelle elle s'était constituée.

1. UNE CROISSANCE GENERALISEE:

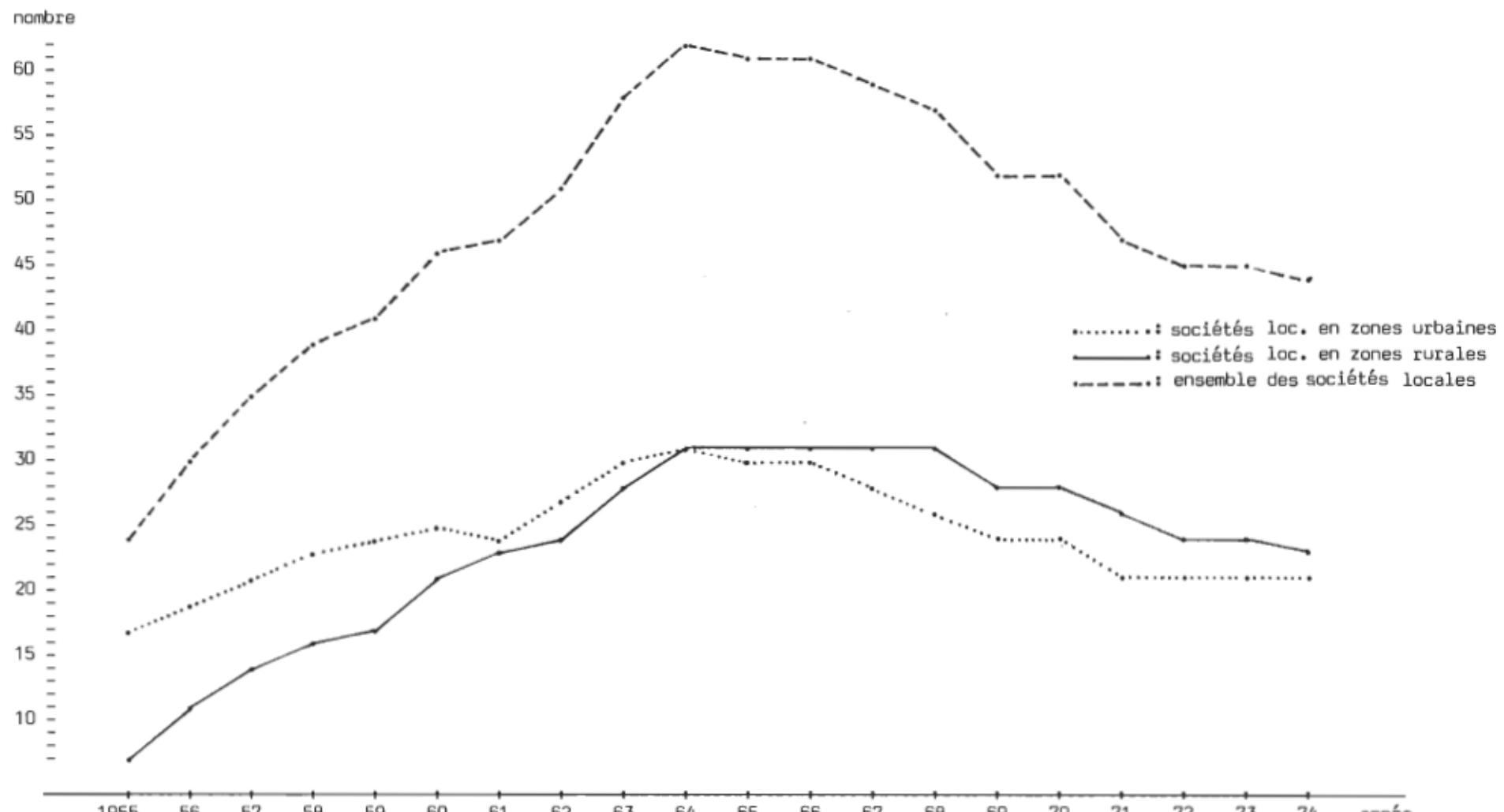
a) Les assises spatiales:

Le mouvement d'implantation de sociétés locales, d'abord localisé en milieux urbains, gagne maintenant les localités rurales et s'étend à l'ensemble de la Mauricie. Le graphique III illustre cette expansion: en l'espace d'une dizaine d'années, le nombre total de sections passe de 24 en 1955-56 à plus de 60 en 1964-65. On constate également que cette expansion est principalement redéivable à l'implantation de sections dans les milieux ruraux. Vers le milieu des années 1960, la SSJBM compte davantage de sociétés locales dans les agglomérations rurales que dans les villes.

Si le mouvement gagne beaucoup en espace durant ces dix années, il gagne tout autant en profondeur. Cette expansion importante de la SSJBM s'est accompagnée, il va sans dire, d'un accroissement substantiel de son membership. Le graphique IV présente cette croissance soutenue du membership. Ainsi, le nombre total de membres des sociétés locales, qui se situe à environ 8,500 en 1955-56, approche les 20,000 en 1964-65 (33). Dans les régions urbaines, le nombre a pratiquement doublé: il passe d'un peu plus de 7,000 à environ 13,000. Dans les régions rurales, il a littéralement quintuplé: de 1,150 membres en 1955-56 à plus de 5,500 en 1964-65. Durant cette période, l'écart rural/urbain tend

GRAPHIQUE III

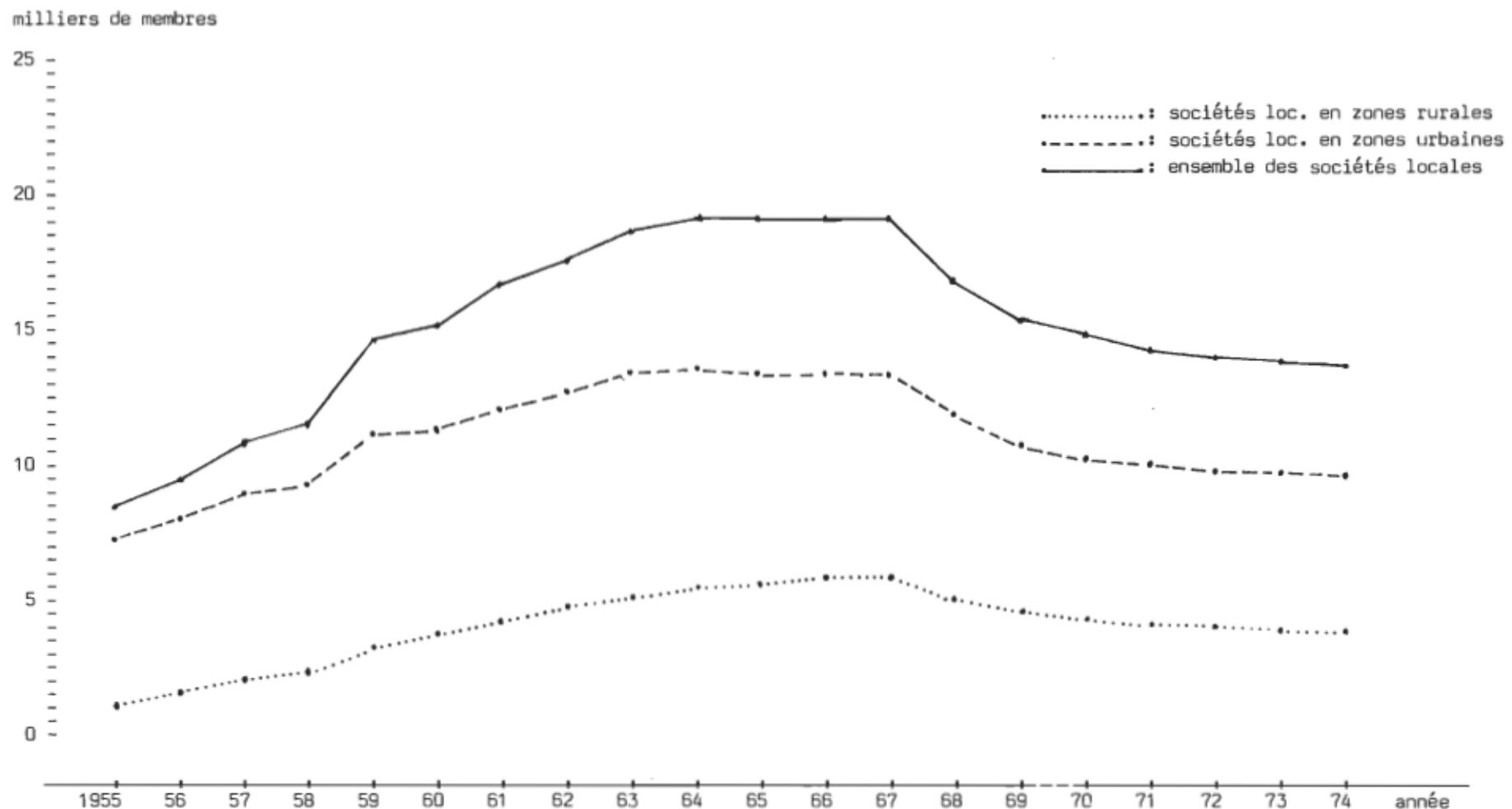
Evolution du nombre de sociétés locales,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975



Source: D'après un calcul de Mario Lachance, op.cit.

GRAPHIQUE IV

Evolution des effectifs globaux des sociétés locales, Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975



Source: D'après un calcul de Mario Lachance, op.cit.

manifestement à se réduire : alors qu'en 1955-1956 l'on comptait un membre rural pour six membres urbains, l'écart est réduit à un pour deux en l'espace d'une dizaine d'années.

En se reportant aux cartes I à IV, on peut voir très clairement le double processus d'élargissement de l'aire d'activité et d'accroissement du membership que connaît la SSJBM entre les années 1955 et 1965. Au milieu des années 1950 (carte I), l'association regroupe ses membres à l'intérieur d'un corridor qui part de Louiseville, à l'extrême sud, et remonte la rive ouest de la Rivière St-Maurice jusqu'à la hauteur de Shawinigan. A ce moment, les effectifs sont encore massivement concentrés dans les sociétés locales des villes de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine (carte II) ; en fait, c'est tout près de 85% des membres qui habitent cette agglomération urbaine. Dans un intervalle d'une dizaine d'années (carte III), le mouvement gagne les autres régions. Au milieu des années 1960, pas moins d'une soixantaine de sociétés locales sont comprises à l'intérieur du losange ayant pour extrémités: Maskinongé (au sud), Ste-Thècle (au nord), St-Alexis-des-Monts (à l'ouest) et Ste-Anne-de-la-Pérade (à l'est). Cette expansion aux quatre coins de la Mauricie s'accompagne d'un raffermissement des sociétés locales de première souche que l'on peut observer par un examen des cartes III et IV.

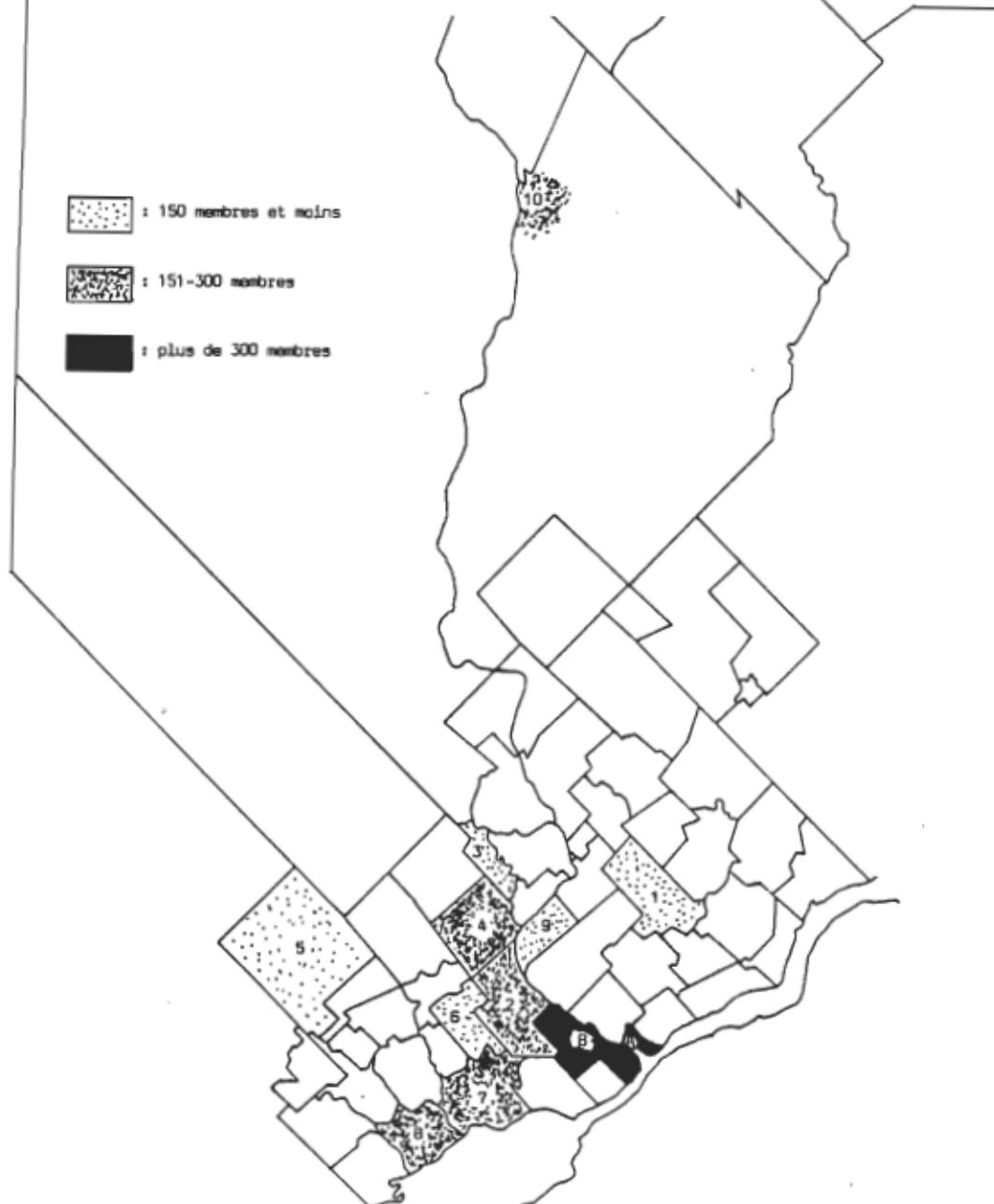
Si l'on restreint la portée de l'analyse aux seules dimensions du membership et des assises spatiales, on peut

CARTE I

74.

LOCALISATION DES SOCIETES LOCALES

S.S.J.B.M., 1955-1956



LEGENDE

Zones rurales

M.R.C. de Francheville

- 1. St-Narcisse
- 2. St-Étienne

M.R.C. du Centre de la Mauricie

- 3. St-Gérard-des-Laurentides
- 4. St-Boniface

M.R.C. de Maskinongé

- 5. St-Alexis-des-Monts
- 6. St-Barnabé
- 7. Yamachiche

Zones urbaines

- 8. Louiseville
- 9. Shawinigan-sud (3 sections locales)
- 10. La Tuque

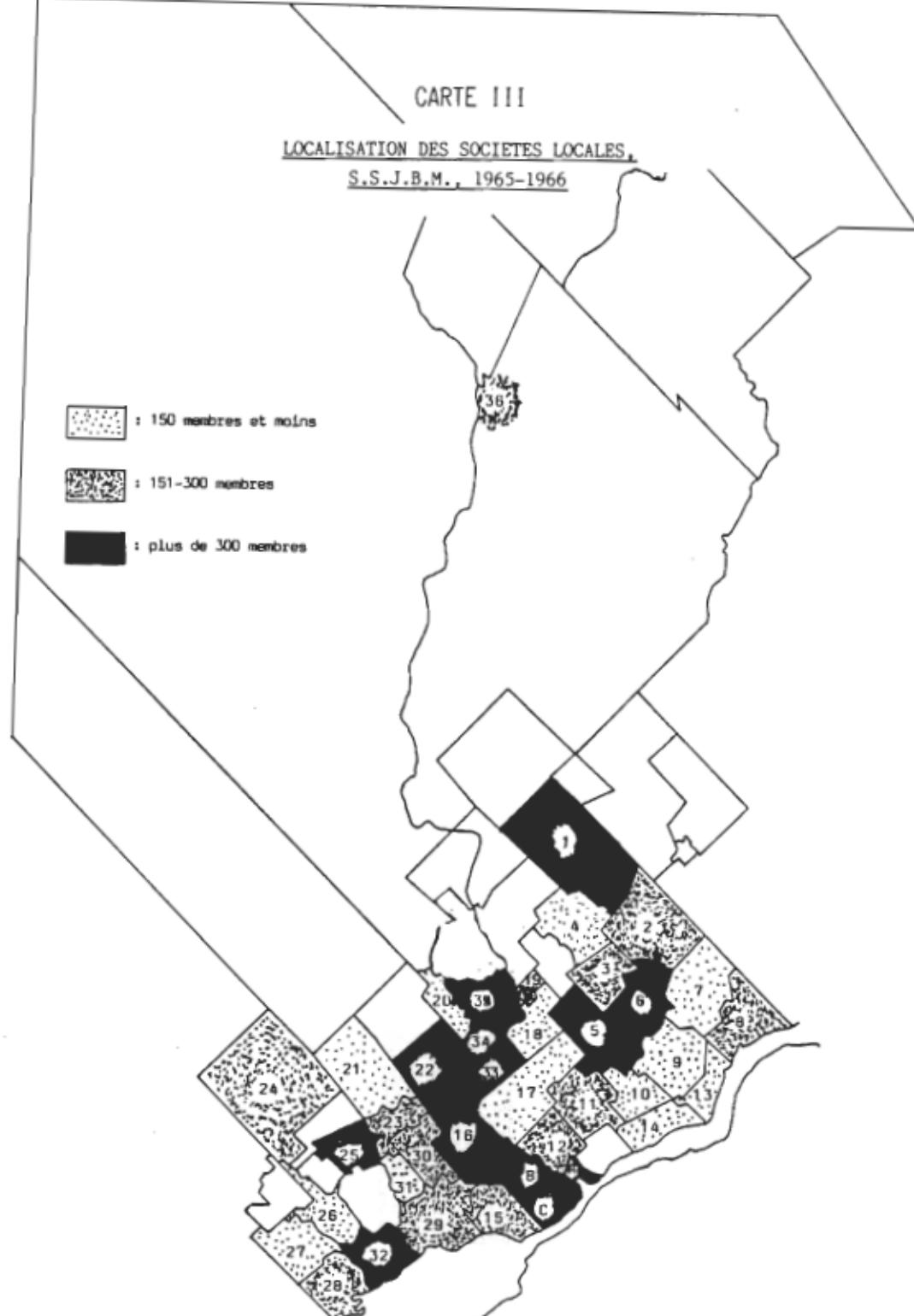
- A. Cap-de-la-Madeleine (5 sections locales)
- B. Trois-Rivières (7 sections locales)

CARTE II

LOCALISATION DES SOCIETES LOCALES
DES VILLES DE TROIS-RIVIERES ET DE CAP-DE-LA-MADELEINE.
S.S.J.B.M., 1955-1956



CARTE III

LOCALISATION DES SOCIETES LOCALES,
S.S.J.B.M., 1965-1966LEGENDE

Zones rurales

M.R.C. de Mékinac

- 1. Ste-Thécle
- 2. St-Adelphe
- 3. St-Séverin-de Proulxville
- 4. Hérouxville

M.R.C. de Francheville

- 5. St-Narcisse
- 6. St-Stanislas
- 7. St-Prosper
- 8. St-Anne-de-la-Pérade
- 9. St-Geneviève-de-Batiscan
- 10. St-Luc-de-Vicennes
- 11. St-Maurice

12. St-Louis-de-France

13. Batiscan

14. Champlain

15. Pointe-du-Lac

16. St-Etienne

M.R.C. du Centre de la Mauricie

17. Mont-Carmel

18. Lac-à-la-Forture

19. Ste-Flore

20. St-Gérard-des-Laurentides

21. St-Elie

22. St-Boniface

23. Charette

M.R.C. de Maskinongé

24. St-Alexis-des-Monts

25. St-Paulin

26. Ste-Ursule

27. St-Justin

28. Maskinongé

29. Yamachiche

30. St-Barnabé

31. St-Thomas-de-Caxton

Zones urbaines

32. Louiseville

33. Shawinigan-sud (3)

34. Shawinigan (5)

35. Grand'Mère

36. La Tuque

A. Cap-de-la-Mad. (5)

B. Trois-Rivières (11)

C. T.-R.-O.

CARTE IV

LOCALISATION DES SOCIETES LOCALES
DES VILLES DE TROIS-RIVIERES ET DE CAP-DE-LA-MADELEINE,
S.S.J.B.M., 1965-1966



LEGENDE

Cap-de-la-Madeleine

1. Ste-Bernadette
2. St-Odilon
3. St-Eugène
4. Ste-Famille
5. St-Lazare
6. Ste-Madeleine

Trois-Rivières

7. St-Pie-X
8. Ste-Marguerite
9. St-Jean-de-Bréboeuf
10. St-Sacrement
11. St-François-d'Assise
12. Notre-Dame
13. Ste-Cécile
14. Cathédrale
15. St-Philippe
16. St-Michel-des-Forges
17. Normanville (St-Jean-Bapt.-de-Las.)
18. Trois-Rivières-0 (Ste-Cath.-de-Sie.)

: moins de 500 membres

: 500-1000 membres

: plus de 1000 membres

avancer, sans risque de se tromper, que cette période d'évolution de la SSJBM en a été une de "conquête" rurale. Cette déconcentration urbaine est d'ailleurs très manifeste: entre 1955 et 1965, la part des membres des sociétés locales de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine passe d'un peu plus de 80% de l'ensemble à moins de 60%.

b) Les assises financières:

La popularité et l'efficacité de la mutuelle d'assurance n'est évidemment pas étrangère à cette percée importante de l'association. La stratégie de recrutement était d'ailleurs fort ingénieuse: au début, des propagandistes oeuvrant au sein de chaque société locale étaient spécifiquement affectés au recrutement de nouveaux membres-assurés; on stimulait leur rendement grâce à un système de ristournes selon lequel une commission leur était versée. Cette ristourne pouvait varier en fonction de l'âge du nouveau membre (34).

La caisse d'entraide (Cercle des Philanthropes) devint une véritable génératrice de fonds. Elle a alimenté des budgets de fonctionnement grandissants que requérait l'expansion de l'organisation de la SSJBM. Cette expansion n'aurait d'ailleurs jamais été envisageable sans cette source de revenus. Le graphique V illustre l'accroissement substantiel du budget de fonctionnement annuel de la Société. En l'espace d'une dizaine d'années, il est presque triplé, passant de 40,000\$ en 1955 à près de 120,000\$ en 1965. Ces sommes, soit

GRAPHIQUE V

Budget de fonctionnement annuel
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1974
 (fond général)

(milliers de \$)

170 -

160 -

150 -

140 -

130 -

120 -

110 -

100 -

90 -

80 -

70 -

60 -

50 -

40 -

30 -

20 -

10 -

0 -

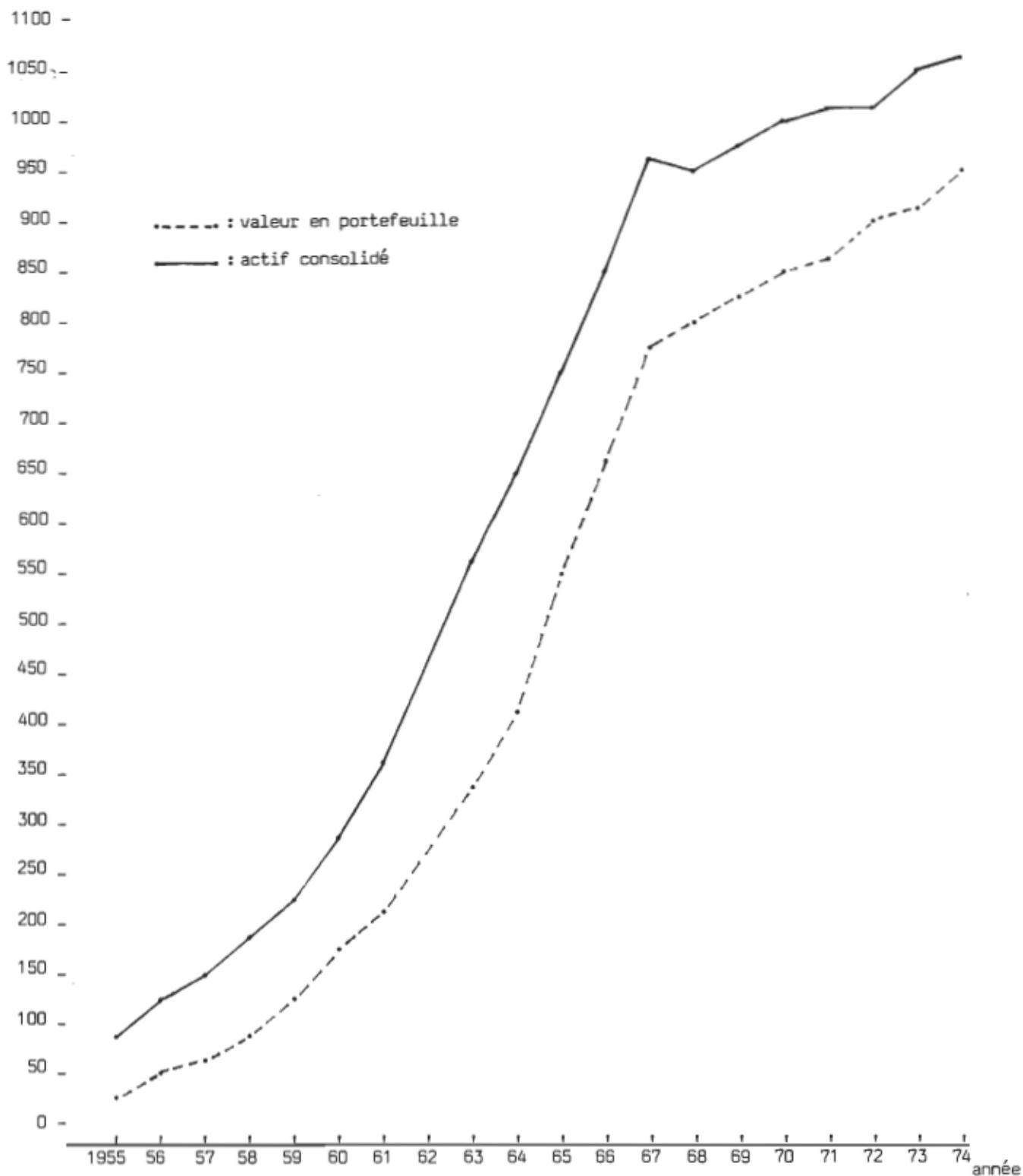
1955 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 année

Sources: - Rapports annuels soumis par le secrétaire-trésorier de la SSJBM, Trois-Rivières, 1955-1974.
 - Rapports du vérificateur-général, SSJBM, Trois-Rivières, 1955-1974.

GRAPHIQUE VI

Valeur en portefeuille et actif total consolidé
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1974

(milliers de \$)



Sources: - Rapports du vérificateur, SSJBM, Trois-Rivières, 1955-1974.
- Bilan consolidé pour chacune des années, SSJBM, Trois-Rivières, 1955-1974.

dit en passant, sont destinées au financement des activités de la Société en excluant les frais encourus par l'administration des services qui ont leurs propres budgets (35).

Si les budgets de fonctionnement connaissent un accroissement considérable, que dire maintenant des valeurs gérées par l'association. Le graphique VI retrace la progression des valeurs détenues par la Société. Composé très largement de valeurs en portefeuille (36), l'actif consolidé (37) de l'association est pratiquement multiplié par huit en l'espace d'une dizaine d'années. D'environ 90,000\$ en 1955, il est porté à plus de 750,000\$ en 1965. Il dépassera le cap du million de dollars en 1970.

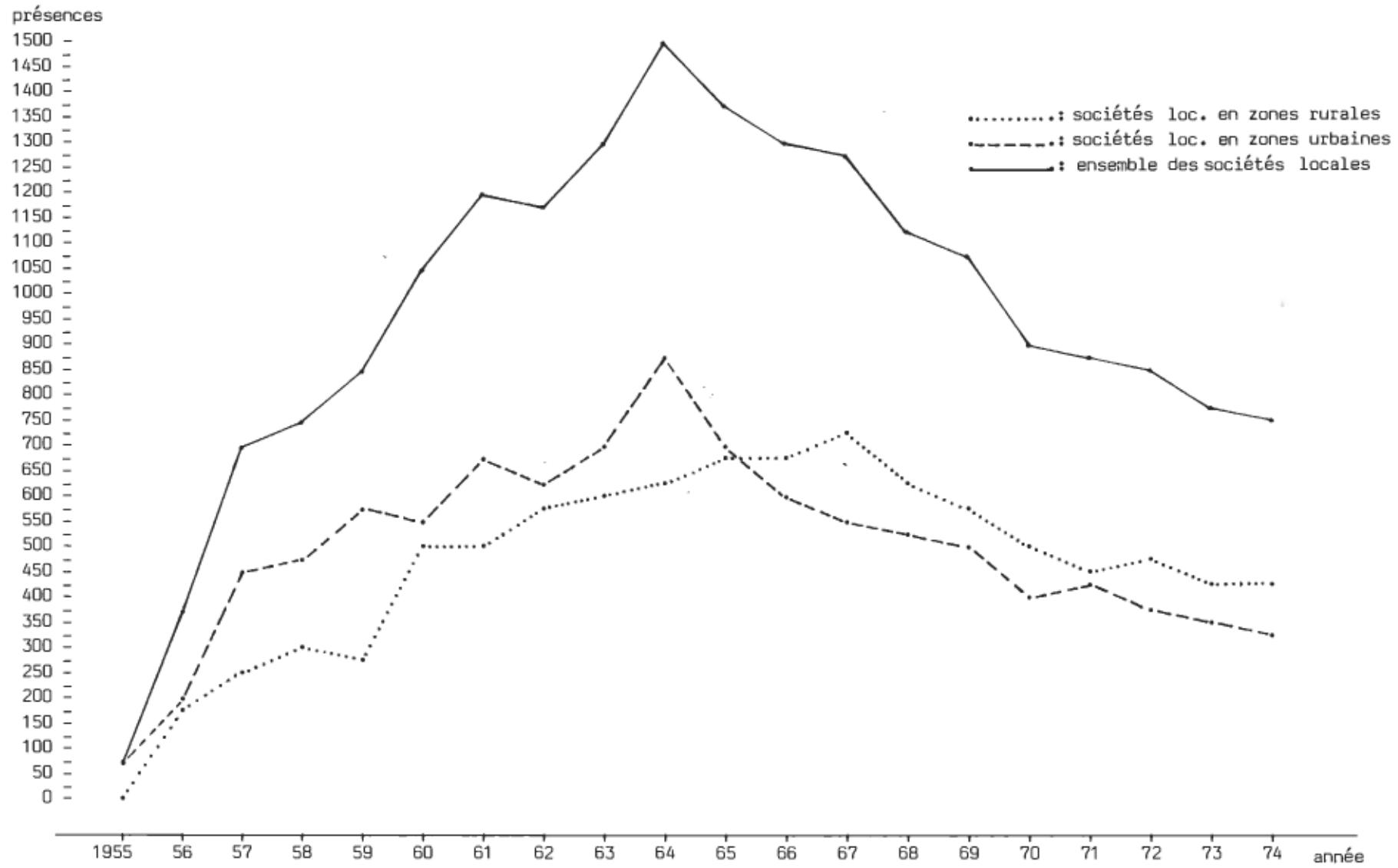
En fait, la croissance des valeurs détenues et gérées par la SSJBM a entraîné deux ordres de conséquences: d'une part, le gros des énergies engagées par les dirigeants régionaux, à l'époque, consistait à gérer des fonds d'assurés; d'autre part, la simple gestion du service et des fonds (stratégie de placement, diversification des valeurs, rationalisation des modes de paiements, etc.) a impliqué l'affermissement des liens, déjà très étroits, entre les dirigeants de la Société et ceux du Mouvement Desjardins (38).

c) La participation dans les sociétés locales:

La participation des membres qui se trouvent à la base de l'organisation constitue un indicateur approprié de la vitalité de la vie associative. La fréquentation des

GRAPHIQUE VII

Evolution de la participation des membres à l'assemblée annuelle
des sociétés locales, SSJBM, 1955-1975
(nombres absolus)



Source: D'après un calcul de Mario Lachance, op.cit

TABLEAU I

Participation des membres à l'assemblée annuelle*
des sociétés locales, S.S.J.B.M., 1955-1975
 [nombres absolus et (%)]

année	zones rurales	zones urbaines	Total
1955-56	10 (0,8)	67 (0,9)	77 (0,9)
1956-57	168 (11,6)	209 (2,6)	377 (3,9)
1957-58	239 (11,8)	450 (5,0)	689 (6,2)
1958-59	295 (12,3)	467 (5,0)	762 (6,5)
1959-60	269 (8,1)	578 (5,1)	847 (5,8)
1960-61	489 (13,0)	551 (4,8)	1040 (6,8)
1961-62	512 (11,7)	686 (5,6)	1198 (7,2)
1962-63	567 (12,0)	613 (4,8)	1180 (6,7)
1963-64	602 (11,7)	697 (5,2)	1299 (7,0)
1964-65	624 (11,2)	870 (6,3)	1494 (7,7)
1965-66	682 (12,0)	696 (5,1)	1378 (7,1)
1966-67	681 (11,9)	609 (4,5)	1290 (6,7)
1967-68	732 (12,4)	541 (4,0)	1273 (6,6)
1968-69	614 (12,2)	519 (4,4)	1133 (6,7)
1969-70	578 (12,5)	493 (4,6)	1071 (7,0)
1970-71	507 (11,5)	402 (3,9)	909 (6,2)
1971-72	459 (11,0)	425 (4,2)	884 (6,2)
1972-73	467 (11,8)	384 (3,8)	851 (6,1)
1973-74	432 (11,2)	350 (3,5)	782 (5,6)
1974-75	419 (11,8)	327 (3,3)	746 (5,4)
moyenne	(11,1)	(4,3)	(6,1)

Sources: Données recueillies par Mario Lachance, op.cit.

- Procès-verbaux des assemblées annuelles des sociétés locales, SSJBM, Trois-Rivières, 1955-1975.
- Rapports annuels des sociétés locales, SSJBM, Trois-Rivières, 1955-1975.

* Dans un certain nombre de cas les chiffres sont approximatifs en raison de l'existence de contradictions dans les deux sources mentionnées ci-haut. Ils ont été obtenus en tenant compte des deux sources en question.

assemblées générales témoigne généralement du dynamisme des relations entre les membres et les élus de l'association. A l'inverse, elle est symptomatique de la distance plus ou moins grande qui les sépare. La base organisationnelle du mouvement étant fondée principalement sur les sociétés locales, nous retracons ici l'évolution d'ensemble de la participation des membres aux assemblées générales annuelles de ces sociétés.

En se reportant au graphique VII, on observe que la participation à ces assemblées, en termes absolus, est croissante jusqu'au milieu des années 1960. Alors qu'elles n'étaient fréquentées que par une centaine de participants durant l'année 1955-56, tout près de 1,500 membres assistaient aux assemblées locales une dizaine d'années plus tard. Mais le phénomène qui nous apparaît le plus intéressant, ce sont les forts taux de participation enregistrés dans les sociétés locales rurales comparativement aux sociétés urbaines, rassemblant beaucoup plus de membres. Au milieu des années 1960 les sections rurales et urbaines "mobilisent" respectivement le même nombre de participants. Si l'on traduit cette réalité en termes proportionnels, on constate que la participation rurale est de loin beaucoup plus intense que la participation urbaine. Pour la période 1955-1965, les taux moyens de participation enregistrés dans les milieux ruraux et urbains se situent respectivement à 12 et à 5% (tableau I).

Pour l'instant, nous nous limiterons à relever deux

observations qui nous apparaissent importantes.

D'abord, le nombre absolu de participants aux assemblées des sociétés locales est croissant durant cette période. En fait, il est littéralement multiplié par vingt. Ce qui témoigne d'une certaine vitalité à la base du mouvement.

D'autre part, toutes proportions gardées, c'est dans les milieux ruraux que les assemblées locales sont les plus fréquentées.

2. ELUS ET PERMANENTS A LA DIRECTION REGIONALE DU MOUVEMENT:

Les statuts et règlements adoptés en 1955 sanctionnaient l'établissement d'un mode de fonctionnement et de délégation des pouvoirs fondé sur le principe de la démocratie représentative. Dans un contexte faisant suite à une période de "conquête" et de participation très soutenue, le bill no. 162 plaçait les élus régionaux en position de force à l'intérieur du mouvement. Nous allons voir qu'à partir de ce moment, les permanents salariés de l'association vont remplacer graduellement les élus dans l'exercice de certaines fonctions.

a) De la nécessité:

La croissance que connaît la SSJBM à partir des années 1950, et surtout la rapidité avec laquelle elle se déroule, s'est accompagnée, d'une part, d'une augmentation importante du travail nécessaire à sa continuité et, d'autre part, d'une complexification des opérations de gestion des services et du travail d'organisation proprement dit. Pour être soutenue, cette croissance nécessitait que le travail de gestion, de recrutement et d'organisation soit effectué sur une base continue. Comme les élus du mouvement n'y œuvrent que sur une base temporaire, le besoin d'un personnel permanent s'est vite fait sentir. Le secrétariat général qui, jusqu'alors, ne fonctionnait que de façon très rudimentaire (39), s'est affirmé progressivement comme le véritable pivot de toute l'organisation de la SSJBM. Au fur et à mesure que des difficultés risquaient d'entraver le développement de l'organisation, les élus régionaux ont eu recours à l'embauche de spécialistes.

Mais avant d'aller plus loin, il nous faut ouvrir une parenthèse sur les statuts respectifs des permanents et des élus. Bien que nous insistions ici sur leurs différences, elles n'impliquent pas nécessairement une opposition fondamentale entre eux. Elus et permanents ne s'excluent pas mutuellement; les caractères de l'un peuvent se retrouver chez l'autre et vice versa. A l'inverse, il peut arriver que des conflits très importants surviennent entre les deux entités

(40). En fait, le réel nous saisit d'une multitude de combinaisons et de fluctuations dans les rapports entre les membres, les élus et les permanents. Ce qui se trouve au coeur de leurs différences, ce sont fondamentalement les rapports qu'ils entretiennent avec l'organisation.

Les élus détiennent un pouvoir formellement inscrit dans les statuts et règlements officiels de l'association. Ce pouvoir est légitime en ce sens qu'il leur est conféré par les membres constitués en assemblée générale. Leur démarche associative étant volontaire, ils s'identifient pleinement aux objectifs et aux orientations du groupe. En ce sens, la motivation sous-jacente à leur implication se situe à un niveau autre que celui de la rémunération. Formellement, ils sont en situation de pouvoir face aux permanents: ils définissent la politique d'embauche, la politique salariale et le pouvoir décisionnel leur revient toujours en dernière instance.

Le statut du permanent emprunte à la fois à l'image du spécialiste et à celle du militant. A l'instar du premier, le permanent est un agent qui se situe partiellement hors de l'organisation. Comme son implication associative est rémunérée et qu'il possède un statut professionnel, il demeure en quelque sorte un élément extérieur à l'association. Sa carrière et son avancement sont directement rattachés à des normes de promotion qui échappent au groupe. Le permanent est, jusqu'à un certain point, un spécialiste et c'est d'ailleurs sur cette base qu'il est embauché. Sa spécialité

appartient à ces champs que l'on pourrait assimiler à celui, plus général, des relations humaines: organisation, formation, animation, encadrement, etc. Par ailleurs, la quotidienneté de son implication au sein de l'organisation lui procure à la longue une connaissance approfondie des règles de fonctionnement et des mécanismes de négociations internes. Sa "permanence", si l'on veut, le ramène paradoxalement à l'intérieur de l'organisation; il en devient même un rouage indispensable. Cette position mitoyenne du permanent implique que sa marge de manœuvre au sein de l'organisation doit constamment supposer un équilibre entre, d'une part, son attachement et même son identification aux orientations et aux objectifs poursuivis par l'organisme et, de l'autre, son appartenance à un groupe professionnel dont les normes de promotion sont extérieures à l'organisme. Bien qu'il soient subordonnés à l'autorité des élus, les permanents peuvent détenir un pouvoir exécutif considérable. Celui-ci repose notamment sur leur capacité de mise en œuvre des politiques et des orientations adoptées par les élus.

b) De la spécialisation:

Comme à l'habitude, le Congrès de la SSJBM tenu en 1965 se solde par un grand banquet auquel sont conviés l'ensemble des délégués. Pour l'occasion, un dirigeant du mouvement prononce une causerie. Après avoir longuement souligné la montée d'une société révolutionnée par les techniques, le conférencier

poursuit son propos:

"Il devient de plus en plus nécessaire que toute la vie organique de nos SSJB soit animée et guidée par une planification d'ensemble et une programmation détaillée qui atteignent les couches les plus passives de nos structures..."

Nos SSJB ne peuvent plus longtemps vivre une vie organique sérieuse et intense sans s'assurer, de plus en plus, les services de spécialistes et de techniciens. La Société en général est devenue complexe, mais il faut admettre que nos SSJB sont elles-mêmes devenues des machines aux rouages compliqués. Or, si nous voulons que cette machine, composée de matériel humain difficilement manoeuvrable, donne un rendement social maximum il est indispensable que des spécialistes de la pensée, de l'organisation, de la recherche et de l'action apportent un rajeunissement perpétuel de notre Société nationale par la valeur incontestée des techniques de travail modernes." (41)

On retrouve ici, agencées d'une façon explicite, les composantes fondamentales d'un discours technocratique qui est en pleine effervescence dans le Québec des années 1960. Mais au-delà de cette apologie du modernisme et de la science, on y trouve certains éléments d'une profonde transformation qui affecte le mouvement des SSJB à partir du milieu des années 1950.

Auparavant, les élus régionaux assumaient pratiquement toutes les fonctions de direction, d'encadrement et d'organisation nécessaires à la bonne marche de l'association. Ils étaient, tout à la fois, comptables, gestionnaires, organisateurs, formateurs et animateurs. Avec l'embauche de permanents, on assiste à un double phénomène sur les plans de l'organisation et de la répartition des fonctions de direction

et d'encadrement au sein du mouvement.

D'abord, un certain processus de spécialisation des tâches est amorcé à partir de 1955. La mise sur pied d'une structure de comités puis le gonflement qu'elle connaît par la suite s'inscrivent dans le cadre de cette tendance à la spécialisation. "Education", "organisation des sections locales", "placement", "éducation patriotique", "gestion budgétaire", "recrutement", etc. allaient désormais constituer des dossiers traités séparément. On peut d'ailleurs se représenter l'évolution de cette structure de comités à travers un examen des figures II à V. Au fur et à mesure que l'association a été confrontée à certaines catégories de problèmes, elle a préconisé l'embauche de permanents.

Sur le plan de l'organisation, l'année 1955 marque un tournant alors que l'on procède à l'engagement d'un chef du secrétariat sur une base permanente. Du même coup, les dirigeants s'adjoignent les services d'un comptable. Trois ans plus tard, un adjoint vient assister le chef du secrétariat dans ses fonctions. En 1960, un nouveau poste de permanent est créé afin de résoudre des difficultés d'organisation dans les sociétés locales et d'y effectuer de l'"éducation nationale". L'"organisateur propagandiste" était, en quelque sorte, un militant rémunéré comme tel (42). Durant la première moitié des années 1960, des difficultés relatives au recrutement se font sentir avec acuité. Après les échecs répétés des tentatives visant à stimuler et à orienter l'activité des recruteurs, les administrateurs ootent

FIGURE II

Comités relatifs à l'éducation et à la culture, Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie

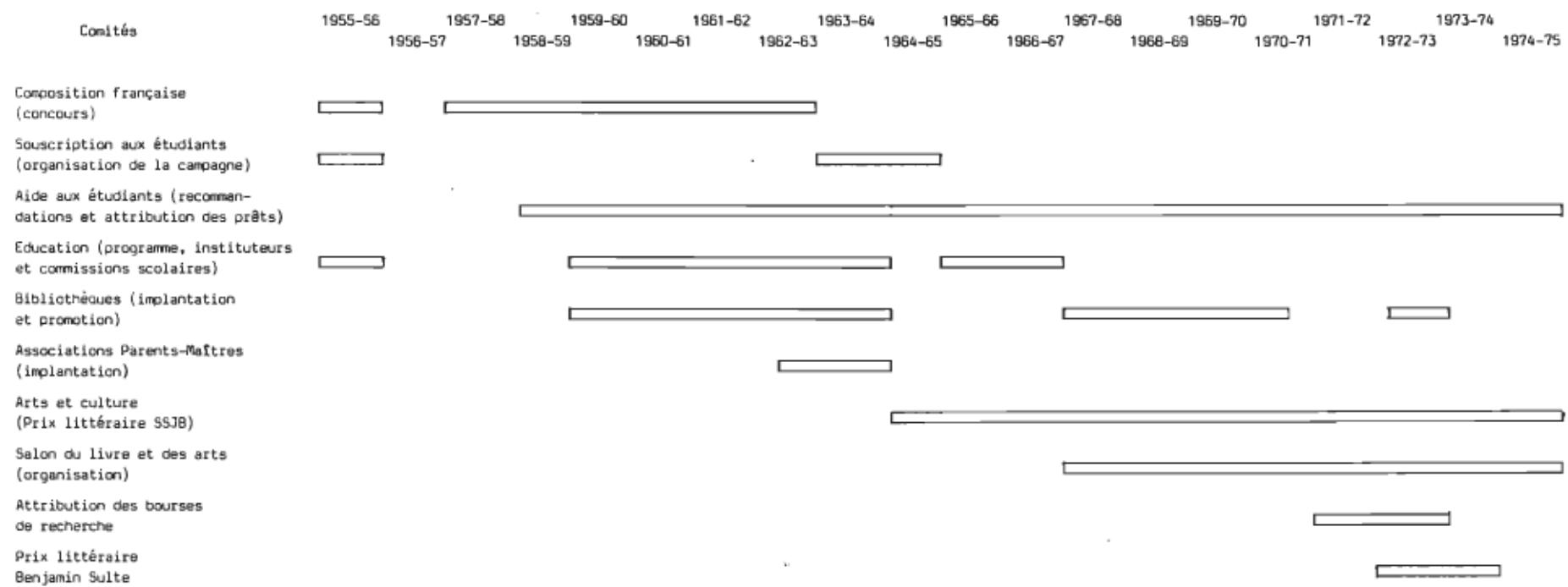


FIGURE III

Comités relatifs au recrutement, à l'organisation et à la régie interne, Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie

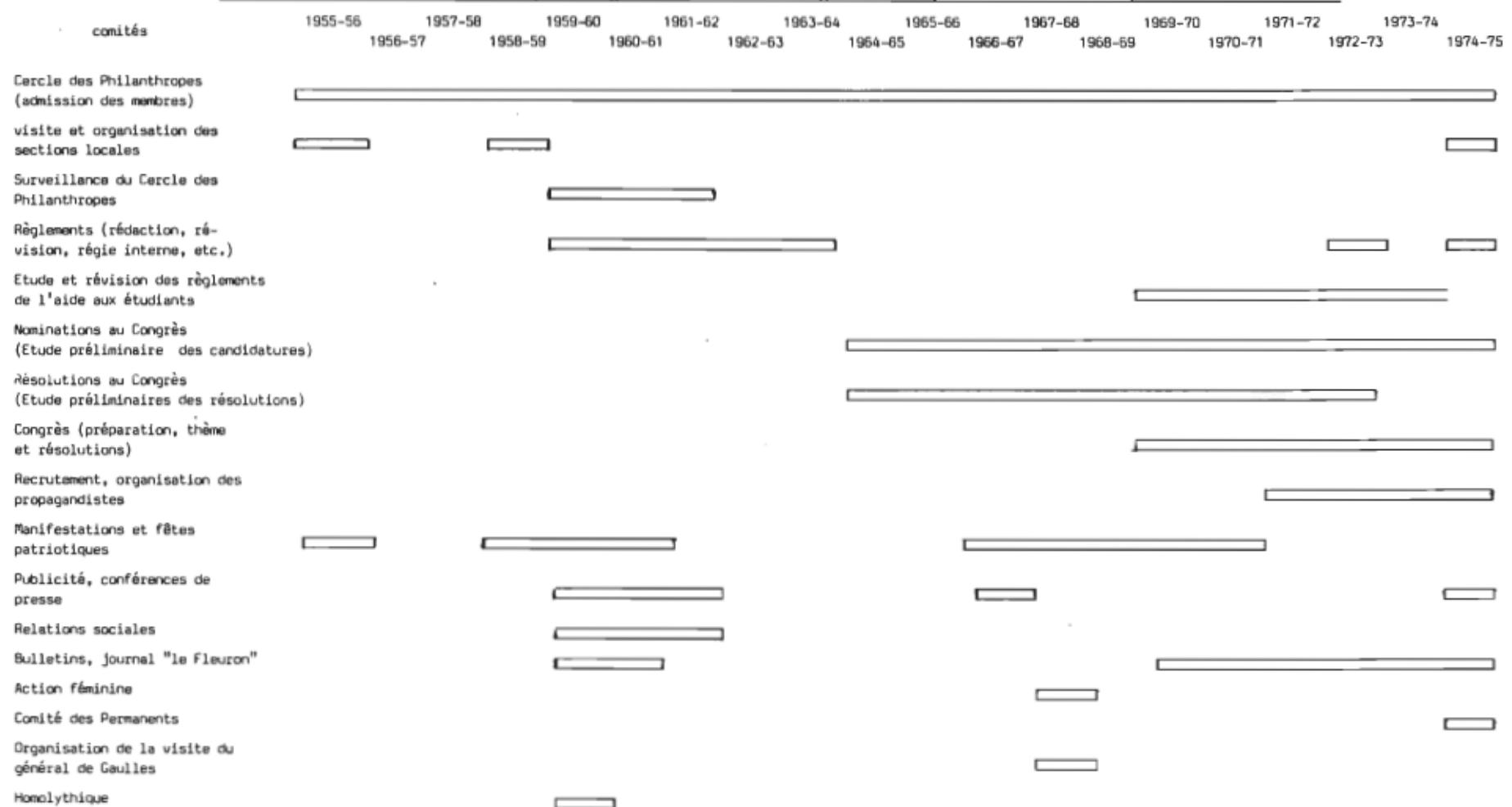


FIGURE IV

Comités d'orientation et d'action politique, économique et nationale. Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie

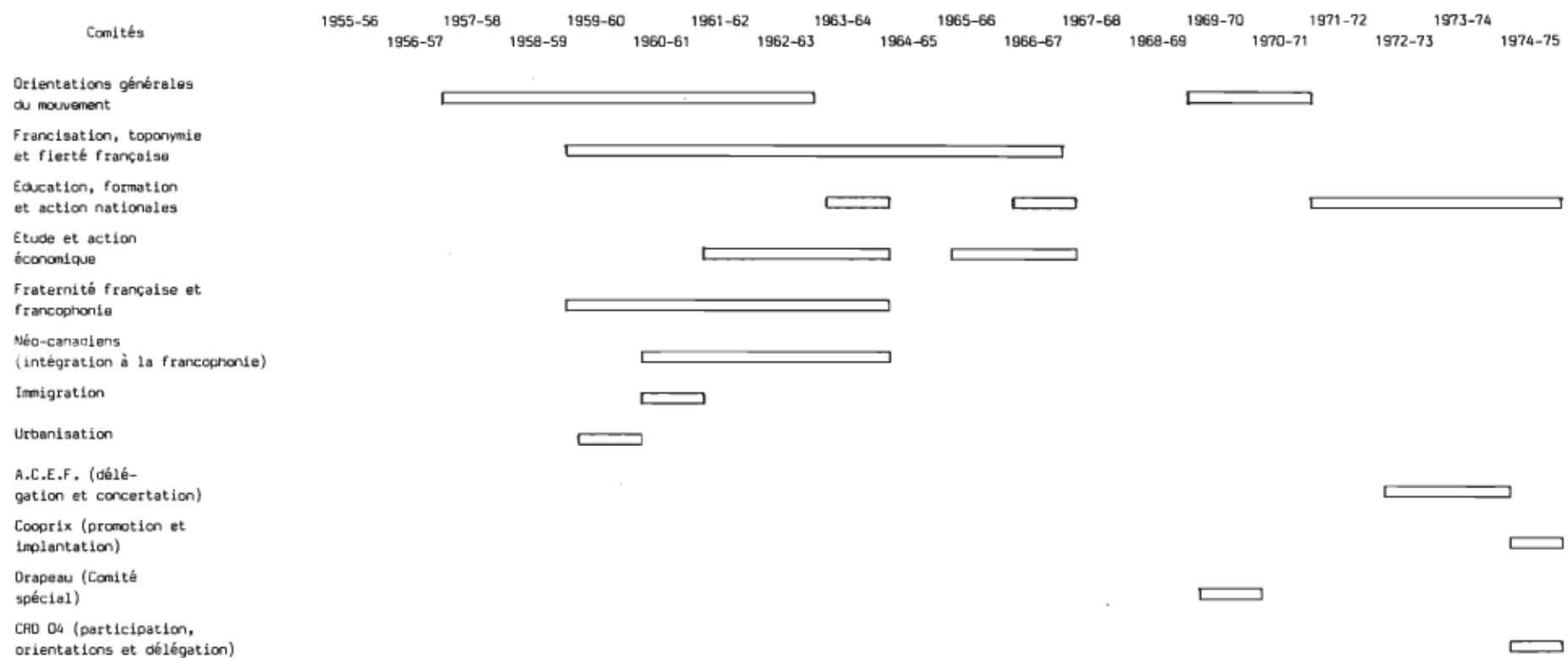
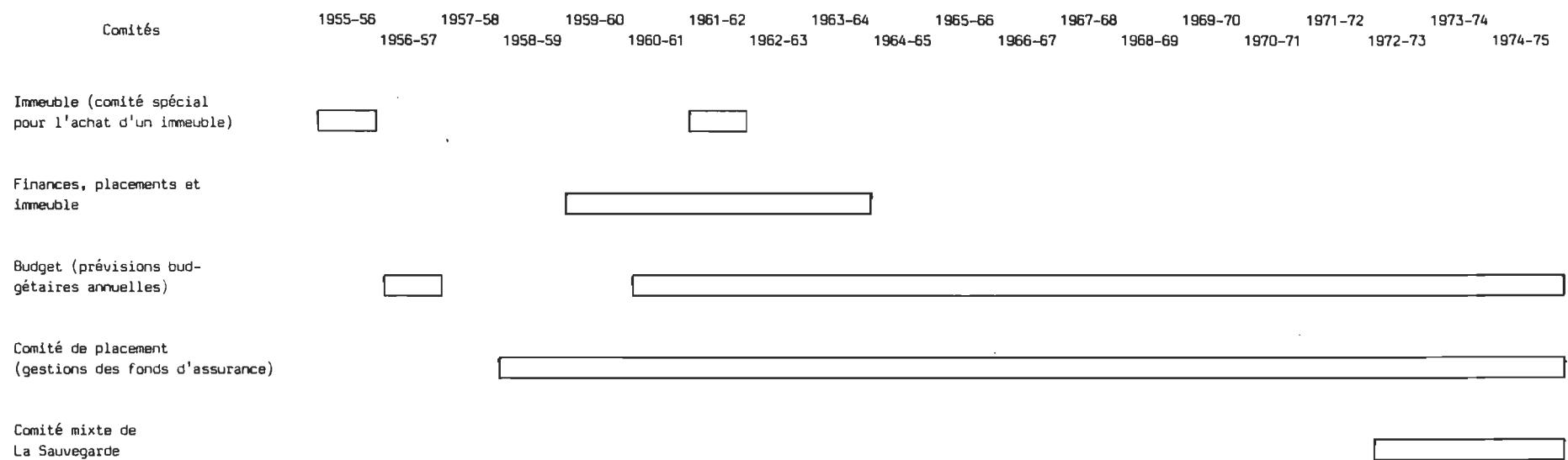


FIGURE V

Comités relatifs au financement et à l'administration des budgets, Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie



pour la création d'un nouveau poste de permanent intitulé "recruteur-propagandiste", rattaché directement au secrétariat général. En 1964, le poste de chef du secrétariat est aboli et remplacé par celui de directeur-général. Au tournant de l'année 1970, la Fédération des SSJB du Québec met sur pied un vaste programme d'animation à l'échelle nationale; emboîtant le pas, la SSJBM acquiert les services d'un animateur sur une base permanente (43).

c) De l'appropriation du pouvoir exécutif par les permanents:

Sous les effets conjugués de la spécialisation des fonctions et de la professionnalisation du personnel administratif, des tâches jadis assumées par les militants des sociétés locales, sont progressivement coordonnées et mises en oeuvre à partir de la Société régionale et plus spécifiquement de son secrétariat général. L'exemple du recrutement est particulièrement révélateur de cette situation. Celui de l'organisation et de la mise sur pied de sections locales va dans le même sens. Cette évolution témoigne d'une certaine marginalisation du rôle et de l'importance des sociétés locales dans la structure de l'organisation de la SSJBM.

Cette concentration régionale des pouvoirs exécutifs et des fonctions d'encadrement s'est accompagnée d'un second phénomène: celui du glissement des pouvoirs exécutifs des élus régionaux vers les permanents. Pour dépasser le particularisme des situations que l'on retrouve au sein des

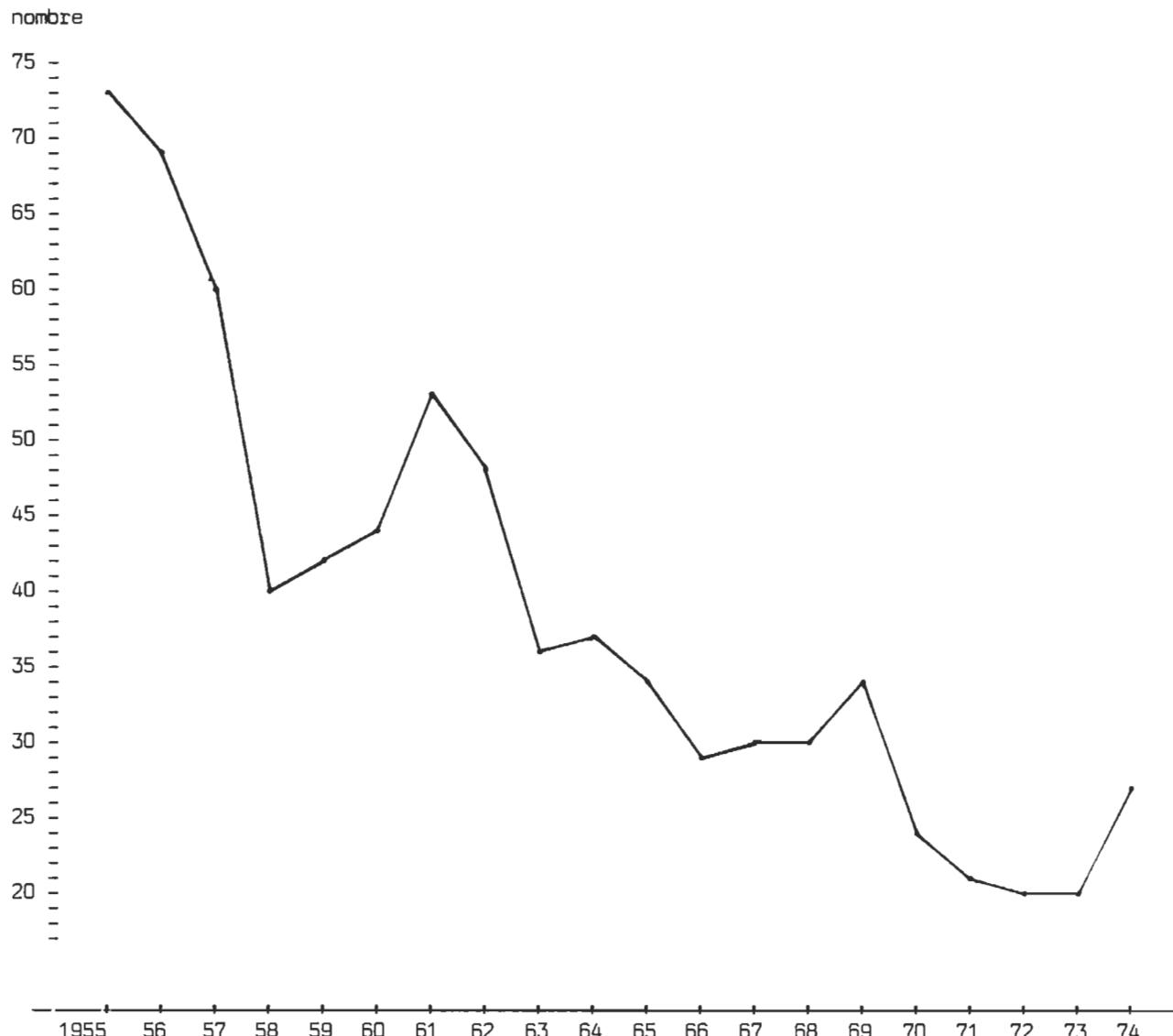
sociétés régionales, il faut d'abord situer ce processus dans son cadre plus général. En fait, il embrasse l'ensemble du mouvement des SSJB. Il se déploie d'ailleurs à partir de la FSSJBQ et se cristallise dans la personne des directeurs-généraux des sociétés régionales et diocésaines. Par leur maîtrise des réseaux de relations entre les différents paliers de l'organisation, la quotidienneté de leur implication et leur longue expérience au sein du mouvement, les permanents se sont trouvés rapidement dans une situation privilégiée. Leur capacité de mise en oeuvre des décisions adoptées par les élus leur a conféré un véritable pouvoir de véto au sein de la FSSJBQ. Cette affirmation des permanents, en tant que groupe, s'est concrétisée à travers leur regroupement au sein d'une structure parallèle aux instances officielles de la FSSJBQ. En effet, aux débuts des années 1960, les directeurs-généraux se regroupent au sein d'un organisme désigné sous le vocable de "Conférence des Permanents". Organe sans existence officiellement reconnue, la Conférence des Permanents est une structure extérieure à la Fédération, bien qu'au fil des années, elle se soit instituée "de facto" en véritable instance de pouvoir au sein du mouvement (44). Par ailleurs, c'est à travers ce regroupement "officiel" que passe l'affirmation et la consolidation des intérêts spécifiques des permanents (salaire, conditions de travail, etc.). Au tournant des années 1970, les animateurs viennent joindre les directeurs-généraux au sein de la Conférence des Permanents. Cette autonomisation des effectifs

salariés s'achève avec la syndicalisation du personnel des sociétés régionales quelques années plus tard (45).

Revenons de façon plus approfondie sur la question de l'exercice du pouvoir exécutif. Celui-ci, rappelons-le, appartient formellement aux élus qui oeuvrent au sein du Comité exécutif (ou Bureau de direction depuis 1974); ce sont eux qui, en théorie, dirigent le travail des employés du secrétariat général. En réalité, ils le dirigent par la personne interposée du directeur-général (46). Si l'on admet qu'il puisse exister une corrélation entre le pouvoir réel exercé par ces élus et la fréquence des assemblées qu'ils tiennent, on peut dégager certains phénomènes significatifs. Le graphique VIII illustre une baisse très prononcée de la fréquence des assemblées tenues au sein de la structure de représentation régionale de la SSJBM pour l'ensemble de la période 1955-1975. Le total de 73 assemblées tenues en 1955-56 tombe à 34 en 1965-66, puis à 28 en 1974-75. On peut observer cette chute en se reportant au graphique IX. On remarque, en effet, un déclin très manifeste du poids du Comité exécutif alors que celui-ci avait une importance beaucoup plus considérable que le Conseil d'administration à l'origine. Ce dernier conserve d'ailleurs une relative stabilité dans la fréquence de ses assemblées. Deux autres faits viennent corroborer l'hypothèse de l'appropriation du pouvoir exécutif par les permanents. En se reportant toujours au graphique IX, on remarque l'apparition d'une nouvelle instance décisionnelle

GRAPHIQUE VIII

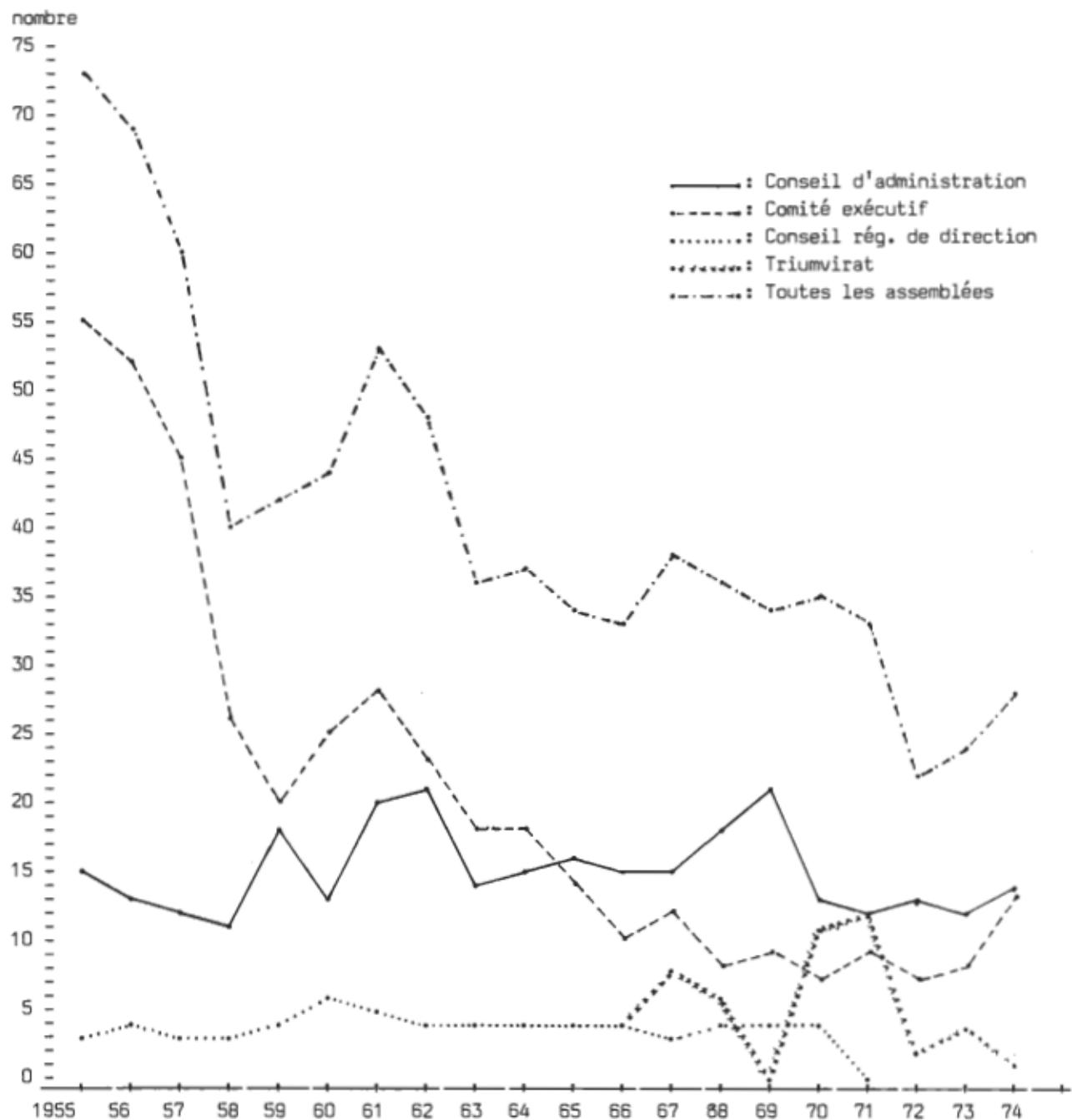
FREQUENCE DES ASSEMBLEES
(C.A., C.E. et C.R.D. réunis),
SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE LA MAURICIE, 1955-1975
 (chiffres absolus)



Sources: Procès-verbaux des assemblées du Conseil régional de direction, du Conseil d'administration et du Comité exécutif, SSJBM, Trois-Rivières, 1955-1975.

GRAPHIQUE IX

FREQUENCE DES ASSEMBLEES,
SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE LA MAURICIE, 1955-1975
 (chiffres absolus)



Sources: Procès-verbaux des assemblées du Conseil régional de direction, du Conseil d'administration, du Comité exécutif et du Triumvirat, SSJBM, Trois-Rivières, 1955-1975.

vers le milieu des années 1960: le Triumvirat. Celui-ci est un organe bipartite rattaché directement au Comité exécutif: le président, le premier vice-président et le trésorier (tous trois élus) y siègent conjointement avec le directeur-général et le comptable (tous deux permanents). Le Triumvirat apparaît comme un prolongement du Comité exécutif, et même comme un substitut au pouvoir délégué par l'élection. L'émergence de cette instance décisionnelle bipartite est significative de l'importance qu'ont acquise les permanents. L'autre fait est également illustré dans le graphique IX: vers le début des années 1970, on assiste à l'abolition du Conseil régional de direction. Nous allons maintenant voir qu'en supprimant cette instance décisionnelle, les dirigeants régionaux de la SSJBM se sont coupés de l'unique lien qui les rattachaient formellement au membership des sociétés locales entre la tenue des assemblées générales annuelles.

d) De la distanciation entre la base et la direction:

Le pouvoir des permanents se nourrit de la distance plus ou moins grande qui sépare les élus des membres qu'ils sont supposés représenter.

Dans l'esprit des statuts et règlements adoptés en 1955, les militants de l'association avaient prévu le maintien d'un lien permanent entre les sociétés locales et la Société régionale, en instituant un Conseil régional de direction (C.R.D.). Cette instance, composée de représentants des

sociétés locales et des dirigeants régionaux (membres élus du C.A. et du C.E.), était investie d'un pouvoir de décision devant lequel ces derniers étaient redevables. En fait, le C.R.D. constituait le seul lieu d'où les sociétés locales pouvaient espérer exercer une quelconque influence et conserver un certain contrôle sur les actes et les décisions des dirigeants régionaux entre la tenue des assemblées régionales annuelles (47). Théoriquement, c'est à cet endroit qu'aurait dû se cristalliser la dynamique des relations entre la "base" et le "sommet" de la SSJBM.

En réalité, cette structure n'a jamais été en mesure de s'acquitter pleinement de son rôle de "chien de garde" de la volonté et des intérêts des sociétés locales. Le pouvoir qu'elle a exercé n'a toujours été que purement symbolique. Cette situation tient, selon nous, à deux facteurs: la faible participation des sociétés locales et le contrôle effectif qu'y ont toujours exercé les dirigeants régionaux.

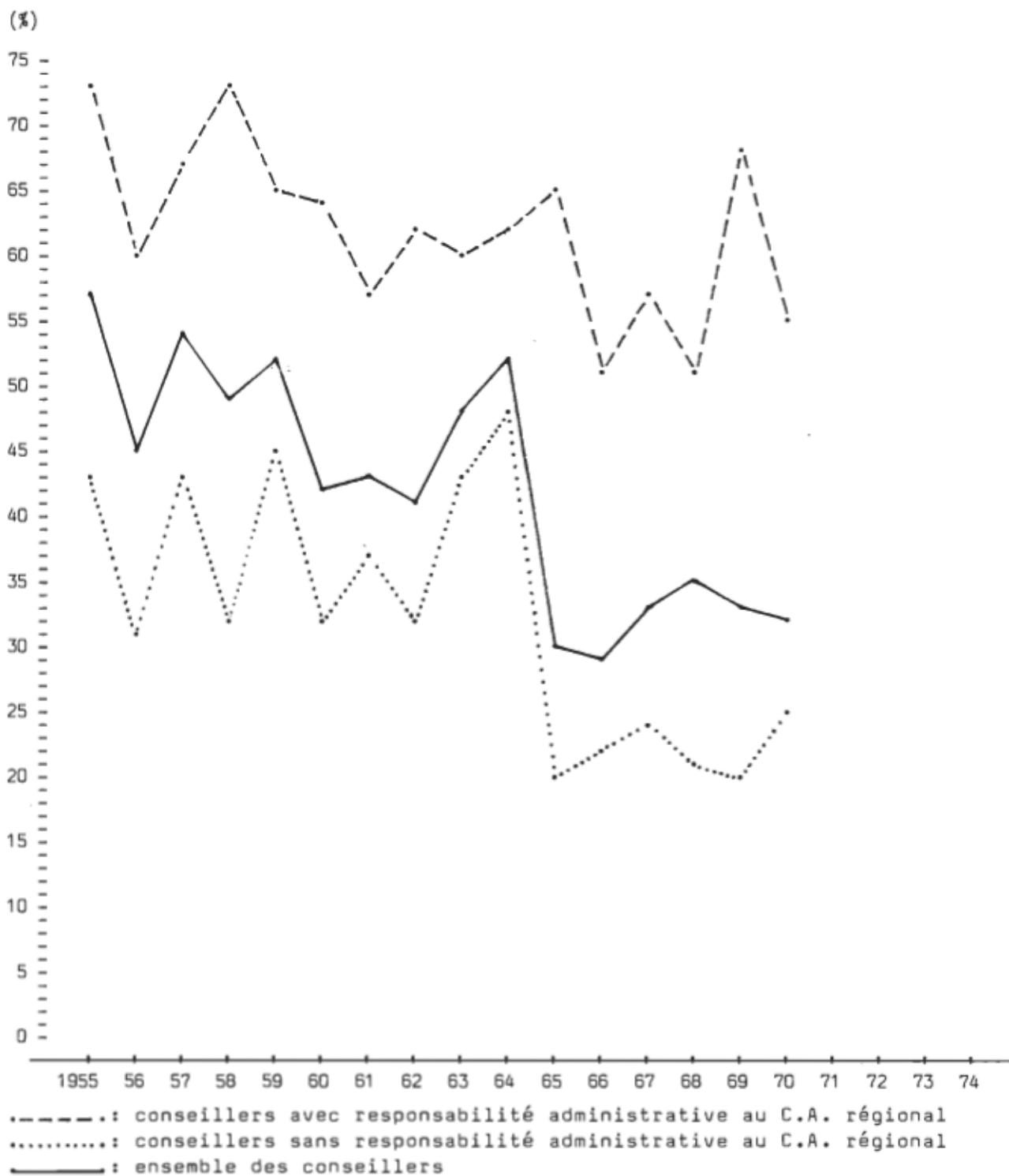
Nous avons calculé de façon systématique les présences des conseillers aux assemblées du C.R.D. pour chacune des années. Cette entreprise était destinée à dégager l'évolution des taux de participation des conseillers à ces assemblées (48). Comme les administrateurs régionaux y siègent conjointement avec les représentants des sociétés locales, nous avons cru opportun d'introduire une distinction entre les conseillers selon qu'ils exerçaient ou non des fonctions administratives à la Société régionale. Cette opération a été effectuée afin de pouvoir observer isolément les comportements respectifs des

deux types de conseillers: les premiers (avec responsabilité administrative) étant surtout actifs au sein de la Société régionale; les seconds (sans responsabilité administrative) étant rattachés aux sociétés locales. Le graphique X présente les résultats auxquels nous sommes parvenus. On peut discerner une chute importante des taux de fréquentation des assemblées du C.R.D. entre la première et la seconde moitié des années 1960. L'année 1965 semble avoir constitué un tournant alors que l'on voit le taux de participation de l'ensemble des conseillers passer de plus de 50% à environ 30% en l'espace d'une seule année (courbe du milieu). On remarque aussi que cette diminution de la fréquentation est surtout attribuable aux conseillers sans responsabilité administrative. Leur taux de participation, qui se situait autour de 40% avant 1965, se stabilise entre 20 et 25% par la suite (courbe du bas). Par contre, la participation des conseillers avec responsabilité administrative est relativement stable avec un taux de présence qui oscille autour de 65% (courbe du haut).

Dans le même ordre d'idées, nous avons envisagé la question du pouvoir réel qu'étaient en mesure d'exercer les conseillers régionaux sur les administrateurs de la Société régionale à partir de la même distinction que nous avons utilisée ci-haut (graphique XI). Les résultats sont tout aussi concluants: si l'on examine en détail le rapport de force numérique qui se trouve condensé au sein du C.R.D. entre les deux types de conseillers, on remarque que le nombre

GRAPHIQUE X

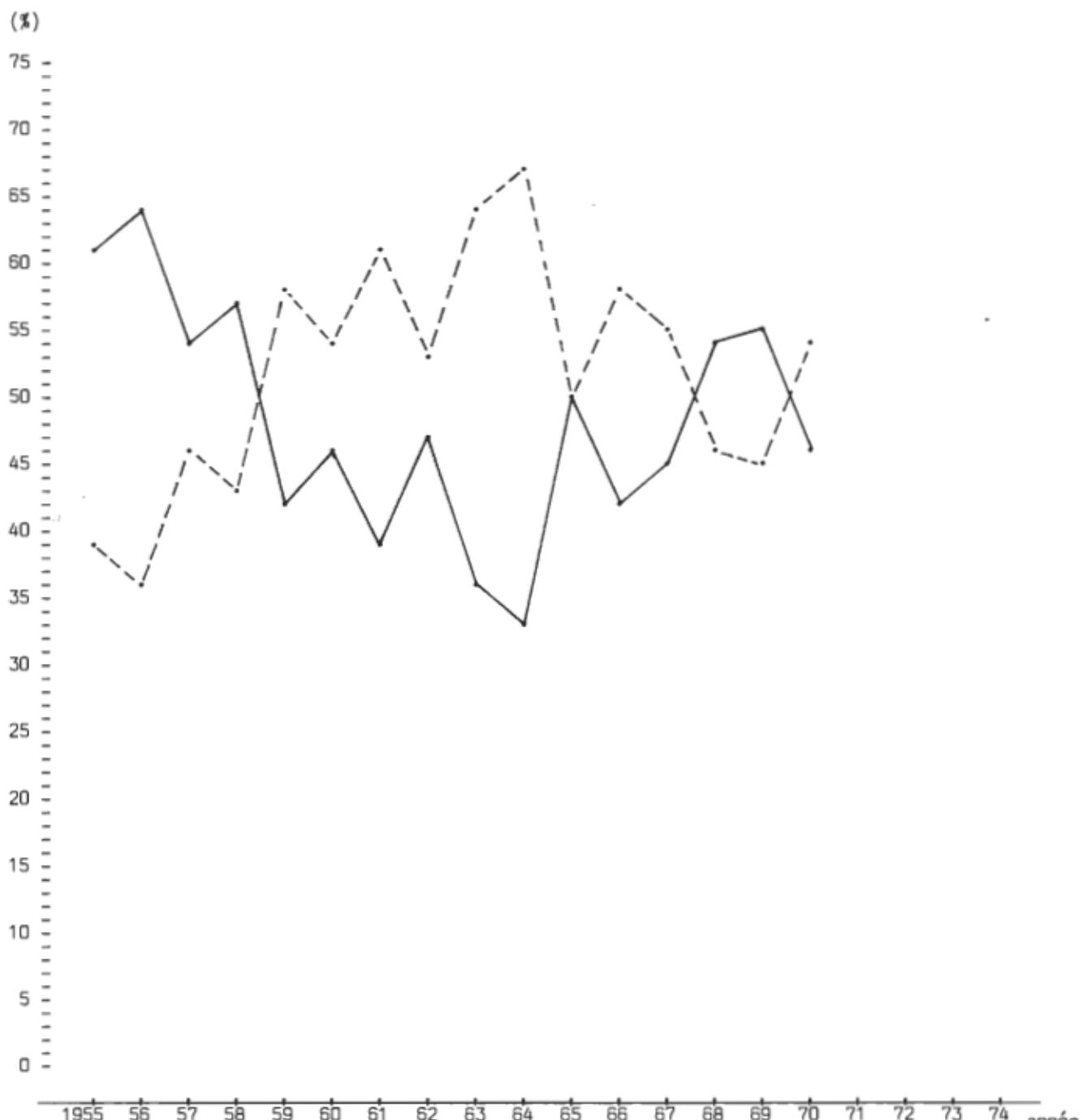
Evolution du taux de participation des conseillers
aux assemblées du Conseil régional de direction,
S.S.J.B.M., 1955-1975



Source: S.S.J.B.M., procès-verbaux des assemblées du Conseil régional de direction, Trois-Rivières, 1955-1975.

GRAPHIQUE XI

Répartition des présences des conseillers
aux assemblées du Conseil régional de direction,
S.S.J.B.M., 1955-1975



— : conseillers avec responsabilité administrative au C.A. régional
 - - - : conseillers sans responsabilité administrative au C.A. régional

Source: S.S.J.B.M., procès-verbaux des assemblées du Conseil régional de direction, Trois-Rivières, 1955-1975.

respectif de présences pour chacun des deux types de conseillers a tendance à en venir à une sorte de point d'équilibre. Or, il en découle le paradoxe suivant: le C.R.D. est pratiquement contrôlé, par la seule force du nombre, par ceux-là mêmes qui, en théorie, viennent y puiser leurs mandats et leur légitimité.

En ce sens, la mutation du C.R.D. en organe strictement consultatif au tournant de l'année 1970, a constitué l'aboutissement logique de sa désertion massive par les membres des sociétés locales (49). Un véritable fossé s'est creusé entre les militants des sociétés locales et les élus régionaux. A partir du moment où s'affaissent les liens entre représentants et représentés, un espace de plus en plus grand est dévolu à l'action des permanents. Dans un même temps, on assiste à la mise en place de mécanismes parallèles de reproduction du pouvoir où les membres de la base ne détiennent plus qu'un pouvoir purement symbolique. Cet aspect de l'étude fera l'objet d'une attention particulière un peu plus tard dans l'exposé.

3. LES PRATIQUES ASSOCIATIVES:

La période 1934-1955 nous avait laissé l'image d'une vie associative centrée sur elle-même. En effet, une grosse part des énergies des militants avait été engagée dans des

tâches relatives à l'organisation proprement dite: mise en place des structures de fonctionnement, mise au point du système de services, démarches juridiques, recrutement, etc.

Vers le milieu des années 1950, la SSJBM s'ouvre progressivement aux grands débats qui animent alors la société québécoise. Au fil des années, elle se constitue en force d'intervention relativement importante et devient une interlocutrice privilégiée sur le plan régional. Diversification des pratiques associatives, multiplication des interventions à caractère public et positionnement au sein des réseaux de représentation des localités et de la région, résument les principaux paramètres de l'implication de la SSJBM durant la période 1955-1965.

a) A la conquête d'une reconnaissance publique:

L'année 1955 inaugure une ère de foisonnement des interventions et des réalisations de la SSJBM dans son milieu d'implantation. Les années suivantes sont consacrées à la conquête d'une place au sein de l'espace représentatif régional. Cette volonté de reconnaissance publique s'est notamment appuyée sur une stratégie préconisant la multiplication et la diversification de ses activités et de ses interventions dans son milieu social. Nous n'entreprendons pas ici une analyse exhaustive de la praxis associative de la SSJBM; nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect un peu plus loin. Aussi, nous limitons-nous à identifier de façon

schématique les thèmes privilégiés, les types et les modes d'intervention ainsi que les rapports entretenus avec les institutions.

Nous avons relevé de façon systématique toutes les résolutions adoptées aux diverses instances représentatives de la SSJBM afin de dégager un profil général de ses interventions publiques (50). Cette entreprise préliminaire nous a procuré certaines informations intéressantes en regard de l'évolution générale de l'association.

D'abord, en comparaison avec les vingt années précédentes qui s'étaient déroulées sous le signe d'une apparente introversion, la période 1955-65 est marquée par l'affirmation d'un intérêt accru pour les préoccupations d'ordre général. Ainsi, durant la période 1934-1955, environ 25 résolutions ont été adoptées; la moitié d'entre elles était destinée à des aspects purement internes (organisation, statuts, règlements, etc.). Les dix années suivantes voient le nombre total de résolutions être littéralement triplé; celles dévolues aux questions internes ne comptent plus que pour approximativement 10% de l'ensemble.

Concernant les thèmes et les dossiers privilégiés par la SSJBM, ils correspondent grossso modo aux grands enjeux qui traversent alors la société québécoise. En fait, trois préoccupations se distinguent très nettement des autres par l'importance qu'elles occupent dans l'ensemble des actions entreprises par l'association. La première couvre les

questions relatives à l'éducation et à la culture: elle fait l'objet du tiers des résolutions adoptées et mises en branle durant la période 1955-65. La seconde concerne le développement économique, et plus particulièrement le développement régional: elle compte pour environ le quart des interventions. La troisième touche les dossiers de la langue et de la toponymie française (bilinguisme, francisation des noms de ville, des quartiers, des édifices, etc.). Au total, ces trois dossiers font l'objet de près de 80% de l'ensemble des interventions publiques de la SSJBM durant la période concernée. Si ces trois thèmes recoupent des réalités très générales, les interventions de l'association sont habituellement collées à des problèmes très concrets: la construction d'un pont ou d'une autoroute, l'implantation d'une université, la construction d'une école normale, la conversion d'une vieille prison en musée, la francisation des noms de rues, les campagnes d'"Achat chez-nous", etc. Une large part des actions entreprises par la SSJBM durant cette période est donc orientée vers le renforcement de la structure de l'économie régionale et la demande d'équipements socio-culturels et éducatifs (51).

Pour étendre son influence et conquérir une certaine notoriété publique, différents modes d'intervention sont préconisés par l'association. Tous visent plus ou moins directement à diffuser les valeurs nationalistes portées par le mouvement et à le positionner avantagieusement sur la scène

régionale. En consultant les procès-verbaux de la SSJBM, nous avons repéré cinq modes d'intervention à travers lesquels elle s'est progressivement constituée en force non-négligeable à l'échelle de la Mauricie.

Un premier mode d'intervention se manifeste sous la forme de campagnes publiques. D'une durée variable, ces campagnes sont rattachées à des causes auxquelles on veut sensibiliser de larges segments de la population. "Collecte de volumes français pour les écoles de Maillardville" (1957), "mise sur pied de bibliothèques publiques" (1958-62), campagnes d'"Achat chez-nous" (1961), mise sur pied d'"Associations Parents-Maîtres" dans les écoles de la région (1961-65), campagne de souscription au journal l'Evangéline (1963) constituent quelques exemples de ce type d'actions qui appelle généralement le développement de solidarités très larges (52).

Les concours sont également un mode d'intervention particulièrement prisé par la SSJBM. Sollicitant la participation de catégories plus spécifiques de la population, ils n'interpellent pas à proprement dit une prise de décision des pouvoirs institutionnels, tel que le font fréquemment les campagnes publiques. Ce qui n'empêche pas le fait que l'organisation de ces concours puisse s'associer leur collaboration: médias, institutions scolaires, entreprises, etc. Centrés surtout sur la promotion de la culture, ils entendent favoriser la qualité de la langue écrite et parlée et appuyer les agents et les institutions impliqués: encourager l'intérêt pour l'histoire nationale dans les écoles

secondaires, souligner le mérite des industriels soucieux de réussir en français, gratifier les écrivains les plus sensibles aux réalités nationales, etc. Au nombre de ces concours, mentionnons ceux-ci: "concours pour la refrancisation des noms de restaurants et des édifices hôteliers et pour la rédaction des menus en français" (1959), "concours d'étiquettage des produits canadiens-français" (1962), "concours de la langue parlée", "concours d'histoire du Canada", "prix littéraire SSJB", etc.

Il est un autre type de pratiques beaucoup moins apparent que les deux précédents mais dont les objectifs sont tout aussi limpides: il s'agit de démarches visant à exercer une influence directe sur les pouvoirs institutionnels. Les cibles privilégiées de ce "lobbying" sont les directions des institutions et des établissements locaux et régionaux. Ces démarches visent à les amener à adopter des directives et des politiques déterminées ou encore à épouser certaines prises de position. Elles sont destinées à un positionnement avantageux de l'association au sein des institutions locales et régionales et, d'autre part, à une diffusion large de son idéologie à partir "d'en haut". La stratégie déployée à cet effet est double. Elle s'effectue soit par le recrutement de dirigeants d'institutions, soit par la mise en place de propagandistes à l'intérieur des cadres institutionnels (53). L'autre stratégie consiste à entretenir, élargir et approfondir les relations entre les dirigeants de l'association et ceux des institutions (54). Au nombre de ces

pratiques, mentionnons en passant des démarches auprès des dirigeants des commissions scolaires afin qu'ils adoptent des directives concernant la passation d'un "examen patriotique" chez les étudiants (1959), une campagne de "coulisses" menée auprès de diverses institutions locales et régionales afin qu'elles contractent leurs polices d'assurances auprès d'entreprises canadiennes-françaises (1961), la multiplication de rencontres auprès des directeurs d'établissements scolaires pour que soit chanté l'hymne national dans les écoles, tous les jours à la suite de la prière (1961), la multiplication de "contacts" et la recherche d'appuis prestigieux pour la venue d'une université dans la région, etc.

La prise en charge directe de services constitue un quatrième type d'intervention préconisé par la SSJBM. Nous ne reviendrons pas ici sur le service d'assurance à propos duquel nous avons suffisamment insisté précédemment. Un autre service fut mis sur pied en 1951: le Prêt d'Honneur. Il s'agit d'un prêt sans intérêt dispensé à un nombre plus ou moins élevé d'étudiants collégiaux et universitaires choisis parmi les candidats qui en font la demande (55). Une vaste campagne de souscription était organisée annuellement; elle s'associait le concours de l'Eglise, des médias, des caisses populaires et des établissements d'éducation. A l'époque, ce service connut une certaine popularité devant l'inexistence de politique d'aide financière étudiante de la part de l'Etat.

Un dernier type de pratiques associatives est destiné à favoriser des formes d'expression plus spontanées. Il s'agit

d'occasions où les membres peuvent pratiquer un loisir ou un sport, échanger, s'amuser et fraterniser hors du cadre plutôt rigide des assemblées et activités formellement organisées. Certaines de ces occasions visent à raffermir les liens au sommet, à y cultiver des relations interpersonnelles et à étendre les "contacts" des dirigeants de l'association. Il en va ainsi de la "réception annuelle du président" (56), de certains "soupers-causerie", des week-end au chalet d'un administrateur où sont tenues des journées d'étude, etc. D'autres activités sont vouées à un membership plus large: ligue de quilles SSJB, les traditionnelles parties de sucre, les "pèlerinages patriotiques", les "voyages d'amitié", les parties de pêche aux poissons des chenaux, etc. Ces pratiques de sociabilité servent implicitement à cultiver certaines solidarités internes et à atteindre certaines catégories de membres moins enclins à participer au sein des structures prévues à cet effet.

Au total, la période 1955-65 nous présente donc le tableau d'une importante diversification des pratiques associatives de l'association. Si nous les avons abordées sous l'angle de leurs différences, ce n'était là que pure illustration. En réalité, ces diverses pratiques sont souvent des composantes intégrées d'une même stratégie globale et d'un même objectif général.

b) La coexistence tranquille:

Dans le protocole d'événements organisés, la table d'honneur est souvent une expression métaphorique des alliances expressément ou implicitement entretenues par l'association dans son milieu social. Elle constitue un symbole de reconnaissance vis-à-vis certains individus déterminés - et plus précisément des institutions qu'ils représentent - en les considérant comme faisant partie des leurs... parmi les plus illustres. L'extrait du procès-verbal que nous reproduisons ci-bas, décrit les circonstances d'un Congrès régional de la SSJBM en 1956:

"Le congrès se clôture le lendemain par un grand banquet servi à l'hôtel St-Maurice. Le banquet fut présidé par le président réélu. On remarquait également à la table d'honneur la présidente réélue et le président sortant de charge, M. le Chanoine André Ouellet représentait son Excellence Mgr Pelletier, et M. Gaston Vallières, son Honour Laurent Paradis, maire de Trois-Rivières. Parmi les invités de marque: M. Emile Boucher, président de la Fédération; Mgr Paul Gaudet, aumônier général de la Société; Mlle Lafleur, représentante de Mlle Boivin, présidente provinciale; M. Gérard Turcotte, président de la Société de Sherbrooke; M. Paul Daigneault, président de la Société de Québec; M. Rosario Blan- chet, président de la Commission scolaire."

(57)

Ce congrès se déroulait sous le thème du problème universitaire. Les dirigeants de la SSJBM profitaient de l'occasion pour soumettre aux autorités civiles et religieuses un mémoire concernant la création d'une première année universitaire dans les domaines des sciences et du commerce à

Trois-Rivières. Précédemment, Y. Blanchard de l'Université de Montréal y avait abordé la question de l'extension universitaire au Québec, et J.-C. Falardeau avait traité du "rôle de l'Université dans la Nation".

Voici un autre extrait de procès-verbal relatif, cette fois-ci, au Congrès de 1963:

"L'on remarque à la table d'honneur, le maire de la ville de Louiseville et le curé de la paroisse; M. Contré, président de la Commission scolaire; M. Paul Gaudet, aumônier général de la Société; M. P.-A. Gravel, président de la société locale de Louiseville; Mme Paul Tellier, présidente du Comité féminin provincial; Mme F.-X. Dufresne, présidente du Comité féminin régional..." (58)

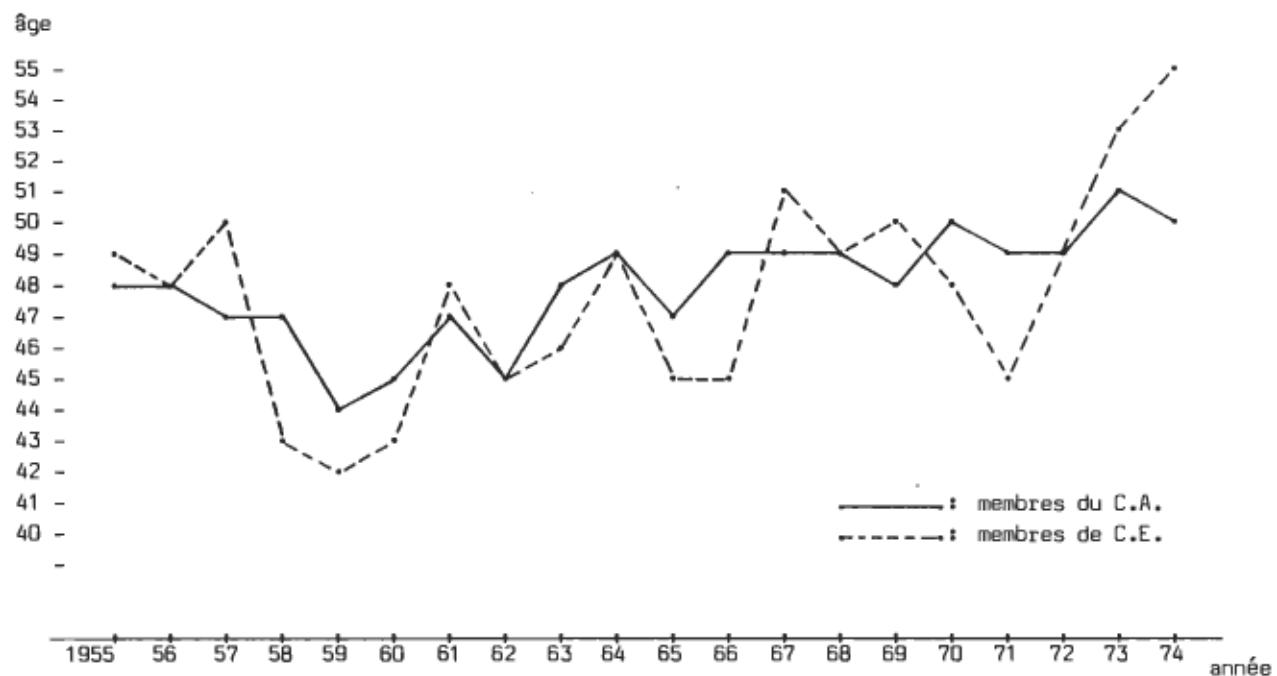
De 1955 à 1965, rien ne semble vouloir modifier les rapports privilégiés qu'avaient toujours entretenus les dirigeants de la SSJBM avec l'Eglise et les élites locales. Un examen sommaire de la presse de l'association confirme ce constat de stabilité: la religion, la nation et ses élites sont constamment valorisées par les dirigeants de l'association. En dépit des reculs considérables essuyés par le clergé à partir du début des années 1960, l'Eglise continue d'exercer une influence remarquable au sein de la SSJBM, et les relations avec les dirigeants d'institutions locales (les élus municipaux et les responsables d'établissements scolaires en particulier) sont toujours aussi serrées. A l'intérieur du mouvement des SSJB, cette décennie, qui chevauche la fin d'un régime profondément conservateur et les premières années d'une ère de réformes entreprises par l'Etat, se déroule sous le

sceau de l'ambivalence. Ambivalence en ce sens précis que deux générations de militants nationalistes - appartenant à des époques différentes, s'identifiant à des courants politiques et idéologiques souvent opposés et possédant des assises socio-économiques dissemblables - réussissent à coexister tant bien que mal à la direction du mouvement. Ambivalence aussi du point de vue du discours et des prises de positions publiques assumés par les dirigeants de la SSJBM où s'entremêlent contradictoirement un amalgame composé de conservatisme et de modernisme.

L'arrivée de la nouvelle génération de militants à la direction de la SSJBM est notamment perceptible à travers un examen du graphique XII. Son poids relatif se fait sentir vers la fin des années 1950. Ils investissent les postes de direction entre les années 1957 et 1959 alors que l'on voit la moyenne d'âge des membres du Conseil d'administration passer de 49 à 44 ans et celle des membres du Comité exécutif chuter de 50 à 42 ans. Imbus de l'idéologie du "rattrapage" et partie prenante d'un nouveau nationalisme, ces nouveaux dirigeants vont se faire les promoteurs des grandes lignes de forces des réformes entreprises par l'Etat québécois: restructuration du système scolaire et du régime de santé, mise sur pied d'organismes d'intervention économique, nationalisation de l'hydro-électricité, etc. Leur force durant cette période? Amener progressivement l'association à appuyer l'effort de modernisation sans froisser les positions des nationalistes "ancienne manière", encore très présents et

GRAPHIQUE XII

Age moyen des représentants régionaux,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975



Sources: - Fichier membres informatisé, SSJBM, Trois-Rivières, 1985.
- Registre des décès des membres du Cercle des Philanthropes, SSJBM,
Trois-Rivières.

très influents à la direction de certaines sociétés locales, et sans reconsideration des orientations fondamentales du mouvement (59).

D) LA DECHIRANTE REORIENTATION D'UN MOUVEMENT (1965-1975):

L'année 1965 constitue une année charnière dans l'histoire de la SSJBM, en ce sens que les caractéristiques de l'évolution qu'elle avait connue jusqu'alors sont littéralement renversées. La baisse du recrutement s'accentue, le membership des sociétés locale décroît, l'aire d'activités de l'association se contracte et la participation des membres s'amenuise. Sur les plans politique et idéologique, la SSJBM est traversée par une série de ruptures plus ou moins prononcées remettant en cause la relative tranquillité qui avait caractérisé son évolution générale depuis la seconde guerre. Pressée de tous côtés, elle entre dans une difficile phase de réorientation. Les enjeux sont importants: aux prises avec un membership vieillissant et un recrutement stagnant, elle est appelée à se mettre à l'heure des débats qui traversent alors la société québécoise. Modernisme et traditionalisme, laïcisme et catholicisme, indépendantisme et fédéralisme, libéralisme et conservatisme sont les principales antinomies qui sont au coeur de cette

réorientation. C'est la lutte constante entre ces courants idéologiques contradictoires qui définit le mieux, nous semble-t-il, les bouleversements internes que connaît le mouvement des SSJB entre les années 1965 et 1975.

1. LA DECROISSANCE:

a) La désaffection des membres:

Revenons sur le congrès tenu en 1965. Le directeur général y présente le "rapport fusionné des sociétés locales" devant l'assemblée des membres (60). Ayant fait état de l'absence d'un grand nombre de délégués au congrès, il enchaîne en soulignant que les sociétés locales ne réunissent que leurs dirigeants, relevant ainsi l'absence d'assemblées mensuelles de tous les membres, prévues dans les statuts et règlements. Plus loin, il soulève le fait que les initiatives du palier local se résument à l'organisation des festivités de la St-Jean-Baptiste et que, par conséquent, très peu d'activités sont destinées à "faire de l'éducation nationale": "les ristournes versées aux locales doivent servir à ces fins (l'éducation nationale, n.d.l.r.) et non en placement bancaires" (61). Il conclut en conviant les membres des sociétés locales à intensifier leurs efforts pour redresser le rythme de recrutement qui a considérablement diminué:

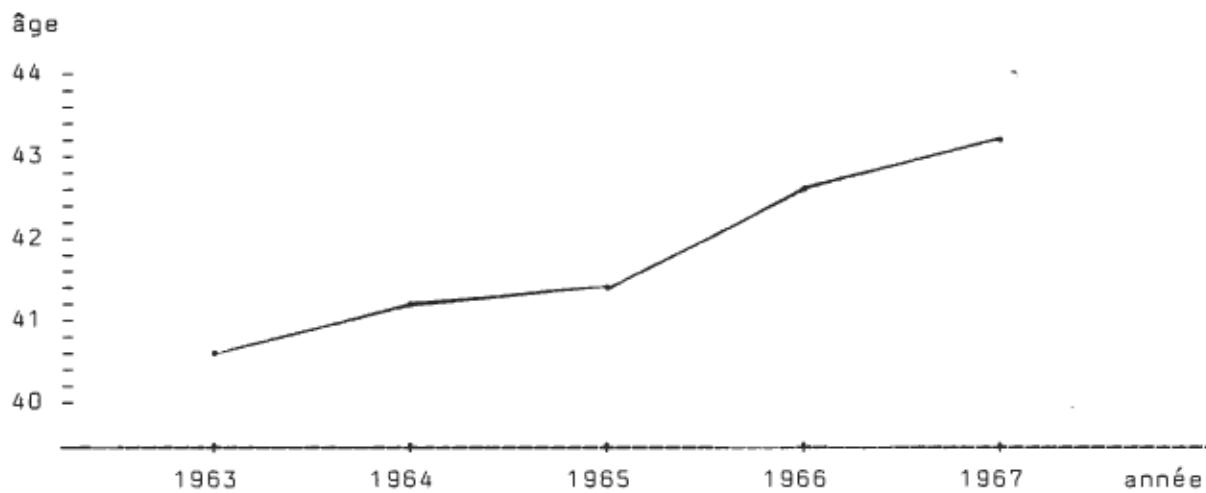
"Notre recrutement est à la baisse depuis quelques années... L'accroissement de nos effectifs est l'affaire de tous, il faut secouer la torpeur du laisser-faire qui semble envahir nos sociétés. Vous avez tous et chacun une responsabilité au sein de la Société, à vous d'y faire face... si non pensez à la relève." (62)

L'année suivante, devant la difficulté croissante à obtenir le quorum requis aux assemblées du Conseil régional de direction et aux assemblées annuelles des sociétés locales, les dirigeants régionaux décident de l'abaisser (63).

Parallèlement, le vieillissement des effectifs de la SSJBM retient l'attention des dirigeants. Plusieurs rencontres sont tenues avec les représentants de la Fédération concernant cette question qui menace directement l'existence du service d'assurances.

GRAPHIQUE XIII

Moyenne d'âge générale des membres
du Cercle des Philanthropes, SSJBM.



Source: SSJBM. Procès verbal, réunion du Comité exécutif tenue le 10-01-1968, Trois-Rivières.

Durant les années subséquentes, les dirigeants multiplient les rencontres relatives à ce qu'ils nomment le "désintéressement général des membres des locales" (64). A quelques occasions, il est même question d'abolir les sociétés locales ou encore de procéder à une profonde restructuration (65). Les congrès tenus en 1971 et en 1973 constituent un tournant dans l'évolution des rapports entre les dirigeants régionaux et les représentants des sociétés locales. Le premier marque la transformation du Conseil régional de direction (C.R.D.) en organe strictement consultatif, convocable selon le bon gré des élus régionaux. Le second voit le quorum requis aux assemblées annuelles des sociétés locales être réduit à nouveau, ne lui attribuant plus qu'une valeur formelle.

Deux phénomènes retiendront notre attention. En premier lieu, pour enrayer l'effritement de l'organisation à la base du mouvement, les dirigeants régionaux ont créé d'autres types de structures de liaisons avec les membres. Mais ces nouvelles structures ont toutes pour caractéristique commune de ne détenir aucun pouvoir qui leur soit formellement reconnu; elles sont toutes à caractère strictement consultatif ou participatif. Ainsi en est-il des "secteurs" qui sont sous la responsabilité directe du Conseil d'administration régional (66) et du C.R.D. transformé par le congrès de 1971 (67). En second lieu, l'embauche d'un animateur professionnel aux débuts des années 1970 constitue une ultime tentative de revitalisation de la vie associative à la base par l'entremise,

cette fois-ci, d'un encadrement plus soutenu de la participation. Mais fait significatif, cette tentative, pas plus que les autres, n'a été capable de contrer ce phénomène de désaffection.

En retournant au graphique VII, on peut se figurer cette baisse de la participation des membres des sociétés locales. En termes absolus, la chute est soutenue. Elle s'amorce vers le milieu des années 1960 alors qu'un sommet de près de 1,500 membres assistaient aux assemblées annuelles des sections locales, et enregistre une baisse continue jusqu'en 1974-75 alors que l'on ne relève plus que 750 participants. Si l'on ramène cette chute en pourcentages, on obtient un taux général de participation qui passe d'environ 7 à 5% pour la même période. Par ailleurs, on remarque que cette baisse est plus prononcée en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, à compter du milieu des années 1960, les assemblées des sociétés locales rurales attirent davantage de participants que ne le font celles des sociétés urbaines, et ceci en dépit du fait qu'elles comptent un membership beaucoup plus réduit. En se reportant au tableau I, on remarque que les taux de participation dans les locales urbaines passent de 6,3% en 1964-65 à 3,3% à la fin de la période; dans les locales rurales, ces taux se maintiennent entre 11 et 12%.

La période 1965-75 est donc marquée par un mouvement de désaffection du membership à l'égard des structures locales de participation et d'organisation. Si ce mouvement embrasse

l'ensemble des sociétés locales, il demeure cependant beaucoup moins prononcé dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains.

b) Le déclin des sociétés locales:

L'histoire de la SSJBM durant cette période, c'est donc un peu celle de la marginalisation de cette entité de base qu'est la société locale. A l'exemple du mode d'organisation en corps de métier qui avait connu ses derniers moments au tournant de la seconde guerre, la structure d'organisation paroissiale commence à perdre de sa vitalité dès le milieu des années 1960.

Le graphique III indique la diminution importante du nombre de sociétés locales s'amorçant dès 1965. Ainsi, leur nombre total diminue de 62 à 44 sociétés entre 1965 et 1975. Cette vague de dissolutions touche à peu près également les sociétés urbaines et rurales bien qu'elle se soit amorcée plus tardivement en milieu rural. Le creux de la vague a lieu entre 1969 et 1971 alors que l'on procède à la dissolution officielle d'une douzaine de sociétés. Plusieurs d'entre elles étaient complètement inactives depuis déjà quelques années. Fait intéressant, ce sont les sociétés qui ont été fondées les plus tardivement qui sont les plus affectées par les dissolutions. En effet, 10 des 12 locales dissoutes entre 1969 et 1971 ont été fondées après 1960. Généralement, les sociétés locales de vieille souche sont épargnées bien

qu'elles soient touchées par d'importantes pertes de membres.

On peut aussi se figurer le déclin des sociétés locales sous l'angle de leur membership. En se reportant au graphique IV, on perçoit deux phénomènes. D'abord, une période de stagnation se prolonge durant quatre ou cinq ans en plein milieu des années 1960 alors que le nombre de membres de l'ensemble des sociétés locales plafonne autour de 19,500. A partir de 1968, les effectifs chutent de façon très importante: ils passent de 19,300 en 1967-68 à 13,680 en fin de période, soit une perte de l'ordre de 30%. Cette "saignée" affecte de façon à peu près égale, toutes proportions gardées, les sections urbaines et rurales.

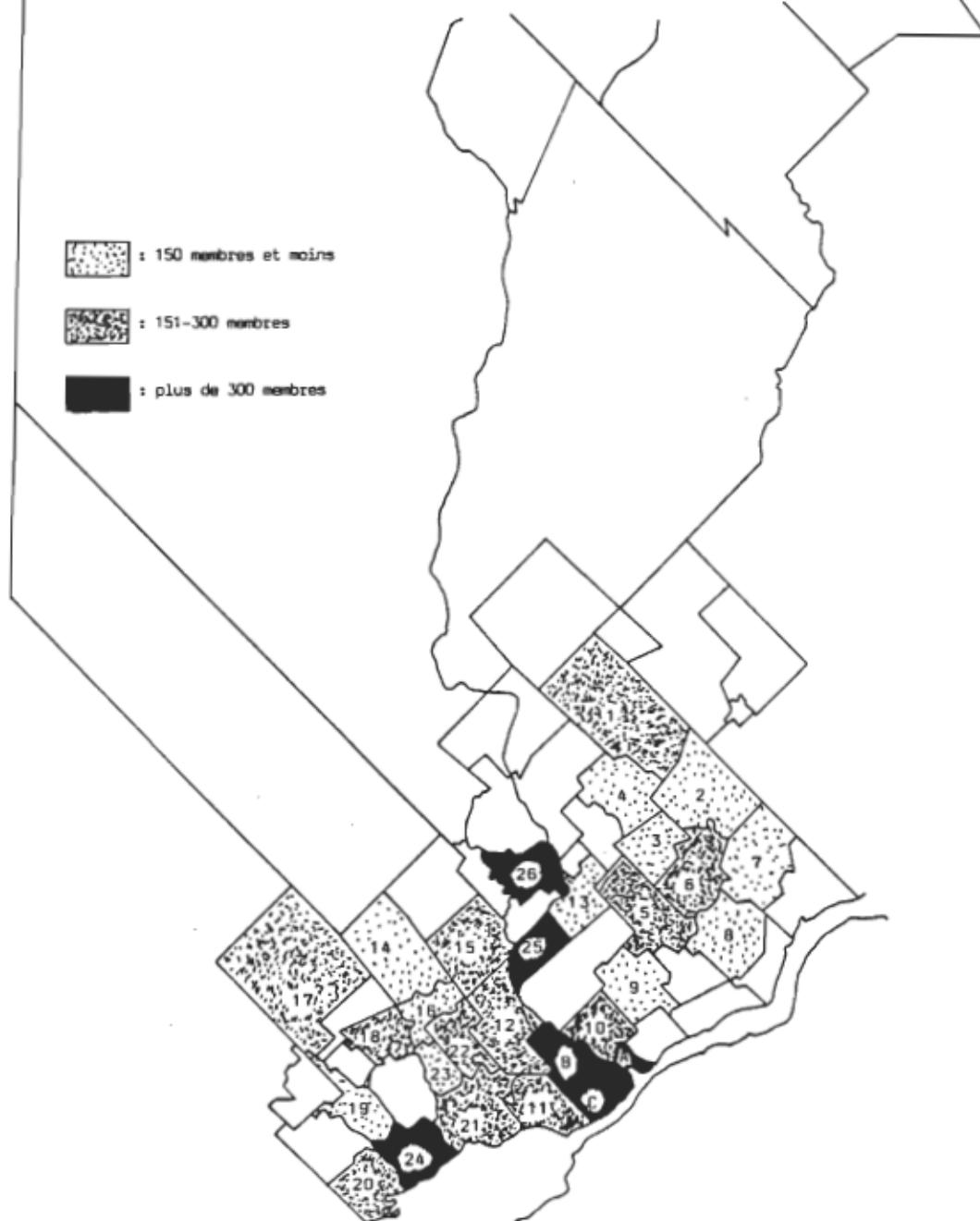
La carte V permet de visualiser la diminution du nombre de sociétés locales ainsi que leur perte d'effectifs à travers la Mauricie. Si la plupart des locales réussissent à assurer leur survie, à peu près toutes voient leur membership décroître de façon importante. La carte VI reproduit à peu de choses près les mêmes phénomènes dans le cas de l'agglomération urbaine de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine. La zone du confluent, qui jadis comprenait le bassin de membres le plus imposant, voit son membership s'effriter. A l'inverse, les locales situées dans les quartiers les plus récents (Normandville, Trois-Rivières Ouest et Ste-Bernadette) connaissent une croissance (68).

Par ailleurs, cette perte d'effectifs de la part des sociétés locales ne trouve pas nécessairement son équivalent lorsqu'on envisage l'évolution de la totalité du membership de

CARTE V

124.

LOCALISATION DES SOCIETES LOCALES
S.S.J.B.M., 1974-1975



LEGENDE

Zones rurales

M.R.C. de Mékinac

- Ste-Thècle
- St-Adelphe
- St-Séverin-de-Proulxville
- Hérouxville

M.R.C. de Francheville

- St-Narcisse
- St-Stanislas
- St-Prosper
- Ste-Geneviève-de-Batiscan
- St-Maurice
- St-Louis-de-France

11. Pointe-du-Lac

12. St-Étienne

M.R.C. du Centre de la Mauricie

- Lac-à-la-Tortue
- St-Élie
- St-Boniface
- Charette

M.R.C. de Maskinongé

- St-Alexis-des-Monts
- St-Paulin
- Ste-Ursule
- Maskinongé
- Yamachiche

22. St-Barnabé

23. St-Thomas-de-Caxton

Zones urbaines

24. Louiseville

25. Shawinigan-sud

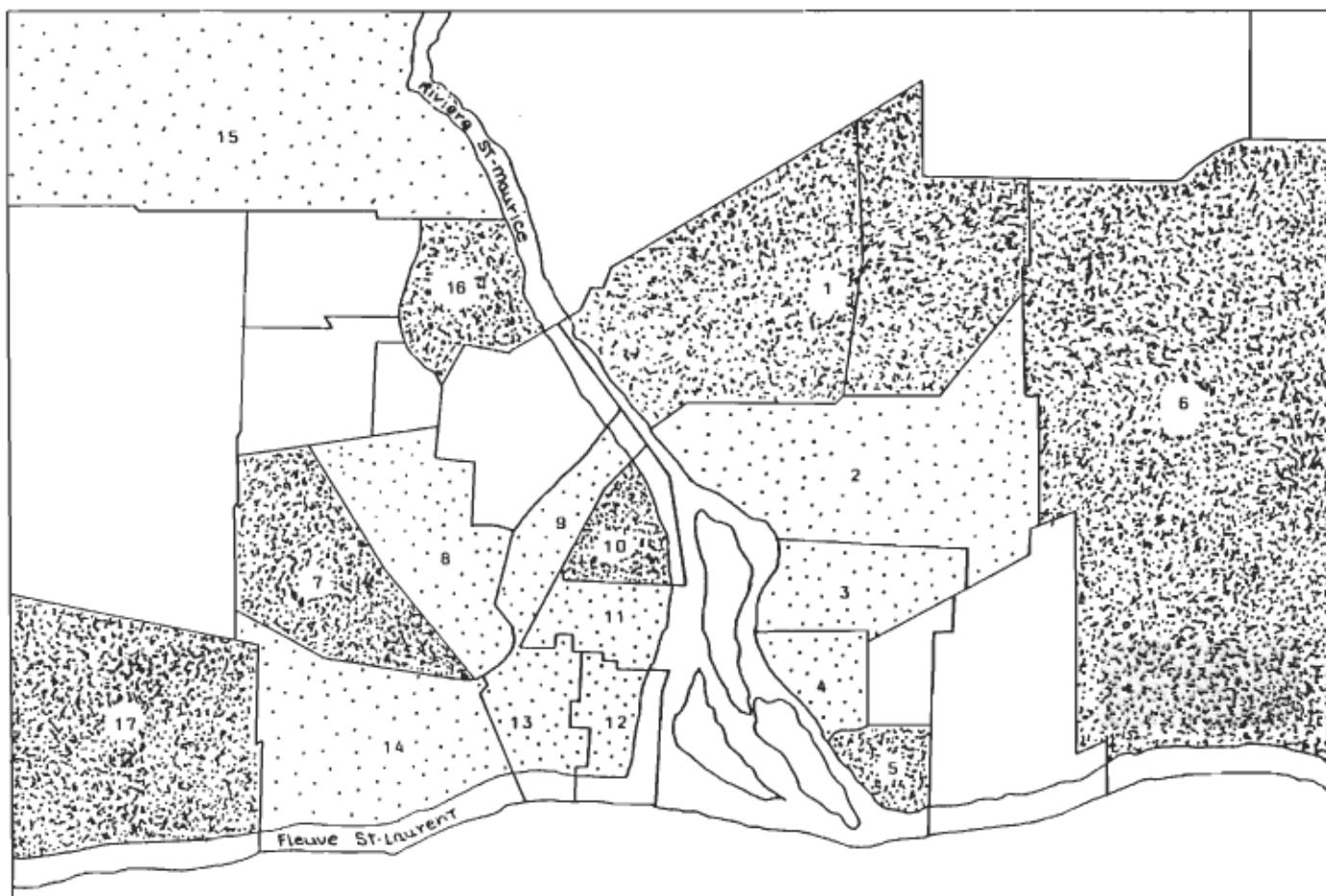
26. Grand'Mère

A. Cap-de-la-Madeleine (6)

B. Trois-Rivières (10)

C. Trois-Rivières-O

CARTE VI
LOCALISATION DES SOCIETES LOCALES
DES VILLES DE TROIS-RIVIERES ET DE CAP-DE-LA-MADELEINE,
S.S.J.B.M., 1974-1975



LEGENDE

Cap-de-la-Madeleine

1. Ste-Bernadette
2. St-Odilon
3. St-Eugène
4. Ste-Famille
5. St-Lazare
6. Ste-Madeleine

Trois-Rivières

7. Ste-Marguerite
8. St-Jean-de-Bréboeuf
9. St-Sacrement
10. St-François-d'Assise
11. Notre-Dame
12. Ste-Cécile
13. Cathédrale
14. St-Philippe
15. St-Michel-des-Forges
16. Normanville (St-Jean-Bapt.-de-Las.)
17. Trois-Rivières-O. (Ste-Cat.-de-Sie.)

[dotted pattern box] : moins de 500 membres

[diagonal lines box] : 500-1000 membres

[solid black box] : plus de 1000 membres

la SSJBM. Cette nuance est capitale: aux membres des locales, il faut ajouter ceux qui le sont à titre de "membres isolés". Ces derniers ne sont pas rattachés à l'organisation locale (69). Ils comptent néanmoins pour une part croissante dans le membership de la SSJBM. Si l'on tient compte de cet apport, ce dernier enregistre même une certaine croissance durant cette période: 19,236 membres en 1962, 20,266 en 1970 et 21,060 en 1975. Par contre, l'importance relative des effectifs des sociétés locales dans le membership global de la SSJBM tend, elle, à décroître de façon importante: 90% des membres de la SSJBM étaient rattachés à une société locale en 1962; cette part baisse à 72% en 1970 puis à 65% en 1975.

La SSJBM a donc pu survivre à l'effritement de sa base organisée en s'appuyant de plus en plus sur une stratégie de recrutement axée sur l'accroissement de la masse des membres isolés. En comptant sur l'apport et le travail des permanents et autres salariés, elle a été en mesure de surmonter une crise de désaffection sans en être trop affligée. Cet état de faits est d'ailleurs vérifiable par un examen de l'évolution des assises financières de l'association (cf. graphiques V et VI présentés précédemment): jamais, la crise de désaffection n'a menacé la croissance financière de la SSJBM.

L'arrivée en masse de ces membres isolés - usagers d'un service sans point d'attache aux structures de l'organisation - témoigne d'un certain processus d'atomisation du membership qui s'amorce durant les années 1960. A l'exemple des corps de

métiers qui avaient été rendus caduques par les transformations sociales provoquées par la venue de la grande industrie, la paroisse - comme matrice de l'organisation et de la participation - entre dans une phase de destructuration consécutive à l'effritement de la capacité d'encadrement social du clergé.

2. LA COEXISTENCE REVISITEE:

On ne peut saisir les bouleversements internes qui affectent la SSJBM durant cette période de son évolution, sans référer à la situation qui prévaut au même moment au sein de la Fédération provinciale. En effet, celle-ci s'est avérée un forum privilégié d'où se sont manifestées les oppositions entre les principales tendances du mouvement nationaliste québécois. A l'instar de ce qui se passe ailleurs dans la société québécoise, elle est traversée par un phénomène de polarisation idéologique et politique. Plus, la FSSJBM a constitué un véritable catalyseur des débats; elle a obligé, en quelque sorte, les sociétés régionales à mettre à jour et à clarifier leurs orientations fondamentales.

Il n'entre pas dans notre propos d'analyser en profondeur les transformations de la FSSJBM durant cette période. Les travaux de Jacques Hamel en ont dressé un aperçu intéressant (70). La section suivante lui est d'ailleurs grandement

redevable.

a) La situation à la Fédération:

En 1969, Lucien Métras, alors permanent à la FSSJBQ, faisait l'analyse suivante de la situation qui prévalait au sein de la Fédération:

"Avec le programme d'étude et d'action, on a politisé le mouvement. On s'est rendu compte que de plus en plus, la solution à nos problèmes était au niveau politique... ... on a des sociétés qui sont conscientes des problèmes du Québec, qui trouvent, elles, des solutions au niveau politique et qui voudraient que la Fédération s'exprime sur le plan politique; ...mais on en a quatre ou cinq à côté qui mettent le frein constamment, qui veulent garder cette image traditionnelle et folklorique de la société. On est dans un dilemme." (71)

Ces propos étaient tenus au moment où une sérieuse crise interne atteignait son paroxysme. Les sociétés régionales de Sherbrooke, Amos, Valleyfield et Ste-Anne menaçaient de quitter les rangs de la Fédération. Le Congrès précédent avait été complètement paralysé par cette menace de désaffiliation des quatre dissidentes. Au coeur du conflit: la Fédération affichait ouvertement, depuis quelque temps, des positions résolument orientées vers le souverainisme et le Congrès de juin portait précisément sur cette question. Déjà en 1968, la SSJB de Sherbrooke avait réussi à forcer le mouvement à reporter l'adoption d'un manifeste nationaliste en recourant au spectre de la désaffiliation en dépit de l'accord conclu par l'ensemble des autres sociétés régionales. La même

année, la SSJB de St-Jérôme quittait la Fédération en invoquant des motifs idéologiques et financiers (72). La Société de Québec avait été la première à se désaffilier de la FSSJBQ en 1966. Les raisons évoquées: désaccord avec les positions trop "politisées" de la Fédération et différends d'ordre financier (73).

L'option souverainiste fut finalement adoptée au cours d'un congrès spécial tenu en septembre 1969, entraînant le désavoue puis le départ des quatre dissidentes. Le changement progressif d'orientation s'est donc effectué au coût des pertes successives de six sociétés membres dont deux qui avaient été au nombre des fondatrices de la FSSJBQ. Encore là, cette dernière n'était pas rendue au bout de ses peines: en 1974, suite à une série de conflits avec la direction nationale de la Fédération (devenue le Mouvement National des Québécois), la SSJB de la Mauricie devenait la septième société à faire cavalier seul, en alléguant encore une fois les mêmes raisons officielles.

Mais revenons brièvement sur les facteurs qui ont progressivement divisé le mouvement des SSJB à l'échelle du Québec. Nous serons ensuite à même d'évaluer la situation telle qu'elle se présente à la SSJB.M.

Nous avons mentionné précédemment que l'esprit qui avait présidé à la fondation de la Fédération en 1947 reposait essentiellement sur l'autonomie des sociétés membres. Pourvues de ressources financières beaucoup plus considérables

que celles de la Fédération, les sociétés régionales et diocésaines avaient toujours pu préserver cette autonomie et s'assurer ainsi d'un rapport de force favorable (74). Avant les années 1960, la FSSJBQ n'avait jamais été en mesure d'exercer un véritable rôle de leadership au sein du mouvement. Elle s'était confinée, pour ainsi dire, à un rôle d'arbitrage dans les différends qui opposaient les sociétés membres, se limitant à rechercher et à tenter d'établir des consensus entre elles.

Mais, au tournant des années 1960, une nouvelle donnée vint perturber cet équilibre interne qui avait prédominé durant une quinzaine d'années. Avec le projet de mise sur pied des Etats généraux du Canada français, une nouvelle génération de militants nationalistes faisait son entrée au sein du mouvement des SSJB. S'identifiant pleinement au courant réformiste qui s'affirmait au Québec, ces jeunes militants étaient imbus d'un nationalisme nettement plus politisé dont les thèmes privilégiés étaient axés sur le développement économique, social et culturel du Québec de même que sur le renforcement du rôle de l'Etat québécois. Très tôt, ils se sont trouvés en position stratégique à la direction nationale de la FSSJBQ (75). Très tôt également, leur enthousiasme allait heurter de plein front les positions des anciens militants - encore très présents et très influents à la direction de certaines sociétés régionales - qui référaient toujours au nationalisme traditionaliste (76). La mise sur pied du Service d'éducation nationale (S.E.N.) en

représentants au Conseil général de la Fédération durant la seconde moitié des années 1960; cette proportion passait à 68% entre 1971 et 1975 (78). Inversement, les agents de la petite-bourgeoisie d'affaires et professionnelle voyaient leur représentation enregistrer une chute de 33 à 23% durant les mêmes périodes (79). En appréhendant la situation dans cette perspective, on peut retenir l'hypothèse que le conflit, ayant stigmatisé les positions au sein du mouvement des SSJB, s'est exprimé à travers une opposition entre couches nouvelles et couches traditionnelles de la petite-bourgeoisie francophone. Les premières, intimement associées à la croissance de l'Etat, très politisées et bien positionnées à la direction nationale de la FSSJBQ, exprimaient l'idée selon laquelle l'émancipation nationale passait par la constitution puis l'affirmation d'un Etat souverain et technocratique. Les secondes, encore très bien campées à la direction de certaines sociétés régionales, se référaient toujours au cadre fédéraliste canadien et à la prééminence de l'entreprise privée.

Cette cristallisation politico-idéologique n'a pas tardé à avoir des incidences sur la question de la répartition et de l'exercice des pouvoirs au sein de la FSSJBQ. Le débat sur la réorientation s'est accompagné d'une autre controverse portant, cette fois-ci, sur une éventuelle restructuration du mouvement. L'enjeu de la restructuration était le suivant: devait-on préserver l'autonomie des sociétés régionales et s'accommoder d'une Fédération ne disposerant pas de moyens suffisants pour mener des actions d'envergure nationale; ou

encore, centraliser davantage les ressources du mouvement et vivre au sein d'une puissante Fédération qui soit en mesure de représenter les SSJB à l'échelle du Québec. En 1966, la Fédération tenait des sessions régionales d'information sur cette question. Deux options étaient alors débattues. La première consistait à entreprendre une refonte en profondeur des structures du mouvement en vue de faire naître une seule SSJB nationale; la seconde équivalait à transformer la FSSJBQ en organe de coordination et de planification nationale des actions du mouvement. La première formule fut évidemment rejetée par l'ensemble des sociétés régionales: elle remettait en cause les assises régionales des SSJB. La seconde fut acceptée mais les sociétés firent valoir qu'une telle Fédération existait déjà et qu'il n'était donc pas nécessaire de lui allouer davantage de ressources.

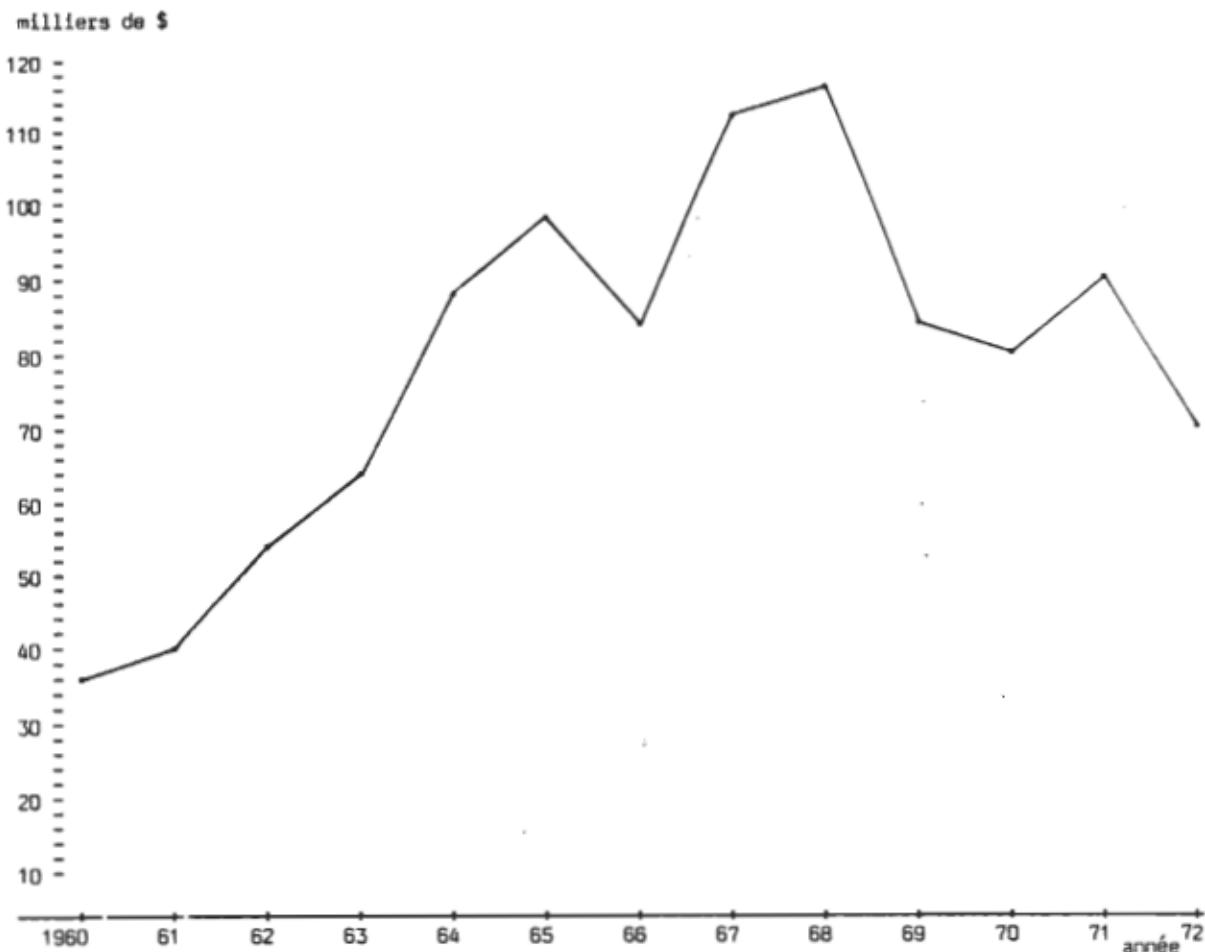
La suite des événements a révélé une tension profonde et constante entre forces autonomistes et centralisatrices du mouvement (80). Tension qui s'est manifestée principalement autour de la question de la valeur du per capita qui devait revenir à la Fédération (81). Le retrait de la société régionale de Québec en 1966 et la perte subséquente de six autres sociétés membres ont eu pour effet de rendre cette tension encore plus aiguë. Ainsi, les désaffiliations successives ont provoqué une hémorragie des ressources financières de la Fédération qui, par ailleurs, affirmait de plus en plus son leadership au sein du mouvement. On peut se figurer cette situation en se reportant au graphique XIV. Or,

1964, a constitué un tournant dans l'évolution des rapports entre les sociétés régionales et la direction nationale de la FSSJBQ. Le S.E.N. avait été formé afin d'élaborer des programmes d'étude, de formation et d'action pour l'ensemble des sociétés régionales; il devait favoriser une certaine uniformisation des préoccupations du mouvement. Assez rapidement, les débats ont porté sur les orientations fondamentales du mouvement et ont contribué à cristalliser les positions entre deux groupes de protagonistes. Un premier groupe de sociétés régionales refusait de s'engager dans la voie de la réorientation. Encore très liés au clergé, ces dirigeants régionaux avaient aussi, dans bien des cas, été très proches du régime duplessiste; sur le plan politique, ils défendaient d'ailleurs des positions assimilables à l'autonomisme provincial. Le second groupe de sociétés était dirigé par des militants beaucoup plus jeunes (77). Il exerçait une pression constante sur le mouvement afin qu'il s'engage résolument dans la voie d'une réorientation axée sur les thèmes de la modernité et de la souveraineté du Québec. Les oppositions ayant mené à la polarisation du mouvement ont donc exprimé, dans un certain sens, un conflit entre deux générations de militants nationalistes.

Par ailleurs, les travaux de Jacques Hamel ont mis en lumière un autre phénomène: à partir des années 1960, on assiste au positionnement progressif des agents de la petite-bourgeoisie de l'encadrement à la direction de la FSSJBQ . A titre indicatif, ils comptaient pour la moitié des

GRAPHIQUE XIV

Evolution du budget de fonctionnement
de la Fédération des SSJB du Québec, 1960-1972



Source: D'après les données fournies par Jacques Hamel, La culture politique du Mouvement National des Québécois. Thèse de Maîtrise, Université Laval, mars 1973, 207p.

la seule issue possible pour la Fédération était de s'en remettre au bon vouloir des sociétés membres afin qu'elles portent le poids financier de ses manques à gagner. Comme la FSSJBQ, dès ses origines, reposait sur l'autonomie de ces dernières, la seule désaffiliation de la SSJB de Québec en 1966 a provoqué, si l'on peut dire, une réaction en chaîne dont il était relativement difficile d'échapper. Ajoutons à

ce problème les pertes de membres essuyées par les sociétés régionales, et l'on obtient une situation encore plus explosive (82).

L'effritement du mouvement s'achève avec le retrait de la SSJB de la Mauricie en 1974. Au cours de cette période marquées par de profondes divisions internes, les tendances fortement autonomistes des sociétés régionales auront eu raison de l'ambitieux projet initial de la Fédération qui voulait réaliser "l'unité de la race canadienne-française" (83).

b) L'évolution de la situation à la SSJBM:

L'évolution de la situation telle que nous l'avons évoquée dans le cas de la FSSJBM a exercé, sans aucun doute et dans une large mesure, un impact sur les événements qui se sont déroulés au sein des sociétés régionales. Inversement, les circonstances de l'évolution de la Fédération sont redevables, en grande partie, aux tensions particulières qui ont traversé les sociétés régionales. L'histoire de la SSJBM durant cette période, c'est aussi celle d'une réorientation marquée par un phénomène de polarisation interne.

Les congrès régionaux de 1955 à 1963 avaient été tenus sous les thèmes de l'économie, de la région et de l'éducation. Partant du constat de l'"infériorité économique des Canadiens

français", on faisait généralement valoir que leurs ressources étaient en abondance bien que dispersées, mais que l'on pouvait surmonter ce problème en canalisant leurs épargnes à partir des localités et des régions. La question de l'expertise serait résorbée, quant à elle, par le développement du système d'éducation: l'extension universitaire et la démocratisation de l'accès aux études supérieures générerait les élites industrielles, commerciales et financières dont le Québec avait besoin pour s'approprier le contrôle de son économie (84).

A partir du milieu des années 1960, les thèmes des congrès se font plus précis et davantage centrés sur le rôle de l'Etat québécois. "Maître chez-nous" (1964), "Vers un Québec fort par la socialisation et la coopération" (1965), "Aménagement régional et planification économique de la Mauricie" (1966), "Un Québec fort par la planification" (1967), "La ville, pôle de développement du Québec moderne" (1968) augurent un déplacement de perspectives: il revenait principalement à un Etat québécois puissant et moderne d'élaborer une politique de développement économique régional, et de créer des conditions propices à l'affirmation d'un capital autochtone. Par ailleurs, cette politique supposait une concertation avec les "forces vives" de la région. Concertation qui passait notamment par la mise en place de mécanismes de consultation entre l'Etat québécois et les agents du développement économique régional. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la mise sur pied du Conseil économique régional de

la Mauricie (C.E.R.M.) sous l'instigation de la SSJBM au tournant des années 1966-67. Le C.E.R.M. (devenu le C.R.D. en 1974) était un organisme de concertation regroupant les porte-parole d'associations volontaires, des représentants d'institutions à caractère public et des dirigeants de l'entreprise privée. Un consensus minimal avait été établi entre les membres: la reconnaissance de la nécessité d'une politique planifiée de développement économique régional et de l'action concertée de représentants sectoriels pour créer un environnement social qui lui fût favorable. Des initiatives de ce type étaient suscitées et même financées par le Conseil d'orientation économique du Québec qui canalisait les efforts de planification à l'échelle du Québec.

Indubitablement, la thèse de l'Etat québécois comme moteur et planificateur du développement allait supposer, à son tour, que l'on s'interroge sur la question des ressources et des moyens dont il disposait dans le cadre du fédéralisme canadien. Vers la fin des années 1960, on assiste à une politisation des préoccupations et des enjeux au sein de la SSJBM. Cette politisation eut pour effet de polariser le débat interne autour de deux options fondamentales: le fédéralisme et le souverainisme. La coexistence entre les deux tendances était compromise.

C'est au cours du Congrès de 1969 que cette polarisation atteignit son paroxysme. Tenu sous le thème "La langue, le citoyen et la collectivité", ce congrès marqua sans aucun doute un tournant dans l'évolution de la situation, en ce sens

qu'il a obligé les tenants de deux options fondamentales à clarifier et à camper leurs positions. Nous relèverons deux événements ici: la légendaire "bataille des drapeaux" et l'adoption de l'unilinguisme français comme position officielle de la SSJBM dans le cadre du débat linguistique au Québec.

D'un premier abord, la querelle des drapeaux apparaît peut-être comme un épisode relevant de l'anecdote; mais à la source du conflit se dessinent des oppositions fondamentales. En fait, c'est tout le champ de la représentation symbolique de l'association - renvoyant à ses orientations politiques et idéologiques - qui en constitue l'enjeu. Rappelons brièvement les faits.

Cette controverse était déjà venue hanter le congrès de l'année précédente. Tout au début des assises, un délégué avait noté l'absence de l'unifolié canadien; comme auparavant il avait toujours été placé auprès du fleurdelysé sur la tribune, il demandait que l'on corrige la situation. Evidemment, l'absence du drapeau canadien n'était pas qu'un oubli de la part des organisateurs... Une discussion enflammée s'ensuivit et, par vote majoritaire, les délégués décidèrent d'autoriser la présence de l'unifolié au même titre que celle du fleurdelysé (85).

Craignant que la même controverse resurgisse lors du Congrès de 1969, les dirigeants avaient pris soin d'adopter une résolution proscrivant la présence du drapeau canadien de façon à régler le problème une fois pour toutes (86). Mais

inévitablement, le même débat allait revenir perturber le déroulement de l'assemblée. Après de vives délibérations, l'assemblée vota à nouveau: on décida que dorénavant seul le fleurdelysé avait droit de cité aux assises annuelles de la SSJBM. Le vote fut cependant très serré (87). Il témoignait d'une polarisation très prononcée à l'intérieur du mouvement.

Le débat sur la langue française se déroula à peu près dans les mêmes circonstances. On adopta une résolution exigeant du gouvernement québécois qu'il proclame le français seule langue officielle au Québec et on réclama le retrait du bill 63.

Ces deux événements provoquèrent notamment une vive réaction des médias locaux (88). Dès lors, la SSJBM était débordée non seulement de l'intérieur mais aussi, comme nous le verrons plus loin, de l'extérieur.

Rappelons enfin que cette polarisation interne n'est pas survenue de façon subite; elle a été consécutive à une série de conflits et de tensions qui ont marqué les rapports entre les paliers local, régional et national du mouvement des SSJB. Un exemple tiré parmi d'autres illustre cette affirmation. En 1966, une société locale faisait valoir publiquement à travers les médias son orientation indépendantiste en accordant son appui au Rassemblement pour l'indépendance nationale (89). Parallèlement, une autre société locale annonçait son intention de participer à l'organisation des festivités entourant la célébration du centenaire de la Confédération canadienne (90). Dans le premier cas, les dirigeants

régionaux avaient avisé la société locale de ne pas récidiver, faisant valoir qu'il n'entrait pas dans les cadres de la SSJB d'appuyer des partis politiques. Dans le second cas, les dirigeants de la Société régionale avaient interdit aux militants de la locale de représenter officiellement la SSJB à ces manifestations (91).

L'adoption officielle de l'option souverainiste au congrès spécial de la Fédération tenu en septembre 1969 précipita les événements à la SSJBM. L'éditorialiste du journal Le Nouvelliste signa un article dénonçant l'orientation indépendantiste de la Fédération et releva l'ambiguïté de la position de la SSJBM. Suite à cet éditorial, les dirigeants régionaux se réunirent à huis clos afin de faire une mise au point concernant l'article du Nouvelliste, et de discuter de l'orientation de la Fédération (92). Au sortir d'une fin de semaine complète de délibérations, ils adoptèrent l'option "souveraineté totale du Québec" et le président régional ainsi que le président "ex-officio" remirent leurs démissions (93). Deux autres démissions de dirigeants allaient suivre peu de temps après. Jamais ils n'avaient été aussi divisés.

La suite des événements est marquée par un approfondissement des tensions entre un groupe de sociétés locales encore relativement actives (94), la Société régionale et la Fédération (devenue le MNQ en 1972). Ces tensions se sont amplifiées à travers une série de conflits portant sur

les thèmes de la démocratie interne, l'orientation fondamentale du mouvement et l'appartenance au MNO.

Une première vague de conflits s'est manifestée immédiatement à la suite de l'adoption de la thèse souverainiste. Elle a opposé les dirigeants de la Société régionale aux représentants d'un groupe de sociétés locales qui contestaient la nouvelle orientation du mouvement (95). De plus, ces représentants locaux dénonçaient l'institution des nouvelles règles de procédures qui régissaient, depuis quelque temps, le déroulement des élections durant les congrès. L'on tenait la mise en place de cette procédure pour contraire à l'esprit démocratique (96). Au fil des années, les relations entre la Société régionale et les sociétés locales se sont dégradées à un point tel que les dirigeants régionaux ont mis en vigueur un code déontologique devant régir les relations entre les deux paliers de l'organisation; ceci afin d'éviter l'éclatement de polémiques sur la place publique (97).

L'existence d'un tel litige entre les deux paliers de représentation ne pouvait évidemment pas perdurer sans avoir des effets à la direction même de l'association. Le second pôle de tensions s'est donc développé au sein du groupe des dirigeants régionaux. L'enjeu des dissensions: la reconsideration de l'appartenance au MNO.

Il faut d'abord préciser que l'appui qu'avait manifesté la

SSJBM à l'égard de la réorientation de 1969 avait été plutôt mitigé. C'est un peu à corps défendant que les représentants de la Mauricie avaient décidé de s'engager dans la voie souverainiste; ils appréhendaient une vive et profonde réaction sur le plan interne; de plus, ils ne détenaient pas de mandat très précis sur cette question. Les deux congrès précédents avaient notamment fait la démonstration éclatante que le consensus était loin d'être atteint parmi les membres. Il en était de même parmi les élus régionaux. Aux assises des congrès ultérieurs du MNQ, la SSJBM allait se retrouver progressivement du côté de la dissidence. Coincée entre son inclination toute "naturelle" pour la préservation de son autonomie régionale et la radicalisation politique du MNQ qui impliquait une coordination nationale des actions des sociétés régionales, la SSJBM était de plus en plus isolée. Cet isolement peut être envisagé de trois façons.

D'abord, la mise sur pied du Mouvement Québec Français (M.Q.F.) par le MNQ en 1971, avait laissé place à un certain rapprochement entre la direction du mouvement ouvrier organisé et celle du MNQ (98). Au moment où les centrales syndicales affichaient de plus en plus ouvertement leur appui à thèse indépendantiste (99), le MNQ élargissait l'éventail de ses préoccupations en intégrant une dimension plus sociale à son discours et son projet souverainistes. La déclaration de principe sur le syndicalisme adoptée lors des assises du congrès du MNQ tenu en 1972 exprimait, en quelque sorte, un moment de jonction entre les mouvements ouvrier et

nationaliste:

"Notre lutte pour la souveraineté politique est intimement liée à la promotion des travailleurs, à la libération de tous les défavorisés du régime actuel et à l'édification d'une société plus libre, plus égalitaire et plus fraternelle. Dans cet esprit, le mouvement approuve l'action politique du mouvement syndical: plus que jamais justifié de déborder le strict champ de la convention collective et de participer à tous les débats démocratiques." (100)

Cette volonté de rapprochement avec le mouvement ouvrier que l'on retrouvait à la direction nationale du MNQ, était loin de faire l'unanimité à la direction régionale de la SSJBM. Elle impliquait une brisure assez importante dans les relations qui avaient été traditionnellement entretenues par l'association à l'égard du monde des affaires francophone.

Ensuite, l'arrivée puis l'affirmation du Parti Québécois (PQ) sur la scène électorale - seule formation politique susceptible de rendre à terme le projet souverainiste - avaient donné lieu à l'établissement d'une complicité très serrée entre le MNQ, un bon nombre de sociétés régionales et l'organisation du PQ (101). Cette collaboration fut plutôt tardive et beaucoup moins intense dans le cas particulier de la SSJBM (102). Une résolution du MNQ voulant que les SSJB régionales n'appuient dans le cadre d'élections que des "candidats à tendance souverainiste" avait été très mal reçue par les représentants de la Mauricie.

Enfin, le MNQ étant aux prises avec de graves difficultés financières, voulait majorer le "per capita" qu'il prélevait des sociétés régionales. Déjà en 1970, ces dernières avaient

accepté une hausse de l'ordre de 25% (103). Les représentants de la Mauricie étaient très divisés sur la question d'une nouvelle majoration de leur quote-part pour demeurer dans les cadres du MNQ.

L'année 1974-75 a notamment été marquée par un revirement de situation à la SSJBM en ce sens que les forces pro-MNQ, jusqu'alors bien campées à la direction régionale, y ont été évincées par les forces pro-autonomistes. C'est au cours du Congrès régional de 1974 que les dissensions entre dirigeants ont connu leur dénouement. Un regroupement de militants émanant partiellement du Conseil d'administration régional, très actifs au sein du Comité d'action nationale et associés à d'autres militants du mouvement faisaient campagne pour se faire élire en bloc à la direction régionale. Se définissant comme l'"Equipe du Renouveau", ils voulaient "rajeunir la direction et lui imprimer un nouveau dynamisme afin de contrer le vieillissement de ceux en place". En fait, l'enjeu de ce congrès était la reconsideration de l'appartenance au MNQ. Plusieurs autres questions étaient sous-jacentes à cet enjeu: les liens nouvellement créés avec le mouvement syndical, l'option souverainiste et l'association tacite avec le Parti Québécois. Au terme de ce congrès, aucun candidat proposé par l'Equipe du Renouveau ne fut élu.

Dans les mois suivants, la SSJBM se retira des cadres du MNQ. L'on reconsidera l'option "souveraineté totale" qui avait créé tant de remous en la présentant sous une version plus modérée (104). De même, les relations récemment créées

avec le mouvement syndical se relâchèrent, et l'on reconSIDéra les rapports avec le monde des affaires francophone qui s'étaient passablement détériorés au cours des dernières années.

Une dernière vague de conflits opposa, cette fois-ci, la "nouvelle" direction régionale aux représentants et partisans de l'Equipe du Renouveau qui s'étaient repliés à la direction de leurs sociétés locales d'appartenance. Ils contestaient la désaffiliation des cadres du MNQ et le retour de la direction régionale à des positions plus modérées (105).

*

*

*

Pour clore ce chapitre, ajoutons ces remarques concernant l'évolution de la SSJBM durant cette période qui chevauche les années 1960 et 1970.

D'abord, l'association entre, à partir du milieu des années 1960, dans une phase de déstabilisation au cours de laquelle elle est traversée par d'importantes transformations. Déstabilisation en ce sens précis que c'est tout un équilibre interne hérité de la période d'après-guerre, qui s'effondre graduellement pour faire place à un réaménagement des données politiques, sociales et culturelles à l'intérieur du mouvement. A quelque niveau d'analyse où l'on se situe, les

transformations sont importantes.

Stagnation puis décroissance du membership des sociétés locales, déclin du poids relatif de celles-ci dans la structure de l'association, désaffection des membres à la base du mouvement et vieillissement des effectifs témoignent, à différents niveaux et à différents degrés, d'un effritement de la capacité d'attrait de l'association. Ce qui n'empêche pas le fait qu'elle ait pu manifester davantage sa présence sur la scène régionale. L'effritement de la base organisée du mouvement des SSJB en Mauricie s'explique notamment par le fait qu'il n'a pas su se ressourcer à travers le recrutement d'un membership plus jeune. En dépit de tentatives répétées pour rajeunir son membership et d'une réorientation tout de même assez importante, la SSJBM fut incapable d'attirer vers elle les plus jeunes générations de militants nationalistes. Cette incapacité peut s'expliquer, selon nous, par la persistance de structures d'encadrement et de participation rendues anachroniques dans les milieux urbains, mais aussi, par le fait que c'est le Parti Québécois qui s'imposa comme le principal pôle d'attraction des jeunes militants nationalistes de cette époque. C'est paradoxalement la diffusion du mouvement hors des villes qui a assuré la survie de la SSJBM, du moins en regard de la participation des membres.

Dans le champ de la représentation politique et idéologique, la période 1965-75 est traversée par un processus de polarisation interne que nous avons décrit à la section

précédente. Il est fort probable que sans l'existence des mutuelles, l'impact de la réorientation aurait pu être beaucoup plus considérable sur l'unité du mouvement. Durant cette période, l'association vit une série de réaménagements plus ou moins prononcés dans ses rapports à la société. La réorientation a propulsé la SSJBM – un peu contre son gré – au cœur d'un processus de décomposition/recomposition des alliances qu'elle avait privilégiées depuis sa réorganisation dans les localités, la région et à l'échelle du Québec. A cet égard, quatre phénomènes méritent d'être soulignés.

Le premier, c'est la détérioration des relations qu'elle avait entretenues, depuis toujours, avec les milieux d'affaires francophones. La décision de ne plus renouveler son adhésion au sein de la Chambre de Commerce, certaines critiques adressées aux gens d'affaires actifs à l'intérieur du Conseil d'expansion économique ainsi que des conflits répétés l'opposant à la direction du journal Le Nouvelliste, témoignent d'une certaine rupture avec la situation qui prévalait durant les années antérieures (106). Il semble que l'adoption de la thèse souverainiste eut un impact considérable sur le réseau de relations de la SSJBM ainsi que sur son positionnement à l'intérieur de l'espace régional.

Le second réaménagement concerne les rapports avec l'Etat. Avec l'adoption du bill 63 adopté par le gouvernement dirigé par J.-J. Bertrand et le règne du gouvernement Bourassa, les SSJB passent du soutien à la contestation des politiques gouvernementales. La politique linguistique fut d'ailleurs le

principal cheval de bataille du mouvement durant cette époque. Le mouvement des SSJB avait entretenu des relations très étroites avec les gouvernements Duplessis, Lesage et Johnson (107).

En troisième lieu, on assiste à un nouveau relâchement des liens avec le clergé. Cette fois-ci, l'émancipation de l'influence de l'Eglise allait être formellement exprimée à l'intérieur des statuts et règlements de l'association. En 1966, les Comités féminins étaient définitivement abolis en tant que structure de participation distincte pour le membership féminin. Rappelons qu'avant cette date, les femmes n'étaient pas éligibles aux postes de représentation de la Société régionale (108). L'année suivante, on biffait des statuts les termes de paroisse et de paroissien pour les remplacer par ceux de région, localité et citoyen (109). La laïcisation s'achevait en 1971 alors que l'on éliminait comme condition d'admission l'obligation d'"être de religion catholique romaine" (110).

Enfin, privée de ses supports traditionnels et menacée de se retrouver isolée, c'est vers les organisations syndicales et populaires que la SSJBM s'est momentanément tournée. À partir de l'année 1970, des rapprochements très sensibles sont effectués en direction des trois grandes centrales syndicales (CSN, CEQ et FTQ): projet de création d'un hebdomadaire à caractère régional (1970), campagne du Mouvement Québec Français (1971-72), invitations mutuelles à des activités et rencontres, conférence de presse conjointe avec la CSN (sur

les problèmes vécus par les travailleurs des papeteries en 1971), organisation conjointe d'un colloque sur l'inflation (1974), etc. C'est également durant cette période que la SSJBM a fait une campagne intensive pour l'implantation de comptoirs alimentaires COOPRIX. Cette redéfinition des alliances s'est accompagnée d'un phénomène culturel intéressant: celui de l'apparition dans les cadres de la SSJBM du militant de type populaire. Préconisant les assemblées, campagnes et démonstrations à caractère populaire, ce militant devenu citoyen se distingue de façon assez importante du militant paroissial. Le premier fondant sa légitimité sur un discours l'enracinant aux réalités vécues par les classes populaires; le second assurant le bien-fondé de son action par le support qu'il reçoit des institutions.

Mais l'histoire ne se déroule pas de façon linéaire et les faits historiques ne possèdent pas de valeur absolue et définitive... En ce sens, il nous semble que les années 1974 et 1975 augurent une nouvelle redécomposition des alliances entretenues par l'association. Elle accompagne d'ailleurs un certain retour à des positions nettement plus modérées (111)...

NOTES DU CHAPITRE II

- (1) Plus précisément, la fondation de la SSJB de Montréal fut consécutive à l'adoption des 92 Résolutions et au refus des parlementaires de débloquer les budgets dont avait besoin l'administration coloniale. Ces deux éléments de la stratégie des parlementaires provoquèrent une véritable crise politique. En effet, la résistance parlementaire enlevait toute légitimité à la politique coloniale poursuivie par les autorités britanniques. La fondation de cette association à caractère culturel survint également au moment où certaines dissensions internes risquaient de faire éclater l'opposition politique au régime. Comme cette opposition était passablement divisée, l'idée de la mise sur pied d'une association à caractère culturel allait permettre, dans l'optique des fondateurs, de surmonter les divisions de parti et d'unifier les élites politiques sur la base d'un minimum de consensus.
- (2) Selon l'expression de G. Filteau. Histoire des Patriotes. Montréal, Éditions de l'Aurore, 1975 (première édition parue aux Éditions de l'A.C.F., Montréal, 1938), p.207
- (3) Opposition qui, rappelons-le, se manifestait tant dans le Haut que dans le Bas-Canada. Elle exprimait la montée du libéralisme dans les deux Canadas. Dans le Bas-Canada, ce libéralisme s'articulait très étroitement au nationalisme canadien-français.
- (4) Les activités du Comité étaient centralisées à Montréal. En plus d'avoir constitué un élément clef dans la stratégie des Patriotes, le Comité était aussi un lieu de pure sociabilité où se rencontraient les leaders les plus influents de la petite-bourgeoisie. S'y fréquentaient propriétaires et rédacteurs de la presse et leaders politiques opposés au régime colonial. D'après les descriptions de G. Filteau, le Comité était, semble-t-il, un milieu très libéral dévoué à la cause des Patriotes et constitua le pivot intellectuel de l'opposition. Cf. G. Filteau. op.cit.
- (5) Ce qui n'empêche pas le fait que des tentatives d'organisation aient eu lieu en milieu rural. Nous avons relevé notamment deux de ces tentatives dans la région de la Mauricie au XIX^e siècle: à Sainte-Geneviève de Batiscan et à Saint-Narcisse.
- (6) Au nombre des périodes d'activités les plus fébriles, relevons deux moments particulièrement marquants. En 1874, la SSJB de Montréal convoquait la première grande réunion générale des francophones d'Amérique; on rapporte qu'un nombre impressionnant de représentants des Etats-Unis assistèrent à cette rencontre. En 1880, la SSJB de Québec organisait une seconde réunion de ce type qui eut, semble-t-il, encore plus de succès. On peut retracer les délibérations de ce Congrès en consultant ce document dont la responsabilité incombe à J.-B. Chouinard, président de la SSJB de Québec de 1885 à 1887 et député aux Communes en 1890: Fête nationale des Canadiens français célébrée à Québec en 1880. Québec 1881, 63ip.
- (7) Dans Le Journal des Trois-Rivières paru le premier juillet 1848, on mentionne la présence de la SSJB parmi les groupes et associations représentés au sein du cortège de la Procession de la St-Jean-Baptiste, en indiquant qu'elle est alors une "association naissante".
- (8) Le Comité de Régie était composé d'un nombre très variable de représentants. Le plus souvent, entre 10 et 20 membres y étaient actifs; mais pour certaines années, nous y avons relevé la présence d'une cinquantaine et même d'une centaine de représentants distingués, le plus souvent, sur la base des corps de métiers. Ainsi, dans Le Constitutionnel paru le 28 mai 1876, on mentionne l'existence des sections suivantes: marchands, commis, agriculteurs, typographes, mécaniciens, maçons, cordonniers, forgerons, peintres, boulanger, bouchers, ferblantiers, gaziers, carrossiers et journaliers.
- (9) Le compte rendu d'une assemblée tenue à l'Hôtel de ville en 1905 en donne d'ailleurs des indications intéressantes: "M. Peltier fait remarquer qu'autrefois le système n'était pas le même. Tout était payé par les mêmes, ce qui devient (sic.) presqu'un fardeau. Chaque année, il fallait faire souscrire les marchands. En faisant du recrutement et en chargeant une cotisation annuelle, la répartition sera plus équitable et les officiers auront moins affaire que les dernières années (sic.)." Cf: "Société St-Jean-Baptiste" in Le Trifluvien. Trois-Rivières, mardi le 18 juillet 1905.
- (10) L'année 1889 fournit un exemple révélateur des rivalités qui opposaient les notables alors que se manifestait sur la place publique une controverse concernant des élections qui s'étaient tenues à une assemblée de l'association. Ainsi pouvait-on lire dans Le Trifluvien paru le 24 avril 1889: "M. l'ex-secrétaire de cette société, par avis publiés dans les journaux de la semaine dernière, a convoqué une assemblée pour le jour de Pâques, à une heure de l'après-midi sans dire le but ou la raison de cette

assemblée. Personne ne se doutait qu'il y aurait question de l'élection des officiers vu que la chose a coutume d'avoir lieu dans le mois de mai ou vers le commencement de juin. D'ailleurs, ni le jour ni l'heure ne convenaient pour cette assemblée. Aussi, les citoyens, pris par surprise, ne s'y sont pas rendus. Aucun des officiers sortant de charge et pas même le secrétaire qui avait convoqué l'assemblée n'étaient présents. Mais M. Chagnon, qui est toujours à l'affût pour faire quelque coup de tête, avait saisi l'occasion aux cheveux. Il s'était donc rendu là avec tous ses poussins, au nombre d'une dizaine. MM. Charles Page et Rupert Labarre, qui ont le monopole de l'enthousiasme délivrant et qui paraissent avoir le contrôle de nos rues, tant ils y passent et repassent, avaient fait tous les tours et retours imaginables pour raccoler leurs partisans. C'étaient quelques jeunes gens. Ces Messieurs ont cru bon de profiter de l'occasion pour faire du zèle politique. Sous la haute inspiration de M. Chagnon, ils ont entrepris de réparer l'échec que vient de subir M. Turcotte. Le réhabiliter et faire une niche à notre évêque a paru extrêmement habile. Ils se sont donc mis en frais de faire une élection, et, rien ne leur était plus facile parce qu'ils étaient tous de la même opinion. M. Turcotte, le vil insulteur de Sa Grandeur Monseigneur, a été nommé, proclamé et acclamé Président de la Société St-Jean-Baptiste au milieu des hourrahs et d'un émoi indescriptible. Puis, on distribue toutes les charges parmi les bons rouges de la ville..." Bien entendu, la réplique à cet article allait survenir tôt ou tard et dans un autre journal. Nous reproduisons un court extrait de la riposte adverse parue dans le journal La Paix du 12 juillet de la même année: "... aux lendemains des élections de la Société St-Jean-Baptiste, Le Trifluvien, cette feuille qui a tant de patriotisme quand il n'en est pas besoin et, si peu quand il en faut, s'est efforcé par un de ses articles fielleux et haineux dont il a le monopole de jeter le désaccord dans les rangs de notre société nationale, en proclamant sur tous les tons que ces élections étaient nulles, quoiqu'elles eussent été faites régulièrement. Voilà ce qu'a fait la feuille puritaine...".

(11) A ce propos, un chantier de recherches sur l'évolution et la structuration des pouvoirs locaux est ouvert depuis quelque temps dans le cadre de séminaires de maîtrise à l'université du Québec à Trois-Rivières tenus sous le thème des "élites urbaines". Un des volets d'étude privilégiés porte sur l'évolution de la composition sociale du Conseil de ville de Trois-Rivières. Les premiers résultats des recherches effectuées tendent à confirmer notre hypothèse.

(12) Les derniers cas que nous avons relevés sont ceux de G.-H. Robichon qui exerça la fonction de maire de 1931 à 1937 et présida la SSJB de 1929 à 1933; Arthur Rousseau, propriétaire d'une entreprise funéraire, fut trésorier de la SSJB avant d'être élu à la mairie de 1941 à 1949; et J.-A. Mongrain qui fut secrétaire et premier secrétaire permanent de l'association avant de cumuler deux mandats à la mairie. Par la suite, nous n'avons retracé aucun dirigeant ou représentant municipal qui se soit impliqué de près à la direction de la SSJB.

(13) Le maire Antoine Polette (1846-1853) assuma la présidence de la SSJB en 1851-52; J.-B. Lajoie, maire de 1855 à 1857, fut président de la SSJB en 1856 et 1857; et J.-E. Turcotte, à la mairie de 1857 à 1863, présida la SSJB de 1861 à 1864.

(14) Fait intéressant, dans la plupart des cas, ces politiciens municipaux investissent les postes de direction de la SSJB aux moments, et souvent durant les intervalles, où ils ne figurent pas parmi les élus au Conseil municipal.

(15) Etant profondément insérées dans le jeu des clientèles locales et particulièrement vulnérables aux soubresauts politiques, les alliances entre ces élites locales - que l'on peut se figurer comme appartenant au groupe des notables - étaient précaires. Aussi, un examen sommaire de la presse de l'époque révèle que les rivalités s'exprimaient électoralement à travers les affrontements entre Libéraux et Conservateurs.

(16) Le leadership assumé par les membres des professions libérales au sein de ce bloc d'alliances apparaît particulièrement intéressant. En effet, ce groupe, qui très bien représenté à la direction de la SSJB, voit ses effectifs enregistrer une très forte croissance durant tout le XIX^e siècle. F. Ouellet évalue cette hausse d'effectifs à plus de 85% de 1815 à 1850. Cf: F. Ouellet. Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850. Montréal, Fidès, 1956.

Par ailleurs, cette assertion voulant que la petite-bourgeoisie locale ait constitué l'élément dominant à la direction de la SSJB n'est qu'une hypothèse. Dans le cadre limité de cette recherche, nous n'avons pas étudié de façon systématique la composition sociale de l'association; néanmoins, nous pourrions multiplier les exemples de dirigeants appartenant à cette petite-bourgeoisie: P.-A. Boudreault,

avocat, conseiller puis échevin au Conseil de ville de 1877 à 1883, fut un dirigeant très actif de la SSJB de 1869 à 1893; Charles Bourgeois, juge, échevin en 1911-12, présida l'association de 1916 à 1921; N.-L. Denoncourt, avocat, conseiller municipal puis maire, présida la SSJB en 1903; A.-L. Désaulnier, notaire, conseiller municipal de 1854 à 1857, assuma la présidence puis la vice-présidence de l'association durant dix ans; J.-M. Désilets, propriétaire d'un journal local, conseiller puis maire de 1864 à 1872, fut en même temps un dirigeant de la SSJB; Sévère Dumoulin, notaire, maire en 1865-69 et en 1879-1885, présida la SSJB de 1878 à 1880; P.-A. Gouin, marchand, conseiller municipal durant six ans, fut actif à la SSJB durant près d'une dizaine d'années; D.-E. Frigon, marchand et conseiller municipal de 1855 à 1869, figura au nombre des dirigeants de la SSJB; T.-E. Normand, notaire, maire de 1873 à 1876 et de 1889 à 1894, assuma huit mandats à la présidence et quatre à la vice-présidence de l'association, etc.

- (17) Pour le rapport entretenu par le mouvement des SSJB au courant ultramontain au tournant du XXème siècle, on aura intérêt à consulter J.-P. Mathieu. "L'idéologie des Annales de la Société St-Jean-Baptiste de Québec 1880-1902" in FERNAND DUMONT ET AL. Idéologies au Canada français 1850-1900. Québec, P.U.L., 1971, pp.294-304.
- (18) Le Nouvelliste. 23 juin 1926.
- (19) En témoignent les conflits qui éclatèrent sur la place publique autour de la direction de l'association. Par ailleurs, en dépit des précautions prises afin d'assurer la "neutralité" politique de la SSJB lors des tentatives de réorganisation, ces dernières étaient toutes de courte durée.
- (20) Sur le plan formel, de 1934 à 1949, l'Assemblée générale des membres n'était pas une entité ayant valeur juridique au sein de l'association. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait existé aucune forme de démocratie. Mais celle-ci reposait sur la volonté des dirigeants et s'exerçait dans les limites décidées par ces derniers.
- (21) Au nombre de cette poignée de fondateurs, nous retrouvons notamment: Auguste Panneton, inspecteur d'écoles; Sylvio Carignan, épicier; Hervé Biron, avocat; Loyola Bernaquez, homme d'affaires; Maurice Gélinas, J.-C. Boudreault et Bernard Benoît, courtiers d'assurances; Dollar Dubé, professeur; Roland Leroux, pharmacien et administrateur à la Caisse populaire de Trois-Rivières.
- (22) Nous avons retracé en annexe du procès-verbal d'une réunion tenue en 1936, les résultats d'un sondage maison concernant les habitudes de lecture des militants de l'association. Il en ressort clairement que le militant type de l'époque est un avide lecteur du journal Le Devoir et de la revue L'Action nationale. De plus, il affectionne tout particulièrement les ouvrages de Lionel Groulx.
- (23) Un peu de la même façon, le syndicalisme de métier s'effrite et laisse place à un syndicalisme industriel préconisant le regroupement des métiers.
- (24) Cf.: R. Durocher, P.-A. Linteau et J.-C. Robert. Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise de 1929. Québec, Boréal Express, 1979, p.520-21.
- (25) Cf.: R. Levasseur. "Mutation des associations au Québec (1960-1980)" in Les Cahiers de l'Animation. I.N.E.P., no. 39, mars 1983, pp.41-56. Dans le cas de la SSJB, des tentatives de mise sur pied de sections juvéniles dans les collèges se soldèrent par des échecs. L'on fonda des Comités féminins paroissiaux et un Comité féminin régional au début des années 1950. Ce dernier connut un certain essor jusqu'en 1960. Cette structure féminine fut abolie en 1966 alors que les femmes furent intégrées au même titre que les hommes au sein de l'association.
- (26) Règlements généraux de la Locale de la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie. 1955 et tels qu'amendés par l'Assemblée générale annuelle du 27 avril 1974, chapitre III.
- (27) Les sociétés locales de St-Sacrement, Notre-Dame et Cathédrale sont fondées en 1945 et celle de St-Philippe l'est en 1949.
- (28) Une rumeur voulant que le territoire dioicésain soit scindé en deux pour créer un nouveau diocèse à partir des limites de Shawinigan et s'étendant jusqu'aux limites de Rouyn se faisait de plus en plus persistante. Les dirigeants prévoyant alors la perte d'un réservoir potentiel pour le membership et l'effritement d'une action unifiée sur le territoire, décidèrent de modifier le nom de la Société.
- (29) Une SSJB du Canada fut fondée en 1945-46; elle regroupait des SSJB du Québec et de l'Ontario. Son existence fut de très courte durée.
- (30) Les opposants - puissants et pourvus d'un vigoureux lobby auprès du Surintendant des Assurances du Québec - faisaient valoir que le service était de l'assurance-vie et qu'il devait, par conséquent, être soumis à la même réglementation.
- (31) Bien entendu, cette définition des pouvoirs et de leur répartition est celle que l'on retrouve

dans les textes officiels. Ce qui ne signifie pas qu'en réalité il en soit ainsi. Nous verrons plus loin que la question de l'exercice du pouvoir sur le plan interne implique la prise en considération de plusieurs autres éléments.

(32) "Discours du président régional", annexe au procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le 22-02-1953 à Trois-Rivières.

(33) On retrouve quatre types d'adhésion à la SSJBM. Ils recouvrent différents modes de liaison aux structures de l'organisation: les membres réguliers, âgés de plus de 17 ans, groupés au sein des sociétés locales; les membres associés qui, n'ayant pas 18 ans, n'ont pas accès aux postes électifs; les membres isolés qui, faisant partie de la Société régionale, ne sont pas intégrés au sein des sociétés locales; les membres honoraires, nommés à vie, en raison de services rendus à la collectivité. Ils sont généralement nommés par le Conseil d'administration. Leur nombre approchait la cinquantaine en 1984.

(34) A partir du début des années 1960, des pressions sont exercées auprès des propagandistes afin qu'ils recrutent des membres de moins de trente ans. Des problèmes sérieux risquaient de surgir à long terme et menaçaient la survie du système d'assurances. En effet, la moyenne d'âge des membres du Cercle des Philanthropes étant trop élevée, on s'exposait à plus ou moins longue échéance à des problèmes de financement. Un nouveau barème de ristournes doublé d'un concours de recrutement fut adopté en 1962 afin, d'une part, d'inciter les propagandistes à recruter de jeunes membres et, d'autre part, d'intensifier le recrutement qui avait tendance à flétrir. Cf.: SSJBM. Procès-verbaux des assemblées du Conseil d'administration tenues les 21 et 28 novembre 1962.

(35) Le cercle d'entraide et l'aide aux étudiants, étant des services auxiliaires de la Société, possèdent leurs budgets respectifs de fonctionnement.

(36) Les valeurs en portefeuille sont des placements effectués en majeure partie par le Cercle des Philanthropes et le Comité d'Aide aux étudiants. Ces placements sont constitués d'obligations d'épargne, d'actions et de parts sociales dans les caisses populaires.

(37) L'actif consolidé inclut toutes les valeurs détenues et administrées par la Société en tenant compte de l'immobilier.

(38) Notamment par le biais du Comité de placement à l'intérieur duquel siègent des représentants de l'Union régionale des caisses populaires (l'actuelle Fédération des caisses populaires du Centre du Québec) et quelques administrateurs élus des caisses populaires locales.

(39) Avant 1955, le secrétariat général relevait directement de la gestion des élus. Parmi les salariés, se trouvaient un chef du secrétariat engagé à mi-temps et quelques secrétaires ou archivistes, embauchées le plus souvent sur une base temporaire. Fait intéressant, la première employée de la SSJBM, en 1942, partageait son temps entre la Jeune Chambre de Commerce et la Société.

(40) J. Godbout en a analysé un exemple très intéressant à la CSN dans le long conflit qui a opposé les permanents aux dirigeants élus du mouvement. Cf.: J. Godbout. La participation contre la démocratie. Montréal, Editions coop. A. St-Martin, coll. "Pratiques sociales", 1983, pp.135-146.

(41) J.-J. Tremblay. "Causerie au banquet du Congrès de la SSJB des Trois-Rivières", en annexe au procès-verbal du Congrès annuel tenu les 24 et 25 avril 1965 à Trois-Rivières.

(42) La création de ce poste est intervenue suite à certains problèmes d'organisation qui se posaient au niveau des sociétés locales. Ses fonctions résidaient dans un ensemble de tâches, jadis du ressort des militants. Les administrateurs de la Société lui attribuèrent les fonctions suivantes: organiser et fonder des sections locales; réorganiser et visiter les locales existantes; organiser des campagnes de souscription; organiser des manifestations publiques; rédiger des textes pour conférences, causeries, discours etc.; aider, stimuler et organiser le recrutement; faire "surtout" de l'éducation nationale. Cf. SSJBM. Procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil d'administration tenue le 3 novembre 1960.

(43) Cf.: SSJBM. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil d'administration tenue le 6-12-1971.

(44) C'est du moins une des hypothèses centrales qui chevauchent la thèse de J. Hamel qui attribue à cet organe la direction effective du mouvement: "Les permanents dont le rôle était d'abord d'exécuter et mettre en application les projets avancés par le Conseil d'administration de la Fédération et adoptés ou non par la suite par ceux des sociétés, ont décidé, en se groupant dans un organisme bien à eux (i.e. la Conférence des Permanents, n.d.l.r.), d'exercer directement cette compétence particulière qu'ils se reconnaissaient et ainsi d'assumer véritablement la direction du mouvement. Tout se passe comme si les permanents, d'une façon générale, avaient décidé - peut-être inconsciemment au début, mais d'une façon délibérée aujourd'hui - de court-circuiter le Conseil d'administration de la Fédération et son Comité

- exécutif. Cf.: J. Hamel. La culture politique du Mouvement National des Québécois (1960-1973). Mémoire de maîtrise, Université de Laval, Faculté des sciences sociales, mars 1973, p.47-48.
- (45) Aussi, la syndicalisation du personnel salarié de l'association est un bon indicateur du processus d'institutionnalisation qui traverse son organisation.
- (46) Cf.: SSJBM. Règlements généraux de la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie. 1955 et tels qu'amendés par l'Assemblée générale annuelle du 27 avril 1974, chapitre X, articles 14-15 et chapitre XI, article 3.
- (47) Cf.: Règlements généraux de la Société St-Jean-Baptiste de la région des Trois-Rivières. 1955, chapitre VIII.
- (48) Les taux de participation dont il est question ici, ont été établis en calculant le nombre réel de présences cumulées par les conseillers, puis en divisant ce chiffre par le nombre maximal de présences possibles dans l'hypothèse où aucune absence n'aurait été enregistrée aux assemblées.
- (49) Nous reviendrons sur cette question un peu plus loin.
- (50) Les résolutions dont il est question ici ne sont pas que des voeux pieux; le plus souvent, elles sont un préalable nécessaire et obligé à l'organisation d'une action, à la mise en œuvre d'un projet ou encore à une prise de position officielle.
- (51) Près de 30% des résolutions sont de ce type. Elles visent à exercer une pression sur les pouvoirs et les autorités publiques. Ces interventions sont fréquemment appuyées d'une action concertée avec la Chambre de commerce locale.
- (52) L'exemple le plus réussi de ce type de campagnes fut sans contredit celui de la mise sur pied de bibliothèques publiques à travers l'ensemble du territoire. Cette vaste campagne s'est déroulée durant environ cinq ans au tournant des années 1960. En 1959, la SSJBM convoquait une assemblée à laquelle participaient les représentants de plus d'une quarantaine d'associations locales. Le but: coordonner un mouvement de pression auprès du Conseil de ville de Trois-Rivières en vue de l'aménagement d'une bibliothèque.
- (53) Les dirigeants qualifiaient cette stratégie de "noyautage". À travers une lecture des procès-verbaux, nous avons relevé des tentatives délibérées de "noyautage" effectuées en direction de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (l'actuelle C.S.N.), de l'Union des cultivateurs catholiques (aujourd'hui l'U.P.A.), des syndicats d'instituteurs, des commissions scolaires, des caisses populaires, etc.
- (54) Il s'agit, en quelque sorte, d'une façon de courtiser les directions d'institutions que l'on pratique à travers des réseaux d'"interconnexions et d'interreconnexions", pour reprendre une expression de P. Bourdieu. Le plus souvent, ces réseaux se constituent ou se ramifient à partir du capital social détenu par les dirigeants de l'association. Le fait de compter sur la présence de commissaires scolaires, d'administrateurs des caisses populaires ou encore de dirigeants de diverses autres institutions parmi les membres du Conseil d'administration de la Société, donne un accès non-négligeable à des réseaux ou à des milieux sociaux qui, autrement, seraient difficilement accessibles.
- (55) A l'époque, des fonds étaient recueillis à travers de vastes campagnes tenues annuellement. Pendant ces campagnes, on s'assurait la collaboration d'entreprises, de commissions scolaires, de l'Eglise, du Mouvement Desjardins et d'institutions à caractère public. Dans le texte d'une chronique radiodiffusée, on retrouve ce passage au sujet de la participation des commissions scolaires en 1960: "...Pour coopérer à la formation d'élites, elles (les commissions scolaires, n.d.l.r.) collaborent à l'instruction universitaire des enfants les mieux doués et les moins fortunés en souscrivant au Prêt d'Honneur de la SSJB." Cf.: Chronique du Prêt d'Honneur: les commissions scolaires sont des associations de parents. Trois-Rivières, 1960.
- (56) Il y eut un temps où, à chaque année durant la période des fêtes, le président de l'association et son épouse offraient une réception mondaine à laquelle étaient conviés les membres du Conseil d'administration et plusieurs autres invités sympathiques au mouvement. Par ailleurs, on peut supposer que la présence de personnalités "prestigieuses" ou "influentes" était particulièrement recherchée lors de ces soirées.
- (57) SSJBM. Procès-verbal du Congrès annuel tenu à Trois-Rivières le 24 mars 1956.
- (58) SSJBM. Procès-verbal du Congrès annuel tenu à Louiseville en mars 1983.
- (59) Un exemple particulièrement frappant de cette stratégie fut l'attitude réservée au clergé au

moment où l'Etat québécois prenait en charge la gestion des services de santé et d'éducation. D'un côté, on poussait les projets de réformes qui impliquaient l'évincement du clergé; de l'autre, on continuait à valoriser son rôle dans la société: "En ces périodes difficiles pour le clergé, il est d'une ultime importance que nous l'appuyions. C'est notre clergé qui a assuré la survie de notre groupe ethnique. C'est encore le clergé qui, au prix de mille sacrifices, a formé l'élite de la société et permis à toute la population depuis le début de la colonie, et surtout après 1760, de tenir le coup." Cf. SSJBM. "Le mot du président" in Le Fleuron, Trois-Rivières, décembre 1961.

(60) SSJBM. "Rapport fusionné des sociétés locales" présenté par le directeur-général, en annexe au Procès-verbal du Congrès annuel tenu à Trois-Rivières les 24 et 25 avril 1965.

(61) Ibidem.

(62) Ibidem.

(63) Le quorum requis pour les assemblées du C.R.D. est abaissé à quinze présences. Celui des assemblées annuelles des sociétés locales est réduit selon les barèmes suivants: sept présences requises pour les sociétés comptant moins de 200 membres; quinze dans le cas des sociétés de plus de 200 membres. Cf. SSJBM. Procès-verbaux des assemblées du Conseil d'administration tenues respectivement les 22-02-1966 et 2-03-1966.

(64) Cf.: SSJBM. Procès-verbaux des assemblées du Comité exécutif tenues les 16-10-1968 et 27-05-1970. Ces deux assemblées se sont tenues spécialement sur cette question.

(65) A une assemblée du Triumvirat, on soulève notamment le fait que les sociétés locales "coûtent un prix exorbitant pour l'efficacité qu'elles ont". On y envisage une éventuelle restructuration sur la base, cette fois-ci, des secteurs. Cf.: SSJBM. Procès-verbal de l'assemblée du Triumvirat tenue le 14-09-1967.

(66) "Le secteur est un organisme de consultation de la Société régionale et n'a aucun pouvoir juridique. Il se compose de sociétés locales et/ou de paroisses où résident des membres isolés dans un territoire préalablement délimité par le Conseil d'administration." Cf.: Règlements généraux de la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955 et tels qu'amendés par l'Assemblée générale tenue le 27-03-1974, chapitre V, article 1.

(67) A compter de cette date, les statuts et règlements ne comprennent plus que deux seuls articles concernant le Conseil régional: "1. Le président énumère la liste des conseillers élus par chaque section, société locale et le délégué de chacun des secteurs et les déclare élus comme membres du Conseil régional, lequel comprend le président dont le mandat se termine; 2. Le Conseil régional pourra être convoqué à l'occasion pour fin de consultation." Cf.: Ibidem., chap. VIII.

(68) Le membership global des vieilles sociétés riveraines des paroisses de St-Sacrement, Ste-Cécile, Cathédrale et St-Philippe passe de 4,595 en 1965-66 à 2,799 vers le milieu des années 1970, soit une perte de l'ordre de 40%. Par contre, les sociétés locales de Trois-Rivières Ouest, Normandville et Ste-Bernadette voient leur membership augmenter de 50% durant la même période. Bien entendu, il faudrait relativiser ces données en tenant compte du réaménagement de l'occupation de l'espace par la population durant la même période. Les données sont de Mario Lachance. Etude du membership et de la participation à l'assemblée annuelle au sein de la SSJBM. Rapport de recherche présenté dans le cadre d'un séminaire tenu sur le thème de la sociabilité, Programme de maîtrise en Etudes québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, mai 1985, 34p., plus annexes.

(69) Cf. note (33) ci-haut concernant les membres isolés.

(70) Cf. J. Hamel.: La culture politique du Mouvement National des Québécois (1960-1973), mémoire de maîtrise, Université Laval, Faculté des sciences sociales, mars 1973, 207p.; "Le Mouvement National des Québécois à la recherche de la modernité" in Recherches sociographiques, vol. XIV, no.3, sept.-déc. 1973, pp.341-361.; et J. Hamel et al. Les cultures politiques au Québec, tome II, Université Laval, Faculté des sciences sociales, série: Notes et travaux de recherche, no.14, mai 1980, 226p. (document ronéotypé).

(71) FSSJBM. document interne: Compte rendu de la table ronde du 17-07-1969. Citation empruntée à J. Hamel. La culture politique..., op.cit., p.128.

(72) En fait, le cas de la Société St-Jérôme était, semble-t-il, un peu plus particulier. Elle éprouvait alors de sérieux problèmes financiers. Elle se retira, le temps de régulariser sa situation, et réintégra la Fédération en 1971.

(73) Selon Hamel, la SSJB de Québec freinait depuis déjà un bon nombre d'années toute tentative qui allait dans le sens d'une réorientation. Etant l'une des plus puissantes sociétés régionales, elle

- exerçait par la seule menace de désaffiliation un véritable pouvoir de véto au sein de la FSSJBQ. Cf. Ibidem, p.36.
- (74) A titre d'exemple, le budget de fonctionnement total des quatorze sociétés-membres dépassait le million de dollars pour la seule année 1970; celui de la FSSJBQ n'était que de l'ordre de 88,000\$. Pour la même année, six sociétés régionales jouissaient chacunes d'un budget de fonctionnement sensiblement ou très supérieur à celui de la Fédération. Cf. Ibidem, p.32-33.
- (75) En particulier, en tant que membres du Conseil général qui regroupait une quarantaine de délégués avant 1970. Il n'en regroupera plus qu'une vingtaine par la suite. Cf. J. Hamel et al. op.cit., p.100.
- (76) Terme utilisé pour caractériser le nationalisme conservateur largement diffusé par l'Eglise catholique durant l'Entre-deux-guerres puis reformulé par le pouvoir duplessiste. Libéralisme économique, catholicisme, nationalisme de survivance et rejet du monde moderne étaient les principaux thèmes privilégiés par cette idéologie. Cf. P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert et F. Ricard. Histoire du Québec contemporain, tome II: Le Québec depuis 1930. Québec, Boréal Express, 1986, pp.106-113 et pp.324-325.
- (77) A propos de cette polarisation, le président de la Fédération déclarait en 1969: "Il y a un problème majeur chez-nous. D'une part, il y a Valleyfield qui demande une désaffiliation du mouvement parce que nous avons parlé de changer de nom (pour celui de Mouvement National des Québécois, n.d.l.r.). D'autre part, il y a Nicolet qui, elle, donne un certain délai à la Fédération, mais va nécessairement se désister, mais pour des raisons tout à fait opposées, parce que nous ne changeons pas de nom, ni d'orientation globale. L'âge moyen des dirigeants de Nicolet est de 32-33 ans, alors que celui de Valleyfield est de 55 ans". Cf. citation empruntée à J. Hamel. op.cit., p.127.
- (78) Ces données sont tirées de J. Hamel et al. op.cit., p.100. Nous ne les utilisons qu'à titre indicatif seulement puisque la grille de classement utilisée n'est accompagnée d'aucune explication sur le plan méthodologique.
- (79) Cf. Ibidem.
- (80) Tension au sein de laquelle les forces autonomistes ont toujours dominé. J. Hamel a décrit cette tension de façon très intéressante: "Théoriquement, il nous semble donc que les forces centrifuges sont de beaucoup plus puissantes que les forces centripètes à l'intérieur du mouvement. Si le MNQ n'éclate pas sous l'action des forces centrifuges, ce n'est pas que le palier provincial réussisse de lui-même à les contenir, mais bien parce que les sociétés diocésaines limitent d'elles-mêmes la force centrifuge de leur action." Cf. J. Hamel. op.cit., p.40.
- (81) Pour la Fédération, la seule façon d'aller chercher davantage de ressources était d'exercer une pression sur les sociétés régionales afin qu'elles consentent à augmenter la valeur du "per capita" qu'elles lui versaient. Dans l'hypothèse du consentement, les sociétés-membres se trouvaient placées devant une alternative: ou elles haussaient les cotisations des membres afin de maintenir la croissance de leurs propres budgets de fonctionnement, ou bien elles laissaient les cotisations telles quelles et acceptaient de sabrer dans leurs propres dépenses.
- (82) Le membership global de la Fédération passe de 214,753 en 1968 à 146,305 en 1972, soit une perte de l'ordre de 32%. Trois des plus importantes sociétés régionales essuient des pertes de membres très substantielles: les sociétés de la Mauricie et du Centre du Québec perdent entre 25-30% de leur membership alors que celle de Rimouski voit son membership enregistrer une chute de 12%. Cf. Ibidem, en annexe.
- (83) Cf. "Constitution de la FSSJBQ" in R. Fournier. Le Manuel des Sociétés St-Jean-Baptiste. Les Editions du Richelieu, 1953, p.77.
- (84) Nous approfondirons cette question dans une section ultérieure.
- (85) Cf. SSJBM. Procès-verbal du Congrès régional tenu à Trois-Rivières les 21-22/04/1968.
- (86) Cf. SSJBM. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil régional de direction tenue le 19-03-1969.
- (87) Au terme du décompte des votes, on obtint le résultat suivant: 48 votants favorables à la présence du drapeau canadien; 62 votants non-favorables; 5 bulletins rejetés. Cf. SSJBM Procès-verbal du Congrès régional tenu à Trois-Rivières les 19-20/04/1969.
- (88) Notamment, dans un éditorial signé par Madeleine Gagnon et lu à la radio locale de Trois-Rivières, on commente ainsi le Congrès en question: "La Société St-Jean-Baptiste régionale de la Mauricie a pris en fin de semaine dernière des positions qui n'ont rien d'équivoque. Par résolution,

elle réclame du gouvernement provincial une loi rendant le français seule langue officielle au Québec. Par résolution, elle chasse de ses assises le drapeau du Canada, lui refusant le droit de coexister avec celui de notre province. Personnellement, nous regrettons cette double prise de position de notre Société dite nationale. Nous la regrettons d'autant plus que nous voulons la féliciter pour son intérêt à la revalorisation de la langue parlée, à l'école et au travail..." Cf. CJTR, radio Trois-Rivières. Editorial: Un Congrès décevant de la Société St-Jean-Baptiste. Trois-Rivières, 25 avril 1969.

- (89) Cf. SSJBM. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil régional de direction tenue le 29-06-1966.
- (90) Cf. SSJBM. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil d'administration tenue le 21-12-1966.
- (91) Le C.A. se référat à une résolution adoptée à la Fédération à l'effet de s'abstenir à toute participation aux festivités du Centenaire de la Confédération canadienne. Rappelons qu'à ce moment, le gouvernement canadien sollicitait l'appui des corps intermédiaires.
- (92) Aucun procès-verbal rendant compte des délibérations qui eurent lieu durant cette "session" ne fut rédigé.
- (93) Pour justifier leurs démissions, ils invoquèrent officiellement des motifs personnels. Mais, on peut deviner que les motifs réels étaient beaucoup plus d'ordre politique. En outre, le président régional démissionnaire occupait un poste cadre à l'emploi d'un ministère du gouvernement fédéral. Il eût été inconfortable, dans son cas particulier, de terminer son mandat à la présidence d'une association prônant la souveraineté du Québec.
- (94) Toute chose étant relative évidemment, ce sont plutôt les directions de ces sociétés locales qui étaient particulièrement actives. En fait, leurs assemblées générales annuelles ne mobilisaient pas plus d'une quinzaine de membres comme c'était le cas dans les autres sociétés locales.
- (95) Notamment, à la suite de l'adoption par le C.A. de l'option souverainiste, la société locale de St-Lazare se prononça publiquement contre toute action souverainiste. Par la suite, elle devait récidiver à maintes occasions en exigeant la tenue d'une assemblée générale spéciale pour statuer sur cette question. Cf. SSJBM. Procès-verbaux des assemblées du Conseil d'administration tenues les 20-10-1969 et 12-03-1970.
- (96) En 1964, le Conseil d'administration s'était adjoint un Comité des nominations. Celui-ci effectuait une pré-sélection de candidats pour les élections générales annuelles et soumettait cette liste aux membres votants lors des Congrès, après en avoir reçu l'accord du C.A. bien entendu. A peine un an plus tard, les administrateurs régionaux avaient mis sur pied un Comité des résolutions. Étant directement rattaché au C.A., ce comité sélectionnait les résolutions des sociétés locales et autres instances destinées aux congrès annuels en éliminant ou reportant celles qu'il jugeait inadéquates ou inopportunnes. Certaines sociétés locales critiquaient l'existence de ces deux structures; elles soutenaient que ces fonctions devaient revenir au Conseil régional. Cf. SSJBM. Procès-verbaux des assemblées du Conseil d'administration et du Comité exécutif tenues respectivement les 25-02-1970 et 23-04-1970.
- Avec la mise sur pied du Comité des nominations, on institutionnalisait, en quelque sorte, la pratique de la cooptation et, dès lors, le recours au vote de l'assemblée générale ne constituait le plus souvent qu'une simple formalité qui venait légitimer les élus dans leurs fonctions. Comme l'a bien relevé P. Grémion dans le cas des structures de représentation des organisations publiques, avec la généralisation du processus de cooptation, de véritables réseaux se mettent en place. A partir de ce moment crucial, les mécanismes de reproduction de l'organisation - notamment de ses équipes dirigeantes - ne se situent plus autour et au contact des niveaux formels de représentation et de pouvoir (démocratie représentative) mais à travers les réseaux de cooptation. L'organisation, poursuit-il, entre dès lors dans un "jeu de bargaining et de pouvoir inter-organisationnel". Le résultat est double: d'une part, on assiste à la montée du corporatisme de corps au nom de l'efficacité et, d'autre part, une véritable crise de légitimité se profile. Cf P. Grémion. Le pouvoir périphérique. Paris, Seuil, 1976, pp.412-415.
- (97) Le code déontologique, appelé code d'éthique, fut adopté à la suite de la parution d'un communiqué de presse émis par une société locale qui se prononçait contre la nouvelle orientation du mouvement. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois qu'un tel incident se produisait. Cf. SSJBM. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil d'administration tenue le 21-11-1973.
- (98) A l'origine, le M.Q.F. escomptait obtenir l'appui massif des groupes et organisations d'importance au Québec. Rapidement, seules les SSJB et les organisations syndicales s'y sont retrouvées; les organisations des milieux d'affaires ayant décliné l'invitation. En définitive, les centrales

syndicales s'impliquèrent très peu au sein du M.Q.F. mise à part la C.E.Q.. Le M.Q.F., rappelons-le, voulait constituer puis mobiliser une large coalition politique et sociale opposée au bill 63 et favorable à une législation faisant du français la seule langue officielle au Québec. Cf. D. Turcotte. La culture politique du Mouvement Québec Français. Centre international de recherches sur le bilinguisme, publication 8-58, 1976, pp.9-12.

(99) Au moment où les confrontations avec le gouvernement Bourassa allaient atteindre leur paroxysme, les centrales syndicales s'étaient sensibilisées à l'action politique. En octobre, la C.S.N. publiait son manifeste intitulé Ne comptons que sur nos propres moyens; deux mois plus tard, la F.T.Q. suivait avec L'Etat rouage de notre exploitation; juste avant la tenue du Congrès du M.N.Q. en juin 1972, la C.E.Q. avait publié L'école au service de la classe dominante et le Conseil central de Montréal (C.S.N.) ainsi que le puissant syndicat des Métallos (F.T.Q.) s'étaient prononcés en faveur du projet d'indépendance nationale du Québec.

(100) Cf. M.N.Q. Cahier des résolutions, juin 1972. Cité dans J. Hamel. op.cit., p.69.

(101) Selon Hamel, cette complicité se traduisait dans certains cas par une aide technique et financière importante de certaines sociétés régionales à l'égard des organisations de comités du Parti Québécois. Cette fluidité dans les rapports entre l'organisation politique et l'association est confirmée par le fait que plusieurs dirigeants du M.N.Q. et de sociétés régionales aient briqué les suffrages aux élections de 1970 et de 1973 comme candidats du P.Q.. Cf. J. Hamel et al. op.cit. pp.103-106.

(102) Les procès-verbaux laissent facilement déceler une peur constante chez les administrateurs de voir une organisation politique "noyauter" l'association. L'influence du P.Q. à la direction régionale de la SSJBM s'est manifestée, semble-t-il, par le biais du Comité d'action nationale qui regroupait des dirigeants et quelques militants du mouvement. En 1973, une résolution préconisant l'abolition du dit comité fut débattue au Conseil d'administration: on "doutait de son objectivité". Après des débats enflammés, elle fut rejetée par une seule voix de majorité. Cf. SSJBM. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil d'administration tenue le 21-11-1973.

(103) Elle passait de .40\$ à .50\$ "per capita" et faisait suite au départ des quatre dissidentes.

(104) Cf. SSJBM. Compte rendu d'une session d'étude tenue par les administrateurs à Tavibois les 24-25/08/1974

(105) D'abord, l'ex-président qui s'était présenté à la direction de l'"Equipe du Renouveau", soutenait qu'il était habilité à siéger au poste de président "ex-officio" et faisait valoir qu'il avait le droit d'assister au Congrès du M.N.Q. en tant que représentant de la SSJBM. Les sociétés locales où oeuvraient les représentants de l'équipe défaite blâmaient les dirigeants régionaux pour leur "inactivisme". Une société locale contestant la désaffiliation, alla jusqu'à inviter un représentant du M.N.Q. à participer à son assemblée annuelle. Ce qui souleva l'ire des dirigeants régionaux qui faisaient valoir qu'il s'agissait là d'une intrusion sur son territoire juridique.

(106) Dans le procès-verbal d'une assemblée du C.A. tenue le 10-06-1970, on y trouve des critiques à l'égard du rôle du Conseil d'expansion économique (C.E.E.) où l'on fait valoir que "ce sont les hommes d'affaires qui en tirent le plus grand bénéfice". Dans le procès-verbal d'une assemblée du Triumvirat tenue le 9-06-1971, on y apprend que "la Société ne renouvellera pas sa cotisation à la Chambre de commerce vu ses attitudes contraires à nos options". Enfin, Le Nouvelliste, qui avait eu de très bonnes relations avec la SSJBM dans le passé, refuse une invitation de celle-ci sous prétexte qu'il ne veut pas se faire identifier au souverainisme.

(107) Cf. J. Hamel et al. op.cit., p.106.

(108) De plus, l'octroi de leurs budgets de fonctionnement relevait d'instances décisionnelles réservées aux hommes. Ce qui plaçait les comités féminins dans une situation de complète subordination.

(109) Cf. SSJBM. Procès-verbal du Congrès régional tenu à Trois-Rivières les 8-9/04/1967.

(110) Cf. SSJBM. Procès-verbal du Congrès régional tenu à Shawinigan-sud les 17-18/04/1971.

(111) Aux lendemains du tumultueux congrès de 1974, la SSJBM adhère au Conseil des hommes d'affaires québécois et réintègre les rangs de la Chambre de commerce. Suite à une assemblée spéciale du C.A. tenue sur le Manuel du Premier Mai publié par la C.E.Q., elle en dénonce le contenu, faisant valoir qu'il y a dans les textes "une tentative de soulever les classes les unes contre les autres". L'on ajoute enfin que "l'esprit qui imprégne les textes est pernicieux et que le contenu est dangereux".

CHAPITRE III

LA COMPOSITION SOCIALE DE LA DIRECTION
ET LE PROJET NATIONAL DES ACTEURS

1955-1975

Nous avons déjà exposé un certain nombre de choses en regard du développement général de l'association; mais très peu a été dit à propos de ceux qui l'ont animée et dirigée. Dans une présentation d'ensemble, nous avons notamment insisté sur les phénomènes de changements, voire les mutations qui y ont affecté la vie associative durant plus d'un siècle. De là, nous avons constamment cherché à saisir les dynamismes qui ont marqué l'évolution de son organisation et les rapports sociaux qui s'y exprimaient. Le changement social, qu'il soit dans le champ de la culture associative ou ailleurs, ne se manifeste jamais de façon fortuite et n'a rien d'un phénomène qui s'impose de lui-même. Il se déploie dans le jeu complexe des agents sociaux, et à travers lui, les groupes redéfinissent leur positionnement au sein des structures sociales (1).

Nous nous proposons ici de nous interroger sur la composition sociale des agents qui ont investi les postes de direction de la SSJBM durant cette période d'évolution de la société québécoise marquée par d'importantes transformations politiques, sociales et culturelles (2).

Nous entendons procéder en trois étapes successives.

Dans un premier temps, nous voulons présenter le profil socio-démographique des élus régionaux qui ont participé, à un moment ou un autre, à la direction de la SSJBM.

Dans un second temps, nous examinons la composition socio-professionnelle de ces dirigeants. Plus précisément, nous nous livrons à un examen détaillé de l'évolution du profil social des équipes dirigeantes durant l'ensemble de la période concernée.

A la lumière des résultats exposés, nous tenterons de vérifier s'il existe un rapport entre la réorientation du mouvement vers la fin des années 1960 et l'agencement des intérêts en présence à sa direction.

A) LA COMPOSITION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE:

1. QUELQUES DONNEES A CARACTERE GENERAL:

Si l'on s'en tient d'abord à l'âge moyen des élus régionaux actifs entre les années 1955 et 1975, on peut avancer l'énoncé suivant: la SSJBM apparaît comme une association représentative des intérêts d'une génération de militants nationalistes relativement âgés. L'âge moyen des dirigeants régionaux se situe à 48 ans pour l'ensemble de la période étudiée. Dans la plupart des cas, ces militants se retrouvent au nombre des élus régionaux au moment où ils sont rendus au faîte de leur carrière professionnelle. Ce qui, à première vue, revêt un intérêt certain si l'on considère que

c'est généralement à ce moment qu'ils sont le mieux positionnés au sein de l'organisation sociale du travail et, d'autre part, qu'ils sont le plus actifs à l'intérieur des réseaux de représentation de la société locale.

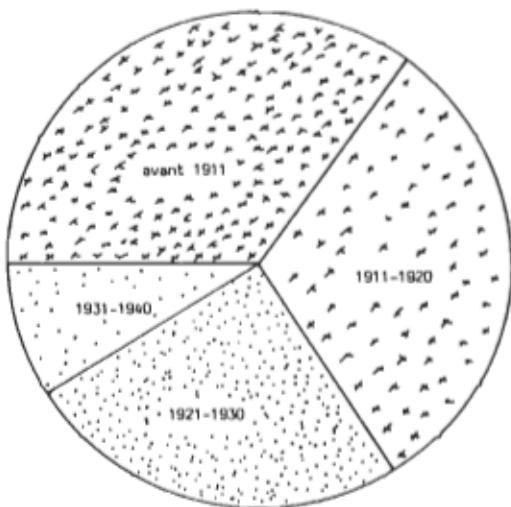
En se reportant aux figures VI et VII, on remarque que, grossièrement, trois générations de militants se côtoient et assument successivement la direction de la SSJBM de 1955 à 1975. Voyons d'abord les chiffres, nous les commenterons par la suite.

Près de 30% des membres du C.A. et du C.E. durant la période concernée sont nés avant l'année 1911; 28% ont vu le jour entre 1911 et 1920; un pourcentage à peu près égal d'entre eux sont nés durant les années 1920 et environ 15% durant les années 1930. Au total, pas moins de 85% des militants ayant exercé des charges au sein de ces deux instances sont nés avant les années 1930; 57% ont vu le jour avant les années 1920. Ce qui, d'un premier abord, nous renvoie à la moyenne d'âge relativement élevée que nous avons relevée ci-haut. Par ailleurs, il demeure tout de même significatif de ne trouver qu'un seul individu, né durant les années 1940, à avoir exercé un mandat au C.A..

Si l'on déplace le problème et qu'on l'examine à la lumière des mandats cumulés respectivement par les mêmes classes d'âge (figure VII), on retrouve à peu près la même répartition à la différence, cependant, que les plus vieilles catégories d'âge acquièrent une importance relative accrue (3). En termes de pourcentages, on obtient donc les résultats

FIGURE VII

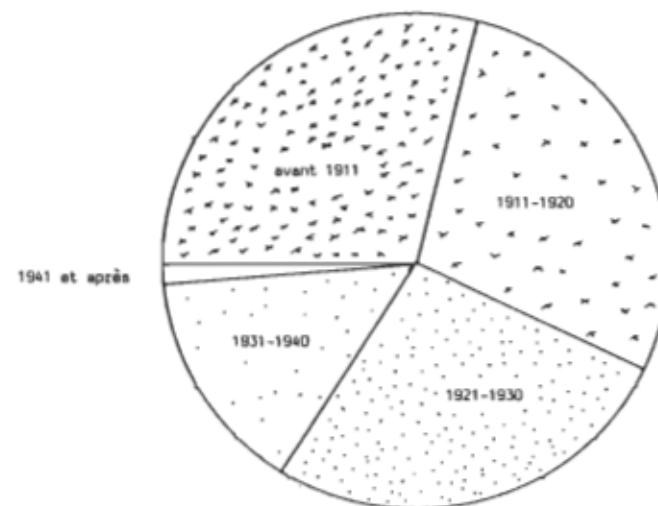
Mandats cumulés par les administrateurs
classés selon leur année de naissance,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975



Sources: - Fichier membres informatisé, SSJBM, Trois-Rivières, 1985.
- Registre des décès des membres du Cercle des Philanthropes, SSJBM, Trois-Rivières.

FIGURE VI

Année de naissance des
membres du C.A. et du C.E.,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975



Sources: - Fichier membres informatisé, SSJBM, Trois-Rivières, 1985.
- Registre des décès des membres du Cercle des Philanthropes, SSJBM, Trois-Rivières.

suivants: pas moins de 35% des mandats au C.A. et 37% des mandats au C.E., exercés durant la période concernée, l'ont été par des individus qui sont nés avant les années 1910. Dans l'hypothèse extrême où l'un d'entre eux serait né en 1910 et aurait été administrateur en 1955, il aurait déjà été âgé de 45 ans; ce qui nous apparaît passablement élevé compte tenu du fait qu'il s'agit là d'un cas limite et que cette catégorie d'âge accapare plus du tiers des mandats à la direction de la SSJBM. Poursuivons, les dirigeants qui ont vu le jour durant la décennie suivante cumulent respectivement 31 et 30% des mandats au C.A. et au C.E.; ceux qui sont nés dans les années 1920 remplissent le quart de ces mandats; enfin, ceux qui sont nés après 1930 voient leurs proportions respectives se situer autour de 8 et de 9%. En somme, les deux tiers de l'ensemble des mandats concernés ont été exercés par des militants qui sont nés avant la décennie 1920. Si on ajoute à cette proportion les mandats détenus par ceux qui sont nés durant les années 1920, on obtient alors un pourcentage impressionnant de plus de 90%.

Si l'on envisage le problème posé du point de vue des mandats exercés à la direction de l'association durant la période 1955-1975, une première constatation en ressort: les jeunes (entendons ici des individus âgés de moins de quarante ans) sont nettement sous-représentés au sein des instances décisionnelles de la SSJBM.

Seconde remarque, si l'on s'entend sur le fait que c'est

notamment à travers leur propre histoire que les groupes sociaux se constituent et acquièrent, pour ainsi dire, une conscience sociale et une certaine cohésion idéologique (4), les données énumérées ci-dessus prennent une autre dimension. Elles impliquent que les dirigeants de la SSJBM sont, pour une très large part, des produits historiques des deux grandes guerres mondiales, de l'industrialisation accélérée des années 1920, du traumatisme de la grande dépression et du boom économique stimulé par la reconstruction de l'Europe et la guerre de Corée. En tant que militants nationalistes, ils ont fort probablement été formés, pour un bon nombre d'entre eux, à l'école du libéralisme, des mouvements d'action catholique, des Laurendeau, Groulx, etc. De même, ils ont entretenu des liens plus ou moins serrés avec le gouvernement duplessiste... Bref, si l'on s'en tient strictement à l'âge de ses dirigeants, on peut avancer que la SSJBM a été un véhicule privilégié des intérêts et du projet de générations de militants nationalistes nés respectivement et successivement en amont et en aval de la première grande guerre, soit au moment où le Québec entrait dans une phase accélérée de développement industriel.

Passons à un second volet de l'enquête. En la définissant toujours du point de vue de ceux qui l'ont représentée, la SSJBM apparaît comme une association essentiellement masculine. Il existe en effet un clivage interne très prononcé fondé sur l'appartenance sexuelle au sein du groupe

des élus régionaux. Pour l'ensemble de la période étudiée, les femmes n'exercent qu'un maigre 6% des charges administratives et ne détiennent que 5% des postes au Comité exécutif.

Il faut tout de suite rappeler que jusqu'au milieu des années 1960 les femmes étaient formellement exclues de toute participation au sein des structures de direction et de représentation de la Société régionale. Il faut attendre l'année 1965-66 pour que soient abolis les comités féminins et que les femmes soient intégrées à l'association au même titre que les hommes. Par conséquent, la présence des membres féminins à la direction de la SSJBM est nulle durant les années 1955-1965. Pour les dix années suivantes, elles exercent respectivement 12 et 11% des mandats au C.A. et au C.E.. Ce qui, en dépit d'une nette progression, est encore très peu.

La plupart de ces élues sont d'anciennes dirigeantes du Comité féminin régional (5). Par ailleurs, nous n'avons pas trouvé d'indice qui traduirait une progression soutenue de cette présence féminine durant les années 1965-75. En termes proportionnels, elle demeure stable et relativement marginale.

Dans un autre ordre d'idées, notre enquête nous indique qu'une majorité écrasante (98%) des dirigeants de la SSJBM durant la période concernée sont mariés (6). Cette forte proportion s'explique aisément en regard de leur moyenne d'âge relativement élevée. Il demeure tout de même étonnant de ne

pas y rencontrer davantage de militants célibataires si l'on se réfère à la proportion qu'ils représentent parmi la population.

Un autre phénomène remarquable est celui de l'absence totale de religieux parmi les élus de l'association. En dépit du caractère confessionnel de la SSJBM et des rapports noués avec l'Eglise, on ne trouve aucune trace des clercs si ce n'est la présence occasionnelle de l'aumônier qui est habilité à assister aux assemblées du C.A. et du C.E.. Ce qui confirme notre assertion du début voulant que l'influence de l'Eglise dans les cadres de l'association se soit faite sentir de façon beaucoup plus implicite que directe. Aussi cette absence est-elle sans commune mesure avec l'influence réelle qu'elle y a exercée.

Enfin, la totalité des dirigeants de l'association sont de religion catholique romaine et appartiennent au groupe des francophones. Cette uniformité du groupe des dirigeants que l'on enregistre du point de vue de ces deux traits socio-démographique, est évidemment attribuable aux critères d'adhésion à l'association: le caractère confessionnel de la SSJBM ayant prévalu jusqu'au début des années 1970 et, d'autre part, son caractère francophone, il va de soi, étant toujours de règle (7).

Par ailleurs, le dirigeants de l'association - du moins jusqu'au milieu des années 1960 - sont très respectueux de l'institution religieuse et de ses représentants. A maintes

occasions, ils se trouvent au cœur de l'organisation d'activités à caractère religieux: "pèlerinages patriotiques", prières aux assemblées, organisation du jubilé sacerdotal de Mgr Pelletier (1959) et du curé Chamberland (1966), organisation d'une soirée en l'honneur de Mgr Tessier (1960), résolutions et pressions pour que la réforme du système d'éducation sauvegarde la place et le rôle du clergé dans les écoles (1964-65), etc.

2. LES ASSISES SPATIALES:

Dans une section du chapitre précédent, nous avons notamment examiné l'évolution de la composition du membership de l'association sous l'angle de la dualité rural/urbain. Dans cette section, nous avons démontré que le mouvement de fondation des sociétés locales avait pris son essor initial dans les vieux quartiers trifluviens, et qu'il s'était propagé en une seconde vague aux autres centres urbains ainsi qu'aux campagnes avoisinantes. Aussi, nous avons laissé entrevoir qu'avec le débordement du mouvement des SSJB aux quatre coins de la basse Mauricie, se formait peu à peu un groupe de dirigeants associatifs légitimés et habilités - par les seules assises spatiales du mouvement qu'ils représentaient - à tenir un discours à teneur régionale. Nous allons maintenant voir que si l'organisation des SSJB a progressivement pénétré

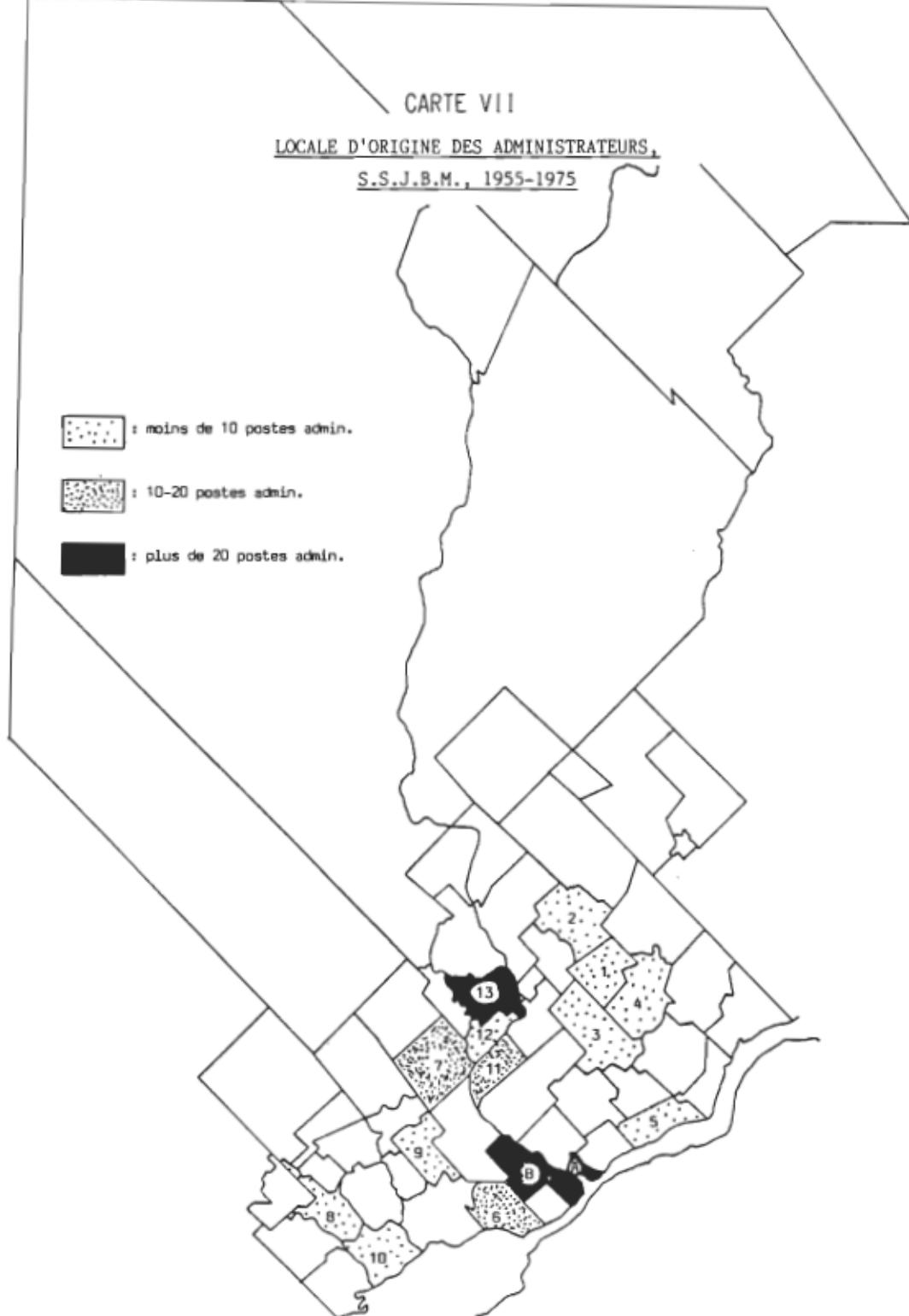
l'espace rural mauricien, sa direction est demeurée, quant à elle, essentiellement urbaine, voire trifluvienne.

D'abord un bref rappel, si l'on s'en tient au membership de l'ensemble des sociétés locales intégrées à la SSJBM durant la période en question, on obtient approximativement la répartition suivante: pas moins de 73% du membership des sociétés locales vit dans des centres urbains alors que 27% appartient à des localités réparties dans le monde rural ambiant. Ce qui confirme le caractère nettement urbain de l'association, mais aussi la proportion non-négligeable qu'y constituent les éléments ruraux.

Venons-en maintenant à l'objet de notre propos. En se reportant aux cartes VII et VIII qui figurent aux pages suivantes, on peut d'ores et déjà localiser les principales bases de recrutement des dirigeants de la SSJBM. Si les assises spatiales du groupe des administrateurs paraissent un peu plus diffuses et représentatives du membership, celles des membres du Comité exécutif ne laissent par contre aucun doute sur leur confinement au bassin démographique des villes de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine.

Voyons les chiffres. Pas moins de 87% des mandats d'administrateurs sont exercés par des membres provenant de milieux urbains. Au C.E., cette proportion est encore plus considérable: 93% des mandats y sont détenus par des membres appartenant à des sociétés locales urbaines. En regard de la proportion du membership qu'ils représentent, les éléments

CARTE VII

LOCALE D'ORIGINE DES ADMINISTRATEURS,
S.S.J.B.M., 1955-1975

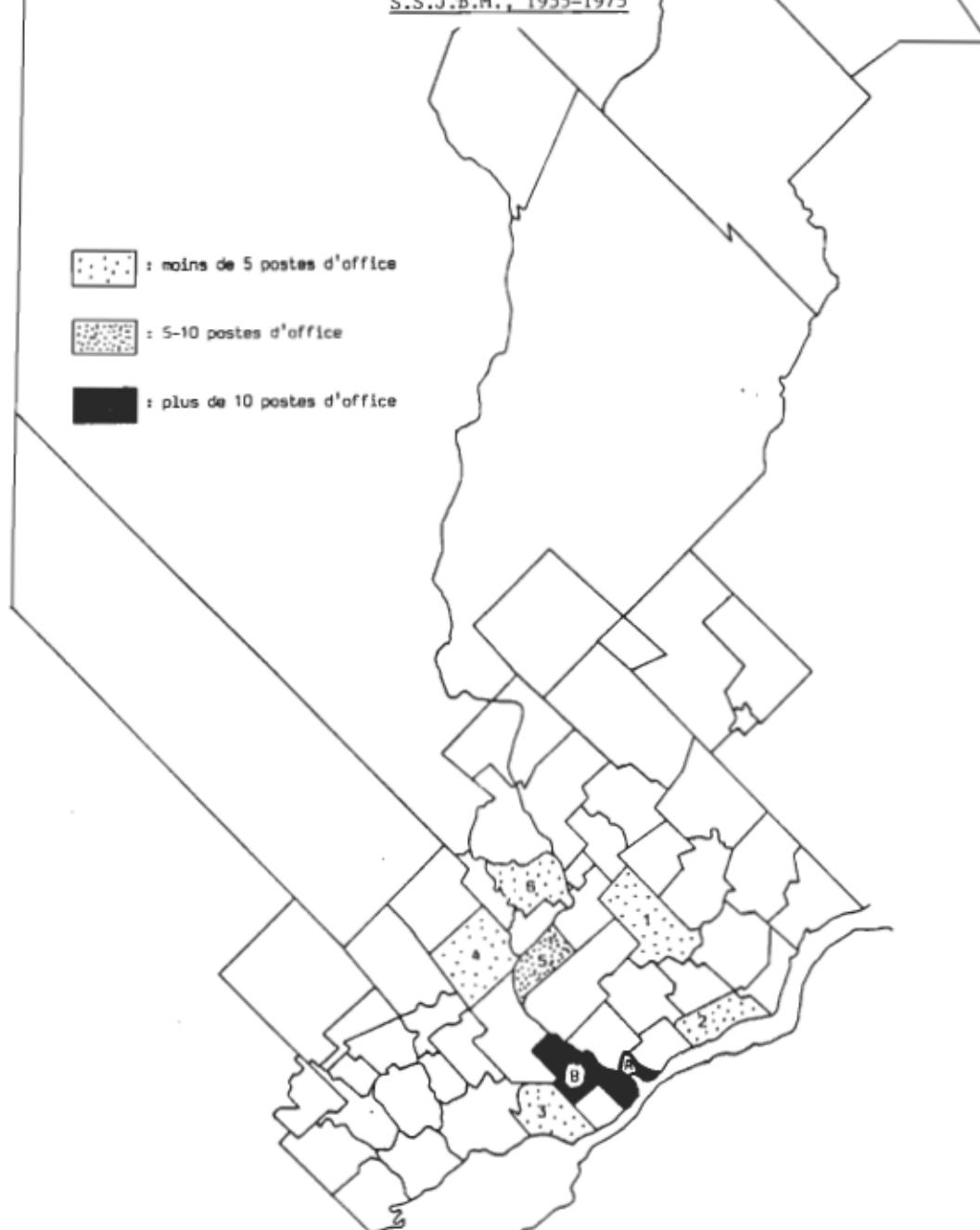
LEGENDE

- | | |
|------------------------------|------------------------|
| 1. St-Séverin-de-Proulxville | 11. Shawinigan-sud |
| 2. Hérouxville | 12. Shawinigan |
| 3. St-Narcisse | 13. Grand'Mère |
| 4. St-Stanislas | |
| 5. Champlain | A. Cap-de-la-Madeleine |
| 6. Pointe-du-Lac | |
| 7. St-Boniface | B. Trois-Rivières |
| 8. Ste-Ursule | |
| 9. St-Barnabé | |
| 10. Louiseville | |

CARTE VIII

171.

LOCALE D'ORIGINE DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF,
S.S.J.B.M., 1955-1975



LEGENDE

1. St-Narcisse
2. Champlain
3. Pointe-du-Lac
4. St-Boniface

5. Shawinigan-sud
6. Grand'Mère
A. Cap-de-la-Madeleine
B. Trois-Rivières

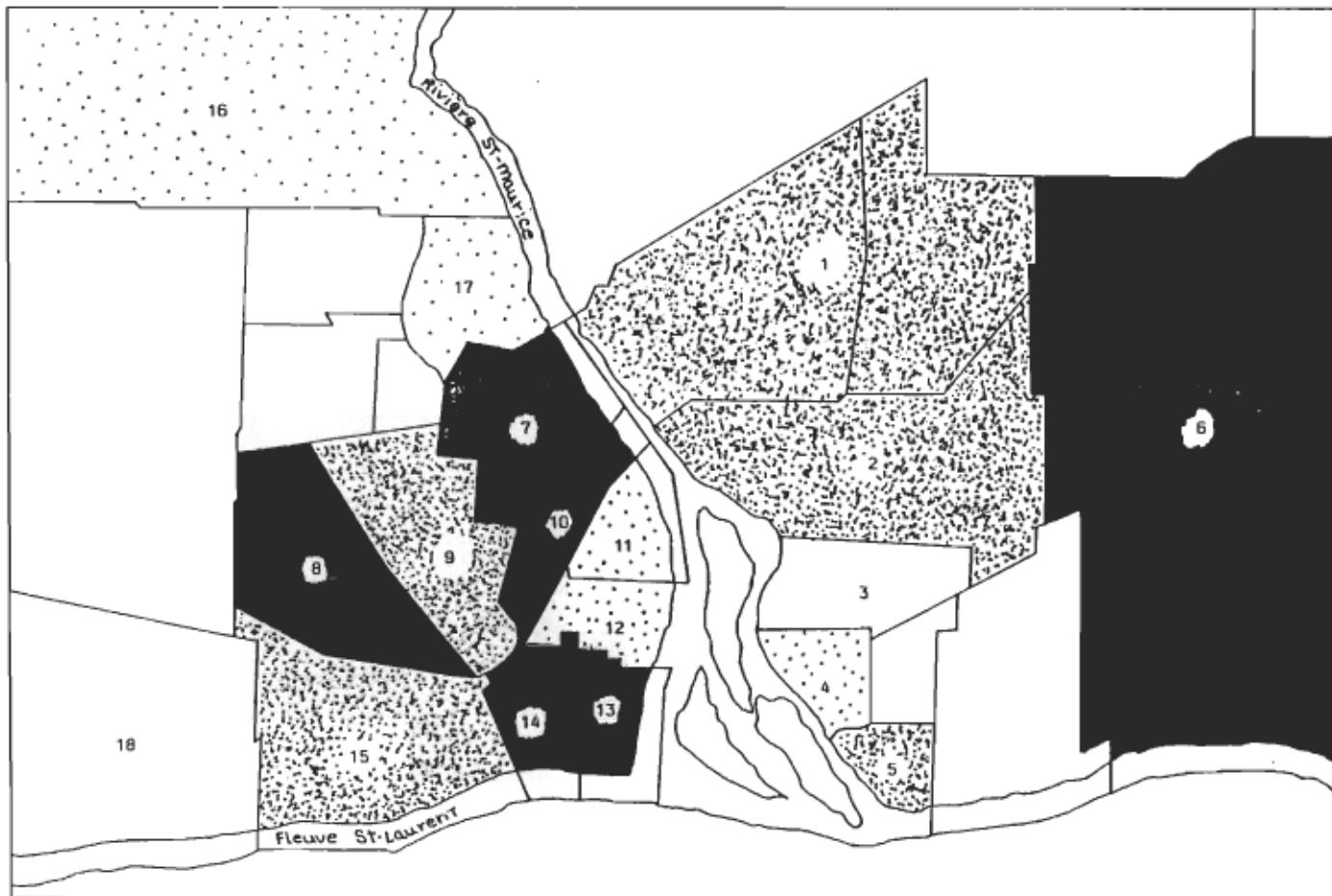
du monde rural sont donc nettement sous-représentés au sein des instances de décision régionales avec 13% des mandats au C.A. et seulement 7% des postes au C.E..

On peut préciser davantage les assises spatiales de la direction de la SSJBM en se reportant aux cartes IX et X.

Les assises spatiales originales du mouvement des SSJB en Mauricie depuis la grande réorganisation des années 1940, nous le répétons, ont été constituées des cinq vieilles paroisses de la ville de Trois-Rivières. Pour la période étudiée, elles constituent toujours les principales bases de reproduction du pouvoir au sein de l'association. C'est dans les quartiers de Ste-Cécile, St-Sacrement, Cathédrale et, dans une moindre mesure, ceux de Notre-Dame et St-Philippe, que se recrutent, pour une bonne part, les équipes dirigeantes de la SSJBM. A eux seuls, les membres des cinq sociétés locales situées dans ces quartiers cumulent respectivement 31 et 35% des mandats au C.A. et au C.E. de 1955 à 1975. Il faut rappeler que le nombre total de sociétés locales va atteindre le cap des soixante au cours de cette période.

Par ailleurs, en prenant en considération les sociétés locales de la seule ville de Trois-Rivières, les résultats sont encore plus significatifs: les militants de ces locales détiennent à eux seuls 53% des mandats au C.A. et 60% des mandats au C.E.. Au nombre des sociétés locales les plus pourvoyeuses de dirigeants, mises à part celles qui ont été nommées ci-haut, on retrouve notamment la société de Ste-Marguerite, fondée en 1951, et celle de St-Pie X, fondée

CARTE IX
 LOCALE D'ORIGINE DES ADMINISTRATEURS,
 VILLES DE TROIS-RIVIERES ET DE CAP-DE-LA-MADELEINE,
 S.S.J.B.M., 1955-1975



LEGENDE

Cap-de-la-Madeleine

1. Ste-Bernadette
2. St-Odilon
3. St-Eugène
4. Ste-Famille
5. St-Lazare
6. Ste-Madeleine

Trois-Rivières

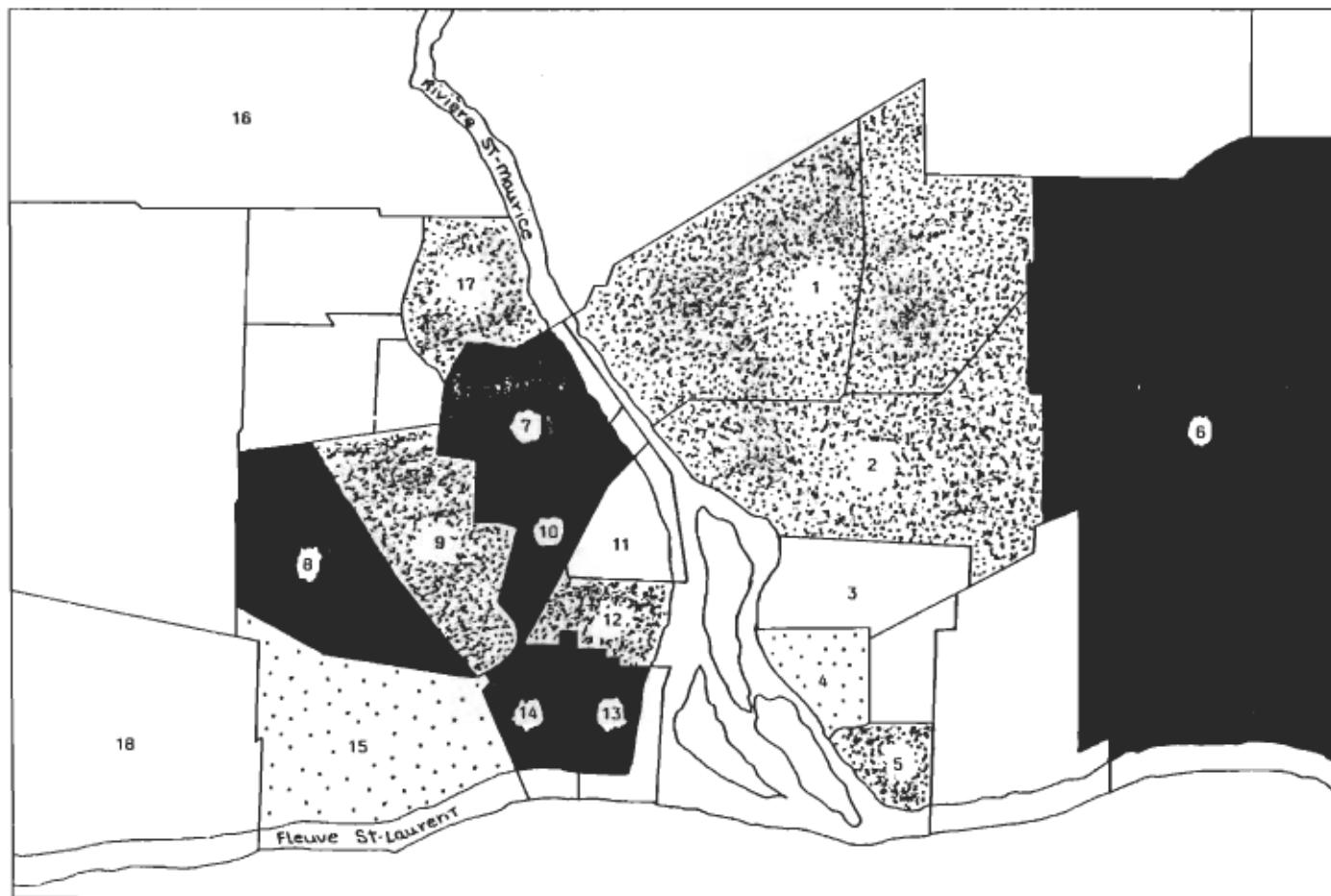
7. St-Pie-X
8. Ste-Marguerite
9. St-Jean-de-Brébeuf
10. St-Sacrement
11. St-François-d'Assise
12. Notre-Dame
13. Ste-Cécile
14. Cathédrale
15. St-Philippe
16. St-Michel-des-Forges
17. Normandville
18. Trois-Rivières-Ouest

[Dotted pattern] : moins de 10 postes administ.

[Dotted pattern with a solid black center] : 10-20 postes administ.

[Solid black] : plus de 20 postes administ.

CARTE X
LOCALE D'ORIGINE DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF,
VILLES DE TROIS-RIVIERES ET DE CAP-DE-LA-MADELEINE,
S.S.J.B.M., 1955-1975



LEGENDE

Cap-de-la-Madeleine

1. Ste-Bernadette
2. St-Odilon
3. St-Eugène
4. Ste-Famille
5. St-Lazare
6. Ste-Madeleine

Trois-Rivières

7. St-Pie-X
8. Ste-Marguerite
9. St-Jean-de-Brébeuf
10. St-Sacrement
11. St-François-d'Assise
12. Notre-Dame
13. Ste-Cécile
14. Cathédrale
15. St-Philippe
16. St-Michel-des-Forges
17. Normanville
18. Trois-Rivières-Ouest

[Dotted pattern] : moins de 5 postes d'office

[Dots] : 5-10 postes d'office

[Solid black] : plus de 10 postes d'office

tardivement en 1960. En termes de bases de recrutement de dirigeants, ces dernières ont sensiblement la même importance que les sociétés de vieille souche localisées dans les quartiers de Ste-Cécile, St-Sacrement et Cathédrale (8). Aussi, leur influence est progressive alors que celle des sociétés les plus anciennes tend manifestement à décroître avec les années.

En ajoutant aux sociétés locales trifluviennes celles situées dans la ville de Cap-de-la-Madeleine, on arrive à des proportions respectives de 74 et 86% des mandats au C.A. et au C.E. exercés par des militants de ces sociétés. Les autres centres urbains représentés sont, par ordre d'importance, les villes de Shawinigan-sud, Grand-Mère, Shawinigan et, dans une moindre mesure, Louiseville (9).

Si l'on envisage la direction de la SSJBM sous l'angle de la dimension spatiale, le caractère urbain du dirigeant type ne fait donc aucun doute. En dépit de la progression soutenue de la proportion de membres ruraux au nombre du membership de l'association, leur présence à la direction régionale demeure, somme toute, relativement marginale pour l'ensemble de la période étudiée. Deux types d'argumentation peuvent être invoqués pour expliquer cette situation. Un premier type d'explication pourrait référer aux inconvénients causés par de plus longues distances à parcourir pour assister aux multiples réunions qu'implique l'exercice d'un mandat régional. Distances qui, bien entendu, occasionnent une consommation de

temps beaucoup plus considérable dans le cas de dirigeants ruraux. Les activités et les ressources du mouvement étant centralisées dans la ville de Trois-Rivières, il va de soi que les membres résidant à proximité aient été plus enclins à investir les structures régionales. Mais le facteur distance/proximité comme élément d'explication n'a rien d'absolu: comment en effet expliquer que les membres des sociétés trifluviennes de St-François-d'Assises et de Notre-Dame, pourvues d'un membership relativement nombreux, soient beaucoup moins représentés aux instances de décision régionale que ceux de la société locale de Grand-Mère comparable en termes de membership (10)? Sans nier l'importance du facteur de la distance pour expliquer cette marginalité rurale, il apparaît qu'une de ses causes principales serait plutôt à rechercher du côté des réseaux de reproduction des équipes dirigeantes qui sont, quant à eux, largement urbains et à dominante trifluvienne.

3. ITINÉRAIRES ET PROFILS DE DIRIGEANTS:

Un membre quelconque ne se trouve pas du jour au lendemain au nombre des dirigeants d'une association donnée. On s'imagine mal, en effet, le scénario de l'accession à la présidence d'un adhérent inconnu des autres membres, ou encore celle d'un ouvrier à la tête de la Chambre de commerce... En

ce sens, l'ascension à la direction d'une association ne constitue pas un phénomène aléatoire: elle nécessite habituellement la possession de "contacts" ou encore la détention d'un certain volume de capital social. L'accès aux postes de direction peut varier selon les associations rencontrées et la "culture associative et militante" qui y est valorisée. En règle générale, l'accession aux postes électifs requiert un travail d'investissement plus ou moins considérable et la possession de ces qualités particulièrement valorisées par le monde associatif que l'on nomme communément la loyauté, le dévouement, le leadership, etc.

Ici, nous tentons de retracer à gros traits les voies généralement empruntées par les militants du mouvement qui se sont retrouvés au nombre des représentants régionaux durant la période 1955-1975. À travers une enquête menée sur l'implication et la participation de chacun des représentants recensés, nous avons voulu donner un aperçu des filières menant à la direction de l'association (11).

D'abord, il importe de relever une première caractéristique de la SSJBM du point de vue du renouvellement de sa direction régionale: comme on a pu le déduire auparavant, la mobilité des dirigeants élus est relativement faible durant l'ensemble de la période bien qu'elle puisse s'accélérer par secousses à certains moments particuliers. Un membre accédant à un poste au C.A. exerce habituellement sa charge pendant 2,7 ans avant de se retirer ou, dans un nombre

à peu près égal de cas, de se faire élire à un poste au C.E. La durée en poste des membres du C.E. est plus considérable: le temps moyen d'exercice de la dite fonction se situe autour de 5,4 ans (12). Ce qui semble fort appréciable compte tenu du fait que la durée des mandats n'est que d'une seule année (13).

En somme, le cumul de mandats apparaît comme un phénomène courant au sein des instances élues de la SSJBM. En effet, si l'on additionne l'ensemble des membres du C.A. et du C.E. recensés par notre étude, et que l'on totalise le nombre d'années qu'ils passent à titre d'élus aux diverses instances de la Société régionale (C.A., C.E. et C.R.D. réunis), on obtient une durée moyenne d'implication de plus de six ans chez les membres du C.A. et de plus de huit ans dans le cas des membres du C.E.. Précisons que ces données ne prennent pas en considération le temps passé à titre de représentant au sein des sociétés locales; ce qui porterait le nombre d'années de "militance" active de ces élus à un niveau encore plus élevé.

En fait, pas moins des trois quarts des dirigeants régionaux recensés (C.A. et C.E. réunis) ont siégé, à un moment ou un autre, au Conseil régional de direction à titre de délégués de leur société locale d'appartenance. En moyenne, ils ont exercé cette fonction pendant deux ans. Les autres ont été élus directement par l'Assemblée régionale (Congrès annuel) (14). Les cas d'ascension directe vers les postes de commande comptent donc pour très peu au sein du

mouvement. En règle générale, il "faut faire ses classes" avant d'accéder à un poste au C.E.. Seulement 8% des élus de cette instance y sont parvenus sans avoir oeuvré, au préalable, comme membre du Conseil d'administration régional. Par ailleurs, nous avons relevé deux cas de militant ayant été successivement conseillers, administrateurs et membres du C.E. avant d'occuper un poste de permanent pour le compte de l'organisation. Il s'agit du directeur général (1956-83) et de l'animateur (1972-83).

A travers le bilan de participation des douze membres qui ont assumé la présidence régionale durant la période étudiée, nous avons pu reconstituer, à titre d'illustration, un profil type de leur expérience à l'intérieur du mouvement. Généralement, le militant de cette catégorie fait ses entrées à la Société régionale vers l'âge de quarante ans, non sans avoir d'abord fait ses classes au sein de sa société locale d'appartenance. Il se retire onze années plus tard vers l'âge de cinquante et un ans. Au terme de sa "carrière" de dirigeant à la SSJBM, il y aura cumulé une dizaine de mandats au Conseil régional de direction, quatre à titre de membre du C.A., cinq comme membre du C.E. et deux à la présidence régionale, sans faire le décompte des responsabilités qu'il aura assumées au sein de comités.

Par ailleurs, le militant qui accède à la présidence régionale possède habituellement de larges assises au sein des structures de représentation propres à la localité. Très souvent, on le trouve au nombre des membres de la Chambre de

commerce locale ou encore au Club Richelieu où, dans certains cas, il a assumé des responsabilités. En d'autres occasions, on le retrouve à direction d'une société d'histoire régionale, d'une Association coopérative d'économie familiale, d'une troupe de théâtre amateur, de l'Ordre des Chevaliers de Champlain, etc. Mais son activité "hors travail" ne se limite pas aux seules associations volontaires; on l'aperçoit à la tête d'une commission scolaire, au Conseil d'administration d'une caisse populaire et même à la direction d'une fédération professionnelle. Il figure enfin parmi les administrateurs d'organisme gouvernementaux et para-gouvernementaux: le Régime des Rentes du Québec, le Conseil d'orientation économique du Québec, le Conseil économique régional de la Mauricie, le Conseil d'expansion économique, etc. Nous avons aussi relevé deux cas d'ex-présidents ayant brigué les suffrages aux élections fédérales et provinciales (15).

Apprentissage relativement long, lente mobilité interne et cumul de mandats et de fonctions résument, grossso modo, le comportement et le cheminement typiques des dirigeants régionaux recensés durant la période envisagée. Que l'on se reporte aux années cinquante, soixante ou soixante-dix, l'ascension à la direction régionale de la SSJBM emprunte invariablement les mêmes filières internes (16).

B) LA COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE:

Comment une association qui tient un discours à dominante conservatrice puisant à la fois dans l'idéologie clérico-nationaliste et le libéralisme d'ancienne école peut-elle, à peine une dizaine d'années plus tard, se faire un véhicule privilégié d'un tout autre discours axé, cette fois-ci, sur les thèmes de la modernité, du développement et de l'intervention de l'Etat et, enfin, de la souveraineté nationale? Quels ont été les agents porteurs de cette transformation? Plus explicitement, y a-t-il une relation entre, d'une part, la réorientation du mouvement, et de l'autre, les intérêts socio-économiques des groupes sociaux en présence à la direction de l'association?

Dans cette partie de l'étude, nous entreprenons l'analyse de cette transformation des orientations de la SSJBM à partir d'un examen de l'évolution des assises socio-économiques des agents qui l'ont représentée de 1955 à 1975. La SSJBM n'est pas à l'écart des contradictions de classes qui divisent la société québécoise des années 1960. L'étude des groupes socio-professionnels en présence à la direction de l'association fournit un certain éclairage du jeu des classes qui s'est déployé autour du leadership et de l'orientation du mouvement des SSJB.

Une telle entreprise soulève cependant deux types de problèmes particuliers.

Le premier tient au caractère relativement restreint de la population cible, près d'une centaine de militants s'étant partagée 349 mandats au conseil d'administration et 147 au Comité exécutif. Pour surmonter les difficultés d'interprétation relatives à cette faible densité statistique, la ventilation de ces dirigeants au sein du classement socio-professionnel a été effectuée en recourant à deux procédés: les classements absolu et relatif. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect un peu plus loin.

Le second ordre de difficultés renvoie à la construction de l'appareillage méthodologique destiné à l'identification des agents sociaux. Deux grilles de classement des professions ont été utilisées: dans un premier temps, nous avons opté pour une classification en catégories socio-professionnelles; dans une seconde étape, nous avons reclassé ces professions selon le secteur de l'activité économique où elles étaient à l'oeuvre. Dans le seul but d'alléger le texte, nous n'entreprenons pas ici de description détaillée des deux grilles utilisées. Qu'il suffise de mentionner que le travail de conception de la grille de classement socio-professionnel repose sur une analyse critique de la tentative de construction d'une grille universelle qu'ont entrepris C. Pouyez et G. Bouchard de l'Université du Québec à Chicoutimi (17). En ce qui concerne la grille de classement des professions selon le secteur de l'activité économique, nous reprenons intégralement celle qu'ont élaborée les deux chercheurs nommés ci-haut (18). Aussi, invitons-nous

le lecteur désirant obtenir les détails de notre démarche à consulter l'annexe I à la fin du texte.

Voici donc, présentées de façon succincte, les dix catégories retenues pour fins de classification:

1. propriétaires d'entreprises: sont regroupés ici tous les propriétaires d'entreprises à caractère juridique privé. Nous avons subdivisé cet ensemble passablement disparate selon la taille et le rayonnement géographique de l'entreprise (local, régional et supra-régional);
2. administrateurs et personnel cadre: groupe de salariés réunissant tous ceux qui se partagent les fonctions d'encadrement et de gestion au sein d'une entreprise ou d'une unité administrative donnée. Le degré d'autorité qu'ils y détiennent est relatif à la place qu'ils occupent au sein de la hiérarchie interne de l'unité de gestion [ex.: hauts fonctionnaires, fonctionnaires locaux, cadres intermédiaires de la grande entreprise, etc. (19)];
3. professions libérales: comprend les membres des corporations professionnelles exerçant leurs professions à leur compte (avocats, notaires, médecins, architectes, etc.), auxquels nous avons ajouté les membres du clergé;
4. scientifiques et techniciens supérieurs: ensemble des postes salariés de conception, d'enseignement, de recherche et de réalisation exigeant un degré de qualification relativement élevé mais ne comportant que peu ou pas de responsabilité de gestion (20);
5. techniciens et personnel semi et non spécialisés: emplois salariés requérant peu de qualifications, dont les tâches relèvent principalement de l'exécution et qui s'exercent dans les institutions financières, les commerces, les hôpitaux, etc.;
6. agriculteurs, éleveurs et assimilés: réunit les fournisseurs de produits alimentaires semi et non transformés possédant un statut de travailleurs indépendants;
7. artisans: individus effectuant un travail manuel à leur compte;
8. ouvriers spécialisés: salariés effectuant un travail manuel relativement qualifié dans les domaines de la construction, de la production industrielle ou de la réparation auxquels nous avons ajouté les contremaîtres de production;
9. ouvriers semi et non spécialisés: travailleurs manuels salariés effectuant des tâches n'exigeant que peu de qualification et relevant essentiellement de l'exécution;
10. autres: catégorie résiduelle se composant des individus qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas

intégrés au marché du travail (ex.: rentiers, étudiants, chômeurs, femmes à la maison, etc.).

1. PRESENTATION GENERALE:

La première série de résultats présentés est celle qui a été obtenue de ce que nous nommons la classification absolue. Elle repose sur la quantité de membres différents qui ont occupé un poste, à un moment ou un autre de la période étudiée, au sein du C.A. ou du C.E.. Le nombre de mandats cumulés importe peu, pourvu qu'ils en aient rempli au moins un (21).

En se reportant aux tableaux II et III, on peut d'ores et déjà relever trois grandes caractéristiques socio-professionnelles des dirigeants régionaux de la SSJBM.

En premier lieu, il existe une dissemblance étonnante entre, d'une part, le profil socio-professionnel des élus régionaux de la SSJBM et, d'autre part, celui que l'on retrouve dans le cas de l'ensemble de la population active. Cette disproportion entre les deux réalités mentionnées s'exprime à travers une sur-représentation, à la direction de la SSJBM, des professions situées aux échelons intermédiaires et supérieurs dans la division sociale du travail qui va de

TABLEAU II

Les administrateurs regroupés selon leur profession,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
 (classification absolue)

catégorie socio-professionnelle	nombre absolu	%
1. propriétaires d'entreprises	19	20
- dirigeants de grandes entreprises	0	0
- commerçants, industriels et entrepreneurs locaux	18	19
- indéterminés	1	1
2. administrateurs et personnel cadre	25	26
- secteurs public et parapublic	12	13
- secteur privé	7	7
- secteur coopératif	6	6
3. professions libérales	8	8
4. scientifiques et techniciens supérieurs	12	13
- secteurs public et parapublic	10	10
- secteur privé	1	1
- secteur coopératif	1	1
5. techniciens et personnel semi et non spécialisé	10	10
6. agriculteurs, éleveurs et assimilés	2	2
7. artisans	1	1
8. ouvriers spécialisés	5	5
9. ouvriers semi et non spécialisés	8	8
10. autres	6	6
total	96	100

* Les chiffres ayant été arrondis, les totaux des pourcentages ne correspondent pas exactement aux nombres qui sont indiqués.

Sources: - S.S.J.B.M., Fichier des membres informatisé, Trois-Rivières, 1985.
 - S.S.J.B.M., Procès-verbaux des assemblées tenues aux diverses instances de la Société régionale, Trois-Rivières, 1955-1975.
 - S.S.J.B.M., Formulaires d'adhésion des membres du Cercle des Philanthropes.
 - Annuaires Polk de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, 1973.
 - Les données ont été complétées et confirmées par Mme Gaby Dupont et M. Paul Périgny respectivement secrétaire et directeur général à la S.S.J.B.M.

TABLEAU III

Les membres du Comité exécutif regroupés selon leur profession,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
(classification absolue)

catégorie socio-professionnelle	nombre absolu	%
1. propriétaires d'entreprises	4	10
- dirigeants de grandes entreprises	0	0
- commerçants, industriels et entrepreneurs locaux	4	10
- indéterminés	0	0
2. administrateurs et personnel cadre	16	41
- secteurs public et parapublic	8	21
- secteur privé	3	8
- secteur coopératif	5	12
3. professions libérales	4	10
4. scientifiques et techniciens supérieurs	5	13
- secteurs public et parapublic	4	10
- secteur privé	0	0
- secteur coopératif	1	3
5. techniciens et personnel semi et non spécialisé	4	10
6. agriculteurs, éleveurs et assimilés	0	0
7. artisans	0	0
8. ouvriers spécialisés	2	5
9. ouvriers semi et non spécialisés	2	5
10. autres	2	5
total	39	100

* Les chiffres ayant été arrondis, les totaux des pourcentages ne correspondent pas exactement aux nombres qui sont indiqués.

Sources: - S.S.J.B.M., Fichier des membres informatisé, Trois-Rivières, 1985.
 - S.S.J.B.M., Procès-verbaux des assemblées tenues aux diverses instances de la Société régionale, Trois-Rivières, 1955-1975.
 - S.S.J.B.M., Formulaires d'adhésion des membres du Cercle des Philanthropes.
 - Annuaires Polk de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, 1973.
 - Les données ont été complétées et confirmées par Mme Gaby Dupont et M. Paul Périgny respectivement secrétaire et directeur général à la S.S.J.B.M.

pair avec une sous-représentation des professions subalternes. En effet, les propriétaires d'entreprises, les administrateurs et le personnel cadre, les professions libérales et les scientifiques et techniciens supérieurs réunis comptent pour 67% des élus au C.A. de l'association. Cette proportion est de 74% dans le cas du C.E.. Par opposition, les cols blancs semi et non-spécialisés (catégorie #5) et les cols bleus (catégories #8-9) ne représentent que 23% des membres du C.A. et 20% des effectifs du C.E.. Ces données sont sans commune mesure avec la répartition que l'on retrouve dans le cas de la population active et avec celle du membership global de la SSJBM (22).

En second lieu, on enregistre une proportion de travailleurs indépendants relativement élevée parmi les dirigeants de l'association. Dans la classification retenue, les catégories propriétaires d'entreprises, professions libérales, agriculteurs et artisans sont toutes composées de professions non-soumises au salariat. A elles seules, ces catégories regroupent pas moins de 31% des membres du C.A. et 20% des effectifs du C.E. durant la période 1955-1975. Ce qui, nous semble-t-il, est considérable si l'on se reporte à la part de la population active que représentent les travailleurs indépendants durant la même période au Québec. Ces derniers formaient 21% de la population active québécoise en 1951, 15% en 1961 et 8% en 1971 (23). En dépit du déclin de leur poids relatif dans la composition de la main-d'œuvre, les travailleurs à leur compte sont particulièrement bien

représentés à la direction de la SSJBM.

Enfin, les cols bleus - entendons-nous pour les définir comme étant ceux dont l'activité de travail est directement engagée dans la production industrielle ou agricole - sont très faiblement représentés au sein des instances étudiées. Seulement 16% des membres du C.A. et 10% des membres du C.E. (catégories # 6 à 9 des tableaux II et III) sont des cols bleus. Ce groupe constituait 58% de la population active du Québec en 1951, 50% en 1961 et 41% en 1971 (24). Nonobstant la diminution de l'importance relative de la part occupée par cette catégorie de travailleurs au sein de la population active, il demeure tout de même significatif de les voir si peu représentés à la direction de l'association.

Sur un plan plus particulier maintenant, deux phénomènes retiendront notre attention.

D'abord, on remarque que les agents classés dans la catégorie des propriétaires d'entreprises relèvent tous, à une exception près, de la petite propriété (25). Par ailleurs, cette présence de la petite propriété est davantage localisée au niveau du Conseil d'administration où ils représentent près de 20% des effectifs qu'au Comité exécutif où leur représentation diminue à 10%. Ce qui, nous aurons l'occasion d'y revenir, traduit une certaine distance de ce groupe vis-à-vis le noyau ferme de la direction de l'association.

Ensuite, il y a lieu de relever la faible représentation des agriculteurs, éleveurs et assimilés au sein des deux

instances concernées. Ils ne comptent que 2% des effectifs du C.A. et sont complètement absents du C.E..

En poursuivant l'analyse à l'aide des tableaux IV et V, on peut se figurer la composition socio-professionnelle des dirigeants sous un angle complémentaire: celui des secteurs de l'activité économique.

Sur un plan général, on observe une importante concentration d'effectifs provenant des secteurs de la vente, de la finance, du fonctionnement de l'Etat, de la santé et de l'éducation (catégories #7 à 11). En effet, pas moins de 61% des membres du C.A. et 67% des membres du C.E. exercent leur profession dans l'un ou l'autre de ces secteurs d'activité économique. Si l'on envisage de façon plus détaillée la composition interne de ces cinq secteurs, on peut maintenant compléter le profil socio-professionnel des dirigeants régionaux de la SSJBM.

Ainsi, la petite propriété, à propos de laquelle nous avons fait état d'une présence relativement importante, se voit attribuer certaines caractéristiques additionnelles: ses assises reposent principalement sur le commerce de détail et le secteur des finances. En outre, les petits propriétaires figurent pour le tiers des effectifs de ce dernier secteur chez les membres du C.A. (tableau V, #8). Il s'agit, dans la totalité des cas, de propriétaires d'agences d'assurances. En somme, le groupe des propriétaires d'entreprises actifs à la SSJBM est largement dominé par le petit commerce de biens et

TABLEAU IV

Classement des professions des administrateurs
selon les secteurs de l'activité économique,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
(classification absolue)

secteur d'activité économique	nombre absolu	% *
1. production de matières premières et d'énergie	4	4
2. fabrication de produits finis et semi-finis	16	17
3. construction	5	5
4. réparation, entretien et activités assimilées	0	0
5. transport, entreposage	2	2
6. communication	2	2
7. vente	14	15
- commerce de gros	4	4
- commerce de détail	10	11
8. finance	15	16
9. fonctionnement de l'Etat et services connexes	5	5
10. soins médicaux, hygiène et activités assimilées	9	9
11. éducation	15	16
12. culte	0	0
13. action sociale et communautaire	0	0
14. récréation	0	0
15. création littéraire et artistique	0	0
16. assistance diverse aux entreprises et particuliers	3	3
17. autres	6	6
total	96	100

* Les chiffres ayant été arrondis, les totaux des pourcentages ne correspondent pas exactement aux nombres qui sont indiqués.

Sources: - S.S.J.B.M., Fichier des membres informatisé, Trois-Rivières, 1985.
 - S.S.J.B.M., Procès-verbaux, des assemblées tenues aux diverses instances de la Société régionale, Trois-Rivières, 1955-1975
 - S.S.J.B.M., Formulaires d'adhésion des membres du Cercle des Philanthropes.
 - Annuaires Polk de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, 1973.
 - Les données ont été complétées et confirmées par Mme Gaby Dupont et M. Paul Périgny respectivement secrétaire et directeur-général à la S.S.J.B.M.

TABLEAU V

Classement des professions des membres du Comité exécutif
selon les secteurs de l'activité économique,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
(classification absolue)

secteur d'activité économique	nombre absolu	% *
1. production de matières premières et d'énergie	1	3
2. fabrication de produits finis et semi-finis	6	15
3. construction	0	0
4. réparation, entretien et activités assimilées	0	0
5. transport, entreposage	0	0
6. communication	2	5
7. vente	4	10
- commerce de gros	1	3
- commerce de détail	3	8
8. finance	8	21
9. fonctionnement de l'Etat et services connexes	2	5
10. soins médicaux, hygiène et activités assimilées	4	10
11. éducation	8	21
12. culte	0	0
13. action sociale et communautaire	0	0
14. récréation	0	0
15. création littéraire et artistique	0	0
16. assistance diverse aux entreprises et particuliers	2	5
17. autres	2	5
total	39	100

* Les chiffres ayant été arrondis, les totaux des pourcentages exprimés ne correspondent pas exactement aux nombres qui sont indiqués

Sources: - S.S.J.B.M., Fichier des membres informatisé, Trois-Rivières, 1985.
 - S.S.J.B.M., Procès-verbaux des assemblées tenues aux diverses instances de la Société régionale, Trois-Rivières, 1955-1975.
 - S.S.J.B.M., Formulaires d'adhésion des membres du Cercle des Philanthropes.
 - Annuaires Polk de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, 1973.
 - Les données ont été complétées et confirmées par Mme Gaby Dupont et M. Paul Périgny respectivement secrétaire et directeur-général à la S.S.J.B.M.

de services.

Les membres des professions libérales se retrouvent dans le secteur de la santé. Pour la plupart médecins, ils possèdent tous un cabinet de consultation privée.

Enfin, les catégories socio-professionnelles paraissant sous les intitulés "administrateurs et personnel cadre" et "scientifiques et techniciens supérieurs" se répartissent, à peu de choses près, de la façon suivante: les agents du secteur public constituent à eux seuls la totalité des effectifs compris dans les secteurs de l'éducation et du fonctionnement de l'Etat (dans ce dernier cas, il s'agit de gestionnaires des administrations municipales); les éléments du secteur coopératif se retrouvent exclusivement dans le domaine des finances (gérance de caisses populaires); ceux du secteur privé se répartissent de façon très diffuse dans les autres secteurs d'activité.

2. LES ACTEURS SOCIAUX ET LEUR POSITIONNEMENT:

Nous avons en notre possession quelques indicateurs démontrant que la direction régionale de la SSJBM est largement représentée par des agents de la petite-bourgeoisie. En effet, pour l'ensemble des années 1955-1975, les résultats du classement socio-professionnel y révèlent la présence prépondérante du petit commerce local, de membres des

professions libérales et d'un personnel d'encadrement, de gestion et de conception. Retenons simplement que les agents de ces trois composantes réunies forment, à eux-seuls, près des trois quarts des élus au sein des instances régionales étudiées. Par ailleurs, nous avons pu préciser qu'un bon nombre de ces effectifs oeuvraient dans les secteurs de la finance, de l'éducation et du commerce de détail. Nous voulons maintenant déterminer, parmi les composantes petites-bourgeoises en présence, celles dont le poids relatif à la direction de l'association est en progression et celles qui tendent manifestement à perdre de l'importance avec les années. Mais avant d'aller plus loin, deux précisions nous apparaissent nécessaires.

D'abord, nous avons reclassifié les dirigeants de l'association sur la base, cette fois-ci, de la quantité de mandats exercés plutôt que sur le nombre absolu de dirigeants recensés durant la période étudiée. Dans ce que nous nommons "classification relative", la base de calcul est la suivante: 96 dirigeants élus se sont partagés de 1955 à 1975, de façon inégale, 349 mandats au C.A. et 147 au C.E.. Selon le procédé utilisé dans les tableaux suivants, les dirigeants de l'association sont reclassés en prenant en considération le phénomène du cumul de mandats (26). Au total, le classement relatif livre une information ré-ajustée en fonction de la durée de l'implication des dirigeants et permet, en outre, de ré-insérer l'analyse de leurs pratiques dans la perspective de la diachronie.

Un second réaménagement a été introduit afin d'évaluer la trajectoire sociale des dirigeants associatifs. Ainsi, les tableaux qui figurent plus loin à l'intérieur de cette section répartissent les mandats sur une base quinquennale. Ils nous permettront de cerner l'évolution des rapports de forces au Conseil d'administration ainsi qu'au Comité exécutif de 1955 à 1975. Au centre de nos préoccupations, nous vérifierons s'il existe une relation entre, d'une part, la réorientation de la SSJBM précédemment abordée et, de l'autre, l'agencement des intérêts en présence à sa direction.

a) Le petit commerce et les membres des professions libérales:

A première vue, on s'étonnera peut-être de trouver réunis l'épicier du quartier populaire, le petit propriétaire d'une agence d'assurances et le médecin (27). Apparemment, rien de commun entre ces trois personnages: le premier, dans bien des cas, gagne un revenu à peine supérieur à celui d'un ouvrier moyen; le second emploie probablement quelques employés et exerce une activité qui chevauche les secteurs du commerce et de la finance; le dernier, sorti des universités, appartient à une puissante corporation professionnelle. Cependant, à certains égards, ils forment un ensemble passablement cohérent et même une force sociale relativement unifiée au sein de la société locale.

D'abord, tous trois se définissent comme travailleurs indépendants. Oeuvrant à leur propre compte, ils exercent une

activité à caractère marchand, bien qu'ils le fassent dans des conditions assez différentes.

Ensuite, tous trois entretiennent un rapport privilégié au marché local. Ils ont tous une clientèle de laquelle ils tirent leurs moyens de subsistance. Cependant, à la différence des deux autres, les membres des professions libérales entretiennent un rapport spécifique au marché. Par leur regroupement au sein de corporations professionnelles, ils ont pu limiter et même contrôler le champ de la concurrence dans leurs domaines d'activités respectifs; par voie de réglementation juridico-légale, leurs corps professionnels sont en situation de monopole dans leurs secteurs d'activité. L'avocat et le notaire, l'évaluateur et le comptable agréés, sont des intermédiaires obligés à toute démarche juridique ou légale et à toute transaction financière ou immobilière. Le médecin et ses pairs se sont appropriés l'exclusivité de tout acte ou diagnostic médical. Dans ce contexte, on comprendra aisément qu'ils aient un intérêt direct et même vital, du point de vue de leur reproduction sociale, à se faire particulièrement visibles au sein de la localité.

Enfin, le petit commerce de même que les professions libérales connaissent d'importantes transformations depuis la seconde guerre en particulier. Ces transformations affectent directement leur indépendance ainsi que leur capacité de répercuter sur les prix des marchandises et sur leurs honoraires les fluctuations de la vie économique. Ce n'est

donc pas tant leur existence que leur forme d'existence, et plus particulièrement leur rapport au marché qui est concerné.

Les précisions ayant été faites, voyons maintenant comment ceux-ci se comportent à la direction de l'association durant la période qui retient notre attention.

1/ Les agents du petit commerce: un repli temporaire et un retour remarqué

Le tableau VI ci-après permet de retracer le comportement des petits commerçants durant la période 1955-1975. Trois phénomènes se dégagent de l'information qui y est livrée.

TABLEAU VI

Mandats exercés par les propriétaires de commerces et d'entreprises assimilées
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
(classification relative établie sur une base quinquennale)

structure de direction	1956-1960 nombre (%)	1961-1965 nombre (%)	1966-1970 nombre (%)	1971-1975 nombre (%)	totaux nombre (%)
Conseil d'administration	13 (16)	6 (7)	6 (6)	18 (20)	43 (12)
Comité exécutif	6 (16)	0 (0)	0 (0)	3 (9)	9 (6)

Sources: Cf. tableau V.

De prime abord, la présence du petit commerce est beaucoup moins soutenue qu'elle n'apparaissait dans le classement précédent. Pour l'ensemble de la période envisagée, les commerçants assument respectivement 12 et 6% des mandats au C.A. et au C.E.. On se souviendra qu'en termes absolus, ils représentaient pas moins de 20% des administrateurs et 10% des

membres du C.E. de l'association. Ce qui, croyons-nous, traduit le caractère plutôt relâché et relativement distant du rapport qu'ils entretiennent avec la direction de la SSJBM. En règle générale, les agents du petit commerce ne sont pas particulièrement enclins à pratiquer le cumul de mandats et se montrent passablement distants des postes du Comité exécutif. En moyenne, ils demeurent en fonction durant 2,3 ans avant de se retirer. Si l'on se reporte à la situation que nous avons observée au moment de la réorganisation du mouvement durant les années 1930 alors qu'ils étaient particulièrement influents, les données ci-contre traduisent, pour leur part, un recul assez net de leur représentation à la direction depuis les années 1950.

En second lieu, on remarque le caractère irrégulier de la représentation de ce petit commerce et surtout son effacement durant les années 1960. En effet, sa présence est nettement polarisée aux deux extrémités de la période. Par contre, durant les dix années de débats internes autour de la réorientation du mouvement, sa participation demeure somme toute très marginale: entre 6 et 7% des mandats au C.A. et aucun au C.E.

Un dernier fait retient notre attention: il s'agit du retour des effectifs de ce groupe durant la première moitié des années 1970. Que les petits commerçants se soient affirmés comme une constituante importante de la direction du mouvement avant les années 1960 n'a rien de vraiment surprenant; mais qu'après s'être pratiquement éclipsés pendant

une décennie entière, ils réinvestissent le C.A. à de quoi retenir l'attention. En position marginale durant les grands débats qui ont mené à la réorientation de l'association, le retour du petit commerce survient au moment où elle est contestée de l'intérieur même de ses instances de direction.

2/ Les membres des professions libérales: de l'omniprésence à la défection

Au cœur de la réorganisation du mouvement en compagnie des agents du petit commerce, les membres des professions libérales constituent un groupe de dirigeants relativement actif durant la période étudiée. C'est du moins ce qui ressort des résultats présentés dans le tableau VII.

TABLEAU VII

Mandats exercés par les membres des professions libérales,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
(classification relative établie sur une base quinquennale)

structure de direction	1956-1960 nombre (%)	1961-1965 nombre (%)	1966-1970 nombre (%)	1971-1975 nombre (%)	totaux nombre (%)
Conseil d'administration	11 (14)	21 (24)	9 (10)	1 (1)	42 (12)
Comité exécutif	8 (22)	11 (28)	4 (11)	0 (0)	23 (16)

Sources: Cf. tableau V.

A priori, ce qui est remarquable chez-eux, ce n'est pas tant les effectifs qu'ils représentent - pour les vingt années étudiées, on n'en repère que huit au C.A. et quatre au C.E. - mais plutôt la durée de leur implication. En moyenne, ils

exercent leur fonction durant plus de cinq ans au C.A.. Il en est de même au C.E.. Le comportement des membres des professions libérales traduit donc une propension manifeste au cumul de mandats. Aussi, non seulement leur présence est-elle soutenue mais elle a tendance à se situer à proximité du noyau ferme de la direction de la SSJBM.

Par ailleurs, il y a lieu de relever une perte d'influence très marquée de leur part à partir du milieu des années 1960. Ce recul est d'autant plus remarquable qu'il fait suite à une période où ils sont très fortement représentés. Les chiffres sont éloquents: au C.A., 24% des mandats durant la première moitié des années 1960, 10% durant la seconde et à peine 1% après l'année 1970; au C.E., la proportion de mandats exercés passe de 28 à 11% puis à rien du tout après l'année 1970.

Deux faits sont à signaler dans cette défection des membres des professions libérales. Le premier, c'est le caractère précipité de leur retrait: en l'espace de très peu de temps, ils passent d'un état de sur-représentation à une quasi absence. Le second, c'est la coïncidence presque parfaite de leur départ des postes de direction avec les transformations du mouvement vers la fin des années 1960. A l'instar du petit commerce, ils sont demeurés en marge de la réorientation de la SSJBM. A cet égard, il nous apparaît plausible d'avancer que la réorientation ait constitué un repoussoir pour ces militants qui avaient été au nombre des leaders les plus influents depuis les origines du mouvement.

Le tableau VIII ci-contre retrace l'évolution de la participation des agents du petit commerce et des professions libérales réunis au sein des instances de direction de la SSJBM. L'évolution de leur représentation au C.A. épouse sensiblement les mêmes tendances que nous nous avons relevées précédemment. Après y avoir assumé autour de 30% des mandats de 1955 à 1965, leur représentation chute à 16% durant la seconde moitié des années 1960 puis remonte à un peu plus de 20% après 1970.

TABLEAU VIII

Mandats exercés par les commerçants et les membres des professions libérales
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
 (classification relative établie sur une base quinquennale)

structure de direction	1956-1960 nombre (%)	1961-1965 nombre (%)	1966-1970 nombre (%)	1971-1975 nombre (%)	totaux nombre (%)
Conseil d'administration	24 (30)	27 (31)	15 (16)	19 (21)	85 (24)
Comité exécutif	14 (38)	11 (28)	4 (11)	3 (9)	32 (22)

Sources: Cf. tableau V.

On peut néanmoins se figurer plus nettement la régression de ce groupe de militants en examinant l'évolution au Comité exécutif. Leur représentation y passe en effet de près de 40% durant la seconde moitié des années 1950 à un peu moins de 10% après l'année 1970. Cette perte d'influence est donc considérable et témoigne d'un fait significatif: la réorientation du mouvement des SSJB a signifié une marginalisation des positions du petit commerce et des membres des professions libérales. En dépit du retour des petits

commerçants au C.A. vers la fin de la période, la relation de la petite propriété à l'égard du pouvoir exécutif n'en continue pas moins de s'amenuiser.

b) Les agents de l'encadrement:

A plusieurs égards, les agents de l'encadrement forment un ensemble nettement distinct des représentants du petit commerce. Les premiers, salariés, appartiennent aux organisations modernes et bureaucratiques; les seconds se développent et se reproduisent sur la base de la petite propriété. Tandis que celle-ci est menacée par le capitalisme de monopole, celle-là au contraire y accroît ses effectifs et s'affirme. L'une trouve donc ses conditions d'existence mêmes dans le processus qui fait disparaître l'autre: la prolétarisation (28).

Globalement, ces agents regroupent tous ceux qui, au sein des administrations, des entreprises et des institutions, occupent les positions intermédiaires entre la direction et l'exécution proprement dites. L'encadrement se compose grossièrement de l'ensemble des fonctions relevant de la gestion, de l'organisation, de la régulation et de la conception dans les procès de travail. Il s'agit donc de fonctions qui requièrent une qualification relativement élevée dont les places correspondantes - au sein des unités de gestion et de production - sont d'ailleurs de plus en plus sanctionnées par la détention de diplômes de niveaux supérieurs (29).

A première vue, ces petits-bourgeois d'encadrement des services publics, de la production, du commerce et de la finance forment un ensemble passablement hétérogène dont l'unité apparaît, à certains égards, fort discutable. C'est pourquoi nous distinguons deux fractions au sein de l'encadrement sur la base des positions occupées dans le cadre de l'organisation sociale du travail.

La première fraction regroupe les agents qui, dans les procès de travail, assument globalement les fonctions secondaires du pouvoir patronal. C'est-à-dire, l'ensemble de ces fonctions qui, dans le cadre de la concentration des entreprises et de la croissance des appareils d'Etat, ont été morcelées, standardisées puis confiées à des gestionnaires spécialisés. En somme, une des caractéristiques de ces agents c'est d'exercer et de détenir une autorité ou un pouvoir que l'on pourrait qualifier d'intermédiaire, de médiation, de relais... En fait, ce sont eux qui sont chargés de la mise en œuvre de programmes, de politiques et de directives décidés en hauts lieux; mais, le plus souvent, ce ne sont pas eux qui en décident et en élaborent les contenus (30). Au nombre de ces agents, on retrouve les gestionnaires de la petite et moyenne entreprise, les fonctions de gérance et de direction d'établissements locaux ou régionaux qui s'insèrent dans le prolongement d'entreprises ou d'institutions d'envergure supra-régionale, l'ensemble des cadres intermédiaires et une bonne partie du personnel cadre de niveau supérieur (31).

La seconde fraction se compose de l'ensemble des salariés

effectuant un travail relativement qualifié, dont la fonction est d'assurer les conditions de production/reproduction des rapports sociaux, l'entretien et la formation de la main-d'œuvre, la production d'idées, de valeurs, de techniques et de connaissances scientifiques qui participent globalement à la production et à la reproduction de la société (32). A la différence des agents de la première fraction, ils ne détiennent pas d'autorité proprement dite dans les rapports de travail.

Au total, les effectifs de ces deux fractions sont ceux qui, au sein des appareils publics ou privés, occupent les places assignées à la gestion des rapports de travail, à la régulation et à l'innovation sociale (33). La cohésion entre ces deux fractions ne repose en fait que sur un seul point d'ancrage commun, mais il est fondamental: regroupant l'ensemble des agents d'appareils, elles défendent d'abord ceux-ci, bien qu'elles puissent s'opposer à plusieurs autres égards (34).

Les tableaux IX et X paraissant ci-dessous, exposent les données relatives à l'évolution de la représentation des agents de l'encadrement au Conseil d'administration et au Comité exécutif régionaux de la SSJBM. Sont regroupés ici l'ensemble des mandats assumés par les catégories #2 et 4 de la classification socio-professionnelle précédemment abordée, c'est-à-dire le personnel cadre et administratif et les scientifiques et techniciens supérieurs. Au préalable,

TABLEAU IX

Mandats d'administrateurs exercés par les agents de l'encadrement,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
 (classification relative établie sur une base quinquennale)

statut juridique de l'unité de gestion	1956-1960 nombre (%)	1961-1965 nombre (%)	1966-1970 nombre (%)	1971-1975 nombre (%)	totaux nombre (%)
public et parapublic	16 (20)	22 (25)	32 (35)	23 (25)	93 (26)
privé	10 (12)	11 (13)	7 (8)	5 (5)	33 (9)
coopératif	11 (14)	10 (11)	1 (1)	7 (8)	28 (8)
totaux	37 (46)	42 (49)	40 (43)	35 (38)	154 (44)

Sources: Cf. tableau V.

mentionnons que les agents de la première catégorie sont beaucoup plus présents que ceux de la seconde: pour l'ensemble de la période, ceux-là détiennent 33% des mandats au C.A. et 41% des mandats au C.E. alors que ceux-ci assument respectivement 11 et 13% des mandats au sein des instances en question.

TABLEAU X

Mandats au Comité exécutif exercés par les agents de l'encadrement
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
 (classification relative établie sur une base quinquennale)

statut juridique de l'unité de gestion	1956-1960 nombre (%)	1961-1965 nombre (%)	1966-1970 nombre (%)	1971-1975 nombre (%)	totaux nombre (%)
public et parapublic	9 (24)	6 (15)	19 (51)	12 (36)	46 (31)
privé	2 (5)	5 (13)	2 (5)	1 (2)	10 (7)
coopératif	7 (19)	9 (23)	0 (0)	7 (21)	23 (16)
totaux	18 (50)	20 (51)	21 (57)	20 (59)	89 (54)

Sources: Cf. tableau V.

Tels que l'indiquent les résultats présentés, la position détenue par l'ensemble des agents de l'encadrement laisse entrevoir l'influence qu'ils ont été en mesure d'exercer au sein du mouvement.

D'abord, nous émettrons quelques commentaires généraux.

Pour l'ensemble de la période analysée, la direction régionale de la SSJBM a constitué, semble-t-il, un lieu et une tribune d'expression particulièrement convoités par ces agents associés à la croissance de l'Etat et des grandes organisations en général. Les chiffres sont éloquents: à eux seuls, ils détiennent respectivement 44 et 54% des mandats au C.A. et au C.E.. Près de 60% de ces mandats sont exercés par des agents des secteurs public et para-public, pour la plupart des gestionnaires d'établissements d'éducation.

Par ailleurs, on peut relever une certaine régression de la représentation des agents de l'encadrement au Conseil d'administration à partir des années 1960. Leur part de mandats y passe en effet de près de 50% entre 1961-1965 à 38% après l'année 1970.

Fait intéressant, on observe le phénomène inverse au Comité exécutif. Alors que leur représentation au C.A. enregistre un certain recul, leur présence au C.E. est en progression soutenue. Leur proportion de mandats y passe de 50% durant la seconde moitié des années 1950 à près de 60% vers la fin de la période. Il apparaît donc très plausible

que ce contrôle progressif de l'organe exécutif par les agents de l'encadrement se soit effectué au détriment des éléments du petit commerce et des professions libérales. La présence de ces derniers, rappelons-le, est en chute libre au sein du C.E.: 38% des mandats assumés vers la fin des années 1950 à 9% durant la première moitié des années 1970.

Sous un angle plus particulier maintenant, en référant toujours aux données présentées dans les tableaux IX et X, on remarque que les agents de l'encadrement ne se comportent pas de manière identique. Selon qu'ils proviennent des secteurs public, privé ou coopératif, on enregistre d'importantes variations au niveau de leurs stratégies de positionnement.

D'abord, les éléments du secteur public - qui, rappelons-le, proviennent principalement des institutions d'enseignement - sont au plus fort de leur représentation durant la seconde moitié des années 1960 alors qu'ils assument la moitié des mandats au sein de l'organe exécutif et 38% de l'ensemble des mandats d'administrateurs. Au moment même où le système d'éducation est en proie à d'importants bouleversements, ces gestionnaires intimement liés à la restructuration scolaire se positionnent à la direction de la SSJBM et s'associent à sa réorientation.

Les agents du secteur coopératif - surtout des gérants de caisses populaires - se comportent de façon similaire à ce que nous avons observé dans le cas de la petite propriété. La réorientation du mouvement s'est accompagnée, semble-t-il,

d'une certaine désaffection de leur part. Au Comité exécutif, leur recul est très manifeste: entre 1966 et 1970, ils y sont complètement absents, et ce après y avoir exercé près du quart des mandats durant le quinquennat précédent. Par ailleurs, à l'instar du petit commerce, ils effectuent un retour à la direction après l'année 1970.

Il reste enfin les agents du secteur privé. Des trois secteurs étudiés, celui-ci apparaît le moins influent. De plus, sa présence enregistre une régression continue: au C.A., sa part de mandats passe de 12% vers la fin des années 1950 à 5% durant la première moitié des années 1970. Même désaffection au C.E. à la différence qu'ils connaissent un léger regain pendant les années 1961-65. Vers la fin de la période étudiée, leur position est passablement marginale: seulement 2% des mandats au C.E..

*

*

*

Pour conclure, nous insisterons sur les deux phénomènes qui nous apparaissent les plus intéressants.

En premier lieu, gestionnaires des caisses populaires locales, petit commerce et membres des professions libérales, pour une part, et agents de l'encadrement des services publics, pour une autre part, ont apparemment entretenu des rapports conflictuels durant la période étudiée. C'est du moins ce que révèle un examen de l'évolution de leurs

stratégies de positionnement à la direction de l'association; le recul des premiers étant généralement comblé par la poussée des seconds et vice versa. Leur disposition à l'égard de la réorientation du mouvement, semble-t-il, fut déterminante durant les années 1960: repoussoir pour les premiers, elle a constitué un véritable exutoire à l'expression des seconds. C'est également ce que confirme la réaction postérieure à la réorientation pendant la première moitié des années 1970: la contestation interne s'est notamment accompagnée d'un re-positionnement des premiers au sein des instances décisionnelles de la SSJBM.

Enfin, il y a lieu de relever la synchronie presque parfaite de l'ascension des agents de l'encadrement des services publics et de la période probablement la plus intense de la restructuration du système d'éducation. C'est précisément au moment où la restructuration scolaire bouleversait tout un système de places et de rapports de pouvoir au sein de ces institutions que ces gestionnaires, qui étaient au cœur du processus, ont été les plus enclins à investir la direction régionale du mouvement (35).

c) Les ouvriers et les employés:

Les rapports que nourrit la direction régionale de la SSJBM au milieu social, ne sont évidemment pas réductibles à ceux qu'elle entretient avec les diverses composantes de la petite-bourgeoisie, bien que ces derniers soient manifestement

des rapports de nature privilégiée. Les nationalismes possèdent en effet une capacité et une force d'attrait populaire qui en font notamment un phénomène social très complexe en soi (36). Ce que nous avons mis en cause jusqu'à maintenant ce n'est pas tant l'absence d'assise populaire du mouvement que le fait qu'il ait été animé par des éléments de la petite-bourgeoisie.

Tout comme les rapports sociaux ne sauraient être réductibles aux seuls rapports de classes, les phénomènes de distinction et d'expression sociales ne sauraient être assimilables à leur seul caractère de classe. Le phénomène des alliances et des oppositions sociales traduit en effet une réalité infiniment plus complexe.

Pour légitimer son leadership associatif, la petite-bourgeoisie doit constamment s'associer le concours symbolique et tangible, d'éléments provenant d'autres classes et s'identifiant à la même idéologie et au même projet. Cette réalité est d'autant plus impérative qu'on a affaire à un mouvement dont la raison d'être originale et fondamentale repose sur la promotion des intérêts de la "nation" au-delà des contradictions qui la traversent.

Dans l'analyse des associations, deux phénomènes distincts doivent être pris en considération. D'une part, le réseau associatif est travaillé par un ensemble de rapports sociaux qui le dépasse très largement; il reproduit en son sein des modes d'identification, de distinction et d'expression

sociales qui recourent grossièrement ceux de la société globale. Par effet de retour, l'association participe à l'affirmation de groupes sociaux particuliers.

C'est dans cette perspective que nous appréhendons la présence des ouvriers et des employés à la direction régionale de la SSJBM (37). Nous allons maintenant voir que s'ils assument une part non-négligeable des mandats à la direction, leur représentation demeure tout de même relativement marginale en regard de la proportion qu'ils représentent au sein de la population.

Les tableaux XI et XII présentent l'évolution de la part de mandats exercés par ces agents composés d'ouvriers et de petits contremaîtres d'entreprises industrielles (surtout des papeteries), et d'employés des commerces, des services et des administrations (38). Pour reprendre une distinction communément utilisée, nous les avons regroupés selon qu'ils

TABLEAU XI

Mandats d'administrateurs exercés par les ouvriers et les employés,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
 (classification relative établie sur une base quinquennale)

catégorie	1956-1960 nombre (%)	1961-1965 nombre (%)	1966-1970 nombre (%)	1971-1975 nombre (%)	totaux nombre (%)
cols blancs	8 (10)	6 (7)	10 (11)	11 (12)	35 (10)
cols bleus	10 (13)	11 (13)	18 (19)	12 (12)	51 (14)
totaux	18 (23)	17 (20)	28 (30)	23 (24)	86 (24)

Sources: Cf. tableau V.

étaient cols bleus ou cols blancs de façon à vérifier s'il existe des différences de comportement entre les deux groupes.

TABLEAU XII

Mandats au Comité exécutif exercés par les ouvriers et les employés,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
 (classification relative établie sur une base quinquennale)

catégorie	1956-1960 nombre (%)	1961-1965 nombre (%)	1966-1970 nombre (%)	1971-1975 nombre (%)	totaux nombre (%)
cols blancs	4 (11)	0 (0)	4 (11)	0 (0)	8 (5)
cols bleus	1 (3)	8 (20)	5 (14)	6 (18)	20 (13)
totaux	5 (14)	8 (20)	9 (25)	6 (18)	28 (18)

Source: Cf. tableau V

En regard de la proportion qu'ils constituent dans la population active, on constate que, d'un point de vue général, ces éléments sont nettement sous-représentés. Pour l'ensemble de la période concernée, ils détiennent 24% des mandats d'administrateurs et 18% des mandats au C.E.. A titre de comparaison, rappelons que ces proportions sont respectivement de 44 et 54% chez les agents de l'encadrement. Non seulement ces travailleurs sont-ils beaucoup moins influents que ne le sont les agents de l'encadrement au sein des deux organes de direction, mais à la différence de ceux-ci, ils ont tendance à se tenir à distance du pouvoir exécutif. Encore faudrait-il ajouter que la part de mandats qu'ils détiennent au C.E. est redevable au cas assez particulier d'un petit contremaître d'une papeterie ayant assumé à lui seul près de la moitié de

l'ensemble des mandats qu'y ont remplis les cols bleus et les cols blancs.

En examinant maintenant comment se comportent cols bleus et cols blancs à différents moments de la période, on remarque que leur représentation au sein des deux instances est somme toute très fluctuante et relativement discontinue. D'abord la présence des cols blancs est celle qui apparaît la plus sporadique et la plus marginale au niveau du Comité exécutif: seulement 5% des mandats y sont accomplis par eux durant l'ensemble de la période. Au Conseil d'administration, leur représentation est un peu plus stable bien que très faible: ils y exercent 10% des mandats. Les cols bleus, bien que plus nombreux, assument également une présence plutôt fluctuante au sein des deux organes.

C) PERSISTANCES ET CHANGEMENTS:

Nous avons procédé à l'étude empirique de l'évolution de la composition sociale de la direction régionale de la SSJBM durant ces années, qui s'amorcent durant l'ère duplessiste et se terminent à la veille de l'accession au pouvoir d'un parti souverainiste.

Pendant cette période, il s'est manifestement opéré une restructuration des rapports de forces entre les différentes composantes d'une petite-bourgeoisie nationaliste à caractère urbain. Petits commerçants, membres des professions libérales et agents de l'encadrement des services, de l'éducation et de la finance ont entretenu des rapports privilégiés avec la direction de l'association. C'est en ce lieu qu'ils se sont liés autour d'une idéologie, d'un projet et de pratiques associatives déterminés; c'est également en ce lieu, comme nous l'avons vu précédemment, que s'y sont manifestées leurs oppositions.

Les rapports entretenus par la direction de la SSJBM et son milieu social, nous le répétons, ne sont cependant pas réductibles aux seuls rapports noués avec les agents de la petite-bourgeoisie locale. Dans le cadre de l'investigation menée à la section précédente, nous avons également retracé la présence d'un certain nombre d'ouvriers et de petits contremaîtres de la grande entreprise, d'employés des administrations, des services, de la finance et du commerce.

S'ajoute enfin la présence, quoique très marginale, de quelques anciennes dirigeantes des comités féminins et de cultivateurs.

En fait, si l'on s'en tient à la direction régionale du mouvement, il existe un phénomène qui, dans notre esprit, demeure incontestable: c'est le leadership qu'y ont assumé les éléments de la petite-bourgeoisie urbaine. Mais en demeurer à ce constat apparaît insuffisant. L'aspect le plus intéressant du phénomène tient plutôt au positionnement des diverses composantes de cette petite-bourgeoisie et de l'évolution des rapports qu'elles ont entretenus des années 1950 jusqu'au milieu des années 1970. C'est d'ailleurs à ce niveau d'analyse qu'il y a place pour beaucoup plus de nuance. A la direction du mouvement, le déclin des uns n'exclut pas la possibilité qu'il puisse être suivi de certains moments de regain, tout comme l'ascension des autres n'exclut pas d'éventuelles périodes de régression.

C'est pourquoi, en envisageant la période étudiée dans sa globalité, nous définissons la direction régionale du mouvement des SSJB en Mauricie comme ayant été constituée d'un bloc d'alliances à dominante petite-bourgeoise.

Mais pour qu'un tel bloc d'alliances puisse émerger, se positionner et se reproduire, il lui faut une cohésion qui tienne notamment à une certaine homogénéité ainsi qu'à une relative continuité. Au-delà de leurs différences, les dirigeants régionaux de la SSJBM se rejoignent sur certains points de convergence importants: leur appartenance à la

collectivité francophone, leurs assises urbaines, leur identification à la région, leur appartenance de classe, les secteurs d'activité économique où ils oeuvrent, leur âge, leur adhésion au nationalisme, etc.

Cependant, cette apparente homogénéité n'a pas empêché l'éclatement d'importantes oppositions au sein de ce bloc d'alliances. De là, nous devons préciser notre définition du bloc d'alliances qu'a incarné la direction de la SSJBM.

Le leadership au sein de la SSJBM, croyons-nous, s'est constitué autour d'un bloc particulier d'alliances nouées entre des agents de la petite propriété marchande, des professions libérales et de l'encadrement des services, de l'éducation et du mouvement coopératif. Ce bloc n'est cependant pas statique: il est un équilibre précaire et instable constamment à refaire et continuellement en proie à des réaménagements. Le discours officiel, l'orientation et la stratégie globale de l'association en des moments déterminés, expriment généralement un "consensus" à l'intérieur duquel se trouve cristallisé un rapport donné entre les agents en présence.

1. Au cœur de la réorientation: la transformation d'un bloc d'alliances

En 1968, lors des assises du Congrès régional de la SSJBM,

le directeur-général de la Fédération s'exprimait ainsi à propos de l'évolution récente du mouvement:

"... Auparavant, les SSJB avaient manifestement fait preuve d'un nationalisme de revendication. C'était l'époque de la survie d'une société civile, à caractère rural, profondément attachée aux valeurs traditionnelles incarnées par la foi, la langue et les institutions. C'était l'époque du nationalisme pan canadien qui s'exprimait par les réclamations d'une société non encore identifiée à un territoire national, à un Etat national, à une langue nationale...

... elles (les SSJB) ont adopté peu après le thème général: "Vers un Québec fort", conscientes enfin de la nécessité pour la nation canadienne-française de se donner un Etat national qui soit le porte-parole d'une collectivité en marche vers son identification culturelle, politique, sociale et économique.

... Ce thème qui a inspiré le mouvement, qui lui a fait prendre conscience du rôle d'un Etat moderne et des instruments qu'il doit se donner pour assurer le plein épaulement d'une collectivité, ce thème, dis-je, a inspiré ce nouveau nationalisme d'orientation exprimé en ces dernières années par le mouvement." (39)

Il s'est opéré durant cette période, et c'est là la thèse principale à laquelle nous ont conduit nos travaux, une restructuration des rapports de pouvoir entre les composantes du bloc d'alliances à la direction du mouvement. On a assisté, pour ainsi dire, à l'effritement graduel d'un leadership de conservation assumé par des agents de la petite bourgeoisie marchande et libérale, puis à l'émergence et l'affirmation progressives d'un nouveau leadership axé sur les thèmes de la modernité, de l'Etat et du souverainisme, exercé cette fois-ci par des agents de la petite-bourgeoisie salariée

de l'encadrement étroitement associée à la croissance des appareils de l'Etat québécois.

Issus des processus d'industrialisation et d'urbanisation intensives de la période d'après-guerre, ces petits bourgeois de l'encadrement y avaient enregistré une croissance d'effectifs très substantielle, et s'étaient originellement développés à l'intérieur même des institutions contrôlées par l'Eglise (40).

L'amélioration d'ensemble de leurs places dans l'organisation sociale du travail de même que leur ascension politique sur la scène locale ont été corrélatives à l'effritement du leadership social du clergé et du bloc d'alliances qui le supportait. Non seulement se sont-ils constitués en tant que gestionnaires du tissu social par le biais de la croissance des appareils d'Etat, mais pour légitimer leur ascension et supplanter le traditionalisme et l'influence persistante exercée par les notables locaux, ils se sont faits les véhicules privilégiés d'un nouveau nationalisme axé sur les thèmes de la modernité et de l'Etat. Une des stratégies déployées: le positionnement au sein du réseau associatif et institutionnel local et, entre autres, l'investissement des postes de direction à l'intérieur du mouvement des SSJB, puissante organisation nationaliste, historiquement enracinée, pourvue de solides assises financières et d'une aire d'activités très étendue (41).

Le processus à l'intérieur duquel se sont opérés les réaménagements à la direction de l'association, c'est celui de

la réorientation; et comme nous l'avons entrevu au chapitre précédent, elle ne s'est pas effectuée sans heurts. Elle s'amorce timidement vers le milieu des années 1950 avec la tenue de la première conférence provinciale sur l'éducation et atteint son point culminant vers la fin des années 1960 avec l'adoption de la position souverainiste (42).

Nous ne reviendrons pas sur les facteurs qui ont favorisé la réorientation du mouvement, nous avons déjà abordé cet aspect. Mentionnons, à titre de rappel, le nouveau style de leadership assumé par la Fédération, l'ascension des permanents, la conjoncture sociale et politique particulière du Québec des années 1960, l'arrivée d'une jeune génération de militants à la direction du mouvement, la marginalisation des nationalistes conservateurs et du rôle de l'Eglise, etc.

Nous insisterons plutôt sur les principales manifestations et implications provoquées par cette réorientation.

D'abord, sous le coup d'une restructuration sociale et d'une redéfinition des données et des enjeux politiques à l'échelle de la société québécoise, la direction de la SSJBM s'est transformée. En témoignent la marginalisation des petits bourgeois marchands en termes de représentation au sein des instances de direction régionale, l'effacement du clergé dont les interventions se font de façon de moins en moins directes, et la défection des membres des professions libérales. Inversement, la réorientation s'est accompagnée

d'un positionnement stratégique des petits-bourgeois de l'encadrement - en particulier, ceux des appareils d'Etat et plus spécifiquement ceux du secteur de l'éducation - qui se sont accaparés progressivement le contrôle du pouvoir exécutif. Cette ascension vers les postes de commande est révélatrice d'un double phénomène. D'abord, ces derniers ont probablement été au nombre des principaux instigateurs des changements; du moins, leur présence en a constitué un support déterminant. Ensuite, par effet d'entraînement, la réorientation a exercé par elle-même une attraction sur d'autres agents aux caractéristiques sociales similaires, pour la direction régionale du mouvement.

La seconde manifestation de la réorientation du mouvement s'est exprimée à travers un déplacement de perspectives fondamental dans le discours nationaliste tenu par la direction du mouvement. Ce re-centrage du discours des dirigeants s'est manifesté à travers leur perception et leur interprétation des problèmes et des questions concernant la société québécoise.

La logique du discours nationaliste propagé par les petits marchands et les membres des professions libérales reposait sur la primauté du local, en fait, de la société locale. Ce cadrage plutôt étroit peut être attribuable aux assises du marché sur lequel reposent leurs activités économiques. Leur rapport à la société locale est d'abord un rapport de clientèles. A titre d'illustration, rappelons les campagnes

d'"Achat chez-nous" mises sur pied à partir des années trente, la collaboration soutenue des dirigeants régionaux avec la Chambre de commerce locale (43), leur étroite complicité avec le projet économique porté par le Mouvement Desjardins et leur participation à la fondation de caisses populaires locales (44). En témoigne également cette résolution, parmi d'autres, adoptée lors du Congrès de 1955:

"La Société St-Jean-Baptiste des Trois-Rivières suggère à la FSSJBQ qu'une campagne d'éducation soit amorcée dans toutes les régions affiliées pour démontrer l'importance qu'il y a pour les Canadiens français d'orienter leurs économies et d'effectuer le plus possible, leurs placements dans des institutions reconnues chez-nous, accordant hiérarchiquement leurs préférences au secteur local d'abord, au secteur régional, provincial et fédéral ensuite. Que par la même campagne, on intensifie la propagande en faveur de l'habitation, première forme de placement pour la famille canadienne-française." (45)

Par opposition, avec la réorientation du mouvement, on assiste, pour ainsi dire, à un recentrage du discours officiel tenu par les dirigeants régionaux du mouvement. Désormais, les questions relatives au développement de la société québécoise sont abordées dans leur globalité; l'identification à un territoire national, à une région puis à un Etat national se substitue au sentiment d'appartenance à la localité et à la paroisse. Le local ne tient plus dans le discours qu'une place marginale; ceux qui en défendent l'autonomie sont perçus comme des freins au développement. L'Etat québécois de concert avec la région - ou plutôt les élites qui s'en font les promoteurs et les agents de développement - s'incarnent

comme les véritables forces du développement de la "nation". L'inversion dans la hiérarchie des préoccupations des dirigeants est pour le moins radicale, comme en témoignent ces deux extraits tirés d'une conférence intitulée "La ville, pôle de développement du Québec moderne", tenue lors des assises du Congrès régional de 1968:

"Avec la Révolution tranquille, l'Etat a intensifié son action dans le domaine social et culturel (...) et a posé les bases d'une intervention plus grande dans le domaine économique (...). Il semble donc que les Québécois acceptent de plus en plus le fait que le gouvernement qui les représente doit utiliser son pouvoir pour contrôler une partie de la vie économique de la province (...). Mais l'effort de l'Etat seul n'est pas suffisant pour décentraliser l'industrie (sic.). Souvent l'Etat ne peut que créer les conditions favorables au développement industriel. Devront alors intervenir les entrepreneurs du Québec."

Et poursuit le conférencier:

"Le développement urbain au Québec doit donc s'inscrire dans le cadre d'un développement régional qui s'intègrera lui-même dans le cadre d'un développement planifié au niveau de l'ensemble du Québec. Il faudra donc repenser les structures administratives urbaines car comment planifier une région, créer une véritable capitale régionale, créatrice de nouveaux emplois, offrant des services multiples, si on se bute à une autonomie locale jalousement conservée et réfractaire à tout regroupement. Voilà pourquoi, nous croyons que seule une véritable discussion publique, sérieuse et systématique avec l'ensemble de la population, les corps intermédiaires et les autorités en place, rendra possible l'émergence d'une conscience régionale qui donnera naissance à une véritable capitale régionale." (46)

A travers ce déplacement de perspectives - du local vers le régional puis le national - dans le discours

développementiste tenu par la direction du mouvement, se dégagent les thèmes centraux de l'idéologie véhiculée par les agents de l'encadrement des appareils d'Etat. Cette dernière suppose la pénétration des appareils d'Etat au sein de la société locale qui renvoie, à son tour, à l'uniformisation et à la centralisation des politiques en matière de développement économique et social. Qui d'autre en effet que les agents de cette petite-bourgeoisie oeuvrant à l'intérieur des appareils d'Etat, sont à même d'élaborer, de mettre en oeuvre et de coordonner, pour reprendre les expressions du conférencier, une politique globale de "développement urbain qui puisse s'inscrire dans le cadre d'un développement régional lui-même intégré à un développement planifié à l'échelle du Québec" (47).

Au cœur de la réorientation donc, deux logiques développementales se sont opposées: une première, le libéralisme économique, reposant sur la non-intervention de l'Etat, privilégiant l'initiative et l'autonomie de l'entreprise privée tout en laissant aux élites locales le pouvoir de négocier le développement; une seconde, reposant sur l'action prépondérante de l'Etat reconnu comme moteur, planificateur et élément intégrateur de la localité à la "nation". Derrière l'opposition entre ces deux "projets" de développement, se pose un enjeu fondamental: la perte de pouvoir de la petite-bourgeoisie indépendante et libérale à la faveur de celle de l'encadrement des appareils.

La troisième manifestation de la réorientation du mouvement des SSJB s'est exprimée à travers le passage d'un nationalisme pan-canadien contradictoirement entiché d'autonomisme provincialiste à un nationalisme québécois, à dominante souverainiste et beaucoup plus revendicatif. Nous n'insisterons pas sur cet aspect de la réorientation que nous avons notamment abordé au chapitre précédent. Rappelons simplement qu'il a été au centre des affrontements et des dissensions qui se sont manifestés au sein du mouvement au tournant des années 1970, et qu'il fut, en quelque sorte, l'aboutissement logique d'une ambiguïté qui avait été longtemps entretenue à cet égard (48).

2. LE PROJET:

Jusqu'ici, nous avons envisagé l'évolution du mouvement en insistant sur les changements, voire les ruptures entraînées par la réorientation. Bien que ces transformations aient été majeures, faisant l'enjeu d'importants conflits internes, en demeurer à ce stade de l'analyse consisterait en quelque sorte à n'envisager que la partie émergée de l'iceberg, tout en laissant inexplorée sa partie la plus profonde. On se trouve, pour reprendre une autre expression, face à l'arbre qui empêche de voir la forêt.

En deçà du réaménagement des rapports de pouvoir au sein

du bloc dirigeant de l'association et des transformations qui ont redéfini les pôles du discours social entretenu par les dirigeants, persiste paradoxalement une étonnante continuité dans le projet social porté par le mouvement des SSJB depuis la seconde guerre en particulier (49). Ce projet social, croyons-nous, a reposé sans cesse sur une volonté de voir se constituer une bourgeoisie nationale, apte à concurrencer le capital étranger et assez puissante pour permettre aux francophones de s'approprier le contrôle du développement économique du Québec. Ce projet supposait, à son tour, la fusion des classes sous l'hégémonie de celle-ci. Dans ce contexte, un mouvement tel que celui des SSJB pouvait espérer réaliser cette unité intégrale de la "Nation". Tantôt "guides investis d'une mission nationale", à l'occasion "modérateurs des positions extrêmes" et parfois "instrument de pression agissant au nom des intérêts de la Nation", toujours les dirigeants du mouvement des SSJB ont vu dans celui-ci le lieu et l'instrument, parce qu'"apolitiques", d'où était possible la réalisation intégrale de l'unité nationale. Ce qui nous laisse croire qu'un des enjeux de la réorientation ne fut pas tant le projet porté par le mouvement, mais la stratégie et les agents sociaux les plus aptes à le réaliser. Le déplacement de perspectives consécutif à la réorientation a mis en cause moins le contenu du "projet national", que l'acteur voire le maître-d'œuvre de sa réalisation: une bourgeoisie francophone, alors clairsemée et ne possédant que de faibles assises dans le secteur industriel ou, d'autre

part, un Etat national puissant, levier du développement économique et social, pourvu des pouvoirs d'intervention nécessaires pour soutenir les éléments d'une bourgeoisie nationale.

a) La fusion des classes, la réalisation de l'unité nationale:

Les anciens dirigeants se percevaient eux-mêmes comme l'"élite de la Nation", les "guides" ou encore les "phares", pour reprendre les expressions utilisées durant les années 1950, qui, au-delà des allégeances politiques, voyaient à la survie d'une société encore fortement soumise à l'influence du clergé. Ils étaient investis d'une mission salvatrice: assurer la survie et l'épanouissement de la nation canadienne-française dans le cadre d'une économie dominée par l'industrie étrangère. La condition préalable à cette survie: la dissolution des conflits de classes entre Canadiens français par l'intégration au sein du mouvement national d'une classe ouvrière de plus en plus combattive et revendicatrice; cette intégration allait être réalisée, bien entendu, sous la direction des leaders du mouvement. Ainsi s'exprimait le président régional de la SSJBM dans une allocution prononcée lors des assises du Congrès de 1953:

"...le but suprême de notre action consiste à réintégrer la classe ouvrière dans le mouvement national. Il n'y a pas à se le cacher, la classe ouvrière n'est plus attachée de cœur et d'esprit aux mouvements nationaux. C'est dans les mouvements ouvriers qu'elle concentre ses forces (...)

Notre tâche future apparaît donc claire-

ment. Nous devons faire le pont entre la classe professionnelle, la classe dirigeante et la classe ouvrière. Entreprise délicate qui ne sera accomplie sans heurts...

Notre objectif permanent est de grouper tous les Canadiens français de la région dans une grande famille." (50)

Rappelons que les années 1950 ont été notamment marquées par d'importants et violents conflits qui ont opposé le mouvement ouvrier d'une part, et les entreprises étrangères appuyées par le gouvernement duplessiste, de l'autre (51). On pourrait, et de façon légitime, attribuer le contenu de cet extrait de discours à des circonstances ou une conjoncture particulière, mais cet appel à la collaboration de classes et à leur fusion au sein du mouvement des SSJB persiste toujours durant les années 1960. En témoigne cet extrait tiré du document de présentation soumis par les SSJB lors du lancement, en 1964, du grand mouvement qui devait mener à la tenue des Etats Généraux du Canada Français, quatre années plus tard. L'initiative de l'organisation de ce rassemblement, rappelons-le, fut celle des SSJB:

"(...) Les Sociétés (i.e. les SSJB, n.d.l.r.) qui n'ont pas d'intérêts particuliers à défendre ne peuvent et ne doivent être considérées comme des corps intermédiaires au sens que l'on accorde aujourd'hui à ce concept. Elles sont beau-plus que de simples corps intermédiaires, elles sont ni plus ni moins par l'intermédiaire de leur Fédération provinciale, le mouvement national des Canadiens français. En un mot le guide national. Au-dessus des intérêts particuliers, des allégeances politiques et des positions extrémistes, les SSJB se retrouvent pour promouvoir les intérêts supérieurs de la Nation canadienne-française, groupée de façon homogène dans une partie que nous appelons maintenant

l'Etat du Québec. (...)

Porteurs du flambeau de la foi en la nation canadienne-française, les membres SSJB, dans leur milieu, devront être l'incarnation de ce vouloir-vivre collectif et de toutes les mesures indispensables à sa réalisation." (52)

Ici un nouveau référent, "l'Etat du Québec", perçu comme le lieu de la synthèse nationale, vient remplacer la "grande famille" régionale. On sent le déplacement de perspectives dans le discours; le fond reste cependant le même: un mouvement, "au-dessus des intérêts particuliers, des allégeances politiques et des options extrémistes", voué à la promotion des "intérêts supérieurs de la Nation canadienne-française". Même logique de négation des classes, même logique d'intégration... Cette proclamation de la neutralité et de l'apolitisme du mouvement perdure constamment, même si avec le temps l'Etat devient une composante fondamentale dans le discours, et en dépit du fait que les visées et les ambitions de ce dernier deviennent un peu plus réalistes.

Au tournant des années 1970, au moment où la conjoncture politique et sociale polarise les intervenants, les dirigeants régionaux adoptent le ton de la modération en voulant concilier tradition et modernité:

"Nous devons refouler le plus possible cet égoïsme aveugle des possesseurs trop tranquilles d'une vérité d'une autre époque et encourager ces gens informés et curieux qui veulent vivre à l'heure des années 1970, dans le plus grand respect des traditions qui nous rassemblent tous." (53)

En somme, à quelque moment que l'on se reporte dans l'évolution du mouvement, que ce soit en amont ou en aval de la réorientation, une étonnante continuité persiste quant à la logique inhérente au projet porté par l'association: la négation, implicite ou explicite, des contradictions et des conflits sociaux traversant la collectivité francophone du Québec et, par là, l'ambition de vouloir réaliser l'unité intégrale de la nation. De là, les insistantes proclamations visant à souligner le caractère soi-disant apolitique de l'association et ce, en dépit du fait qu'elle ait été au cœur de dissensions politiques depuis ses origines au milieu du XIXème siècle (54).

b) La constitution d'une bourgeoisie nationale:

A partir du début des années 1950, on décèle, dans le discours des dirigeants de l'association, une volonté ferme de vivre à l'heure de l'industrie, d'y voir les francophones y occuper une place et un rôle actifs. Le problème constamment soulevé était la place marginale occupée par les francophones dans l'industrie et le rôle de second plan qu'ils y jouaient. De là, les dirigeants faisaient valoir la nécessité de favoriser l'éclosion puis l'affirmation d'une élite industrielle, bancaire et commerciale francophone destinée à assumer le contrôle de l'économie québécoise et celle, plus particulière, de ses régions. Le projet émerge, quoique de façon embryonnaire, durant les années 1950. Il s'articule

autour d'une préoccupation qui demeure cependant centrale: la multiplication des élites économiques francophones. Un axe important de la stratégie devant mener ce projet à terme: le développement du système d'éducation. Ainsi disait le président régional lors du Congrès de 1956:

"(...) Nous avons besoin des bonnes volontés, des hommes d'élite (...) Exigeons du français partout, développons et constituons au besoin de nouvelles institutions d'éducation et de haut savoir et développons au besoin des énergies et des efforts nouveaux pour faciliter à un plus grand nombre de jeunes de notre nationalité, l'accès aux postes de commande dans l'industrie et le commerce." (55)

C'est constamment dans la lignée de ce projet qu'il faut considérer l'intérêt considérable porté par les dirigeants de la SSJBM au développement des institutions d'enseignement supérieur: mémoires sur l'éducation, tenue de la Conférence sur l'éducation en 1957, pressions multiples et persistantes pour l'implantation d'un établissement d'enseignement supérieur, création du Prêt d'Honneur, etc.

Vers la fin des années 1950, la critique à l'égard du contrôle étranger sur l'industrie commence à se faire un peu plus vive:

"(...) Nous avons accepté l'industrie, mais nous ne l'avons pas créée chez-nous. Nous n'en sommes pas les maîtres (...) Pour résoudre nos difficultés, pour atténuer nos misères, pour répondre à nos ambitions légitimes, ce qu'il nous faut ce n'est pas tellement de l'argent, des fermes ou des industries, ce qu'il nous faut ce sont des hommes, des hommes qualifiés, des hommes instruits, des hommes formés, des hommes capables de figurer dans le mode de la pensée et de l'action, mais qui aient assez de cœur au ventre pour s'affirmer, se condui-

re en Canadiens français aussi bien dans les affaires, dans la politique, qu'à l'Eglise." (56)

Avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement Lesage et l'adoption subséquente d'un train de réformes dans le domaine économique favorisant une intervention accrue de l'Etat québécois, les visées du projet nourri par le mouvement deviennent plus ambitieuses, l'analyse de la situation un peu plus réaliste. La seule multiplication d'élites par l'intermédiaire de l'extension de l'éducation supérieure, bien que nécessaire, est insuffisante; il faut également canaliser et centraliser le capital autochtone existant de façon à constituer de grandes entreprises contrôlées par une bourgeoisie nationale. C'est ce que laisse clairement entendre un article paru dans le mensuel de la SSJBM en 1961:

" (...) Si nous voulons prendre place dans l'économie, il va falloir unir nos forces et nos capitaux pour former de grandes entreprises contrôlées par des Canadiens français.

Il y a un défaut majeur dans notre économie: nous avons un très grand nombre de petites entreprises, mais peu de grandes entreprises.

L'organisation et le contrôle de la grande entreprise, voilà la véritable solution à de notre émancipation économique." (57)

Dans cette perspective, on comprend un peu mieux l'intérêt soutenu que portent les dirigeants de la SSJBM au Mouvement Desjardins. Non seulement voient-ils en celui-ci l'instrument susceptible de permettre une canalisation des ressources financières autochtones à l'échelle des localités et des

régions du Québec; mais aussi, en raison de sa formule coopératiste et de ses assises populaires, le lieu où se réaliseraient la fusion d'intérêts économiques divergents chez les Canadiens français (58).

La suite des événements est connue... Partant du constat de la faiblesse des assises du capital autochtone et s'associant à la démarche de "modernisation" entreprise par l'Etat québécois, les dirigeants de l'association ont vu dans l'intervention économique et sociale de celui-ci, la condition nécessaire à l'aménagement d'une place au capital autochtone.

Ils s'engagèrent de plain-pied dans le vaste mouvement axé sur les thèmes de la participation, de la planification et du développement régional déclenché par le gouvernement québécois durant la seconde moitié des années 1960 (59). En témoigne la mise en place sous leur propre initiative du Conseil économique régional de la Mauricie: lieu de concertation des positions des agents du développement économique régional, ce dernier regroupait des dirigeants industriels francophones, des petits commerçants, des représentants d'associations volontaires et des dirigeants d'institutions locales et régionales (60). Le C.E.R.M. exprimait les demandes de ces derniers à l'Etat québécois en matière de planification et de développement régional.

Que ce fût sous le couvert de la conservation ou de la modernité, du primat de l'entreprise privée francophone ou

celui de l'Etat québécois, constamment la volonté ou encore le projet de favoriser la constitution d'une bourgeoisie nationale fut sous-jacent au discours entretenu par les dirigeants du mouvement des SSJB.

La condition de la réalisation du projet: la synthèse des contradictions traversant la collectivité francophone sous le leadership de ses élites, ou un peu plus tardivement, de son Etat national.

Bien entendu, le mouvement des SSJB ne fut pas le seul support de cet ambitieux projet mais ses dirigeants, à l'échelle du Québec, dans les régions et dans les localités s'en firent d'ardents promoteurs...

NOTES DU CHAPITRE III

- (1) Par ailleurs, l'activité modernisante de ces couches sociales associées au changement nécessite généralement l'existence de conditions objectives et d'une conjoncture politique favorables. Le Québec à l'aube des années 1960, c'est d'abord un Québec encore soumis à une forte pression démographique; c'est aussi une société dont les institutions vouées à la santé, à l'éducation et aux services sociaux sont débordées de toutes parts; c'est enfin une économie dépendante qui voit décroître sa part de l'activité économique générale au sein du complexe canado-américain. Cf. P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert et F. Ricard. op.cit., pp.404-415, pp.308-323 et pp.443-454.
- (2) Notre investigation ne porte donc pas exclusivement sur la période de la Révolution tranquille. Elle est aussi menée en amont et en aval de celle-ci, bien que nous soyons très conscients du fait que les résultats auraient probablement été plus concluants si nous avions fait porter cette analyse de l'évolution de la composition sociale en partant de la seconde guerre.
- (3) Les résultats obtenus d'un calcul fondé sur la détention de mandats sont beaucoup plus significatifs que ceux que l'on obtient d'un calcul basé sur le nombre absolu de dirigeants actifs durant la période. La seule année de naissance des 97 militants recensés ne nous fournit somme toute qu'une donnée brute qui ne nous informe pas de l'intensité de leur participation. Par contre, l'année de naissance de 97 militants ayant exercé 349 mandats au C.A. et 147 au C.E., laisse place au départage de l'influence exercée par les diverses catégories d'âge. Ainsi, dans la figure VI (calcul établi à partir de l'année de naissance des 97 administrateurs), un individu x étant né en 1907, par exemple, n'est comptabilisé qu'une seule fois même s'il est actif durant dix ans. Dans la figure VII (calcul établi à partir du nombre de mandats), le même individu x est enregistré dix fois.
- (4) Un des cas les plus intéressants à cet égard est sans doute celui des associations d'anciens combattants. Antoine Prost en a fourni une démonstration éloquente dans son étude menée sur les associations d'anciens combattants en France. Cf. A. Prost. Les anciens combattants et la société française 1914-1939. Paris, Fédération Nationale des sciences politiques, 1977, 3 volumes. Vol.I, Histoire: 237p., Vol.II, Sociologie: 261p., Vol.III, Mentalités et idéologie: 268p.
- (5) Trois d'entre elles se sont partagées une vingtaine de mandats à la direction du Comité féminin régional de 1955 à 1965.
- (6) Ces données ont été recueillies dans les formulaires d'adhésion au Cercle des Philanthropes. Par conséquent, il s'agit ici de l'état civil des dirigeants au moment de leur adhésion au mouvement. Les cas d'individus qui, par la suite, auraient changé d'état civil (veuf, séparé, divorcés) n'ont pu être identifiés.
- (7) Semble-t-il, par ailleurs, que les critères d'adhésion étaient appliqués de façon très rigide, du moins ils l'étaient à la toute fin des années 1950. En 1959, les conseillers régionaux réunis en assemblée refusèrent la demande d'adhésion d'un "ressortissant français" en évoquant le fait qu'il ne respectait pas les conditions d'admission, soient ""être citoyen d'origine française et catholique romaine". Cf. SSJBM. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil régional de direction tenue le 27-10-1959.
- (8) Pour l'ensemble de la période envisagée, les dirigeants provenant de la société de Ste-Marguerite exercent un total de 29 mandats d'administrateurs et de 13 mandats au Comité exécutif; ceux appartenant à la société St-Pie-X en détiennent respectivement 23 et 11. Ces nombres sont respectivement de 29 et 19 dans le cas de la société Ste-Cécile; 33 et 11 dans celui de la société de Cathédrale; et de 27 et 13 pour les dirigeants provenant de la société St-Sacrement.
- (9) Les dirigeants provenant de Shawinigan-sud détiennent 23 mandats au C.A. et 4 au C.E.; ceux de Grand-Mère en exercent 21 au C.A. et 4 au C.E.; ceux de Shawinigan en assument respectivement 12 et 2; enfin, les représentants de Louiseville exercent 4 mandats au C.A.
- (10) Si nous prenons l'année 1965 comme base de comparaison du membership de ces trois sociétés locales, on obtient les données suivantes:

société	membership (1965)	mandats (C.A.)	mandats (C.E.)
Notre-Dame	720	6	9
St-Frs-d'assise	690	0	2

- (11) Le lecteur qui voudrait avoir des précisions concernant la méthodologie et l'instrumentation utilisées est invité à se reporter au chapitre premier ainsi qu'à l'annexe II.
- (12) Nombre calculé à partir des données contenues dans le fichier informatisé de la SSJBM.
- (13) A la SSJBM, tous les mandats, peu importe l'organe de représentation ou de direction auquel on a affaire, sont d'une durée d'un an. La fonction de président n'est que rarement exercée plus de deux ans.
- (14) Précisons que la procédure d'élection qui prévaut durant la période étudiée se déroule généralement en empruntant les étapes suivantes: 1\ l'Assemblée régionale délibérante choisit parmi ses membres une dizaine de représentants qui seront appelés à siéger en son nom au sein du Conseil régional de direction avec les délégués des sociétés locales; 2\ ces conseillers régionaux élisent parmi eux les membres qui formeront le Conseil d'administration régional; 3\ ces administrateurs nouvellement élus choisissent parmi eux les membres qui siégeront au Comité exécutif. Il est donc possible de se faire élire au poste d'administrateur sans avoir fait ses preuves à titre de délégué d'une société locale.
- (15) Le premier a brigué les suffrages aux élections fédérales de 1962 à titre de candidat du Parti créditiste. Nous ignorons les détails concernant le second.
- (16) Par ailleurs, cette apparente stabilité des mécanismes officiels et des filières formelles de reproduction des équipes dirigeantes, ne doit pas faire oublier l'existence de réseaux plus informels de cooptation. Bien que plus difficilement identifiables, ils n'en sont pas moins réels.
- (17) Cf. G. Bouchard et C. Pouyez. Le problème des catégories socio-professionnelles dans les sciences sociales: un essai de construction empirique. Programme de recherche sur la société saguenayenne, Document de travail no.35, Université du Québec à Chicoutimi, février 1979, 30p., plus annexe; "Les catégories socio-professionnelles: une nouvelle grille de classement" in Labour/Le travail, 15, printemps 1985, pp.145-163.
- (18) Cf. G. Bouchard et C. Pouyez. "Le classement des professions par secteurs d'activité: aperçu critique et présentation d'une nouvelle grille" in L'activité économique, vol.55, no.4, octobre-décembre 1979, pp.585-605.
- (19) Nous demeurons conscients du fait qu'il pourrait se poser certains problèmes théoriques dans le cas des hauts dirigeants de la grande entreprise bien qu'en pratique, nous ne soyons pas aux prises avec ce problème. Les agents de la grande entreprise que nous retrouvons dans le cas de la population étudiée sont plutôt rares et occupent des postes intermédiaires ou subalternes. Dans l'éventualité où le problème se poserait, ces cadres supérieurs seraient classés parmi les agents de la grande entreprise que l'on retrouve dans la catégorie no.1.
- (20) Bien entendu, il n'est pas exclu que dans l'ensemble des fonctions qu'ils assument, il puisse exister une part de responsabilité de gestion, mais la dominante de leurs tâches demeure l'exécution d'un travail requérant un niveau de qualification relativement élevé. Quelques exemples: enseignants, ingénieurs et comptables salariés travaillant pour le compte d'entreprises, conseillers, recherche scientifique, artistes, journalistes, écrivains, travailleurs sociaux, permanents syndicaux, etc.
- (21) Par exemple, dans cette classification dite absolue, un individu n'ayant exercé la fonction d'administrateur qu'une seule année, soit un mandat, possède la même valeur absolue qu'un individu y ayant cumulé 12 mandats, c'est-à-dire que l'un comme l'autre ne sont comptabilisés qu'une seule fois.
- (22) Compte tenu du fait qu'un travail destiné à vérifier la correspondance entre le profil des dirigeants et celui du membership de l'association aurait pris des proportions démesurées, nous ne possédons pas ces données qui pourraient valider cette hypothèse. Cependant, Jocelyn Morneau en a fourni certaines indications en procédant à l'étude du membership de deux sociétés locales, l'une située en milieu urbain et l'autre en milieu rural. Ainsi, dans le cas de la société locale de Ste-Cécile (située dans un vieux quartier ouvrier de Trois-Rivières), la proportion de travailleurs correspondant à nos catégories #5-8-9 dépasse 50%; dans la société rurale de St-Stanislas, la part de cultivateurs se situe à 20%, la catégorie #10 (dans ce cas précis, il s'agit de femmes non-intégrées au marché du travail) comote pour 40% des membres recensés. Cf. J. Morneau. Le membership de la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie: aspects méthodologiques et résultats préliminaires. Rapport présenté dans le cadre d'un séminaire de recherche tenu sur le thème de la sociabilité. Programme de maîtrise en Etudes québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, avril 1985, 42p. (document ronéotypé).
- (23) Cf. Recensement de 1951, vol.IV, tableau II, pp.11-71 sq; Recensement de 1961, catalogue 94-539 et 94-503; Recensement de 1971, catalogue 94-752.

- (24) Ibidem.
- (25) Parmi les dirigeants recensés, un seul était propriétaire d'une entreprise de plus grande dimension. Nous l'avons classé parmi les propriétaires d'entreprises à rayonnement indéterminé. Au plus fort de la production, l'entreprise en question embauchait une centaine d'ouvriers.
- (26) Dans ce cas-ci, le même individu x (un mandat) dont nous parlions plus haut (cf. note #21 ci-haut) possède toujours une valeur égale à 1, alors que l'individu y (12 mandats) possède un valeur relative égale à 12.
- (27) Le petit commerce dont il est question ici, regroupe les agents précédemment classifiés dans la catégorie socio-professionnelle #1 et #7. Le propriétaire de l'entreprise à rayonnement indéterminé (cf. note #25) n'a pas été inclus. Les bases d'accumulation de ce petit commerce sont, par ordre d'importance, le commerce de détail, les petites institutions financières (surtout le secteur des assurances) et les services (incluant les communications).
- (28) Les origines et les fondements de la croissance puis de l'affirmation des agents de l'encadrement sont: 1\ la généralisation du salariat; 2\ la concentration industrielle, commerciale et financière; 3\ la division croissante entre le travail manuel et le travail intellectuel. C'est donc au cœur du processus de prolétarisation qu'émerge et s'affirme cette catégorie de travailleurs affranchis de toute forme de travail manuel. C'est notamment la dépossession et la déqualification de la plus grande masse de la main-d'œuvre qui rend nécessaire l'existence d'agents qualifiés, affectés aux fonctions de gestion, d'organisation et de conception. L'exemple qui vient immédiatement à l'esprit est celui de l'organisation de la production industrielle telle que systématisée par Taylor; mais de plus en plus, les grandes organisations modernes, les appareils d'Etat, les entreprises commerciales, les bureaux, etc. sont organisés selon le même pattern.
- (29) Cf. C. Beaudelot, R. Establet et J. Malemort. La petite bourgeoisie en France. Paris, Maspero, 301p. (en particulier pp.275-280); L. Boltanski. "L'université, les entreprises et la multiplication des salariés bourgeois 1960/1975" in Actes de la recherche en sciences sociales. no.34, sept. 1980, pp.17-43.; P. Dandurand, M. Fournier et L. Bernier. "Développement de l'enseignement supérieur, classes sociales et luttes nationales au Québec" in Sociologie et sociétés. vol.XII, no.1, avril 1980, pp.101-131.
- (30) A. Bihrl en fournit d'ailleurs une définition intéressante à certains égards: "La classe de l'encadrement capitaliste, écrit-il, peut se définir comme l'agent subalterne du procès global de reproduction du capital, chargé de l'ensemble des tâches d'encadrement (de contrôle, d'organisation, de conception, de légitimation) de la pratique sociale, dont la direction demeure cependant entre les mains de la classe dominante, personnification sociale du capital". Cf. A. Bihrl. "Le champ aveugle de la lutte des classes" in L'homme et la société. nos 71-72, janvier-juin 1984, p.107.
- (31) A ne s'en tenir qu'aux intitulés professionnels, la seule mention "directeur" peut référer à des postes de niveaux très différents. Le directeur d'un département à l'intérieur d'une entreprise ou d'une institution scolaire n'est pas nécessairement un cadre supérieur au sens fort du terme. Pour obtenir les détails concernant les cas empiriques auxquels nous avons été confrontés, nous référerons le lecteur à l'annexe I.
- (32) Au nombre des effectifs de cette catégorie, nous avons inclus les professions suivantes: secteur public et parapublic: enseignants, travailleurs sociaux, chercheurs, animateurs sociaux, etc.; secteur privé: ingénieurs, comptables, publicistes, évaluateurs, etc.
- (33) A propos de la notion d'appareil, nous référerons à la définition qu'en donnent D. Monjardet et G. Benguigui: "L'appareil (...) n'est rien d'autre que l'instrument de la gestion (sous tous ses aspects: légitimation, naturalisation/rationalisation, gestion proprement dite) des rapports de classes d'une part, et c'est la gestion du rapport capital/travail par l'organisation de l'entreprise, et des rapports entre l'Etat et la société civile d'autre part, et c'est l'ensemble des appareils administratifs, culturels, idéologiques, qui gèrent les autres trames du tissu social. Versant empirique de cette notion analytique: la fonction d'encadrement, ensemble des agents occupant les places intermédiaires entre les fonctions dirigeantes et les emplois d'exécution, ensemble des emplois qui constituent les classes moyennes." Cf. G. Benguigui et D. Monjardet. "L'utopie gestionnaire. Les couches moyennes entre l'Etat et les rapports de classe" in Revue française de sociologie. XXIII, 1982, p.608.
- (34) En témoignent les multiples conflits de travail qui se sont manifestés dans le secteur de l'éducation depuis les années 1960 alors que les deux fractions, de par les places qu'elles occupent et

les fonctions qui leur sont assignées, ont fréquemment adopté des positions opposées: la première, davantage associée aux fonctions du pouvoir patronal, a évidemment composé avec celui-ci; la seconde a plutôt eu tendance à nouer avec le mouvement syndical.

(35) A ce sujet, on consultera: L.-P. Audet. Histoire de l'enseignement au Québec. Montréal, HRW, 1971, tome II.; H. Milner. La réforme scolaire au Québec. Montréal, Québec/Amérique, 1984, 212p.; J.-M. Piotte. "La lutte des travailleurs contre l'Etat" in Les cahiers du socialisme. no.3, printemps 1979, pp.4-38.

(36) Pour avoir un bon aperçu des origines du débat sur la question nationale chez les marxistes, on consultera: G. Haupt, M. Lowy et C. Meill. Les marxistes et la question nationale. Montréal, Editions l'Etincelle, 1974, 391p.; Pour une synthèse des débats sur la question nationale québécoise: A. Légaré. "Heures et promesses d'un débat: les analyses de classes au Québec" in Les cahiers du socialisme. no.5, printemps 1980, pp.60-85. L'une des thèses les plus originales parues à ce jour au Québec est sans aucun doute celle de N. Laurin Frenette. Production de l'Etat et formes de la nation. Montréal, éd. Nouvelle Optique, 1978, 176p.

(37) Sous cette dénomination, nous incluons l'ensemble des agents des catégories #5-8-9 de la classification précédente.

(38) Soient 23 administrateurs s'étant partagés 86 mandats et 8 membres du Comité exécutif ayant exercé un total de 28 mandats.

(39) Cf. L. Métras. La ville, pôle de développement du Québec moderne. Conférence donnée lors des assises du Congrès régional tenu les 21-22 avril 1968 à Trois-Rivières, annexe au procès-verbal.

(40) Ce sont précisément eux, et en particulier ceux provenant des institutions intégrées au système d'éducation, qui investissent massivement la direction régionale de l'association durant la seconde moitié des années 1960, soit au moment où la réorientation atteint son point culminant. Rappelons également que leur moyenne d'âge est relativement élevée; ce qui témoigne du fait que, pour la plupart, ils ne sont pas des produits de la croissance des appareils mais des instigateurs de celle-ci aux paliers local et régional. A ce propos, et dans une perspective plus générale, nous référerons le lecteur aux travaux suivants: K. McRoberts et D. Posgate. Développement et modernisation au Québec. Montréal, Boréal Express, 1983, en particulier pp.123-144.; J.-J. Simard. La Longue Marche des technocrates. Montréal, Editions coop. A. St-Martin, 1979.

(41) Il faut ajouter également que l'opposition au traditionalisme défendu par la direction de l'Eglise officielle s'est aussi manifestée de l'intérieur même du clergé. Cf. K. McRoberts et D. Posgate. op.cit. et P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert et F. Ricard. op.cit., pp.591-595.

(42) A cet égard, le dépôt du mémoire sur l'éducation en 1956 semble avoir constitué un tournant dans le cas particulier de la SSJBM. En voici d'ailleurs un extrait: "Nous sentons tous, confusément, qu'elle est définitivement révolue l'époque où l'on pouvait s'en remettre au seul jeu de la fortune et du hasard pour assurer la relève des élites. On sait que, désormais, les exigences de la société moderne épuisent de beaucoup le rythme de recrutement professionnel grâce auquel étaient comblés les cadres de l'ancienne... Les octrois et les bourses (de caractère semi-privé) ne suffisent plus. C'est aux cadres mêmes de l'organisation universitaire qu'il importe de s'en prendre si l'on désire réellement apporter un correctif plus rationnel à un système qu'a rendu inadéquat l'évolution industrielle et sociale du pays..." Cf. SSJB de la région des Trois-Rivières. Mémoire en marge d'un projet d'extension universitaire à Trois-Rivières, soumis aux autorités civiles et religieuses de Trois-Rivières, 25 mars 1956, 12p.

(43) Nous avons recensé dans le fichier de Gilles Vallée, qui mène actuellement des travaux sur l'évolution du membership de la Chambre de commerce de Trois-Rivières, pas moins de 30% des dirigeants de la SSJBM de la période étudiée, qui figuraient parmi les membres de celle-ci.

(44) De 1930 à 1950, 96 fondations de caisses populaires locales eurent lieu à l'intérieur du territoire couvert aujourd'hui par la Fédération des caisses populaires du Centre du Québec (à l'époque l'Union régionale des caisses populaires), soit 68% du total des caisses populaires existantes dans cette région aujourd'hui. Un premier dépouillement des archives de la Fédération des caisses populaires du Centre du Québec, et plus particulièrement des documents de fondation des caisses populaires locales, a été à même de révéler une étroite collaboration entre militants des SSJB et du Mouvement Desjardins. Un dépouillement systématique de ces archives serait susceptible de produire des résultats très intéressants.

- (45) Cf. SSJBM. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil régional de direction tenue le 28-05-1955 à Trois-Rivières.
- (46) Cf. L. Métras. op.cit.
- (47) Ibidem.
- (48) Ambiguité qui amenait les dirigeants à se faire à la fois les défenseur du fédéralisme canadien tout en défendant ardemment l'autonomisme provincial.
- (49) Nous parlons d'un projet social de classe au sens sarrien du terme. Cf. J.-P. Sartre. Critique de la raison dialectique, précédé de "Questions de méthode", Paris, Gallimard, 1960, p.63 et sq.
- (50) "Discours du président régional", annexe au Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le 22-02-1959 à Trois-Rivières.
- (51) A ce sujet, nous référerons aux travaux suivants:
- En collaboration. En grève (quelques grèves de la CSN de 1937 à 1959). Editions du Jour, 1963 (réédité par Parti Pris en 1978)
 - C. Lipton. Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec. Montréal, Editions Parti Pris, 1976.
 - En collaboration. Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976). Montréal, coédition CSN-CEO, 1979, 235p.
 - J. Rouillard. Histoire de la CSN, 1921-1981. Montréal, Boréal Express, 1981, 335p.
- (52) Cf. FSSJBQ. Notre participation aux Etats Généraux, allocution prononcée lors du lancement de l'organisation des Etats généraux du Canada français, 1964, 16p.
- (53) Cf. "Le mot du président" in Le fleuron. Trois-Rivières, juin 1970.
- (54) Et ce, malgré les diverses conceptions du rôle de l'association qui lui ont été attribuées à travers sa longue évolution. En 1970, la distinction entre parti politique et SSJB est cependant plus articulée bien qu'elle comporte la même prétention à l'apolitisme. Dans le compte rendu d'une journée d'étude tenue en 1970, les participants concevaient ainsi le rôle de leur association: "La SSJB se distingue d'un parti politique en se proposant un programme d'action pour atteindre le citoyen et avec ce dernier, réaliser son programme d'action, lequel agira soit par pression ou par influence sur le pouvoir politique quel qu'il soit afin que le citoyen et la nation atteignent à l'épanouissement. C'est donc dire qu'en aucun moment, la SSJB ne sera à la remorque de qui que ce soit, elle doit être un organisme de pression uniquement. Alors qu'un parti politique se propose un programme d'action, recourt (sic.) aux citoyens pour le leur faire accepter, atteindre le pouvoir et d'en faire bénéficier le citoyen et la collectivité. Donc, la SSJB n'est pas politisée, n'est pas un parti politique non plus, son rôle est d'influencer et de faire pression uniquement sur le pouvoir politique." Cf. Compte rendu des journées d'étude spéciales sur l'orientation future de la SSJB de la région des Trois-Rivières, tenues les 24-25/10/1969, Trois-Rivières (les soulignés sont de l'auteur, Y.R.)
- (55) Cf. "Rapport du président régional", annexe au procès-verbal du Congrès régional annuel tenu le 24-03-1956 à Trois-Rivières.
- (56) Cf. "Conférence de A. Bluteau, prêtre", annexe au procès-verbal du Congrès régional annuel tenu les 14-15-16/03/1958 à Trois-Rivières.
- (57) Cf. Allié SSJB!. Bulletin mensuel de la SSJB de la région des Trois-Rivières, avril 1961.
- (58) Par ailleurs, le discours tenu par les militants du Mouvement Desjardins suit sensiblement la même évolution que celui des représentants de la SSJBM.
- (59) A propos des politiques de développement régional au Québec et des mouvements de participation qui y ont été associés, cf. G.-D. Lévesque. "Les politiques de développement régional au Québec" in G.J. Firestone (dir.). Regional Economic Development. Ottawa, University of Ottawa Press, 1974, pp.7-15; R. Parenteau. "L'expérience de la planification au Québec (1960-1969)" in Actualité économique. XLV, janvier-mars 1970, pp.679-696; J. Godbout. La participation contre la démocratie. Montréal, Ed. coop. A. St-Martin, 1983 (en particulier la section traitant plus spécifiquement de l'expérience du B.A.E.O., pp.49-62).
- (60) Cf. Procès-verbal de la réunion de fondation du Conseil économique régional, tenue au secrétariat de la SSJB des Trois-Rivières.
- Pour une étude de la composition sociale des Conseils économiques régionaux à l'échelle du Québec, on consultera: G. Divay et J. Lapierre. Organisation collective et planification régionales. Montréal, I.N.R.S./Urbanisation, Rapports de recherche, no.1, 1976, 215p.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette étude sur l'évolution de la vie associative à la SSJBM, nous reprendrons les trois dimensions d'analyse qui ont été privilégiées tout au long de notre démarche, c'est-à-dire, la structure, les acteurs et leur projet.

Concernant la structuration de la vie associative, il y a lieu d'abord de mentionner que le mouvement des SSJB ne prend véritablement son essor et n'acquiert réellement sa permanence qu'avec la mise sur pied du service d'entraide durant les années quarante. Durant toute la période antérieure à la mise en place du Cercle des Philanthropes, l'existence des SSJB fut précaire, instable et intimement liée à la célébration des festivités nationales. Les tentatives répétées d'organisation sur une base permanente se soldèrent toutes par des échecs à plus ou moins long terme. Les mutuelles d'entraide permirent non seulement au mouvement de consolider ses assises financières et, par là, d'assurer sa permanence, mais aussi d'acquérir

une autonomie considérable. Cette autonomie financière des Sociétés régionales a fait la force du mouvement dans les régions; inversement, elles en a été la faiblesse à l'échelle du Québec. Sans l'existence des mutuelles d'entraide, le mouvement des SSJB n'aurait peut-être pas survécu à la période de réorientation politique et idéologique des années 1960; du moins, la crise qui l'a accompagnée aurait eu un impact encore plus considérable.

Par ailleurs, il y a lieu de commenter l'évolution de la participation des membres à la base de l'organisation. Celle-ci, nous l'avons vu, est grandissante de la seconde guerre au milieu des années 1960, puis déclinante à partir de ce moment. Fait intéressant, ce phénomène de désintéressement, si l'on peut dire, est antérieur aux événements qui ont entouré la période de réorientation. Sans doute, les conflits et les tensions qui l'ont accompagnée ont-ils exercé un effet accélérateur, mais il n'existe pas de relation de cause à effet entre la réorientation du mouvement et la désaffection des membres à sa base.

Nous relèverons enfin un autre fait intéressant en regard de la structuration de la vie associative au sein du mouvement des SSJB: celui de l'arrivée des permanents et des effets occasionnés par la progression de leur emprise sur le fonctionnement de l'organisation. A cet égard, nous rappellerons deux faits: d'abord, leur ascension fut consécutive à l'élargissement de l'écart entre les élus régionaux du mouvement et les militants à la base dans les sociétés locales; ensuite, l'idée

que l'activité de ces salariés rattachés au secrétariat régional permettrait de résoudre les problèmes de participation à la base, fut constamment sous-jacente à la décision de les embaucher. Or, les permanents, comme nous l'avons déjà relevé, ont été impuissants à revivifier les sociétés locales et la participation de leurs membres. La croissance du secrétariat général et son influence progressive ont abouti à la constitution d'un nouveau pouvoir au sein des structures de l'organisation. En marge du pouvoir formel exercé par les élus et les membres regroupés à l'intérieur de leurs assemblées, s'est graduellement affirmée l'influence des permanents, devenus un rouage essentiel au fonctionnement de l'organisation.

Concernant les acteurs maintenant, les orientations et la direction du mouvement des SSJB dans la région mauricienne ont été manifestement redevables au leadership qu'y ont assumé les agents d'une petite-bourgeoisie francophone et urbaine. Ce fait demeure une constante depuis la réorganisation de la SSJBM durant la seconde guerre jusqu'au milieu des années 1970. Le nationalisme et le régionalisme ont été les thèmes privilégiés autour desquels ces petits-bourgeois se sont raliés et ont voulu se constituer comme force sociale dans la région; inversement, ils ont été au centre de leurs oppositions. A cet égard, nous soulèverons trois faits qui nous apparaissent intéressants.

D'abord, les éléments de la petite-bourgeoisie indépendante et libérale et les agents de l'encadrement des appareils

d'Etat ont apparemment entretenu des relations conflictuelles à la direction régionale de la SSJBM. Au cours des années 1960, on assiste à la consolidation des positions des derniers au détriment des premiers. C'est ce qui se dégage de l'évolution de la composition sociale de la direction régionale de l'association telle que nous l'avons analysée au dernier chapitre.

Ensuite, les modalités d'insertion de la SSJBM dans la région, les solidarités sociales qu'elle y a développées, de même que les formes de sociabilité qui se sont exprimées à sa direction régionale, se sont transformées avec l'effritement des positions des éléments de la petite-bourgeoisie indépendante et libérale puis l'affirmation progressive du leadership des agents de l'encadrement. Sous le leadership des petits commerçants, des membres des professions libérales et des gens d'affaires, la vie associative à la direction régionale du mouvement s'apparentait, à certains égards, à celle que l'on retrouve dans un club social où les relations de clientèles prédominent. Le réseau d'alliances constitué autour de ce type de leadership était relativement intégré aux réseaux institutionnels locaux, et les relations avec l'Eglise, les notables et les milieux d'affaires francophones étaient manifestement privilégiées. Avec l'affirmation du leadership des petits-bourgeois salariés, on assiste à un relâchement de ces liens (ils deviennent même conflictuels à certains moments), et à la constitution de nouvelles alliances tournées davantage vers les organisations des classes populaires. En ce sens, la

réorientation et la crise interne qui l'a accompagnée ont eu pour enjeu non seulement le projet national porté par le mouvement mais aussi le type de "capital social" détenu par l'association.

Enfin, l'originalité que nous avons voulu assignée à cette étude, était de privilégier l'analyse des acteurs sociaux à celle de leur discours. Autrement dit, nous voulions déterminer les bases matérielles de l'idéologie avant de nous attarder à son contenu proprement dit. A ce sujet, il serait intéressant d'intégrer cette perspective d'analyse à une étude systématique du mouvement des acteurs, de leurs stratégies de positionnement et des rapports qu'ils entretiennent au sein d'une localité donnée dans la longue durée.

Reste finalement le projet social nourri par le mouvement des SSJB, celui-ci a connu d'importantes transformations durant les années 1960 tout en conservant les mêmes fondements: une volonté de participer à la réalisation de l'unité nationale et de favoriser l'éclosion d'une véritable bourgeoisie nationale, suffisamment forte pour contrer l'influence du capital étranger et la dépendance du Québec à son égard. Autour de cette toile de fond et avec les réaménagements au sein du bloc d'alliances à sa direction, le contenu et la logique du projet ont fait l'objet de certains changements. Il est passé de la logique marchande et "pragmatique" des agents de la petite propriété locale à celle, beaucoup plus globaliste et technocratique, des agents oeuvrant au sein des appareils de

l'Etat.

Plusieurs aspects du mouvement des SSJB demeurent cependant incomplets au terme de cette étude et mériteraient d'être approfondis dans le cadre d'une démarche ultérieure.

Sur le plan historique, nous connaissons encore peu la période antérieure aux années 1950 et, plus particulièrement, le XIXème siècle. Quelques hypothèses ont été dégagées ici, mais elles exigeraient d'être mieux étoffées. L'étude de cette période pourraient apporter un tout autre éclairage sur l'évolution de la vie associative, de ses animateurs et de sa structuration. De même, elle serait susceptible de contribuer à une meilleure compréhension de l'évolution du tissu social des localités et des régions.

Sur le plan sociologique, l'activité des permanents, leur influence et leur rapport à l'organisation devraient faire l'objet d'une analyse plus approfondie. La vie associative à la base du mouvement, dans les sociétés locales, a été peu abordée; elle pourrait constituer un apport important à la connaissance de la dynamique interne du mouvement.

Quoiqu'il en soit, si cette étude a permis de faire avancer la réflexion sur cette composante du mouvement nationaliste au Québec et de susciter l'intérêt pour la recherche sur le phénomène associatif, elle aura atteint ses objectifs.

BIBLIOGRAPHIE

I - SOURCES

A) ARCHIVES DE LA SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE LA MAURICIE

Les archives de la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie sont localisées au secrétariat général de la Société à Trois-Rivières. Elles ont été conservées depuis sa ré-organisation en 1934. Les procès-verbaux et rapports annuels sont également disponibles sur micro-fiches au Centre documentaire en Etudes québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Nous avons consulté les registres suivants:

1. Procès-verbaux, rapports et documents relatifs aux statuts et aux règlements:
 - Lettres Patentées Constituant en Corporation la Société St-Jean-Baptiste des Trois-Rivières, 14 avril 1934.
 - procès-verbaux des assemblées de la SSJB des Trois-Rivières, 1934-1952.
 - procès-verbaux des Congrès régionaux annuels, 1953-1975.
 - procès-verbaux des assemblées du Conseil régional de direction, 1955-1971.
 - procès-verbaux des assemblées du Conseil d'administration régional, 1950-1975.
 - procès-verbaux des assemblées du Comité exécutif régional, 1950-1975.
 - procès-verbaux des réunions du Triumvirat, 1966-1975.
 - rapports annuels soumis par le secrétaire-trésorier de la Société régionale, 1955-1975.
 - rapports du vérificateur, 1955-1975.
 - procès-verbaux des assemblées annuelles des sociétés locales, 1955-1975.
 - procès-verbaux des réunions des différents comités, 1955-1975.
 - Rapports annuels des sociétés locales, 1955-1975.
 - Règlements généraux de la Société St-Jean-Baptiste de la région des Trois-Rivières, tels que sanctionnés le 10 février 1955.
 - Loi concernant la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, bill privé no.162, tel que sanctionné le 10 février 1955 et amendé en vertu de l'article 2 de la loi des pouvoirs spéciaux des compagnies le 13 avril, 1974.

2. Documents concernant les membres:

- Liste informatisée des noms des dirigeants de la SSJB de Mauricie: depuis 1851 jusqu'en 1984, secrétariat de la SSJBM, 1986.
- Fichier informatisé des membres, secrétariat de la SSJBM, 1985.
- Formulaires d'adhésion des membres du Cercle des Philanthropes, secrétariat de la SSJBM, 1950-1975.
- Registre des décès des membres du Cercle des Philanthropes, secrétariat de la SSJBM, 1950-1985.
- Correspondance, secrétariat de la SSJBM, (quelques extraits seulement).

3. Autres documents émanant de l'association:

- Mémoire en marge d'un projet d'extension universitaire à Trois-Rivières, soumis aux autorités civiles et religieuses de Trois-Rivières, 25 mars, 1956.
- Mémoire présenté à la Commission d'enquête sur l'éducation, 1960.
- Mémoire présenté par la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie sur l'orientation de Radio-Québec, 1975.
- 50 ans de Faits et gestes de la Société St-Jean-Baptiste au service des Québécois francophones de la Mauricie, 1934-1984.
- Chronologie de la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, écrite par G. Meyers (directeur-général de 1956-1983), mai 1984.
- Alerte, revue de la SSJB de la région des Trois-Rivières 1950-1975, cédée à la Fédération des SSJB du Québec en 1956.
- Allié SSJB!, bulletin mensuel de la Société, 1955-1961.
- Le Fleuron, bulletin mensuel de la Société, 1961-1975.

B) DOCUMENTS EMANANT DE LA FEDERATION DES SSJB DU QUEBEC (MNQ)

- Le Manuel des Sociétés St-Jean-Baptiste, rédigé par Rodolphe Fournier, Les Editions du Richelieu, 1953.
- Roger Cyr. "La SSJB: une définition" in Au service d'un Québec fort, mars 1963.
- Notre participation aux Etats généraux, allocution prononcée lors du lancement de l'organisation des Etats généraux du Canada français, 1964.
- Le Québec moderne, artisan de son avenir, mémoire présenté au Comité parlementaire de la Constitution, mars 1965.
- La SSJB choisit: un Québec fort, cahier no.16, juin 1968.
- Un Québec fort... par la souveraineté, cahier no.9, juin 1970.

C) PRESSE LOCALE ET REGIONALE

- Le Bien Public, 1909-1934.
- Le Clairon, 1884.
- Le Constitutionnel, 1868-1884.
- L'Echo du St-Maurice, 1858-1859.
- Le Journal des Trois-Rivières, 1847-1853 et 1865-1893
- Le Nouvelliste, 1920-1975 (à l'aide d'un index constitué par le C.E.D.E.Q.)
- Le Trifluvien, 1917-1920.

D) ANNUAIRE

- Annuaires Polk de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine, 1973.

E) PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

- Recensements de 1951, 1961 et 1971, Statistique Canada.
- Classification Canadienne Descriptive des Professions, Ottawa, ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, 1971, 2 tomes.

II - ETUDESA) Ouvrages généraux, éléments méthodologiques

Ansart, Pierre, Les idéologies politiques, Paris, P.U.F., 1974.

Ansart, Pierre, Idéologies, conflits et pouvoirs, Paris, P.U.F., 1977.

Bauer, Michel et Elie Cohen, "La fin des nouvelles classes: couches moyennes éclatées et société d'appareils", Revue française de sociologie, XXIV, 1983.

Beaudelot, Christian, Roger Establet et Jacques Malemort, La petite bourgeoisie en France, Paris, Maspero, 1974.

Benguigui, Georges et Dominique Monjardet, "L'utopie gestionnaire. Les couches moyennes entre l'Etat et les rapports de classe", Revue française de sociologie, XXIII, 1982.

Bihl, Alain, "Le champ aveugle de la lutte des classes", L'homme et la société, nos 71-72, janvier-juin 1984.

- Birbaum, Pierre et al., "Le pouvoir local", Revue française de sociologie, XV-2, avril-juin 1974.
- Bleitach, Danielle et Alain Chenu. "Les notables et la technocratie", Cahiers internationaux de sociologie, LVI, janvier-juin 1974.
- Boltanski, Luc, "L'université, les entreprises et la multiplication des salariés bourgeois 1960/1975", Actes de la recherche en sciences sociales, no. 34, septembre 1980.
- Boltanski, Luc, Les cadres: la formation d'un groupe social, Paris, Les Editions de Minuit, 1982.
- Bourdet, Yvon, Qu'est-ce qui fait courir les militants, Paris, Stock, 1976.
- Bourdieu, Pierre, La distinction. Critique sociale du jugement, Paris, Editions de Minuit, 1979.
- Bourdieu, Pierre, "Le capital social", Actes de la recherche en sciences sociales, no. 31, 1981
- Bourdieu, Pierre et al., La reproduction, Paris, Editions de Minuit, 1970.
- Bourdieu, Pierre et al., Le métier de sociologue, Paris, Mouton-Bordas, 1974.
- Bucci-Glucksmann, Christine, Gramsci et l'Etat, Paris, Fayard, 1975.
- Castells, Manuel, La question urbaine, Paris, Maspero, 1972.
- Cot, Jean-Pierre et Jean Pierre Mounier, Pour une sociologie politique, 2 tomes, Paris, Seuil, 1974.
- Dagnaud, Monique et Dominique Mehl, "Décidéurs et sous-élite: distance et connivence", Sociologie du travail, XXVII, no. 2, 1985.
- Dion, Léon, Société et Politique: La vie des groupes., tome I: Fondements de la société libérale, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971.
- Fortin, Gérald, "La participation", Economie et sociétés, tome IV, no. 9, décembre 1970.
- Fossaert, Robert, La société, tome III: Les appareils, Paris, Seuil, 1978.
- Friedberg, Ehard, "L'analyse sociologique des organisations", Pour, no. 28, 1972.

- Godbout, Jacques T., La démocratie des usagers, Montréal, Boréal, 1987.
- Grémion, Pierre, Le pouvoir périphérique, Paris, Seuil, 1976.
- Gurvitch, Georges, La vocation actuelle de la sociologie, tome 3: vers la sociologie différentielle, Paris, PUF, 1968 (première édition en 1950).
- Habermas, Jürgen, L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Paris, Payot, 1986.
- Hamel, Pierre, M. Lesage, L. Maheu et C. St-Pierre, "Nouveaux mouvements sociaux et action collective", Revue internationale d'action communautaire, 10/50, automne 1983.
- Labelle, Yvan, "Evolution des recherches sur la participation, des années vingt aux années soixante", Sociologie et Sociétés, vol. 6, no. 2, novembre 1974.
- Laurin-Frenette, Nicole, "La sociologie des classes sociales au Québec de Léon Gérin à nos jours", Continuités et Rupture, Les sciences sociales au Québec, Colloque de Mont Gabriel, Presses de l'Université de Montréal, 1984.
- Lautman, Jacques, "Pour une théorie de la localité", Cahiers internationaux de sociologie, vol. LXXI, 1981.
- Levasseur, Roger, "Le phénomène associatif", Les Cahiers de l'Animation, INEP, no. 39, mars 1983.
- Levasseur, Roger, "Développement associatif et couches intellectuelles", in Bélanger, Lévesque, Mathieu et Midy, Animation et culture en mouvement. Fin ou début d'une époque?, Québec, P.U.Q., 1987.
- Meynaud, Jean, Les groupes de pression, Paris, PUF, 1965.
- Melucci, A. "Mouvements sociaux, mouvements post-politiques", Revue internationale d'action communautaires, 10/50, automne 1983.
- Mills, C. Wright, L'imagination sociologique, Paris, Maspero, 1977.
- Monjardet, Dominique, "La pensée utopique et les couches moyennes: quelques hypothèses", Sociologie du travail, XXVI, no. 1, 1984.
- Portelli, H., Gramsci et le bloc historique, Paris, PUF, 1972.
- Poulantzas, Nicos, Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui, Paris, Seuil, 1974.

Poulantzas, Nicos, L'Etat, le pouvoir, le socialisme, Paris, PUF, 1978.

Rose, Arnold, Theory and Method in the Social Science, University of Minnesota Press, 1954.

Sfez, L. (directeur) et al. L'objet local, Paris, Union générale d'éditions, coll. 10/18, 1977.

Simmel, Georg, Sociologie et épistémologie, Paris, PUF, 1981.

Touraine, Alain, Production de la société, Paris, Seuil, 1973.

Vergès, Pierre, "Approche des classes sociales dans l'analyse localisée", Sociologie du travail, no. 2, 1983.

Weber, Max, Essais sur la théorie de la Science, Paris, Edition Plon, 1965.

-----, "Pouvoir local", numéro thématique de Espaces et Sociétés, nos 20-21, mars-juin 1977.

B) Le fait associatif, la sociabilité

Agulhon, Maurice, Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence, Paris, Editions Fayard, 1968.

Agulhon, Maurice, Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848: Etude d'une mutation de sociabilité, Paris, A. Collin, 1977.

Bourdon, Jacques et Charles Debbasch, Les associations, Paris, PUF, 1985.

Caroux, Françoise, "Typologie", Esprit, no. 6, juin 1978.

Claude, A., "Pluralisme associatif ou à la recherche d'une politique coopérative", Revue internationale d'action communautaire, 9/49, 1983.

Conan, Eric et Michel Roure, "De l'associationnisme à la bureaucratie", Esprit, no. 6, juin 1978.

Decenne, Alain, "Sur les réseaux de sociabilité", Revue française de sociologie, vol. XXIV, no. 1, janvier-mars 1979.

Divay, Gérard et Jacques Godbout, La décentralisation en pratique. Quelques expériences montréalaises, 1970-1977, Montréal, INRS/Urbanisation, rapports de recherche, no.5, 1979

- Divay, Gérard et Jean Lapierre, Organisation collective et planification régionales: les conseils régionaux de développement, Montréal, INRS/Urbanisation, rapports de recherche, no. 1, 1976.
- Garraud, Philippe, "Enjeux associatifs locaux et stratégies municipales", Les Cahiers de l'Animation, IV, no. 52, 1985.
- Garrigou-Lagrange, Jean-Marie, Recherches sur les rapports entre les associations et les pouvoirs publics, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1970.
- Garrigou-Lagrange, Jean-Marie, Les associations, Paris, PUF, 1975.
- Godbout, Jacques et Jean-Pierre Collin, Les organismes populaires en milieu urbain: contre-pouvoir ou nouvelle pratique professionnelle, Montréal, INRS/Urbanisation, rapports de recherche, no. 3, 1977.
- Godbout, Jacques, La participation contre la démocratie, Montréal, Ed. coop. A. St-Martin, 1983.
- Grémion, Pierre, "Les associations et le pouvoir local", Esprit, no. 6, juin 1978.
- Guilbot, O. "Vers une analyse stratégique de la sociabilité", Archives de l'Observation Continue du Changement Social, vol. 1, mars 1979.
- Hamel, Pierre et Jean-François Léonard, Les organisations populaires, l'Etat et la démocratie, Montréal, Nouvelle Optique, 1981.
- Imbert, Maurice, "Pratiques associatives et changement social", Pour, no. 91, septembre-octobre 1983.
- Lemarchand, Guy, "Structures de sociabilité et société", La Pensée, no. 244, mars-avril 1985.
- Lemel, Yves et Catherine Paradeise, "Appartenance et participation à des associations", Economie et statistique, no. 55, avril 1974.
- Levasseur, Roger, "La mutation des associations au Québec, 1960-1980", Les Cahiers de l'Animation, INEP, no. 39, mars 1983.
- Levasseur, Roger et Normand Séguin, Etude sur deux associations trifluviennes au XXe siècle: la Chambre de commerce de Trois-Rivières et la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, projet présenté au F.C.A.R., Trois-Rivières, 1985 (document non-publié).

- Mehl, Dominique, "Culture et action associative", Sociologie travail, no. 1, 1982.
- Meister, Albert, Participation, animation et développement, Paris, Anthropos, 1969.
- Meister, Albert, Vers une sociologie des associations, Paris, Editions ouvrières, 1972.
- Meister, Albert, La participation dans les associations, Paris, Editions ouvrières, 1974.
- Mendras, H., "Eléments de problématique pour l'étude de la sociabilité", Archives de l'Observation Continue du Changement Social, vol. 1, mars 1979.
- Palard, Jacques, "Rapports sociaux, stratégie politique et vie associative", Sociologie du travail, no. 3, 1981.
- Paradeise, Catherine, "Socialité et culture de classe", Revue française de sociologie, XXI-4, 1980.
- Passaris, Solange et Guy Raffi, Les associations, Paris, Editions La Découverte/Maspero, 1984.
- Portet, F., "Sociabilité et associations. Proposition de recherche", Archives de l'Observation Continue du Changement Social, vol. 1, mars 1979.
- Poujol, Geneviève, "La dynamique sociale des associations", Les Cahiers de l'Animation, INEP, no. 39, mars 1983.
- Prost, Antoine, Les anciens combattants et la société française, 1914-1939, 3 tomes, Paris, Fédération Nationale des sciences politiques, 1977.
- Rioux, Jean-Pierre, "Structures de sociabilité et Pouvoir. Remarques à propos des associations en France au XXème siècle", les Cahiers de l'Animation, III, no. 46, 1984.
- , "Les associations dans la vie locale", Recherche Sociale, no. 60, octobre-décembre 1976.
- B) Le Québec
- A.C.S.A.L.F., La transformation du pouvoir au Québec, Montréal, Ed. coop. A. St-Martin, 1980.
- Bélanger, André, Ruptures et constantes. Quatre idéologies du Québec en éclatement: la relève, la JEC, Cité libre, Parti pris, Montréal, Hurtubise HMH, 1977.

- Bélanger, Paul R. et Céline St-Pierre, "Dépendance économique, subordination politique et oppression nationale: le Québec 1960-1977", Sociologie et sociétés, 10, 2, octobre 1978.
- Bernard, Paul, "Alliances de classes et mésalliances conceptuelles: de la classe ethnique à la bourgeoisie de l'Etat du Québec", Continuité et Rupture, les sciences sociales au Québec, colloque de Mont Gabriel, Presses de l'Université de Montréal, 1984.
- Bourque, Gilles et Anne Légaré, Le Québec, la question nationale, Paris, Maspero, 1979.
- Brunelle, Dorval, La désillusion tranquille, Montréal, Hurtubise HMH, 1978.
- Bruno, Jean et Danielle Lafontaine (dir.), Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec, U.Q.A.R., 1984 (Cahiers du GRIDEQ).
- Dandurand, Pierre, Marcel Fournier et Léon Bernier, "Développement de l'enseignement supérieur, classes sociales et luttes nationales au Québec", Sociologie et sociétés, vol.XII, no. 1, avril 1980.
- Dumont, Fernand, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, Idéologies au Canada français 1850-1900, Québec, Presses de l'Université Laval. 1971.
- , Idéologies au Canada français 1900-1929, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974.
- , Idéologies au Canada français 1930-1939, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978.
- , Idéologies au Canada français 1940-1976, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981.
- Durocher, René, Paul-André Linteau et Jean-Claude Robert, Histoire du Québec contemporain, tome I: De la Confédération à la crise de 1929, Montréal, Boréal Express, 1979.
- Durocher, René, Paul-André Linteau, Jean-Claude Robert et François Ricard, Histoire du Québec contemporain, tome II: Le Québec depuis 1930, Montréal, Boréal Express. 1986.
- Fournier, Pierre et al., Le capitalisme au Québec, Montréal, Ed. coop. A. St-Martin, 1978.
- Harvey, Fernand et Peter Southam, Chronologie du Québec 1940-1971, Québec, Cahiers de l'ISSH, Collection instruments de travail, no. 4, 1972.

Hughes, Everett C., Rencontre de deux mondes. La crise d'industrialisation du Canada français, Montréal, Boréal Express, 1972. (2e éd. française de la traduction de French Canada in Transition par J.-C. Falardeau) (éd. originale anglaise, 1943).

Laurin-Frenette, Nicole, Production de l'Etat et formes de la nation, Montréal, Ed. Nouvelle Optique, 1978.

Légaré, Anne, Les classes sociales au Québec, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977.

McRoberts, Kenneth et Dales Posgate, Développement et modernisation au Québec, Montréal, Boréal Express, 1983.

Monière, Denis, Le développement des idéologies au Québec, des origines à nos jours, Montréal, Québec/Amérique, 1977.

Robert, Jean-Claude, Du Canada français au Québec libre. Histoire d'un mouvement indépendantiste, Paris et Montréal, Flammarion, 1975.

Simard, Jean-Jacques, La Longue Marche des technocrates, Montréal, Ed. coop. A. St-Martin, 1979.

C) La Mauricie

Blanchard, Raoul, La Mauricie, Trois-Rivières, Bien Public, 1950.

Brouillette, Normand, Le développement industriel du proche hinterland québécois: la Mauricie 1900-1975, thèse PhD, Univ. McGill, 1983.

Hardy, René, Alain Gamelin et Carmen Rousseau, La Mauricie et les Bois-Francs. Chronologie: 1850-1950, Trois-Rivières, Université du Québec, Groupe de recherche sur la Mauricie, cahier no.1, 1979.

Hardy, René, Jean Roy et Normand Séguin, "Une recherche en cours: le monde rural mauricien au 19ème siècle", Cahiers de géographie du Québec, vol. 26, no. 67, avril 1982.

Hardy, René, Guy Trépanier et Jacques Belleau, La Mauricie et les Bois-Francs. Inventaire bibliographique 1760-1975, Montréal, Boreal Express, 1977.

Roy, Jean, Daniel Robert et Louise Verreault Roy, Les populations municipales et paroissiales de la Mauricie. Dossier statistique: 1850-1971, Trois-Rivières, Université du Québec, Groupe de recherche sur la Mauricie, cahier no.3, 1980.

Séguin, Normand et René Hardy, Forêt et société en Mauricie, Montréal, Boréal Express, 1984.

D) Les SSJB et autres organisations nationalistes

Angers, François-Albert, "Qui était Ludger Duvernay?", L'Action Nationale, Montréal, septembre 1981.

Blain, Jean-Pierre, L'idéologie nationaliste de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, mémoire de maîtrise en science politique, Université de Montréal, 1964.

D'Allemagne, André, Le RIN et les débuts du mouvement indépendantiste québécois, Montréal, L'Etincelle, 1974.

Filteau, Gérard, Histoire des Patriotes, Montréal, Editions de L'Aurore, 1975. (1ère édition parue aux Editions de l'A.C.F., Montréal, 1938).

Gaudette, Gabriel, La SSJB de Montréal et sa représentativité dans le milieu francophone montréalais: étude de la culture politique, Université Laval, 1974.

Hamel, Jacques, La culture politique du Mouvement National des Québécois (1960-1973), mémoire de maîtrise, Université Laval, mars 1973.

Hamel, Jacques, "Le Mouvement National des Québécois à la recherche de la modernité", Recherches sociographiques, vol. XIV, no. 3, sept.-déc. 1973.

Hamel, Jacques et al., Les cultures politiques au Québec, tome II, Université Laval, Faculté des sciences sociales, série: Notes et travaux de recherche, no. 14, 1980.

Lavigne, Marie, Yolande Pinard et Jennifer Stoddart, "La Fédération Nationale St-Jean-Baptiste et les revendications féministes au début du XXème siècle", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 29, no. 3, décembre 1975.

Mathieu, Jean-Pierre, "L'idéologie nationaliste des Annales de la Société St-Jean-Baptiste de Québec 1880-1902", in Dumont, Fernand et al., Les idéologies au Canada français 1850-1900, Québec, P.U.L., 1971

Rumilly, Robert, "Quand la Société St-Jean-Baptiste a-t-elle été fondée?", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 1, no. 2, septembre 1947.

Rumilly, Robert, Histoire de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, Montréal, Ed. de l'Aurore, 1975

Sulte, Benjamin, Mélanges historiques, vol. 15: La St-Jean-Baptiste (1636-1852), Editions Edouard Garand, 1929.

Turcotte, Denis, La culture politique du Mouvement Québec Français, Centre international de recherches sur le bilinguisme, publication B-58, 1976.

ANNEXES

ANNEXE I

LE CLASSEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

La grille de classement socio-professionnel constitue un instrument approprié lorsqu'il s'agit d'identifier et de caractériser des groupes sociaux.

Ce document vise à élaborer un instrument de classification socio-professionnelle à partir d'une adaptation de la grille qui a été construite par C. Pouyez et G. Bouchard de l'Université du Québec à Chicoutimi. Notre démarche s'est effectuée en trois volets distincts.

En premier lieu, nous exposons sous une forme synthétique la grille de classification qu'ont élaborée C. Pouyez et G. Bouchard dans le cadre de leurs recherches sur la société saguenayenne. Leur travail constitue sans aucun doute une des tentatives les plus récentes et les plus systématiques qui aient été entreprises jusqu'à ce jour.

En second lieu, nous entreprenons une analyse sommaire de leur démarche. Seront abordés ici: les postulats, les critères de classification, la conception et les principes sous-jacents à leur entreprise. Nous verrons que si la démarche de Pouyez-Bouchard s'illustre par son originalité et sa cohérence, elle comporte, comme tous les autres essais d'ailleurs, de sérieuses limites quant à l'information qu'elle permet de livrer.

Enfin, nous nous proposons d'exposer et d'expliquer la grille de classement qui sera la nôtre. L'opération consistera principalement à réaménager et à détailler certaines catégories mises en place par Pouyez-Bouchard en introduisant dans le classement certains critères qui nous apparaissent fondamentaux dans le cadre particulier de notre recherche.

I. LA GRILLE DE CLASSIFICATION DE POUYEZ-BOUCHARD

C. Pouyez et G. Bouchard se donnent pour objectif de construire une grille de classement des professions à vocation universelle. Cette opération préalable à toute recherche se proposant d'étudier les groupes sociaux, ils la veulent "aussi neutre que possible". Le projet est fort ambitieux: l'utilisation d'une grille et de critères de classement des professions homogène, avancent-ils, faciliterait l'établissement de comparaisons entre structures sociales de différents milieux sociaux (villes, villages, régions, pays, etc.) et, d'autre part, permettrait de dépasser les particularismes des méthodes d'investigation qui cloisonnent

les diverses disciplines et les champs de recherche.

D'entrée en matière, ils définissent la notion de profession comme étant "toutes espèces d'emplois rémunérés exercés régulièrement par une personne". Elle est envisagée selon deux angles bien précis que l'on peut figurer ainsi:

- dimension intrinsèque: activité de travail proprement dite, critère de définition neutre; profession:
- dimension extrinsèque: prolongements sociaux de l'activité de travail, critère de définition normatif, ex.: propriété, condition, salaire, fonction, etc.

Dans leur démarche, les auteurs sont guidés par deux principes qui, en définitive, devraient leur éviter certains écueils les plus courants:

1. exclure les critères normatifs, c'est-à-dire, ceux qui réfèrent à la dimension externe de l'univers professionnel (salaire, propriété, instruction, etc.)
2. éviter la redondance "en ne retenant que des critères distincts, clairement définis, et supprimer l'arbitraire du classement en fixant un ordre de préséance dans l'application des critères".

Bref, tous les critères retenus pour la classification doivent référer exclusivement à la dimension intrinsèque de l'univers professionnel; seule la nature de l'activité de travail demeure recevable aux fins du classement.

Poursuivant leur exposé, Pouyez-Bouchard nous font savoir qu'ils retiendront cinq critères préalablement définis qui, doivent, en théorie, mener à une différenciation des professions. Deux de ces critères sont fondamentaux et d'application universelle; les trois autres sont des critères auxiliaires, à caractère mixte (endogène/exogène), d'application facultative.

Deux critères fondamentaux d'application universelle:

1. Nature de l'effort requis par la tâche (évaluation de l'intensité physique) selon qu'elle soit essentiellement manuelle ou principalement non-manuelle. Cette entreprise vise à opérer une première grande division de la population étudiée en deux sous-ensembles distincts: un premier regroupant les professions dont l'activité se compose essentiellement de tâches de manutention, transformation et transport de matières; un second réunissant les professions dont l'activité de travail est pour une large part cérébrale. Ici, une précision s'impose: dans l'optique des auteurs, la notion de travail manuel réfère

à un "effort de nature essentiellement physique", au sens usuel, alors que la notion de travail non-manuel englobe les professions caractérisées par une "activité principalement intellectuelle".

2. Complexité de la tâche. Ce critère sert à mesurer, en quelque sorte, le degré de qualification attribuable à l'exercice des professions. Le degré de complexité des tâches est évalué à l'aide des deux indicateurs suivants:

- a) la difficulté technique d'exécution;
- b) la responsabilité inhérente à la tâche, c'est-à-dire, "le fardeau de gestion, la coordination et le contrôle à exercer sur sa propre tâche et sur celle des autres".

Cette étape du classement, disent-ils, peut être facilitée par le recours à la Classification Canadienne Descriptive des Professions.

Trois critères complémentaires d'application facultative:

3. Rayonnement géographique de l'unité de gestion. Il se mesure par l'étendue:

- soit de l'aire de juridiction d'une instance administrative,
- soit de la zone d'opération d'une entreprise industrielle ou commerciale.

Ce critère n'est appliqué qu'aux professions non-manuelles à haut niveau de responsabilité et de difficulté technique. Il permet de distinguer ces catégories selon qu'elles oeuvrent sur les plans local, régional ou supra-régional. Par ailleurs, les cadres intermédiaires sont exclus de cette distinction alors que les professions libérales, les petits commerçants, les industriels et les "fonctionnaires" y sont inclus.

4. Statut juridique de l'unité de gestion. Il permet de distinguer les catégories socio-professionnelles selon qu'elles s'exercent dans les secteurs public, parapublic ou privé. Ici, encore une fois, le critère n'est appliqué qu'aux professions à caractère non-manuel à hauts quotients de difficulté technique et de responsabilité de gestion.

5. Secteur d'activité économique. Ce critère permet de répartir les professions selon qu'elles s'exercent dans l'un ou l'autre des secteurs suivants:

- production de matières premières
- fabrication de produits finis

Ce dernier critère n'est utilisé que pour différencier les travailleurs manuels à hauts niveaux de difficulté technique et de responsabilité, c'est-à-dire, les artisans, éleveurs et autres professions assimilées.

Au terme de leur démarche, les auteurs ont élaboré une

TABLEAU I

CLASSEMENT DES TACHES SELON LES DEUX CRITERES ENDOGENES

CRITERES ENDOGENES		
I- Nature de l'effort	Complexité de la tâche	
	II- Difficulté technique	III- Niveau de responsabilité
A) Tâches non manuelles	A) Haut niveau B) Bas niveau C) Niveau indéterminé	A) Haut niveau B) Niveau intermédiaire C) Bas niveau D) Niveau indéterminé
B) Tâches manuelles	D) Haut niveau E) Bas niveau F) Indéterminé	E) Haut niveau F) Bas niveau G) Indéterminé
C) Tâches indéterminées		
D) Tâches non classées		

TABLEAU I
GRILLE DE CLASSEMENT DES PROFESSIONS

CRITERES ENDOGENES			CRITERES AUXILIAIRES (APPLICATION FACULTATIVE)			NOMENCLATURE DES CATEGORIES (dans l'ordre de la matrice)		
I- NATURE DE L'EFFORT	COMPLEXITE DE LA TACHE		IV- Rayonnement de l'unité de gestion	V- Statut juridique de l'unité de gestion	VI- Secteur économique dont relève la tâche			
	II- Difficulté technique	III- Responsabilité						
A) Non manuel	A) Haut niveau		A) Supra-municipal, régional ou extra-régional	A) Privé		1. Dirigeants de grandes entreprises		
						2. Hauts fonctionnaires		
						3. Semi-indéterminés (1-2)		
			B) Municipal	B) Public ou para-public		4. Petits commerçants et indust.		
						5. Fonctionnaires locaux		
	B) Bas niveau		C) Indéterminé	C) Indéterminé		6. Semi-indéterminés (4-5)		
						7. Gens d'affaires		
						8. Professions libérales		
						9. Administrateurs publics		
						10. Semi-indéterminés (7-8-9)		
B) Manuel	C) Indéterminé		D) Privé	D) Fabrication et vente		11. Cadres intermédiaires		
						12. Scientifiques et cols blancs spécialisés		
						13. Semi-indéterminés (11 à 12)		
						14. Employés de bureau, cols blancs semi et non spécialisés		
						15. Semi-indéterminés (1 à 14)		
	D) Bas niveau		E) Public ou para-public	E) Services profes- sionnels		16. Cultivateurs, éleveurs et assimilés		
						17. Artisans		
						18. Semi-indéterminés (16-17)		
						19. Ouvriers spécialisés		
						20. Gens de métier (16 à 19)		
C) Indéterminé	E) Bas niveau		F) Indéterminé	F) Indéterminé		21. Ouvriers semi et non spécialisés		
						22. Travailleurs manuels (16 à 21)		
	F) Indéterminé					23. Indéterminés (1 à 22)		
						24. Autres		
D) Non classé								

grille de classification socio-professionnelle composée de 24 catégories de professions dont 10 constituent, en fait, des catégories résiduelles. Voici donc la nomenclature qu'ils ont élaborée sous sa version standardisée:

NOMENCLATURE DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

1. Gens d'affaires
 - dirigeants de grandes entreprises
 - petits commerçants et industriels
2. Administrateurs publics
 - hauts fonctionnaires
 - fonctionnaires locaux
3. Professions libérales
4. Cadres intermédiaires
5. Scientifiques, cols blancs spécialisés
6. Employés de bureau, cols blancs semi et non spécialisés
7. Cultivateurs, éleveurs et assimilés
8. Artisans
9. ouvriers spécialisés
10. ouvriers semi et non spécialisés
11. indéterminés

II. COMMENTAIRES, REMARQUES, CRITIQUES

a) Commentaires généraux:

Pour procéder à une évaluation convenable de l'entreprise menée par les deux auteurs, il faut d'abord tenir compte de certains éléments contextuels, sans lesquels toute critique serait incongrue.

D'abord, Pouyez-Bouchard ont élaboré leur grille dans le cadre de recherches où la densité statistique de la population étudiée est relativement élevée et où, par conséquent, les informations disponibles peuvent fréquemment prêter à confusion. La seule mention "agent", par exemple, peut se prêter à des occupations aussi nombreuses que disparates, renvoyant tantôt à des postes de cadres intermédiaires (agent administratif), tantôt à des emplois qui relèvent surtout de l'exécution (agent de bureau, agent de police, agent de commerce, etc.).

Aussi, l'instrument de classification a été conçu pour être utilisé dans le cadre de recherches portant sur des périodes historiques relativement étendues. Entre le milieu du XIXème siècle et la période plus contemporaine, des transformations fondamentales sont intervenues dans la division sociale du travail. Il est fort probable que l'artisan menuisier du siècle dernier soit devenu, au fil des années, un travailleur salarié oeuvrant pour le compte d'un entrepreneur en construction. De même, il est plus que probable que la plupart des emplois se soient déqualifiés.

Enfin, la grille a été préparée dans le dessein explicite de servir une démarche à caractère multidisciplinaire et de pouvoir alimenter plusieurs cadres théoriques sans pourtant y introduire de biais.

Au total, il s'agit d'un outil universel et multidisciplinaire qui comporte aussi l'envers de ses qualités.

Ainsi, à la cohérence de la démarche sont sacrifiés quelques éléments fondamentaux tels que le rapport aux moyens de production (propriété, contrôle, possession) qui constitue, selon nous, une donnée centrale dans le cadres de recherches en sciences sociales.

Aussi, l'élimination d'une grande partie de l'arbitraire, fait surgir un nombre impressionnant (14) de catégories résiduelles. Ce qui a pour effet d'alimenter l'imprécision. Par ailleurs, nous conviendrons qu'entre une certaine imprécision qui laisse place à la nuance et une exactitude un peu trop rassurante, il y avait un choix à faire... Mais, dans le cadre d'études portant sur des populations plus restreintes, ces catégories résiduelles ont pour effet de diluer considérablement l'information.

Mais l'épreuve ultime de toute méthode demeure sans contredit son application à des cas concrets. C'est à cette étape que nous allons procéder.

b) Remarques concernant l'application des cinq critères:

1. Nature de l'effort: la distinction manuel/non-manuel:

La distinction entre travail manuel et travail non-manuel telle qu'elle est conçue ici s'apparente à une opération qui est effectuée dans à peu près toutes les grilles de classement déjà existantes. On peut l'utiliser à titre indicatif en prenant pour acquis qu'elle recouvre une certaine réalité, mais qu'elle comporte également ses limites. Il faut conserver à l'esprit qu'elle ne recouvre pas nécessairement la division manuel/intellectuel telle qu'elle intervient dans la division sociale du travail. D'ailleurs, Pouyez et Bouchard ont pris soin de parler en termes de travail non manuel plutôt que de travail intellectuel: ici, la nuance est importante. En effet, ni le travailleur à son compte, ni le travailleur à forfait, ni l'artisan, ni même l'agriculteur (à moins que l'exploitation de sa ferme ait intégré les modes de gestion et d'organisation du travail proprement capitalistes) ne sont concernés par la distinction entre travailleurs manuels et travailleurs intellectuels dans la mesure où leur occupation individuelle est une unité de travaux manuels et intellectuels dont la séparation n'intervient qu'avec la division du travail dans les procès de production, c'est-à-dire, avec le salariat. La division sociale du travail implique donc une séparation entre le travail directement productif (agents immédiatement engagés dans la production) et le travail indirectement productif (organisation, surveillance et contrôle).

Un examen minutieux de la grille de Pouyez-Bouchard nous indique, à peu de choses près, que la distinction entre travail manuel et travail non manuel, telle qu'ils la conçoivent, recoupe grossièrement les trois secteurs traditionnels (primaire, secondaire et tertiaire) de l'économie. Ainsi, en consultant le catalogue des professions classifiées (fourni en annexe du document), on constate que toutes les catégories de professions du secteur tertiaire (à l'exception des transports) regroupant des travailleurs subalternes (commis, dactylos, employés de bureau, concierge, etc.) sont assimilées au groupe des non manuels, alors que les agriculteurs et les artisans figurent parmi les manuels.

L'utilisation des trois secteurs de l'économie comme fondement de la distinction entre manuel et non manuel, du moins en ce qui concerne les professions s'exerçant à des niveaux subalternes, conduit les auteurs à inclure dans la catégories intitulée "employés de bureau, cols blancs semi et non spécialisés" des intitulés professionnels dont la présence parmi les non manuels est discutable: à titre d'exemple, mentionnons le concierge et le technicien en électronique que l'on retrouve parmi ces derniers.

2. Complexité de la tâche:

Quoi de plus laborieux à mesurer que la qualification? Cette opération est sans doute celle qui risque de comporter la plus grande marge d'erreur, et le chercheur est susceptible de se buter à des difficultés presqu'insurmontables.

Ici, nous l'avons vu plus haut, la complexité de la tâche est évaluée à l'aide de deux indices: la difficulté technique d'exécution et la responsabilité inhérente à la tâche. L'approche préconisée par Pouyez-Bouchard constitue, à notre avis, la tentative la plus réussie qui ait été élaborée jusqu'à tout récemment. Le recours systématique à la Classification Canadienne Descriptive des Professions qu'ils ont adaptée et testée s'avère un instrument de mesure assez rigoureux compte tenu du haut niveau de difficulté relatif à cette opération. Leur méthode permet, en outre, d'obtenir une mesure raffinée de la complexité de la tâche fondée sur une échelle combinant la formation générale (scolarité) et la formation spécifique (apprentissages particuliers, expérience) nécessaires à la réalisation du travail.

3. Rayonnement géographique:

L'idée de répartir les professions non manuelles à hauts quotients de difficulté technique et de responsabilité selon le rayonnement géographique de l'unité de gestion constitue une base de départ intéressante en soi. Elle permet de dépasser un certain arbitraire qui régnait lorsqu'il s'agissait de délimiter la taille et l'envergure des professions. De plus, le critère est applicable aux administrations publiques et para-publiques. Par ailleurs, l'opération peut être appréciable lorsque le milieu social

étudié évolue dans un espace plus restreint (une localité, un village, une ville, une région, etc.).

Néanmoins, les modalités d'application du critère demeurent très obscures dans la démarche des auteurs. En effet, comment déterminer le rayonnement géographique d'une unité de gestion déterminée? Pouyez et Bouchard avancent qu'il se mesure soit par l'étendue de la zone d'opération d'une entreprise industrielle ou commerciale, soit par l'étendue de l'aire de juridiction d'une instance administrative. D'un premier abord, il ne semble pas se poser de problèmes insurmontables, mais l'application du critère à des cas concrets fait surgir certaines difficultés.

Ainsi, dans le cas particulier des entreprises industrielles: qu'est-ce qu'on entend précisément par la zone d'opération? Le marché? La localisation des activités de production? Les opérations de gestion? La référence au marché peut introduire des biais importants dans la mesure où nombre de petites entreprises dirigées par des industriels locaux se spécialisent dans l'exportation. La référence à la gestion et ou à la production pose également de sérieux problèmes lorsqu'on est aux prises avec une filiale d'une firme transnationale. A titre d'indication, le directeur des achats à la Westinghouse de Trois-Rivières a peu à voir dans la stratégie globale de la firme ou même de la filiale; par contre, il assume une responsabilité importante au sein de la succursale. La question posée dans ce cas-ci est la suivante: est-ce que la zone d'opération réfère aux activités générales de la firme ou à celles de la filiale? Dépendant de l'angle d'analyse privilégié ou de l'humeur du chercheur, le directeur en question peut être classé parmi les dirigeants de la grande entreprise ou encore parmi les cadres intermédiaires.

Dans le cas des entreprises commerciales, on rencontre un problème similaire avec les grandes chaînes de magasins (Woolco, Zellers, La Baie, etc.). Si l'on considère le rayonnement du marché, on est amené à classer le gérant des ventes parmi les dirigeants de la grande entreprise (rayonnement supra-municipal ou régional) alors que si l'on insiste sur la localisation des activités (travail, vente, personnel dirigé, etc), on est porté à classer le même agent parmi les cadres intermédiaires.

La question se pose de façon un peu différente avec les agents qui occupent des emplois rattachés aux administrations publiques ou para-publiques, dans la mesure où ces complexes administratifs sont dotés d'une hiérarchie à paliers multiples souvent très centralisés. Dans le cadre spécifique de notre étude, plusieurs agents oeuvrent à divers niveaux de l'appareil scolaire et du Mouvement Desjardins. En voici deux séries d'exemples:

ex.1: inspecteur d'écoles, directeur d'école, directeur général adjoint d'une commission scolaire, directeur général d'une commission scolaire, directeur du Bureau interrégional du M.E.Q., délégué régional du M.E.Q., directeur général de l'Association des Commissions

scolaires du diocèse.

ex.2: assistant-gérant d'une caisse populaire, gérant d'une caisse populaire, directeur général d'une caisse populaire, gérant de l'Union régionale des caisses populaires, comptable à l'Union régionale des c.p.

Dans la première série d'exemples, on peut se demander où se situe la ligne de démarcation à partir de laquelle se différencient les fonctionnaires locaux des hauts fonctionnaires? Si l'on distingue les emplois concernés sur la base du critère de l'aire de juridiction de l'instance administrative, on conçoit la nécessité d'établir un frontière qui, au risque de trancher la question d'une façon un peu radicale, répartisse le plus adéquatement possible les professions. Par exemple, le directeur du Bureau interrégional du M.E.Q. appartient-il au groupe des fonctionnaires locaux ou à celui des hauts fonctionnaires? Il est subordonné aux hautes instances administratives du M.E.Q. à Québec; par contre, il est la personnification immédiate du ministère et de l'ensemble des politiques gouvernementales en matière d'éducation sur la scène régionale.

Dans la seconde série d'exemples, où classer les emplois? Comment les différencier? Ce ne sont ni des administrateurs publics, ni des dirigeants de la grande entreprise, ni des industriels et ni des commerçants. Il s'agit d'un sous-groupe particulièrement homogène que l'on pourrait assimiler, dans un premier temps, au groupe des cadres administratifs. Selon qu'ils oeuvrent dans les caisses populaires locales ou à l'Union régionale, leurs activités rayonnent sur les plans local ou régional. Or, la démarche de Pouyez et Bouchard nous offre peu de perspectives quant à leur classement. La logique de leur système de classement amène à assimiler le gérant de caisse populaire à la catégorie des gens d'affaires, parmi l'entrepreneur forestier, le manufacturier et le commerçant; par contre, le gérant de la succursale bancaire concurrente figure parmi les dirigeants de la grande entreprise.

Ces agents comptant pour une part importante de la population étudiée, nous entrevoions donc la nécessité d'apporter certains réaménagements aux catégories socio-professionnelles élaborées par Pouyez et Bouchard en ce qui concerne précisément ces catégories d'administrateurs et de gestionnaires salariés.

4. Statut juridique:

L'idée de distinguer les catégories professionnelles à hauts niveaux de difficulté technique et de responsabilité par le biais du statut juridique de l'unité de gestion à laquelle ils appartiennent, est particulièrement intéressante. Elle laisse entrevoir des perspectives d'analyse très fructueuses lorsqu'appliquée à l'étude de phénomènes sociaux dans la longue durée. Dans le contexte particulier de notre étude, il y aurait même intérêt à appliquer ce critère de différenciation de façon plus exhaustive afin de détailler la

catégorie des "cadres intermédiaires" et celle des "scientifiques et cols blancs spécialisés". Il peut être intéressant de distinguer l'assistant-gérant du restaurant du coin du secrétaire-trésorier de la municipalité ou encore de l'inspecteur d'écoles (tous classés comme cadres intermédiaires).

Par ailleurs, nous croyons opportun d'ajouter une entité juridique que l'on pourrait nommer provisoirement "secteur coopératif". Est-il nécessaire d'analyser distinctement les agents du mouvement coopératif séparément de ceux du secteur privé? Nous croyons que oui, et ceci pour deux raisons. D'abord, cette opération répond au caractère particulier de notre étude à l'intérieur de laquelle ces agents tiennent une place importante. Ensuite, des coopératives de l'envergure du Mouvement Desjardins sont, aujourd'hui, fondamentalement capitalistes; elles épousent sensiblement les mêmes schémas d'accumulation, de reproduction et de gestion que l'entreprise privée; elles s'en distinguent néanmoins par la mise en place d'une formule originale d'accumulation du capital.

5. Secteur économique:

Ici, l'opération sert à isoler, d'une part, les artisans des agriculteurs (matières premières/produits finis) et, d'autre part, les gens d'affaires des professions libérales (fabr. et vente/services professionnels).

Ce procédé est utilisé dans la plupart des grilles de classification socio-professionnelles existantes.

c) Remarques concernant la propriété:

Dans leur démarche, les auteurs ne veulent absolument pas tenir compte du critère de la propriété, "ce qui, disent-ils, ferait intervenir un critère exogène à caractère fortement normatif".

Le procédé nous apparaît légitime en ce qui concerne la catégorie intitulée "dirigeants de la grande entreprise" à l'intérieur de laquelle est regroupé tout le personnel cadre supérieur des grandes entreprises privées. En effet, dans le cas du grand capital, la question de la "possession effective" (capacité et pouvoir de mise en œuvre des moyens de production) prime sur celle de la "propriété juridique" (droit de disposer des produits).

Par contre, la catégorie #4, qui regroupe "les fonctions de gérance et de direction d'établissements du secteur privé, dont le rayonnement est purement local", risque d'introduire des effets de distorsion relativement importants. Distorsion que les auteurs reconnaissent à propos des artisans et d'une certaine catégorie de petits commerçants mais aussi, devrait-on ajouter, à propos des propriétaires et employés "cadres" salariés des petits établissements privés. Par exemple, le restaurateur propriétaire d'un petit établissement est classé dans la même catégorie que le gérant qu'il embauche

pour son compte. Ici, on dilue une information qui serait susceptible d'être fondamentale dans le cadre d'une analyse des rapports sociaux.

III. LE CARACTERE SPECIFIQUE DE NOTRE DEMARCHE:

a) Les sources d'information, la collecte des données:

Etant donné la contemporanéité de la période historique étudiée de même que la dimension restreinte de la population observée (une centaine d'individus), nous bénéficions d'informations relativement précises et amplement détaillées concernant les agents qui font l'objet de notre étude. Les informations relatives aux professions se résument grossso modo aux éléments suivants:

- nom de la profession, du poste occupé;
- nom de l'employeur;
- statut juridique de l'unité de gestion;
- rayonnement géographique de l'unité de gestion (dans la plupart des cas);
- secteur d'activité économique;
- statut de travailleur (à son compte, salarié, indépendant, propriété ou nom de l'entreprise).

Ce qui, au départ, nous confère un avantage important sur d'autres recherches de type empirique. En effet, la possession de ces informations permet de limiter considérablement le nombre de catégories de type indéterminé et d'établir d'une façon assez précise le profil de certaines catégories qui retiendront particulièrement notre attention.

Par ailleurs, la faible densité statistique de la population impose une certaine prudence dans l'interprétation des résultats du classement socio-professionnel.

Nous avons constitué notre banque d'informations relatives aux professions en recourant à des sources de plusieurs ordres. Pour chacun des agents de la population étudiée, nous avions à notre disposition des données provenant principalement des quatre sources suivantes:

- fichier informatisé des membres de la SSJBM (environ 22,000 cas enregistrés);
- formulaires d'adhésion des membres du Cercle des Philanthropes (tous les bénéficiaires du service d'assurance de la SSJBM);
- Procès-verbaux des assemblées tenues aux diverses instances de la Société régionale;
- Annuaires Polk de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine.

Le recours systématique à ces sources nous a permis tantôt de corriger une information qui portait à confusion, tantôt de compléter une information imprécise (ex.: journalier, gérant, commis, commerçant, etc.). Aussi, cette méthode nous permettait, dans nombre de cas, de retracer l'itinéraire

professionnel des individus: changement d'emploi ou d'employeur, promotion, cumul d'emplois, etc.

Enfin, à chaque fois que l'imprécision ou le doute subsistait malgré le recours aux sources ci-haut mentionnées, nous avons eu recours à l'entrevue avec le personnel salarié ou les dirigeants de l'association. A la limite ultime, nous avons contacté directement par téléphone les individus qui faisaient l'objet de notre étude ou leurs proches lorsque ces derniers étaient décédés.

b) Résultats et classification préliminaires:

Au terme d'un premier traitement des données, nous sommes en mesure d'établir provisoirement qu'une large part des effectifs de notre population appartient à ce que l'on pourrait qualifier, en référant à la terminologie de Pouyez et Bouchard, de professions non-manuelles à niveaux élevés de difficulté technique d'exécution et de responsabilité. En voici un aperçu:

Professions des administrateurs de la SSJBM, 1955-1975
(classement préliminaire)

	nombre	(%)
Gens d'affaires	17	(18)
Dirigeants de grandes entreprises	2	(2)
Petits commerçants et industriels	4	(4)
Administrateurs publics	5	(5)
Hauts fonctionnaires	0	(0)
Fonctionnaires locaux	0	(0)
Professions libérales	8	(8)
Cadres intermédiaires	12	(12)
Scientifiques, cols blancs spécialisés	11	(11)
Cols blancs semi et non spécialisés	10	(10)
Cultivateurs, éleveurs et assimilés	2	(2)
Artisans	1	(1)
Ouvriers spécialisés	5	(5)
Ouvriers semi et non spécialisés	8	(8)
Indéterminés	11	(11)
 TOTALX	 96	 (100)

Ce classement préliminaire est le résultat d'une application très stricte des critères de classification établis par Pouyez et Bouchard à notre population. Aussi, nous avons eu recours au catalogue qu'ils ont élaboré et que l'on retrouve en annexe de leur Document de travail no.35.

A propos de l'application du critère "rayonnement géographique", nous avons établi qu'il s'agissait du marché dans le cas des entreprises privées; le problème du rayonnement des activités des administrations publiques demeure cependant entier. Ces fonctionnaires ont été classés au sein des catégories nommées "administrateurs public" et "cadres intermédiaires".

A notre avis, le classement obtenu comporte plusieurs failles majeures. En voici un aperçu:

D'abord, conformément à la nomenclature de Pouyez et Bouchard, les courtiers d'assurances (au nombre de 5) ont tous été classés parmi les "indéterminés". Or, selon nos informations, ces courtiers dirigent tous leur propre agence. Elles sont toutes de petites dimensions et puisent leurs clientèles sur les marchés local et régional. La prise en considération du critère de la propriété dans le cas de ces petites entreprises de services financiers serait susceptible de nous permettre de reclasser autrement ces agents.

En second lieu, les effectifs de la catégorie "gens d'affaires" nous semblent gonflés exagérément. De plus, la catégorie regroupe des entités socio-professionnelles dont l'homogénéité apparaît très discutable à plusieurs égards. Pas moins de 6 gérants ou directeurs de caisses populaires figurent au sein de cette catégorie alors qu'ils gagneraient, selon nous, à être identifiés à une certaine catégorie de cadres administratifs. Quatre commerçants (moulée d'animaux, huile à chauffage, meubles), deux entrepreneurs électriciens, un contracteur en métallurgie, les propriétaires respectifs d'une agence de publicité et d'une agence de placement immobilier auraient avantage à être reclassés autrement: tous sont de petits propriétaires oeuvrant principalement sur les marchés local et régional. Il reste enfin un gérant des ventes dans un magasin de meubles et un cadre administratif d'une entreprise de transport qui auraient avantage à être assimilés à une autre catégorie.

En troisième lieu, il y aurait intérêt à détailler la catégorie "scientifiques et cols blancs spécialisés" selon le caractère juridique de l'unité de gestion à laquelle ils appartiennent. Laissée telle quelle, cette catégorie dissout une information qui serait susceptible d'être intéressante.

Enfin, la catégorie "cadres intermédiaires" revêt également un caractère un peu trop flou et demeure très extensive. Cette imprécision a pour effet de noyer une information qui pourrait être profitable. Elle gagnerait à être subdivisée selon le caractère juridique de l'unité de gestion.

Au total donc, l'application stricte des critères de classification proposés par Pouyez et Bouchard laisse subsister un nombre important de cas indéterminés et réunit au sein de certaines catégories socio-professionnelles des professions qui auraient intérêt à être reclassées autrement. Ce problème tient, selon nous, au fait qu'ils ne tiennent pas compte du rapport de propriété ou de non-propriété aux moyens de production. En effet, pour les auteurs, le travail de classification devrait exclure toute référence à ce qu'ils appellent la nature "exogène" de l'activité de travail, c'est-à-dire à tout ce qui réfère aux conditions à l'intérieur desquelles elles est réalisée. On peut se demander si ce procédé ne conduit pas à un autre type d'écueil par son évacuation de toute la question de l'organisation et de la

division sociale du travail. En négligeant la question capitale de la relation aux moyens de production (propriété, possession, contrôle, etc.), c'est toute une mine d'informations qui nous échappe: salariat, travail autonome, actionnariat, etc.

c) Réaménagements:

La grille qui est présentée ci-bas est le résultat qui a été obtenu de réaménagements importants à la démarche proposée par Pouyez et Bouchard. Pour l'essentiel, ces réaménagements tiennent à l'introduction des critères de la propriété/non-propriété et du salariat/autonomie. Cette grille est évidemment adaptée à certaines préoccupations de notre démarche et, plus spécifiquement, à un besoin de décomposer les agents des couches moyennes selon qu'il sont salariés ou autonomes, selon qu'ils proviennent des secteurs public, privé ou coopératif et selon la dominante de leurs fonctions (gestion, conception, régulation, etc.).

Nomenclature des professions
(version remaniée)

1. Propriétaires d'entreprises
 - dirigeants de grandes entreprises
 - commerçants, industriels et entrepreneurs locaux
2. Administrateurs et personnel cadre
 - secteurs public et parapublic
 - secteur privé
 - secteur coopératif
3. Professions libérales
4. Scientifiques et techniciens supérieurs
 - secteurs public et parapublic
 - secteur privé
 - secteur coopératif
5. Techniciens et personnel semi et non spécialisé
6. Agriculteurs, éleveurs et assimilés
7. Artisans
8. Ouvriers spécialisés
9. Ouvriers semi et non spécialisés
10. Autres

Définition des catégories

1. Propriétaires d'entreprises:

Sont regroupés ici tous les propriétaires d'entreprises à caractère juridique privé quelles qu'en soient les dimensions. Cette catégorie, on le voit, réunit des entités passablement disparates; pour les besoins spécifiques de l'étude envisagée, nous avons subdivisé le groupe en deux grands sous-ensembles.

- dirigeants de grandes entreprises:

- . comprend les propriétaires ou le personnel cadre supérieur des grandes entreprises à caractère

monopoliste;

- entreprises dont le mode de gestion et les formes d'organisation du travail, de la production sont proprement capitalistes;
- rayonnement géographique est supra-régional tant sur le plan des marchés que celui des activités de production et de gestion;
- entreprises qui adoptent, règle générale, une schéma de reproduction élargie (accumulation du capital);

ex.: les grandes papetières, Alcan, Westinghouse, Wabasso, etc.

- commerçants, industriels et entrepreneurs locaux:

- regroupe tous les propriétaires d'entreprises de petites dimensions dont le rayonnement géographique des activités de production, commerciales et financières est essentiellement local;

ex.: entrepreneurs en construction domiciliaire, commerçants locaux, propriétaires d'agences d'assurances, contracteurs, propriétaires de petites entreprises (imprimerie, presse locale, etc.), etc.

2. administrateurs et personnel cadre:

Groupe qui réunit tous ceux qui se partagent les fonctions d'encadrement et de gestion comprises entre l'exécution et la direction proprement dites. A la différence des gens d'affaires et des petits propriétaires d'entreprises, ils sont salariés et le degré de pouvoir qu'ils exercent dans les procès de travail varie selon la position qu'ils occupent au sein des hiérarchies internes. Globalement, il s'agit de tous ceux qui, dans la division du travail et à différents degrés, se voient confier les tâches d'encadrement (organisation, contrôle, surveillance, légitimation) du personnel, de la production et de la gestion des procès de travail. Dans une étude qui porterait sur une population à haute densité statistique, cette catégorie gagnerait à être subdivisée selon une échelle (supérieur, intermédiaires, inférieurs). Mais pour les besoins particuliers de notre recherche, nous croyons que cette subdivision additionnelle ne ferait que compliquer inutilement la grille. Cependant, nous avons subdivisé cette catégorie selon le statut juridique de l'unité de gestion à laquelle appartiennent les agents. Sont inclus à l'intérieur de ce groupe les hauts fonctionnaires, les fonctionnaires locaux et les cadres intermédiaires de la nomenclature de Pouyez et Bouchard auxquels nous avons ajouté le personnel cadre salarié d'entreprises et d'institutions financières locales ou régionales.

3. professions libérales:

Regroupe les membres des corporations professionnelles suivantes: a) juges, magistrats, avocats et notaires; b) dentistes; c) médecins, chirurgiens et autres spécialistes de la santé tels que pharmaciens; d) architectes, évaluateurs et comptables agréés, etc. Il s'agit de travaux et de fonctions

qui exigent un haut degré de qualification et de responsabilité, qui relèvent du domaine privé et qui s'exercent dans les secteurs des services et de la santé. Par ailleurs, ils possèdent un statut de travailleurs indépendants et oeuvrent pour leur propre compte.

4. scientifiques et techniciens supérieurs:

Sont regroupés sous ce vocable tous les postes salariés dont les fonctions relèvent principalement de la conception, de la recherche, de l'enseignement, de la régulation et de l'innovation qui exigent un haut degré de qualification, mais qui ne recèlent pas en elles-mêmes de responsabilité de gestion.

5. techniciens et personnel semi et non spécialisés:

Catégorie qui comprend l'ensemble des emplois à faible degré de difficulté technique de réalisation dont les tâches sont essentiellement de nature exécutive et qui s'exercent dans les bureaux, les commerces, les institutions financières, etc.

6. cultivateurs, éleveurs et assimilés:

Réunit tous les fournisseurs de produits alimentaires non-transformés ou semi-transformés et possédant un statut de travailleurs indépendants.

7. artisans:

Individus qui font un travail manuel à leur propre compte.

8. ouvriers spécialisés:

Regroupe les agents effectuant un travail manuel relativement qualifié. Ils sont salariés et leur travail peut, dans certains cas, comporter une responsabilité de surveillance.

ex.: ouvriers de métiers, contremaîtres, certaines catégories de techniciens, etc.

9. ouvriers semi et non-spécialisés:

Comprend tous les travailleurs manuels salariés dont les tâches exigent relativement peu de qualification.

10. autres:

Catégorie résiduelle comprenant tous les individus qui, pour une raison ou une autre, n'ont pu être intégrés aux autres catégories socio-professionnelles ou ne sont pas intégrés au marché du travail.

ex.: rentiers, étudiants, chômeurs, femmes à la maison, etc.

Sources utilisées

Bouchard, G. Méthode d'évaluation et de classement des professions à l'aide de la Classification Canadienne Descriptive des Professions du gouvernement canadien.

Programme de recherches sur la société saguenayenne,
Document de travail no.71, novembre 1982, 13p.

Bouchard, G. "L'utilisation des données socio-professionnelles en histoire: le problème de la diachronie" in Histoire sociale/Social History. XVI, 32, 1983, pp.429-442.

Bouchard, G. et C. Pouyez. Le problème des catégories socio-professionnelles dans les sciences sociales: un essai de construction empirique. Programme de recherches sur la société saguenayenne, Document de travail no. 35, février 1979, 30p. plus annexe.

Bouchard, G. et C. Pouyez. "Le classement des professions par secteurs d'activité: aperçu critique et présentation d'une nouvelle grille" in L'actualité économique. vol.25, no.4, octobre-décembre 1979, pp.585-605.

Bouchard, G. et C. Pouyez. Les catégories socio-professionnelles en histoire: une nouvelle grille de classement (présentation d'ensemble). Programme de recherches sur la société saguenayenne, Document de travail no.92, octobre 1983, 55p.

Bouchard, G. et C. Pouyez. "Les catégories socio-professionnelles: une nouvelle grille de classement" in Labour/Le Travail. 15, printemps 1985, pp.145-163.

Bouchard, G., C. Pouyez et R. Roy. Grille de classement des professions selon la fonction, les secteurs et les sous-secteurs de l'activité économique. Programme de recherches sur la société saguenayenne, Document de travail no.37, novembre 1978, 31p.

FICHE D'IDENTIFICATION DES RESPONSABLES

276.

<u>1. SOURCE</u>	<u>2. IDENTIFICATION</u>
procès-verbaux:.....	nom:.....
listes de membres:.....	prénom:.....
correspondance:.....	no. de membre:.....
rapports annuels:.....	locale:.....
fichier informatisé:.....	secteur:.....
entrevues:.....	
autres:.....	

3. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

sexe:..m:...	<u>GROUPE ETHNIQUE D'APPARTENANCE</u>
f:...	
année de naissance:.....	francophone:.....
état civil:	anglophone:.....
marié(e):.....	allophone:.....
célibataire:.....	
autre:.....	

4. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES

ménagère:.....	assisté social:.....
étudiant:.....	retraité:.....
chômeur:.....	rentier:.....
profession(s):.....	
.....	
employeur(s):.....	
détails sur la profession:.....	
.....	

5. LIEU DE RESIDENCE

ville:.....	paroisse:.....
	quartier:.....

6. STATUT(S) DANS L'ASSOCIATION

comités particuliers ou spéciaux:.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ANNEXE II (SUITE)

7. PARTICIPATION AUX REUNIONS (taux de présences)

277.

	C.A.	C.E.	A.S.	TRI	C.R.D.	total
1955-56
56-57
57-58
58-59
59-60
60-61
61-62
62-63
63-64
64-65
65-66
66-67
67-68
68-69
69-70
70-71
71-72
72-73
73-74
74-75

8. APPARTENANCE A D'AUTRES ASSOCIATIONS, ORGANISMES PRIVES, SYNDICATS, CORPORATIONS, CORPS PUBLIC, ETC.

9. DUREE DE L'ADHESION

date d'entrée: nombre total d'années:
date de sortie: nombre d'années à exercer une fonction de direction:

10. COMMENTAIRES

ANNEXE III

Nombre de sociétés locales,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975*
 (chiffres absolus)

année	zones rurales	zones urbaines	total
1955-56	7	17	24
1956-57	11	19	30
1957-58	14	21	35
1958-59	16	23	39
1959-60	17	24	41
1960-61	21	25	46
1961-62	23	24	47
1962-63	24	27	51
1963-64	28	30	58
1964-65	31	31	62
1965-66	31	30	61
1966-67	31	30	61
1967-68	31	28	59
1968-69	31	26	57
1969-70	28	24	52
1970-71	28	24	52
1971-72	26	21	47
1972-73	24	21	45
1973-74	24	21	45
1974-75	23	21	44
moyenne	23	24	47

Source: D'après un calcul de Mario Lachance: Etude du membership et de la participation à l'assemblée annuelle au sein de la S.S.J.B.M.. Rapport de recherche présenté dans le cadre d'un séminaire sur le thème de la sociabilité, programme de maîtrise en Etudes québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, mai 1985, 34p. plus annexes.

* Une marge d'erreur de plus ou moins un a pu être enregistrée dans le calcul du nombre de sections; elle ne modifie nullement la tendance qui se dégage du tableau.

ANNEXE IV

Effectifs globaux des sociétés locales,*
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
 (nombres absolus)

année	zones rurales	zones urbaines	total
1955-56	1 150	7 363	8 513
1956-57	1 446**	8 058	9 504
1957-58	2 012	9 001**	11 013
1958-59	2 385**	9 311**	11 696
1959-60	3 296**	11 249	14 545
1960-61	3 746**	11 396**	15 142
1961-62	4 367**	12 275**	16 642
1962-63	4 712	12 738	17 450
1963-64	5 126**	13 400	18 526
1964-65	5 550	13 695	19 245
1965-66	5 682	13 568	19 250
1966-67	5 716**	13 541	19 257
1967-68	5 885**	13 443	19 317
1968-69	5 008	11 804**	16 812
1969-70	4 613	10 693	15 306
1970-71	4 389**	10 321	14 710
1971-72	4 148	10 090	14 238
1972-73	3 953	9 994	13 947
1973-74	3 829	9 931	13 760
1974-75	3 881	9 800	13 681
moyenne			

Source: Mario Lachance. op.cit.

* Les effectifs totaux qui sont inscrits dans la dernière colonne du tableau ne correspondent pas nécessairement à la totalité des membres de la SSJBM. Pour obtenir le nombre total de membres de l'association, il faudrait ajouter tous les assurés qui ne sont pas affiliés à une section locale en particulier. Ce qui constituerait un ajout qui varierait entre 1 000 et 3 000 membres pour chaque année.

** Nombres approximatifs

ANNEXE VBudget de fonctionnement annuel
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1974

année	fond général* (\$)	fond d'Entraide**(\$)	fond d'Aide aux étudiants***(\$)
1955	40,054.	n.d.	n.d.
1956	45,100.	n.d.	n.d.
1957	49,925	n.d.	n.d.
1958	51,869	n.d.	n.d.
1959	64,892.	n.d.	n.d.
1960	67,113.	100,403.	29,721.
1961	78,295.	115,168.	38,762.
1962	n.d.	n.d.	n.d.
1963	104,403.	166,295.	38,349.
1964	108,483.	162,656.	55,903.
1965	107,732.	164,529.	58,884.
1966	109,558.	186,887.	42,354.
1967	111,046	200,389.	56,338.
1968	116,911.	254,747.	40,785.
1969	126,376.	244,178.	40,954.
1970	132,327.	243,788	29,414.
1971	128,845.	247,042.	31,761.
1972	138,774.	40,324.	40,181.
1973	154,733.	44,985.	16,452.
1974	162,981.	31,978.	17,697.

* Budget dévolu à l'administration générale de la Société.

** Budget annuel du Cercle des Philanthropes.

*** Budget annuel du Comité d'Aide aux étudiants.

Sources: - Rapports annuels soumis par le secrétaire-trésorier de la SSJBM,
Trois-Rivières, 1955-1974.
- Rapports du vérificateur-général, SSJBM, Trois-Rivières, 1955-1974.

ANNEXE VIValeur en portefeuille et actif total consolidé
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1974

année	valeur en portefeuille (\$)*	actif consolidé (\$)*
1955	29,638.	90,938.
1956	45,322.	125,081.
1957	59,806.	155,884.
1958	92,968.	186,219.
1959	125,734.	223,746.
1960	170,847.	293,121.
1961	220,774.	360,457.
1962	n.d.	n.d.
1963	342,333.	564,133.
1964	421,759.	653,138.
1965	555,176.	751,770.
1966	670,420.	844,260.
1967	775,073.	960,107.
1968	806,630.	952,685.
1969	835,700.	974,396.
1970	850,657.	1,004,613.
1971	864,004.	1,016,788.
1972	894,340.	1,016,278.
1973	918,484.	1,052,036.
1974	942,925.	1,061,925.

* Les **valeurs en portefeuille** sont des placements effectués en majeure partie par le Cercle des Philanthropes et par le Comité d'Aide aux étudiants. Ces placements sont constitués d'obligations d'épargnes, d'actions et de parts sociales des caisses populaires. L'**actif consolidé** inclut les valeurs en portefeuille auxquelles sont ajoutées les autres valeurs détenues par la Société.

Sources: - Rapports annuels soumis par le secrétaire-trésorier de la SSJBM, Trois-Rivières, 1955-1974.
 - Rapports du vérificateur, SSJBM, Trois-Rivières, 1955-1974.
 - Bilan consolidé pour chacune des années visées.

ANNEXE VII

282.

NOMBRE D'ASSEMBLEES TENUES,
SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE LA MAURICIE, 1955-1975
 (chiffres absolus)

année	C.R.D.	C.A.	C.E.	TRI.	TOTAL
1955-56	3	15	55	---	73
1956-57	4	13	52	---	69
1957-58	3	12	45	---	60
1958-59	3	11	26	---	40
1959-60	4	18	20	---	42
1960-61	6	13	25	---	44
1961-62	5	20	28	---	53
1962-63	4	21	23	---	48
1963-64	4	14	18	---	36
1964-65	4	15	18	---	37
1965-66	4	16	14	---	34
1966-67	4	15	10	4	33
1967-68	3	15	12	8	38
1968-69	4	18	8	6	36
1969-70	4	21	9	0	34
1970-71	4	13	7	11	35
1971-72	0	12	9	12	33
1972-73	0	13	7	2	22
1973-74	0	12	8	4	24
1974-75	0	14	13	1	28
TOTAL	63	301	407	48	819

Sources: Procès-verbaux des assemblées du Conseil régional de direction, du Conseil d'administration, du Comité exécutif et du Triumvirat, SSJBM, Trois-Rivières, 1955-75.

ANNEXE VIIIAGE MOYEN DES REPRESENTANTS REGIONAUX,
SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE LA MAURICIE, 1955-1975

année	membres du C.A.	membres du C.E.
1955-56	48	49
1956-57	48	48
1957-58	47	50
1958-59	47	43
1959-60	44	42
1960-61	45	43
1961-62	47	48
1962-63	45	45
1963-64	48	46
1964-65	49	49
1965-66	47	45
1966-67	49	45
1967-68	49	51
1968-69	49	49
1969-70	48	50
1970-71	50	48
1971-72	49	45
1972-73	49	49
1973-74	51	53
1974-75	50	55
toutes les années	48	48

Sources: - Fichier membres informatisé, SSJBM, Trois-Rivières, 1985.
 - Registre des décès des membres du Cercle des Philanthropes, SSJBM, Trois-Rivières.

Locale d'origine des représentants régionaux,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975.

section locale	membres du C.A.	membres du C.E.
Cathédrale	33	11
Champlain	5	4
Grand'Mère	21	4
Hérouxville	1	0
Louiseville	4	0
Notre-Dame	9	6
Pointe-du-Lac	13	2
St-André	4	4
St-Barnabé	3	0
St-Bernard	8	0
St-Boniface	12	2
Ste-Bernadette	12	8
Ste-Cécile	29	19
Ste-Famille	7	4
Ste-Madeleine	23	12
Ste-Marguerite	29	13
Ste-Ursule	1	0
St-François-d'Assise	2	0
St-Jean-Baptiste-de-Lasalle	8	7
St-Jean-de-Bréboeuf	12	6
St-Lazare	12	6
St-Michel-des-Forges	2	0
St-Narcisse	5	2
St-Odilon	15	5
St-Philippe	11	2
St-Pie-X	23	11
St-Sacrement	27	13
St-Sauveur	11	6
St-Séverin	3	0
St-Stanislas	4	0
origine inconnue	0	0
TOTAL	349	147

* Les données ont été calculées en fonction du nombre de postes d'office ou administratifs cumulés par les sections locales au sein de la structure de représentation régionale. Par exemple, un administrateur qui assumerait cinq (5) mandats consécutifs serait comptabilisé à cinq (5) reprises.

Sources: - S.S.J.B.M., Fichier membres informatisé, Trois-Rivières, 1985.
 - S.S.J.B.M., Procès-verbaux des assemblées du Conseil d'administration, du Comité exécutif, du Conseil général de direction et des assemblées générales annuelles, Trois-Rivières, 1955-1975.
 - S.S.J.B.M., Registre des décès des membres du Cercle des Philanthropes, Trois-Rivières.
 - Les données ont été confirmées et complétées par Mme Gaby Dupont, secrétaire à la SSJBM, et M. Paul Périgny, directeur-général.

ANNEXE X

Les administrateurs regroupés selon leur profession,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
(classification relative établie sur une base quinquennale)

catégorie socio-professionnelle	1956-1960	1961-1965	1966-1970	1971-1975	totaux nombre (%)
	nombre (%)	nombre (%)	nombre (%)	nombre (%)	
1. propriétaires d'entreprises	13 (16)	6 (7)	6 (6)	18 (20)	43 (12)
- dirigeants de grandes entreprises	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
- commerçants, industriels et entrepreneurs locaux	13 (16)	6 (7)	5 (5)	18 (20)	42 (12)
- indéterminés	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	1 (0)
2. administrateurs et personnel cadre	28 (35)	31 (36)	31 (33)	25 (27)	115 (33)
- secteurs public et parapublic	13 (16)	15 (17)	23 (25)	13 (14)	64 (18)
- secteur privé	9 (11)	11 (13)	7 (8)	5 (5)	32 (9)
- secteur coopératif	6 (8)	5 (6)	1 (1)	7 (8)	19 (5)
3. professions libérales	11 (14)	21 (24)	9 (10)	1 (1)	42 (12)
4. scientifiques et techniciens supérieurs	9 (11)	11 (13)	9 (10)	10 (11)	39 (11)
- secteurs public et parapublic	3 (4)	7 (8)	9 (10)	10 (11)	29 (8)
- secteur privé	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)
- secteur coopératif	5 (6)	4 (5)	0 (0)	0 (0)	9 (3)
5. techniciens et personnel semi et non spécialisé	8 (10)	6 (7)	10 (11)	11 (12)	35 (10)
6. agriculteurs, éleveurs et assimilés	0 (0)	0 (0)	3 (3)	1 (1)	4 (1)
7. artisans	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	1 (0)
8. ouvriers spécialisés	0 (0)	6 (7)	16 (17)	10 (10)	32 (9)
9. ouvriers semi et non spécialisés	10 (13)	5 (6)	2 (2)	2 (2)	19 (5)
10. autres	0 (0)	0 (0)	7 (8)	12 (13)	19 (5)
totaux	79 (100)	86 (100)	93 (100)	91 (100)	349 (100)

- Sources: - S.S.J.B.M., Fichier des membres informatisé, Trois-Rivières, 1985.
- S.S.J.B.M., Procès-verbaux des assemblées tenues aux diverses instances de la Société régionale, Trois-Rivières, 1955-1975.
- S.S.J.B.M., Formulaires d'adhésion des membres du Cercle des Philanthropes, Trois-Rivières.
- Annuaires Polk de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, 1973.

ANNEXE XI

Les membres du Comité exécutif regroupés selon leur profession
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
(classification relative établie sur une base quinquennale)

catégorie socio-professionnelle	1956-1960	1961-1965	1966-1970	1971-1975	totaux nombre (%)
	nombre (%)	nombre (%)	nombre (%)	nombre (%)	
1. propriétaires d'entreprises	6 (16)	0 (0)	0 (0)	3 (9)	9 (6)
- dirigeants de grandes entreprises	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
- commerçants, industriels et entrepreneurs locaux	6 (16)	0 (0)	0 (0)	3 (9)	9 (6)
- indéterminés	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
2. administrateurs et personnel cadre	14 (39)	16 (41)	15 (41)	15 (44)	60 (41)
- secteurs public et parapublic	7 (19)	6 (15)	13 (35)	7 (21)	33 (22)
- secteur privé	2 (5)	5 (13)	2 (5)	1 (2)	10 (7)
- secteur coopératif	5 (14)	5 (13)	0 (0)	7 (21)	17 (12)
3. professions libérales	8 (22)	11 (28)	4 (11)	0 (0)	23 (16)
4. scientifiques et techniciens supérieurs	4 (11)	4 (10)	6 (16)	5 (15)	19 (13)
- secteurs public et parapublic	2 (5)	0 (0)	6 (16)	5 (15)	13 (9)
- secteur privé	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
- secteur coopératif	2 (5)	4 (10)	0 (0)	0 (0)	6 (4)
5. techniciens et personnel semi et non spécialisé	4 (11)	0 (0)	4 (11)	0 (0)	8 (5)
6. agriculteurs, éleveurs et assimilés	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
7. artisans	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
8. ouvriers spécialisés	0 (0)	4 (10)	5 (14)	6 (18)	15 (10)
9. ouvriers semi et non spécialisés	1 (3)	4 (10)	0 (0)	0 (0)	5 (3)
10. autres	0 (0)	0 (0)	3 (8)	5 (15)	8 (5)
totaux	37 (100)	39 (100)	37 (100)	34 (100)	147 (100)

Sources: ~ S.S.J.B.M., Fichier des membres informatisé, Trois-Rivières, 1985
 - S.S.J.B.M., Procès-verbaux des assemblées tenues aux diverses instances de la Société régionale, Trois-Rivières, 1955-1975.
 - S.S.J.B.M., Formulaires d'adhésion des membres du Cercle des Philanthropes, Trois-Rivières.
 - Annuaires Polk de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, 1973.

ANNEXE XII

Classement des professions des administrateurs selon les secteurs de l'activité économique
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975
(classification relative établie sur une base quinquennale)

secteur d'activité économique	1956-1960 nombre (%)	1961-1965 nombre (%)	1966-1970 nombre (%)	1971-1975 nombre (%)	totaux nombre (%)
1. production de matières premières et d'énergie	1 (1)	3 (3)	5 (5)	1 (1)	10 (3)
2. fabrication de produits finis et semi-finis	10 (13)	21 (24)	25 (27)	16 (18)	72 (21)
3. construction	1 (1)	2 (2)	1 (1)	3 (3)	7 (2)
4. réparation, entretien et activités assimilées	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
5. transport, entreposage	4 (5)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (1)
6. communication	1 (1)	0 (0)	3 (3)	4 (4)	8 (2)
7. vente	12 (15)	3 (3)	4 (4)	19 (21)	38 (11)
- commerce de gros	1 (1)	0 (0)	3 (3)	5 (5)	9 (3)
- commerce de détail	11 (14)	3 (3)	1 (1)	14 (15)	29 (8)
8. finance	21 (27)	12 (14)	3 (3)	10 (11)	46 (13)
9. fonctionnement de l'Etat et services connexes	5 (6)	5 (6)	9 (10)	3 (3)	22 (6)
10. soins médicaux, hygiène et activités assimilées	11 (14)	21 (24)	9 (10)	2 (2)	43 (12)
11. éducation	8 (10)	12 (14)	21 (23)	20 (22)	61 (17)
12. culte	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
13. action sociale et communautaire	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
14. récréation	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
15. création littéraire et artistique	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
16. assistance diverse aux entreprises et particuliers	5 (6)	7 (8)	6 (6)	1 (1)	19 (5)
17. autres	0 (0)	0 (0)	7 (8)	12 (13)	19 (5)
totaux	79 (100)	86 (100)	93 (100)	91 (100)	349 (100)

Sources: - S.S.J.B.M., Fichier des membres informatisé, Trois-Rivières, 1985.
- S.S.J.B.M., Procès-verbaux des assemblées tenues aux diverses instances de la Société régionale, Trois-Rivières, 1955-1975.
- S.S.J.B.M., Formulaires d'adhésion des membres du Cercle des Philanthropes, Trois-Rivières.
- Annuaires Polk de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, 1973.

ANNEXE XIII

Classement des professions des membres du Comité exécutif selon les secteurs de l'activité économique,
Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, 1955-1975.
(classification relative établie sur une base quinquennale)

secteur d'activité économique	1956-1960 nombre (%)	1961-1965 nombre (%)	1966-1970 nombre (%)	1971-1975 nombre (%)	totaux nombre (%)
1. production de matières premières et d'énergie	0 (0)	2 (5)	2 (5)	0 (0)	4 (%)
2. fabrication de produits finis et semi-finis	1 (3)	12 (31)	7 (19)	8 (24)	28 (19)
3. construction	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
4. réparation, entretien et activités assimilées	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
5. transport, entreposage	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
6. communication	1 (3)	0 (0)	1 (3)	0 (0)	2 (1)
7. vente	4 (11)	1 (3)	0 (0)	3 (9)	8 (5)
- commerce de gros	1 (3)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)
- commerce de détail	3 (8)	1 (3)	0 (0)	3 (9)	7 (4)
8. finance	12 (32)	9 (23)	0 (0)	9 (18)	27 (18)
9. fonctionnement de l'Etat et services connexes	2 (5)	3 (8)	3 (8)	0 (0)	8 (5)
10. soins médicaux, hygiène et activités assimilées	7 (19)	7 (18)	5 (14)	0 (0)	19 (13)
11. éducation	6 (16)	1 (3)	12 (32)	12 (35)	31 (21)
12. culte	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
13. action sociale et communautaire	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
14. récréation	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
15. création littéraire et artistique	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
16. assistance diverse aux entreprises et particuliers	4 (11)	4 (10)	4 (11)	0 (0)	12 (8)
17. autres	0 (0)	0 (0)	3 (8)	5 (15)	8 (5)
total	37 (100)	39 (100)	37 (100)	34 (100)	147 (100)

Sources: S.S.J.B.M., Fichier des membres informatisé, Trois-Rivières, 1985.

- S.S.J.B.M., Procès verbaux des assemblées tenues aux diverses instances de la Société régionale, Trois-Rivières, 1955-1975.
- S.S.J.B.M., Formulaires d'adhésion des membres du Cercle des Philanthropes.
- Annuaires Polk de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, 1973.